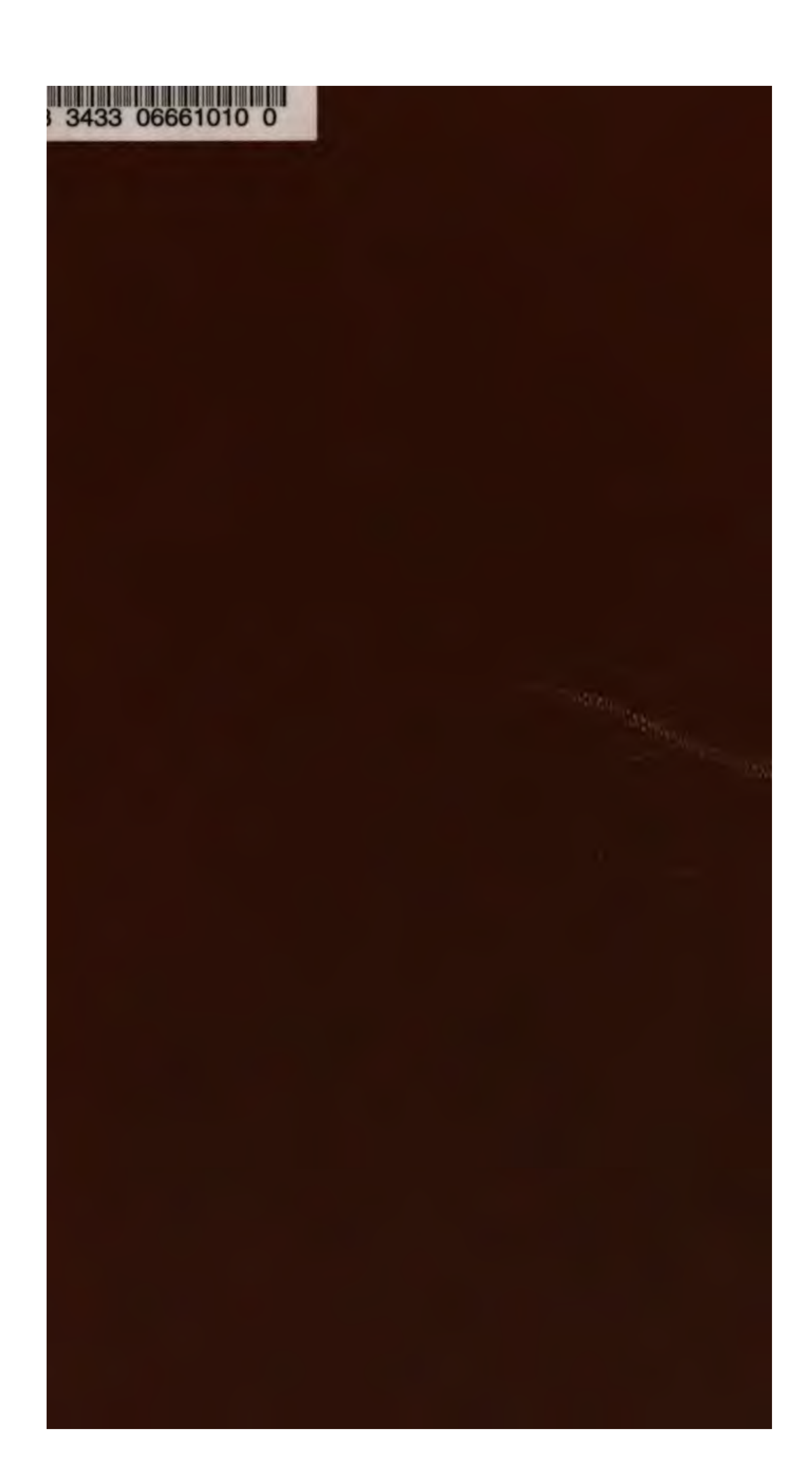
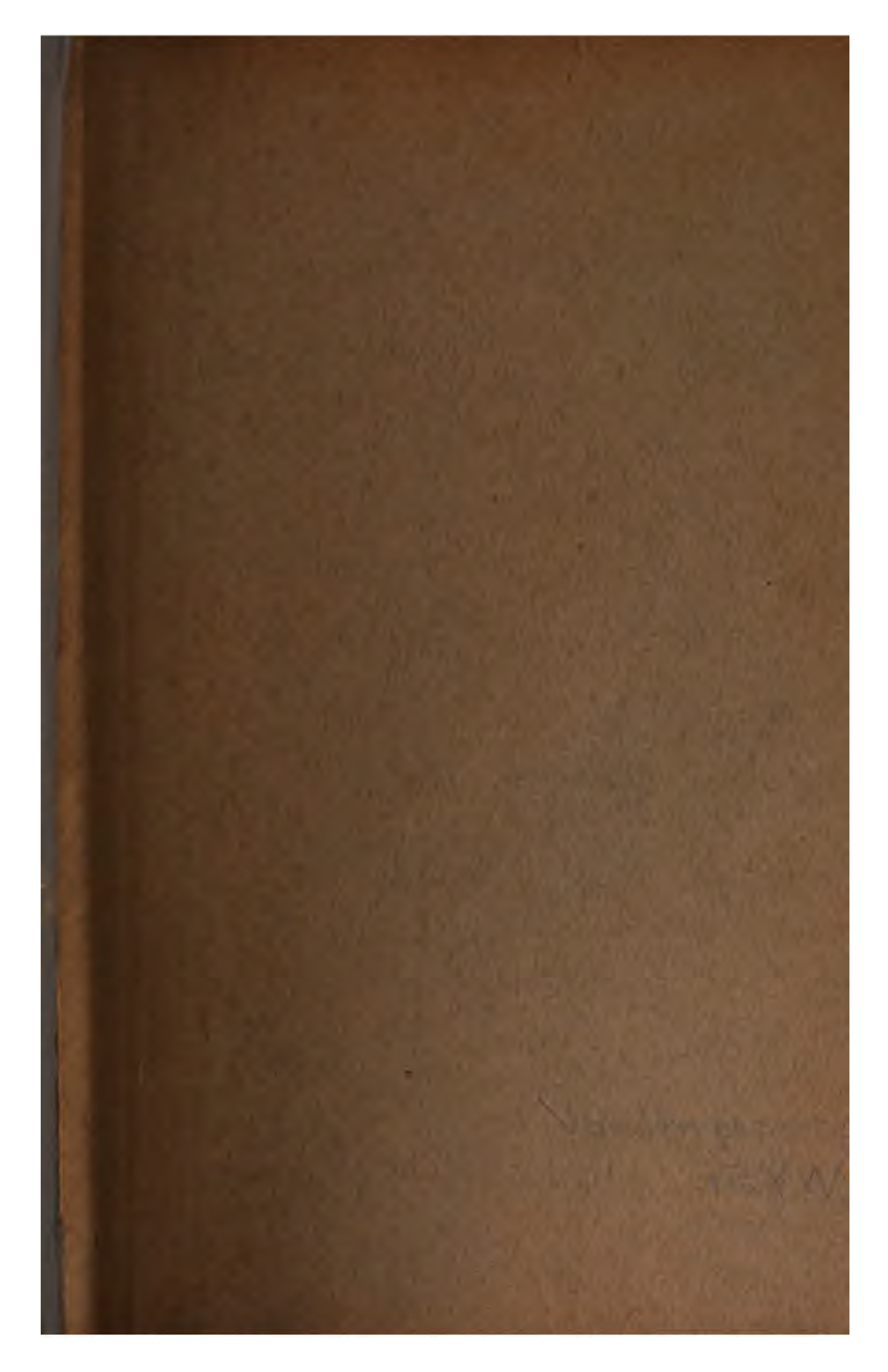




YPRIANA.

NOTICES, ÉTUDES, NOTES ET DOCUMENTS
SUR YPRES,

PAR

ALPHONSE VANDENPEEREBOOM.

TOME PREMIER.

LES HALLES D'YPRES.



BRUGES.
AIMÉ DE ZUTTERE, SUCCESSEUR DE VAN DE CASTEELE-WERBROUCK.
1878.

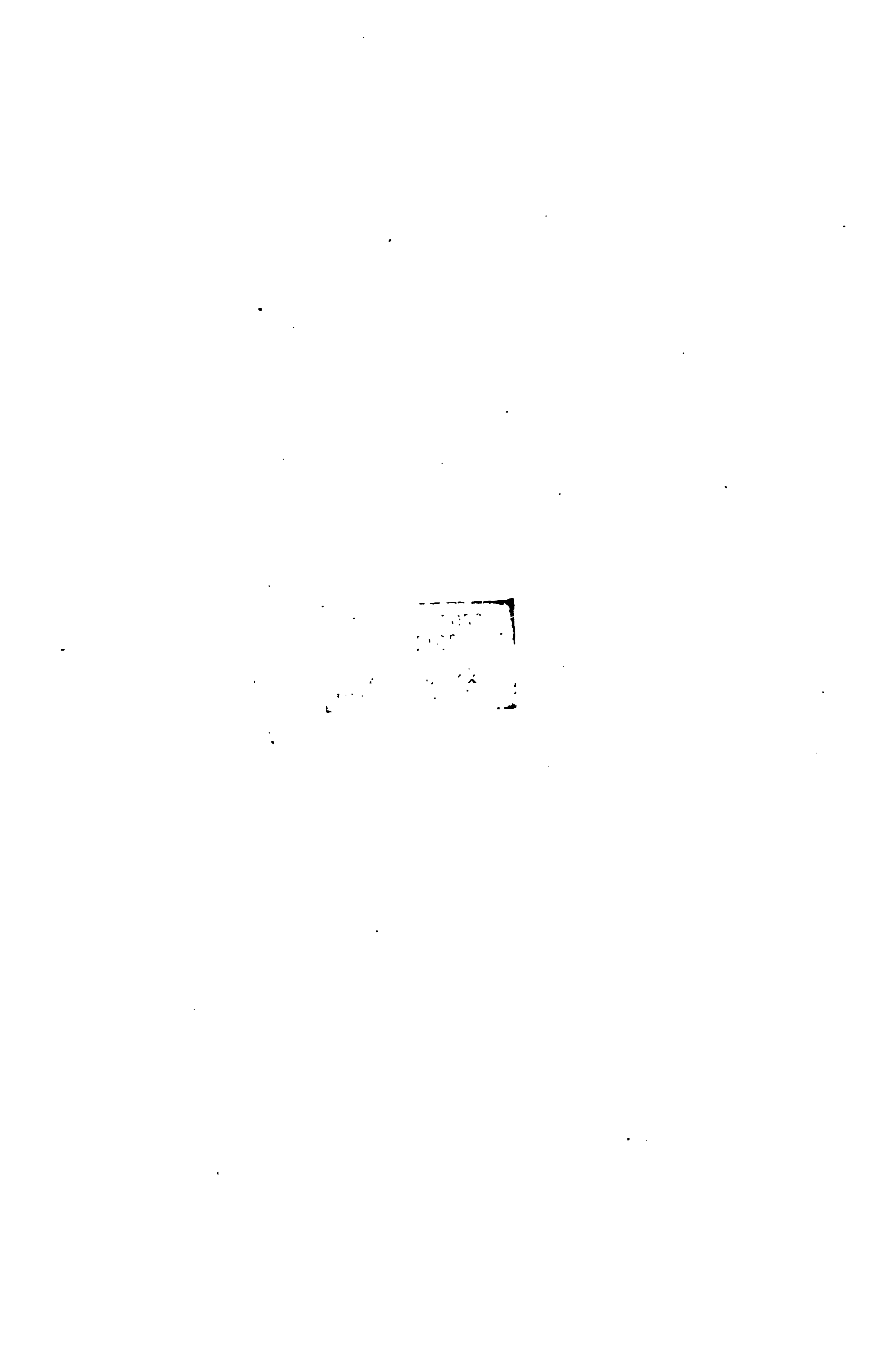


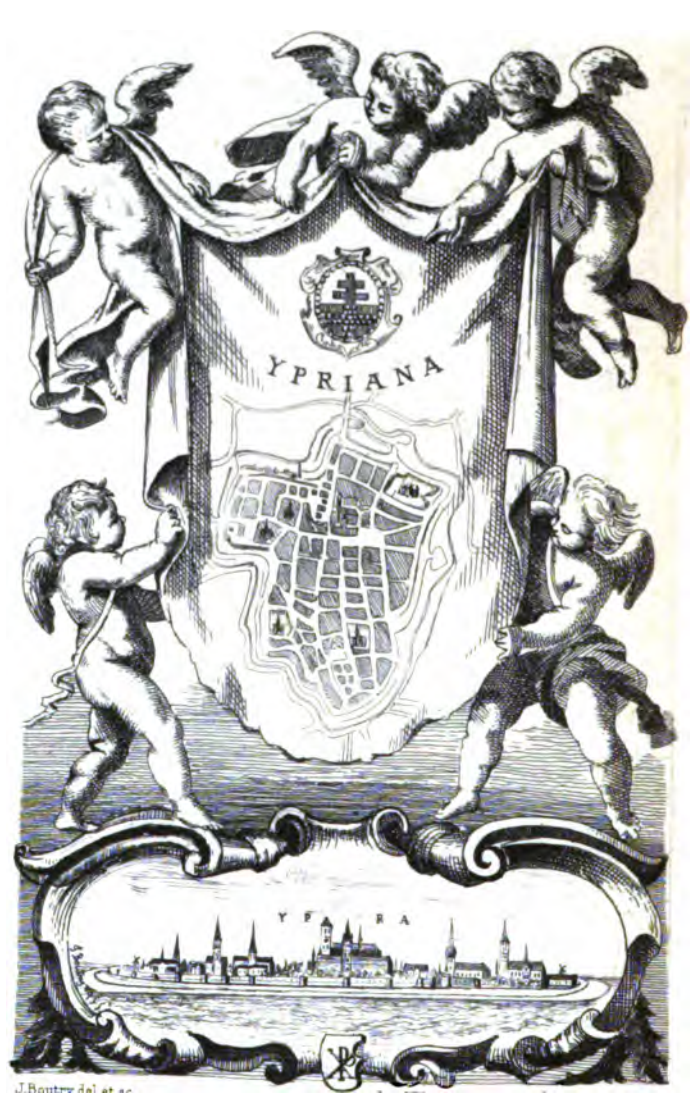
à Mr Alfred Michiels.
souvenir de l'auteur.
Alphs vandenpeereboom

YPRIANA.

—

LES HALLES D'YPRES.





J. Boutry. del. et sc.

Imp Vve A. Cadart. 56. Bard Haussmann Paris.

YPRIANA.

ÉTUDES, NOTES ET DOCUMENTS SUR YPRES

PAR

VANDENPE[illegible]

TOME PREMIER

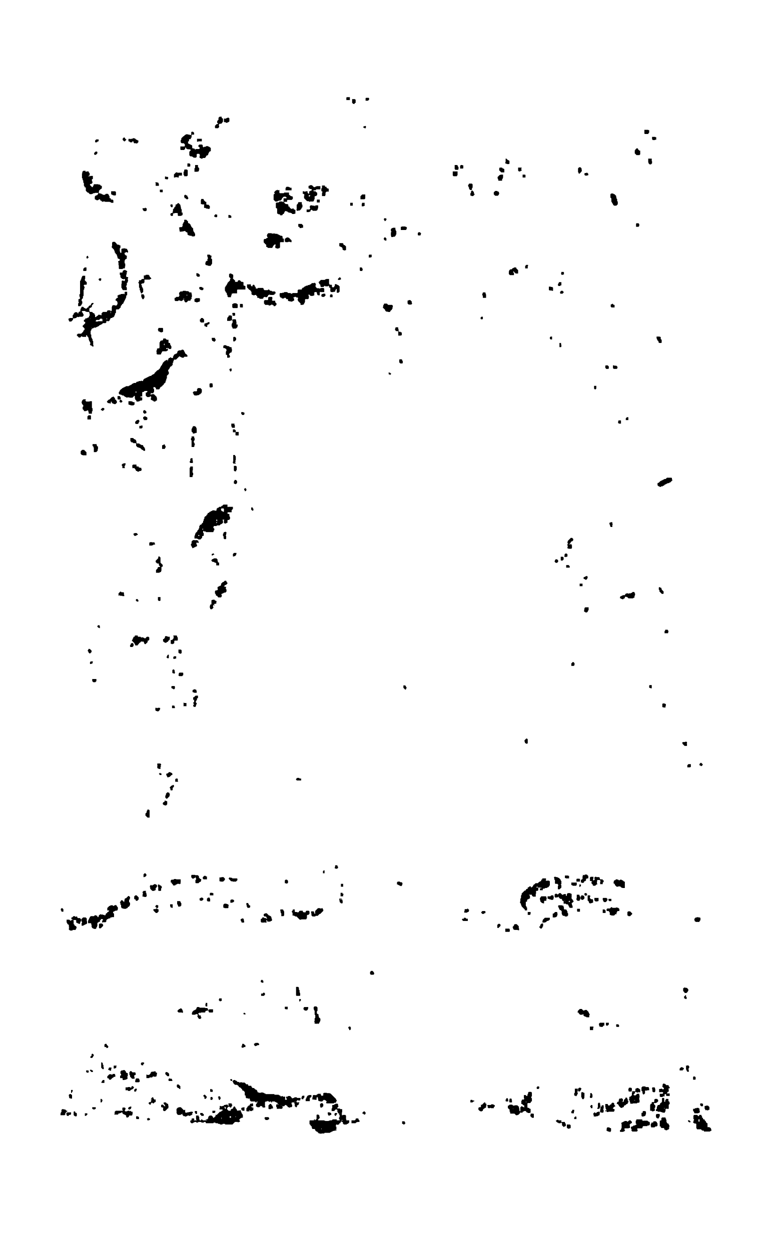
HALLES D'YPRES



BRUGES

[illegible]

[illegible]



YPRIANA.

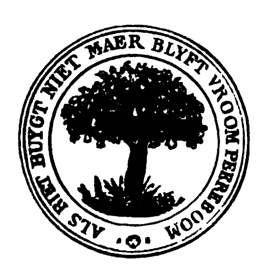
NOTICES, ÉTUDES, NOTES ET DOCUMENTS SUR YPRES

PAR

ALPHONSE VANDENPEEREBOOM.

TOME PREMIER.

LES HALLES D'YPRES.



BRUGES
AIMÉ DE ZUTTERE, SUCCESSEUR DE VAN DE CASTEELE-WERBROUCK
1878

AVANT-PROPOS.

—

Au mois d'août 1869, presqu'à la veille du jour fixé pour inaugurer « la salle échevinale d'Ypres », récemment restaurée, des amis nous témoignèrent le désir de voir publier, avant la cérémonie inaugurale, « quelques renseignements sur l'ancienne destination de cette salle et sur les œuvres d'art, spécialement sur les peintures murales, qui venaient d'y être exécutées. »

L'idée était excellente ; il pouvait ne pas être facile de saisir, à première vue, la signification historique de ces nombreuses œuvres d'art qui complètent ou plutôt forment la décoration monumentale de cette chambre et l'on ignorait même généralement que cette salle fut, durant des siècles, le siége et le prétoire de nos échevins communaux.

L'utilité et l'opportunité d'une notice explicative étaient ainsi incontestables, mais le temps manquait pour écrire et faire imprimer un travail sérieux; il fallut donc se borner à rédiger à la hâte quelques notes historiques, afin de pouvoir les distribuer le 9 août, jour

de l'inauguration; mais, dans la petite brochure (1) qui fut alors distribuée, nous primes l'engagement, au moins implicite, de publier un jour des études plus complètes sur notre antique chambre des échevins et sur sa restauration, au XIXe siècle.

Cette promesse faite, il y a plus de huit ans, nous pouvons seulement la remplir aujourd'hui; et au lieu d'une simple monographie, nous publierons successivement une série de notices historiques sur notre ville natale.

Diverses circonstances expliquent ce retard et d'autres nous ont déterminé à modifier notre premier projet.

Dès 1870 et jusqu'en 1876, les incessants tracas de la vie politique ont pris presque tous nos moments et diverses publications ont en partie absorbé nos rares loisirs. A ces premières causes de retard en ont succédé d'autres.

Avant de rédiger notre monographie, il fallait, pour faire œuvre consciencieuse, réunir des notes et des renseignements de toute espèce, consulter de nombreux ouvrages, et surtout fouiller nos riches archives communales. Ces recherches préparatoires ont été longues et laborieuses, mais grâces à l'inépuisable complaisance de notre ami, Monsieur I. Diegerick, le savant archiviste de la ville d'Ypres, leur résultat a dépassé toutes nos espérances.

Peu à peu nous avons donc pu rassembler une quantité de notes et documents considérable... trop considérable

---

(1) Cette petite brochure, de huit pages, a eu plusieurs éditions, revues et augmentées; elle est publiée dans les *Annales de la Société Historique* etc., *de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre*, t. IV, p. 215.

peut-être, car nous avons pu constater que le proverbe « abondance de biens ne nuit point, » n'est pas toujours une vérité.

L'embarras du choix est grand alors, et souvent même, on n'a ni le courage, ni le bon goût de choisir. Ne désire-t-on pas faire connaître tous les faits, tous les documents inédits que l'on est parvenu à découvrir? Ce désir est tel que trop souvent, afin de le satisfaire, l'auteur perdant de vue le sujet principal de son travail, s'en écarte longuement, pour donner des détails, intéressants sans doute, mais qui trouveraieut mieux leur place ailleurs.

Nous aussi, confessons-le, nous nous sommes laissé entrainer: en écrivant une première notice sur notre chambre des échevins, nous avons cherché à y utiliser presque tous nos documents inédits, mais après plusieurs années d'un travail assidu, nous avons reconnu que nous avions produit une œuvre difforme, indigeste, manquant d'ensemble et de méthode. Déception pénible! que de temps perdu! notre manuscrit avait près de cinq cents feuillets; que faire?

Suivant le précepte de Boileau, nous n'avons pas hésité à remettre sur le métier notre ouvrage, à le remanier complètement, à le fractionner, c'est-à-dire à en élaguer, sauf quelques données historiques, tous les détails qui ne se rattachaient pas directement à notre sujet, puis à faire de ces détails, mentionnés incidemment, l'objet de notices spéciales.

Ce remaniement a exigé un long travail et retardé de plusieurs années encore, la réalisation de la promesse

faite en 1869, mais nos études ainsi remaniées seront classées dans un ordre plus méthodique, elles seront plus complètes aussi, car chaque notice, traitant un sujet spécial, pourra recevoir le développement qu'elle comporte.

Ce plan nouveau présente toutefois des inconvénients; ainsi, pour n'en citer qu'un seul, des redites ou répétitions sont inévitables. Divers sujets traités dans des notices différentes ont en effet une certaine connexité; l'on ne peut leur donner le développement qu'ils exigent, sans rappeler des faits déjà mentionnés ailleurs. Mais ces répétitions concernent l'histoire de notre ville natale; nous espérons donc que nos lecteurs Yprois diront, avec nous: *repetita placent.*

C'est par suite de ces circonstances et pour ces motifs que la monographie promise en 1869 n'a pu paraître jusqu'ici et que nous nous sommes décidé à publier sous le titre de: « YPRIANA » un recueil de notices et de notes sur Ypres.

Le choix de ce titre est-il heureux? la terminaison *ana* indique souvent, il est vrai, « un recueil de bons mots, de reparties plaisantes », mais elle indique parfois aussi un ensemble de « traits d'Histoire »: pourquoi, malgré des objections faites par des puristes, ne pourrions-nous pas donner le titre général de: YPRIANA à notre recueil de notices sur Ypres?

Chacune de ces études forme un petit travail distinct: nous aurions donc pu les publier séparement, dans diverses brochures ou revues et spécialement dans les

Annales de la « Société historique de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre. » Mais ne valait-il pas mieux les réunir en un recueil spécial et publier celui-ci à nos frais?

Ainsi réunies, ces notices formeront un ensemble et pourront être facilement consultées par les lecteurs qui s'intéressent plus particulièrement à l'histoire de notre ville.

Nous éviterons aussi l'inconvénient grave de monopoliser, à notre profit, les pages de diverses publications savantes, notamment de notre Société Yproise dont les Annales pourront continuer à publier les travaux d'érudits confrères et de jeunes auteurs désireux d'y voir paraître leurs essais historiques.

Nos diverses études formeront plusieurs groupes, composés de notices ayant une certaine connexité; ainsi celles qui concernent notre beffroi, la Halle aux draps et ses annexes, seront publiées dans le tome I de nos YPRIANA, sous la rubrique: *les Halles d'Ypres*. Le tome II contiendra la monographie de notre chambre des échevins, ancienne et restaurée; enfin nous réservons pour le tome III, et peut-être pour un tome IV, d'autres notices sur Ypres,... si nous avons le temps de les achever.

On trouvera dans nos YPRIANA, de nombreux détails locaux... trop nombreux... trop secondaires peut-être, sans portée historique proprement dite, mais, qu'on veuille bien le remarquer, notre travail s'adresse avant tout à nos « co-bourgeois », et pour eux comme pour nous, tout ce qui concerne la ville natale, offre un incontestable intérêt.

Nos recherches et les extraits de comptes mis à notre disposition, nous ont révélé les noms de peintres, tailleurs d'images, et autres maitres, depuis longtemps oubliés. On nous reprochera sans doute de mentionner ces noms, pour ainsi dire en passant, sans donner aucun détail biographique sur ces « maitres »; mais de telles biographies nous eussent souvent distrait de notre sujet; d'ailleurs, nous nous proposons de réunir et de publier, dans un travail spécial, tous les renseignements que nous avons pu rassembler sur nos artistes Yprois des siècles passés.

Enfin on nous demandera peut-être aussi, pourquoi nous avons cité si fréquemment les noms de simples ouvriers qui travaillèrent pour nos échevins. Mais les bourgeois d'Ypres n'ont-ils pas toujours occupé une place importante, la plus considérable même, dans l'histoire de notre puissante commune? N'est-ce pas à ces travailleurs qu'Ypres doit ces admirables et impérissables monuments? les noms de ces plébéiens intelligents, laborieux, « utiles », ne méritent-ils pas d'être connus et signalés à la reconnaissance de la postérité? Les bourgeois d'Ypres n'ont-ils pas, comme les anciens privilégiés, le droit de conserver le souvenir et d'être fiers de ceux de leurs ancêtres qui ont rendu par leur travail de réels services à leur ville.

De nombreux extraits de nos comptes communaux sont publiés dans notre travail; les sommes payées y sont presque toujours indiquées en livres parisis, « monnaie de compte » usuelle à Ypres durant des

siècles. Deux livres parisis valaient un florin de Brabant.

Un de nos numismates les plus érudits, Mr Chalon, a publié (1) de savantes « recherches sur la valeur *intrinsèque* du florin de Brabant comparée à celle de notre franc actuel, depuis le milieu du XVe siècle jusqu'en 1795. » Cette étude ne permet pas d'apprécier exactement le prix vrai des choses que l'on obtenait en échange de ces monnaies, soit réelles, soit de compte, en d'autres termes leur valeur relative, car celle-ci, par suite de faits économiques trop nombreux et trop divers pour être expliqués ici, a notablement varié depuis le XVe jusqu'à notre époque.

Toutefois, comme le travail de notre savant numismate facilite l'évaluation au moins approximative de ces valeurs, nous avons cru pouvoir plus d'une fois réduire, d'après ce travail, en francs les sommes indiquées dans les comptes de nos trésoriers. Les « recherches » de Mr Chalon pourront ainsi être utilement consultées par nos lecteurs.

Les faits et détails locaux rappelés dans nos YPRIANA, nous ont presque tous été révélés par des documents, souvent inédits, conservés dans nos archives communales; quant aux épisodes de l'histoire d'Ypres qui se rattachent soit à l'histoire de la Flandre, soit à l'histoire du pays, nous avons puisé des renseignements et dans ces archives et dans divers ouvrages d'auteurs estimés.

---

(1) Voyez RENIER CHALON. *Revue de la numismatique Belge*, 5e série, t. III, 1871.

L'engagement que nous avons pris en 1869, — un peu à la légère peut-être, — n'était pas facile à remplir, et le développement que nous avons cru devoir donner à notre projet primitif a rendu notre tâche beaucoup plus ardue et plus lourde encore. Cette tâche n'aurait pu être accomplie si notre ami, M. I. Diegerick, ne nous avait prêté son efficace et dévoué concours.

Nous avons pu puiser d'abord une infinité de renseignements curieux dans les savantes et nombreuses (1) publications de cet auteur; puis, pour nous obliger et nous seconder, après avoir consacré les rares moments que lui laissent ses fonctions, à compulser nos cartulaires et tous nos comptes communaux, des centaines de registres et de fardes ou liasses, l'infatigable archiviste de la ville d'Ypres, comme nous l'avons dit, a mis à notre disposition une foule d'analyses, d'extraits et copies de documents inédits.

Ce sont ces précieux matériaux réunis, non sans peines et labeurs, que nous avons cherché à mettre en œuvre, le mieux possible...

Grande est donc la dette de reconnaissance que nous avons contractée; elle est si grande même, que nous n'osons espérer de pouvoir l'acquitter ! hâtons-nous toutefois de rappeler ici publiquement à notre excellent ami et savant collaborateur, que notre affectueuse gratitude est à la hauteur des services inappréciables qu'il nous a rendus!

---

(1) Voy: *Ann. West-Fland*: t. VIII, p. 81. *Liste des ouvrages, mémoires et notices concernant la ville d'Ypres, par* Alphonse Diegerick.

Grâces à la complaisance extrême d'autres amis — dont l'amour de l'art est l'unique et constant mobile — de belles gravures à l'eau forte et quelques plans, aussi curieux qu'exacts, illustreront les deux premiers et peut-être d'autres volumes de nos YPRIANA.

Nous devons ces gravures à M. J. Boutry, juge à Arras, auteur de plusieurs ouvrages de droit remarquables (1) et depuis peu d'années aquafortiste, dans ses moments de loisir.

Les eaux-fortes que burine cet amateur distingué ne sont plus, comme il les qualifie trop modestement, des *essais*, mais, il est facile de le constater, de véritables œuvres d'artiste.

Puisse notre prose sembler digne de ces belles illustrations !

Nous sommes heureux de trouver ici l'occasion d'adresser à l'honorable magistrat-artiste, nos plus cordiales félicitations et nos plus sincères remerciements.

Les plans que nous publions ont été levés, avec le plus grand soin, et dessinés par Mr Heyninx, ingénieur-architecte de la ville d'Ypres ; en les consultant nos lecteurs pourront plus facilement se rendre un compte exact de divers détails topographiques, mentionnés dans quelques notices. Nous remercions vivement aussi Mr Heyninx de l'intelligent et bienveillant concours qu'il a bien voulu nous prêter.

---

(1) Jeune encore, cet honorable magistrat a publié une étude sur les *Effets de l'ouverture de la faillite dans l'ancienne législation française et sous l'empire du Code de commerce.* — Paris, Gustave Retaux, 1867, et *Les Français et les étrangers devant la loi française en* 1872. — Paris, A. Maresq, 1872.

Enfin Monsieur Alphonse Diegerick, fils, archiviste et bibliothécaire adjoint de la ville d'Ypres, jeune auteur (1) d'avenir et fonctionnaire aussi zélé qu'intelligent, a bien voulu faciliter nos recherches et la publication de notre travail. Ce jeune ami a donc droit aussi à nos plus affectueux remerciements.

Depuis longtemps nous avons le vif désir de voir paraître enfin nos Ypriana et cependant au moment de les livrer à la presse, nous nous demandons s'il ne serait pas sage et prudent d'en ajourner encore la publication? notre hésitation s'explique.

Les notes et renseignements mis à notre disposition sont nombreux, sans doute, mais sont-ils complets? comme nous venons de le dire, Mr I. Diegerick, pour nous seconder, a eu l'extrême bonté de compulser tous nos comptes communaux; toutefois, il a dû nécessairement se borner à en examiner, d'une manière spéciale, les rubriques sous lesquelles semblaient devoir se trouver des renseignements rentrant dans le cadre de nos études; d'autres détails intéressants sont peut-être renseignés encore ailleurs, et nous avons constaté que certains faits de notre histoire locale restaient obscurs, à défaut de données précises et authentiques.

Pour chercher à élucider, le mieux possible, ces points obscurs, nous avons été obligé plus d'une fois d'étayer des conjectures sur une série d'hypothèses,

---

(1) Auteur de diverses notices et d'un *Essai de bibliographie Yproise* dont la première partie a déjà paru dans les Annales de la Société historique de la West-Flandre.

tout en regrettant que l'analyse complète de nos comptes n'ait pu être faite.

Aujourd'hui, au moment même où nous sommes prêts à remettre à l'imprimeur les premiers feuillets de nos YPRIANA, nos magistrats, sur la proposition de leur zélé archiviste, viennent de prendre l'heureuse et sage résolution de commencer ce grand travail d'analyse.

Nos comptes donnent des renseignements irrécusables sur presque tous les faits de l'histoire interne d'Ypres et l'on est au contraire exposé à errer fréquemment, quand on en est réduit à se hasarder sur le terrain des hypothèses et des conjectures. Il est donc probable, pour ne pas dire certain, que de nombreuses erreurs et de regrettables omissions seront constatées dans notre travail, quand l'analyse complète de ces comptes sera livrée au public, erreurs que nous pourrions rectifier alors, omissions qu'il nous serait facile aussi de réparer!

Ainsi s'expliquent nos hésitations ; notre légitime amour-propre d'auteur nous conseille donc d'ajourner encore notre publication.

Mais le nouveau travail confié à Monsieur Diegerick est une œuvre de longue haleine ; quand pourra-t-elle être achevée? à soixante-six ans, pouvons-nous attendre? alors les jours sont comptés: *adesse festinant tempora!* nos YPRIANA nous ont coûté plusieurs années de travail; verraient-ils le jour, de notre vivant, si nous en ajournions la publication? et, nous l'avouons, l'idée d'une « œuvre posthume » ne nous sourit guères, en supposant même que quelqu'ami songerait après nous, à livrer notre ma-

nuscrit à l'impression. D'ailleurs les belles gravures de Mr Boutry, les curieux plans de M. Heyninx, peuvent-ils rester ensevelis dans nos cartons?

En tout cas nos Ypriana, tels que nous pouvons les publier aujourd'hui, seront lus, peut-être, avec quelque intérêt, par nos contemporains: ils pourront être complétés et revus, quand nous ne serons plus de ce monde!

Ces considérations et le désir d'être utile, jusqu'à notre dernière heure, à notre chère ville natale, en faisant connaître son passé, après lui avoir consacré dans le présent les meilleures années de notre existence, ont enfin triomphé de nos hésitations et dominé notre amour-propre d'auteur.

Nous publions donc notre travail. Puisse la critique le juger avec indulgence, tenir compte de notre bon vouloir et de notre amour du clocher natal! comprendre aussi qu'à l'impossible nul n'est tenu...

Du reste:

Fais ce que dois, advienne que pourra.



LES HALLES D'YPRES

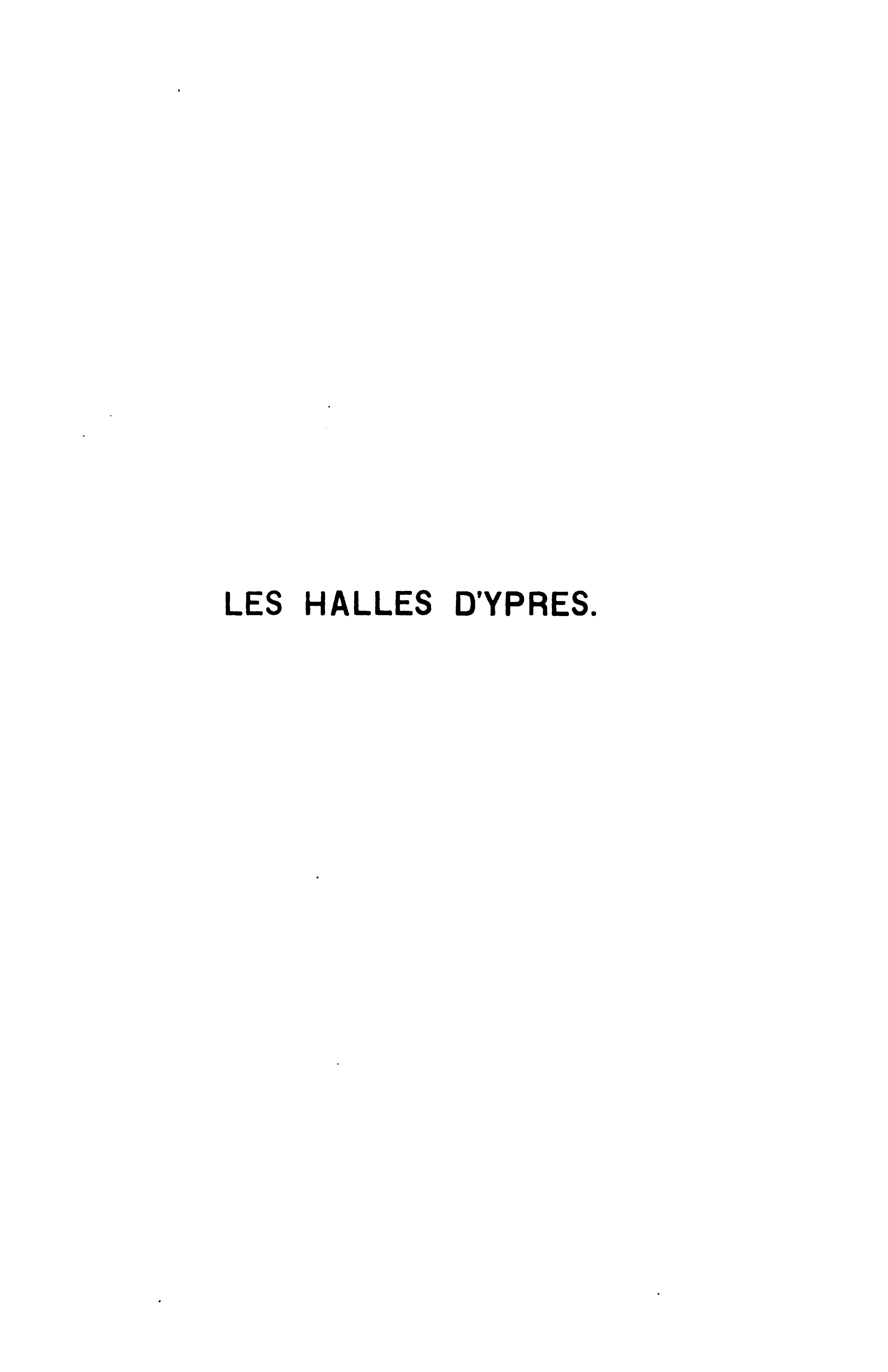
I.

J Boutry, del. et sc.

Imp. Vve A. Cadart, Paris.

LES HALLES EN 1877.

Vue prise de la Place (d'après nature)



LES HALLES D'YPRES.

LES HALLES EN 1877.

Vue prise de la Place (d'après nature)

Imp. Vve A. Cadart, Paris.

LES HALLES D'YPRES.



LES HALLES D'YPRES.

« La Halle d'Ypres, dit le savant Schayes (1), surpasse certainement en importance monumentale, toutes les constructions semblables élevées au moyen-âge, tant en Belgique, que dans toutes les contrées de l'Europe.... C'est le type le plus parfait et le plus noble du style ogival primaire appliqué aux constructions civiles »... et cependant « ce monument, incomparable », d'après M. Lambin, attend encore sa monographie.

Nos annalistes yprois, puis divers auteurs ont, il est vrai, consacré quelques lignes de leurs écrits à cette vaste construction, mais les premiers se sont contentés de raconter des traditions locales et les seconds, de reproduire ces racontages; tous se sont copiés les uns les autres, sans critique aucune; des erreurs ainsi propagées ont été longtemps légendaires et admises comme articles de foi historique.

---

(1) *Histoire de l'architecture en Belgique*, II. 250.

LES HALLES D'YPRES.

II.

J. Boutry del. et sc.

Imp. Vve A. Cadart Paris.

LES HALLES — VUE À VOL D'OISEAU

d'après un plan gravé sur bois en 1564

LES HALLES D'YPRES.

Dans son « mémoire sur l'origine de la Halle aux draps à Ypres, et sur les causes qui ont donné lieu à sa construction », mémoire couronné en 1833 par la société des antiquaires de la Morinie (1), Mr J. J. Lambin a cherché à rectifier ces erreurs traditionnelles; il avait interrogé les archives de sa ville natale, dont il fut le laborieux et zélé conservateur du 17 Décembre 1819 au 17 Janvier 1841 (2); en puisant à ces sources authentiques, il a réussi à résoudre plusieurs questions restées jusqu'alors fort obscures.

Mais notre ancien archiviste a trop souvent encore ajouté foi à nos modernes chroniques locales; il s'est fait ainsi l'écho d'appréciations inexactes.

D'ailleurs, en 1833, un grand nombre de nos documents restaient à classsr et surtout à étudier; le mémoire de M. Lambin est, du reste, un travail utile, une œuvre consciencieuse et méritoire, mais incomplète, et qui n'est pas exempte d'erreurs.

Pour écrire une monographie des Halles d'Ypres, digne de ce monument, il faudrait posséder des connaissances variées et étendues ; nous serions donc incapable de remplir, et nous n'oserions entreprendre, une tâche aussi ardue.

Autant que possible, compléter le mémoire de M. Lambin, prouver l'exactitude de dates et de faits simplement affirmés par cet auteur, en rectifier d'autres; chercher à indiquer, d'après des renseignements puisés à des sources

---

(1) Mémoires de cette société, I, 76, et tiré à part revu et corrigé. Ypres, 1836, Lambin et fils.

(2) Voyez sa biographie et le catalogue de ses ouvrages. — *Messager des sciences*. Gand, 1839, et *Annales de la société d'Émulation*. Bruges, 1re série, III, p. 45.

authentiques, quand et comment furent construits les divers édifices qui réunis forment « les Halles d'Ypres »; dans ce but, publier de nouveaux extraits inédits de nos comptes communaux (1) et des analyses d'autres documents peu connus de nos archives, en un mot préparer ainsi des matériaux pour les savants archéologues et les historiens érudits qui oseront, espérons-le, se charger un jour d'écrire une monographie complète de notre admirable monument, tel est, dans son ensemble, le but que nous avons le désir d'atteindre, en publiant notre modeste travail.

« Quelles sont les causes qui ont donné lieu à la construction de la Halle aux draps, à Ypres, dans des proportions si vastes ? » Cette question posée par la société des antiquaires de la Morinie, pour son concours de l'année 1833, a été résolue par M. Lambin. C'est au prodigieux développement de la grande draperie d'Ypres — dont l'histoire est esquissée dans un ouvrage posthume de notre regretté parent et ami, Monsieur Ernest Vandenpeereboom (2), — c'est à l'incroyable prospérité de notre commune, — d'après Warnkœnig, l'ancienne métropole industrielle de la Flandre, — c'est à l'opulence de la gilde ou corporation de ses drapiers, qu'est due la construction de notre gigantesque monument; nul ne l'ignore aujourd'hui, il n'est donc plus nécessaire de le démontrer. Constatons toutefois que cette Halle fut construite aux frais exclusifs de la commune secondée par ses drapiers ! même, à défaut de documents écrits, ce monument co-

(1) Nous devons encore ces communications à l'obligeance de notre ami M. I. Diegerick.

(2) *Ann. West. Fl.* VII, p. 1.

lossal ne témoignerait-il pas de la puissance à peine croyable de la commune d'Ypres et de l'immense prospérité de sa draperie aux siècles passés ?

Trois monuments distincts qui, dans leur ensemble, n'en forment qu'un seul, la Halle aux draps, le Beffroi et l'Hôtel de ville (*Stedehuus*) composent la trinité monumentale nommée « les Halles d'Ypres ».

La Halle aux draps fut, durant des siècles, l'entrepôt, le siége, pour ne pas dire l'admirable palais de la grande industrie — la draperie — d'Ypres; le beffroi était le donjon et le *Stedehuus*, « la maison de la ville ».

Ce n'est qu'après y avoir travaillé, à diverses périodes, pendant près de deux siècles (1200 à 1380), que la puissante commune parvint à achever ce monument, en complétant le vaste quadrilatère qu'il forme, entre le cimetière de St. Martin, la rue de l'Anguille et la Grande Place (1).

Nous croyons pouvoir nous dispenser de décrire ici ces gigantesques constructions ; cette description a été faite plus d'une fois par de savants archéologues ; des peintres et des graveurs en ont reproduit la masse imposante. Notre immense et majestueux monument est donc connu de tous.

Le beffroi et la halle aux draps ont eu le bonheur d'échapper, durant des siècles, au vandalisme des restaurateurs; sans doute le temps a pu ronger les ornementations de ces édifices et quelques réparations de détail y ont été faites, sans goût à diverses époques, mais grâces à la solidité de leur appareil en grès et en briques blanches — les seuls matériaux qui bravent

---

(1) Voyez gravures II et IIbis.

l'inclémence du climat dans nos contrées voisines de la mer du Nord, — le vieux beffroi et l'antique Halle aux draps ont conservé leurs grandes lignes et leur style primitifs; leur distribution intérieure même a été constamment maintenue; « les Halles d'Ypres », surtout depuis la dernière restauration de leurs décorations, à notre époque, sont donc, dans leur ensemble, telles qu'elles étaient au XIVe siècle. Une intéressante vignette peinte en 1363, dans un « *keurbouc* », déposé dans nos archives locales, le prouve à toute évidence.

Mais par suite de nécessités administratives, le *stedehuus* a subi, depuis la fin du XIVe siècle, de nombreuses et d'importantes transformations. Toutefois nos magistrats y ont conservé constamment leur primitive « cambre deschevins sour ou entre le Halle ». Les dépendances seules de ce siége scabinal ont fréquemment été modifiées.

Nous consacrons une notice spéciale à ce prétoire (1) ; il n'est donc pas nécessaire de nous en occuper ici. Après avoir cité quelques chiffres, afin de permettre à nos lecteurs d'apprécier les vastes proportions de nos Halles, nous analyserons les documents inédits, ou peu connus, que nous possédons sur 1° le Beffroi, 2° la Halle aux draps, et 3° le *Stedehuus* d'Ypres; nous donnerons aussi quelques détails sur des parties accessoires ou dépendances de ces trois édifices.

Les Halles d'Ypres, avec leurs deux petites cours, occupent un terrain mesurant . . 4664 m. carrés.
Et y compris le Nieuwerck . . 4872 » »

---

(1) Voyez notre « *Cambre deschevins,* » notice que nous nous proposons de publier dans le tome II de nos *Ypriana*.

Le développement de leurs façades est de :

Au midi:	Nieuwerck	m[es]	6,50	131,90.
	Halle aux draps et Beffroi	»	125,40	
A l'ouest:	Halle aux draps . . .	»	50,00	50,00.
Au nord:	Halle aux draps . . .	»	67,50	140,00.
	Voûte sous le Beffroi . .	»	7,50	
	Maison de ville . . .	»	58,50	
	Nieuwerck	»	6,50	
A l'est:	Nieuwerck	»	32,00	32,00.

Développement des quatre façades . . m[es] 353,90.

Les trois façades de la Halle aux draps mesurent . . . . » 250,40.

Les trois façades du Nieuwerck . . . » 45,00.

La hauteur de la Halle aux draps, du sol à la crête du toit, est de . . . . » 24,00.

Les fleurons de cette crête (hauteur) ont » 0,90.

Le dragon du Beffroi est placé au-dessus du sol à . . . . » 69,50.

L'étage de la Halle forme une seule salle occupant une superficie de . . . 2472,88 m. carrés.

Savoir :	Au midi	1476,44	»	»
	A l'ouest	389,02	»	»
	Au nord	607,42	»	» (1)

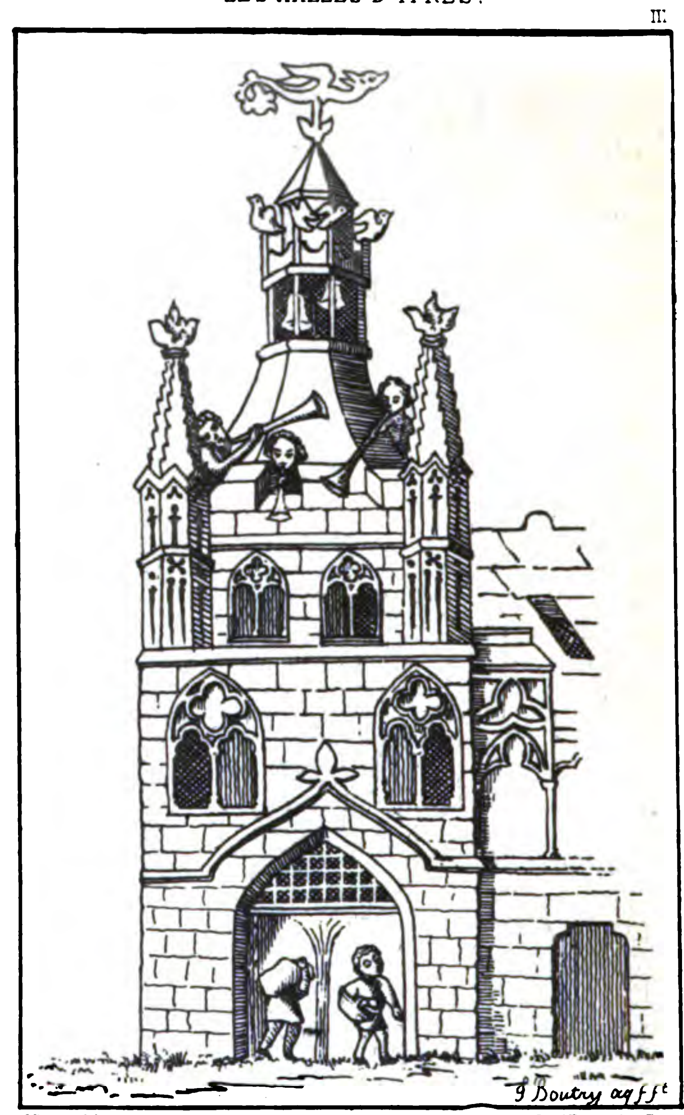
La gravure II[bis], avec légende, indique la situation de notre monument, ses diverses parties, édifices, détails, etc., dont nous aurons à nous occuper dans ce travail.

(1) Nous devons ces renseignements à la complaisance de M. Heyninx, ingénieur-architecte de la ville d'Ypres.

LÉGENDE DE LA PLANCHE II BIS.

1. *Le Beffroi.*
2. *Le dragon.*
3. *Les aigles.*
4ª *Le cadran primitif* (MAENELOOPER).
4ᵇ *Le cadran moderne.*
5. *Le lion communal.*
6. *Notre-Dame de la Halle.*
7. *Porche du passage sous le beffroi.*
8. *La Halle aux draps — aile orientale ou vieille Halle.*
9. *La Halle aux draps — aile occidentale ou nouvelle Halle.*
10. *Girouette.*
11. *La chambre des échevins — prétoire et siége scabinal.*
12. *La chapelle de la Halle ou des échevins.*
13. *La petite Halle — dorée ou verte —* (GULDEN OU GROENEN HALLEKEN).
14. *Les Bureaux* — (COMPTOOREN OU CAMBRES VERS OOST).
15. *La Vierschaere — prétoire criminel.*
16. *La maison de la ville* (STEDEHUUS).
17. *La chapelle des drapiers ou du St Esprit.*
18. *La chambre du collége des XXVII ou du conseil.*
19. *La cour orientale des Halles.*
20. *La cour occidentale des Halles.*

21. *L'église de St Martin.*
22. *Le cimetière de l'église de St Martin.*
23. *Petite chapelle.*
24. *Le calvaire.*
25. *La grande place d'Ypres.*
26. *Le pilori de la ville.*
27. *Puits-banal* (Steenput).
28. *Échoppes.*
29. *Entrée de la chambre des munitions* (Amunitiecamer).
30. *L'ancienne conciergerie.*
31. *Habitations particulières.*
32. *La rue de l'Anguille* (Aelstraete).
33. *La petite place* (leet), *bassin ou port de l'Yperlée.*



J. Boutry. del. et sc.

Imp. Vve A. Cadart, Paris.

LE BEFFROI D'YPRES VERS 1363

d'après une vignette d'un livre de Keures du XIVe Siecle

(Archives d'Ypres)

[illegible]

I.

[illegible]

[illegible]





LE BEFFROI D'YPRES.

—

I.

DATE DE SA CONSTRUCTION.

Si, comme le dit Schayes, la Halle d'Ypres est dans son ensemble « le type le plus parfait du style ogival primaire appliqué aux constructions civiles », le beffroi qui se dresse au centre des ailes méridionales de ce monument, est aussi le type le plus remarquable des beffrois communaux que les échevins des communes flamandes, déjà puissantes alors, firent construire à l'intérieur de leur ville, dès la fin du XII[e] siècle.

Ces beffrois, bien qu'ils ne fussent plus destinés à protéger les communes contre les ennemis du dehors, conservèrent tous les caractères et le style de leurs prédécesseurs, les primitifs « belefrois », établis dans le but exclusif de faciliter la défense des châteaux et des villes (1).

Notre beffroi, flanqué à ses quatre angles de tourelles

(1) Nous nous proposons de donner quelques détails sur l'origine des beffrois, ailleurs... peut-être dans le tome II de nos *Ypriana*.

percées de meurtrières, comme les échauguettes (1) des donjons féodaux, avec son comble revêtu d'ardoises et de plomb, sa lanterne (2) pour les gens du guet, sa galerie à merlons (3) et créneaux, sa large baie de porte ogivale, où l'on s'attend à voir tomber la herse et se lever un pont-levis, notre beffroi, malgré son ornementation, rappelle encore les tours défensives des ouvrages militaires du moyen-âge.

Dans son campanile se trouvait (et se trouve encore,) comme dans tous les beffrois communaux, la cloche banale de la commune privilégiée. L'image de la patronne d'Ypres y témoigna toujours des sentiments religieux de nos populations; enfin au haut de cette tour brille encore l'antique dragon, symbole de l'indépendance communale (4).

Aucun document authentique, à notre connaissance, ne permet de constater en quelle année fut construit notre beffroi; nos plus anciens comptes n'en font pas mention. Sanderus qui a fait de l'histoire et des monuments d'Ypres, sa ville adoptive, l'objet de ses études de prédilection, avoue modestement qu'il n'a pu retrouver cette date; le savant chanoine de notre cathédrale se borne à constater que cette « tour est plus ancienne que les Halles » *(Hallis vetustior)* (5), et divers détails de

---

(1) Echauguettes : guérites destinées à abriter les sentinelles ou guetteurs et construites en encorbellement aux angles des tours, des murs d'enceinte etc. (Berty et Viollet-le-Duc.)

(2) Lanterne : espèce de tourelle placée au sommet des tours défensives où veillait le guet. (Berty et Viollet-le-Duc.)

(3) Merlons : partie de parapet qui se trouve entre deux créneaux et forme un côté de chacun d'eux. (Berty.)

(4) Voyez plus loin les §§ *les cloches — Notre-Dame de la Halle — le dragon du beffroi.*

(5) T. I, p. 351.

la construction confirment cette appréciation, considérée du reste comme exacte par les archéologues les plus autorisés.

D'après M. Lambin (1) « ce fut le premier Mars de l'an 1200..... que Baudouin de Constantinople, comte de Flandre (2), Marie... son épouse et Eribald ou Herlebalde, grand bailli d'Ypres, posèrent les premières pierres des Halles de cette ville. » On aurait donc entrepris la construction de notre beffroi la dernière année du XII[e] siècle.

Mais cette date si précise n'est indiquée dans aucun document authentique ; notre ancien archiviste l'a trouvée dans la chronique de Gérard de Feu — qui vivait en 1630 — et cet annaliste ne dit pas à quelle source il a puisé ce renseignement.

Des doutes peuvent donc subsister sur la parfaite exactitude de cette date.

Toutefois, il est probable que notre beffroi fut bâti vers cette époque, car on y trouve les caractères du style ogival primaire, alors généralement appliqué aux constructions civiles, et nous verrons plus loin que l'aile orientale de la Halle aux draps était achevée plusieurs années avant le milieu du XIII[e] siècle. Comme la tour est plus ancienne que les Halles, elle doit dater des premières années de ce siècle.

Le plus ancien compte communal d'Ypres est de 1280: ainsi s'explique pourquoi il n'y peut être fait mention de la construction du beffroi achevé alors depuis quelque temps déjà.

---

(1) *Mémoire*, p. 6.

(2) « Au moment de partir pour Jérusalem » le comte Baudouin abolit pour la ville d'Ypres, comme une exaction, le droit qu'il avait d'y prendre, quand il y passait, un lot de vin au prix de trois sous, quel que fût le prix de cette boisson. *Arch. Yp. Inv.* N° 19.

II.

DISPOSITIONS INTÉRIEURES DU BEFFROI.

Comme on l'a dit, de savants archéologues et d'habiles artistes ont décrit et dépeint notre beffroi; ces ouvrages et ces œuvres d'art permettent d'apprécier le style, les caractères et l'aspect extérieur de ce gigantesque monument.

Mais les dispositions intérieures de notre donjon communal, c'est-à-dire de ses diverses chambres et leur destination, au moyen-âge, sont peu connues; avant de décrire l'ensemble de ces dispositions et de faire connaitre la destination de ces locaux, il importe de rectifier une erreur commise par tous nos chroniqueurs yprois et répétée par de savants historiens.

D'après ces auteurs, au commencement du xiv[e] siècle et même au siècle précédent, les échevins et les conseillers d'Ypres auraient tenu leurs audiences et leurs assemblées dans une des chambres de « la tour des Halles ».

Cette opinion est aujourd'hui générale et légendaire à Ypres. M. Lambin lui-même l'a plus d'une fois émise dans ses ouvrages.

Ainsi cet écrivain raconte que, le 29 Novembre 1303, « le commun » cerna la maison de ville (*het stadhuis*), en brisa les portes, envahit la chambre des échevins (*schepenskamer*) *qui se trouvait alors au deuxième étage de la tour des Halles* (*Halletoren*), et qu'après avoir massacré d'une manière barbare (*op eene barbaersche wijse*) plusieurs seigneurs de la loi, la populace précipita les cadavres de ses victimes par la fenêtre de la chambre scabinale (1). D'après le même auteur, *l'on voit encore dans la tour le local où le magistrat se réunissait, avant que l'on eût bâti la chambre échevinale au-dessus de la conciergerie qui a été construite en* 1342 (2).

Ces détails et tout ce que l'on a écrit au sujet de la « Chambre des échevins dans le beffroi » sont, d'après nous, absolument inexacts.

Qu'en 1303 les métiers d'Ypres se soient révoltés, qu'ils aient massacré des échevins et quelques *boines gens*, comme le dit M. Lambin, c'est ce que permettent d'affirmer de nombreux documents de nos archives (3); mais ces documents se bornent à rappeler que « des échevins, des conseillers (4) et *boines gens* (5) » furent tués « occhis, meurdris (6) », et ne disent ni que ces crimes furent commis, soit dans le beffroi, soit dans « la chambre des échevins sur la tour », ni que les cadavres des victimes furent lancés par la fenêtre de cette chambre.

---

(1) *Verhael van den Moord*, p. 10, Ypres, 1831.

(2) *Mémoire*, p. 4.

(3) *Arch. Yp. Inv.* Nos 231, 232, 236, 237, 238, 239, 290.

(4) Conseillers : *Raden*, Consaus.

(5) Probablement des délégués des gildes ouvrières, déjà admis dans le Conseil de la commune.

(6) *Arch. Yp. Inv.* No 231.

En donnant ces détails, nos annalistes ont peut-être confondu la révolte de 1303 avec celle de 1359. Le récit de M. Lambin, qui a copié nos chroniques locales, n'est, en effet, qu'une esquisse, — et même une pâle esquisse — de l'émouvant tableau tracé par Martin Hoedins dans son réquisitoire contre les meneurs de la révolte de 1359 à 1361.

D'après cet acte d'accusation, les révoltés « firent en effet jeter (1361) hors de la tour, le bailli du comte », mais il n'est pas question, dans ce document, de la chambre scabinale dans le beffroi; on y voit au contraire que les seigneurs de la loi d'Ypres se réunissaient alors « en la Halle de leur ville »; il est probable que le bailli avait été enfermé dans la prison du beffroi (1), et que les « mauvais meurdriers » l'en arrachèrent pour le jeter sans autre forme de procès, « hors de la tour (2). »

M. Lambin a connu ce réquisitoire de Martin Hoedins, il l'a même analysé, — d'une manière très-incorrecte, il est vrai (3); — comment a-t-il pu confondre les massacres de 1303 avec la défénestration de 1361? et comment d'ailleurs, en se basant même sur cet anachronisme, a-t-il pu dire que le siége des échevins se trouvait

---

(1) On lit en effet dans le compte de 1359 « de depenses de j homme tenu et prins sour le belefroy et de ij scerwetters ij ℔. »

Cet important prisonnier était donc bien gardé par deux agents (*scerwetters*).

Voir aussi le compte de 1361, « a ciaus qui wardirent gens prins et mis au Belefroy... xj ℔. » — Onze livres ! Ces prisonniers étaient sans doute de grands personnages pour qu'on payât une telle somme à leurs gardiens ou plutôt à leurs bourreaux.

(2) *Arch. Yp. Inv.* No 588.

(3) Il est analysé dans le *Tydrekenkundige lyst* de M. Lambin, p. 28, à la date de 1348; c'est encore une erreur, car d'aprés un document authentique de nos archives (*Inventaire*, No 588), c'est non en 1348, mais en 1361 que le bailli du comte fut jeté « hors de la tour ».

dans le beffroi, alors que nos documents de 1361 ne parlent pas de cette chambre et que, nous le répétons, d'après le réquisitoire de Hoedins, nos échevins siégeaient alors (1359) « en la Halle de leur ville » et non dans la tour?

A quels indices, d'un autre côté, M. Lambin a-t-il reconnu que le siége scabinal fut établi au deuxième étage du beffroi et que « l'on y voit encore le local où le magistrat se réunissait »?

Aujourd'hui on ne voit dans cette chambre que des murs de grès ou de briques; pas le moindre vestige de sculptures, pas la moindre trace de peintures murales. Ce dernier genre de décoration était cependant généralement usité à Ypres, dès le XIII[e] siècle; nos hospices et nos hôpitaux — l'hospice Voet, en 1230 — étaient en effet décorés de peintures à la détrempe (1).

D'ailleurs, les chefs de notre puissante cité auraient-ils consenti à siéger, au haut d'une tour, dans une espèce de réduit, incommode, presqu'inaccessible, dont les murs n'avaient et n'ont encore, pour tout ornement, que leur rude appareil primitif et vierge de toute trace d'une décoration artistique quelconque?

Notre ancien et laborieux archiviste a passé de longues heures dans notre beffroi; il y a classé les nombreux documents de nos archives qui y avaient été amoncelés pêle-mêle, après la prise d'Ypres par les Français en 1794; à quels vestiges a-t-il pu reconnaître dans la tour l'ancien siége scabinal?

Comment ce chercheur infatigable qui déclare lui-même

---

(1) CHANOINE VANDE PUTTE. — *De quelques œuvres de peinture conservées à Ypres.* — *Ann. West-Fl.* t. II, p. 178. — *Registrum Rubrum S[ti] Martini*, fol. 15 vo.

avoir parcouru tous les comptes de notre ville (1), n'a-t-il pas remarqué que, dès les premières années du XIV[e] siècle, nos trésoriers mentionnent fréquemment « la cambre deschevins sour la Halle » et qu'ils ne citent pas une seule fois le siége scabinal qui aurait été établi dans la tour !

Nos magistrats ne siégèrent donc, dans une chambre de leur beffroi, ni en 1303, ni — nous le prouverons plus loin — avant cette époque. S'il pouvait subsister encore quelque doute sur ce point, il suffirait de rappeler la destination des diverses chambres de notre donjon communal, au commencement du XIV[e] siècle et même depuis l'époque de sa construction (2).

Montons donc au beffroi... Cette visite permettra de constater, en quelque sorte *de visu*, la situation des lieux et de connaître les dispositions intérieures, fort simples mais si peu connues, de notre antique beffroi.

Nous verrons — quand nous nous occuperons du *Gulden Halleken* — que dès 1363, un grand escalier *(steghere)* établi dans ce petit édifice, conduisait de la grande place à la Halle aux draps.

D'après M. Lambin (3) et nos annalistes yprois, avant cette année — dès 1303, — un escalier placé « sous les Halles » donnait accès à la grande salle de ce monument, puis aux divers étages de la tour.

---

(1) LAMBIN. — *De quelques comptes* etc. (*Messager des sciences historiques de Gand*, IV, 2[e] série, p. 184.

(2) Nous démontrons ailleurs qu'en tous cas nos échevins avaient leur prétoire en la Halle dès 1231. — Notice sur « *la Chambre des échevins, date de sa construction* etc. *Ypriana*, t. II.

(3) *Verhael*, p. 10.

On ne trouve aucune trace de cet escalier, ni dans nos comptes et documents antérieurs à 1363, ni dans notre monument; les dispositions générales du donjon communal, son appareil toujours conservé dans son état primitif, et les règles du style appliqué aux constructions civiles du XIIIe siècle, protestent au contraire contre cette assertion de nos chroniqueurs et de M. Lambin qui s'est borné à reproduire leurs écrits.

Il existe, il est vrai, dans la cour occidentale des Halles, contre le beffroi, en hors d'œuvre (1), un petit escalier de bois, mais quelque délabré qu'il soit aujourd'hui, il est facile de constater que cet escalier est de construction relativement moderne et qu'il ne date certainement pas, comme le monument même, du XIIIe siècle (2).

Quoiqu'il en soit, autrefois comme aujourd'hui, deux escaliers à vis ou en limaçon, formés d'une suite de marches tournant autour d'un noyau cylindrique, reliaient entre eux la Halle aux draps et les trois étages du beffroi. Ils sont posés dans les angles nord-est et nord-ouest de cette tour (3) et prennent naissance, non sur la voie publique, sous la Halle, comme le dit M. Lambin, mais sur l'aire même de la Halle aux draps (4).

---

(1) Voyez à la fin du volume: plan C. N° 20.

(2) Un autre escalier, aujourd'hui depuis longtemps démoli, mais dont on voyait encore, il y a peu de temps, des vestiges, établissait une communication intérieure entre l'aile orientale de la Halle et le premier étage du Beffroi; il était placé dans l'angle formé (au sud-ouest) par la tour et le mur de façade méridionale de la Halle.

(3) Voyez plan B. N° 21a. et D. N° 18a.

(4) L'immense salle, qui fut le vaste entrepôt de la draperie d'Ypres, était primitivement pavée comme les rues de la ville. Plus tard, on remplaça ces pavés ou grès par des dalles carrées (0m29. sur 0m29) bleues et grises, formant par leur disposition un dessin du meilleur goût. Ce travail se

L'un de ces escaliers (au nord-est) se prolonge jusqu'à la première galerie et donne ainsi accès aux trois étages du beffroi; l'autre (au nord-ouest) ne conduit qu'à la chambre du premier étage.

Deux escaliers étroits, l'un en bois, et placé à l'intérieur, l'autre en pierre établi dans la tourelle nord-ouest, relient le troisième étage à la seconde galerie, puis aux combles du beffroi; enfin par un autre escalier en bois — plus étroit encore, — on monte dans l'ancienne chambre des guetteurs et de là dans le campanile.

L'unique accès aux deux escaliers principaux était défendu, sur la Halle, par un solide blindage en bois de chêne, rudement charpenté; les émeutes populaires si fréquentes au moyen-âge, avaient nécessité l'établissement de cet ouvrage défensif, car la prise du beffroi était toujours l'objectif des révoltés et son occupation assurait leur victoire (1).

Ces dispositions n'ont subi aucune modification essentielle depuis le XIIIe siècle jusqu'à ce jour.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les chambres de notre donjon communal.

L'antique beffroi d'Ypres est encore aujourd'hui — et fut dès l'époque de sa construction — divisé en trois étages, formant chacun une grande chambre. Ces trois locaux, carrés, reçoivent la lumière du jour par de hautes

---

fit en 1642; on a trouvé ce millésime gravé sur une des anciennes dalles enlevées vers 1870, quand on a restauré l'aile de la salle à l'est du beffroi, avant d'y exécuter des peintures murales. Malheureusement lors de cette restauration, on n'a pas reproduit l'ancien dessin dont on voit encore des vestiges dans le dallage de l'aile à l'ouest du beffroi.

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 588, révolte de 1359 et I. Diegerick, *Episode sous le règne de Marie de Bourgogne*, 1477. (*Ann. Bruges*, t. VI. 2e série, p. 423.)

baies de fenêtres garnies de meneaux moulurés à bases et chapitaux, avec tympan à réseau de style ogival primaire : des volets en bois de chêne fermaient primitivement ces fenêtres, mais on y posa plus tard des « voirières de voire blanc »; ces verrières furent réparées, en 1330, par Michel le glaswerkere (1).

Les murs de ces trois chambres montrent encore à découvert des assises de grès ou de briques jaunes, régulièrement rejointoyées, c'est-à-dire, comme nous l'avons dit, leur appareil primitif, et l'on n'y voit aucun vestige ni de peintures, ni de sculptures.

La chambre du premier étage est nommée par nos trésoriers « la cambre de le trésorie au belefroy » (2) ou « la trésorerie deseure le belefroi » (3); elle reçoit la lumière par trois grandes fenêtres; deux sont ouvertes dans sa face sud, une dans sa face nord; certains vestiges semblent indiquer qu'il y existait autrefois une cheminée.

C'est là qu'on gardait les trésors, les priviléges de la commune et tous les objets qu'il importait, en temps d'émeute, de mettre à l'abri des « assauts du commun ». Nous donnerons, dans une notice spéciale, quelques détails sur cette « cambre de la trésorie au belefroy » (4).

La chambre au second étage était un des arsenaux de la commune. La lumière y pénètre par huit hautes baies de fenêtres ogivales, semblables à celles de la trésorerie et percées, deux dans chacune de ses quatre faces.

---

(1) « A Michel le glaswerkere pour XV pieds de voire (*verre*) blanc mis en fenestres du Belefroy... xxx s. » (Compte 1330.)

(2) « Pour apporter cofres..... et mettre tout en le cambre de le trésorie au belefroy. » (Compte 1325.)

(3) « De une serrure à le trésorerie deseure le belefroy. » (Compte 1350)

(4) Voyez plus loin : *Les trésoreries d'Ypres.*

En temps de paix, on y déposait le petit matériel de guerre, — les « quariels » (1) des arbalétriers (2), les « sayettes » (3) des archers, les « hauberions, plates bacines, gorgières, lances, arbalistres, goedendacz, et toutes autres manières d'armeures » (4), — que les échevins remettaient aux gens des métiers et des gildes quand la commune allait en *waepenynghe*.

On gardait aussi dans cet arsenal du beffroi, l'étendard de Monseigneur de Flandre, et celui de la ville, les « puignons des chenteniers » et les bannières des corporations. Ces drapeaux, comme les trésors, les chartes et les armes de la ville, devaient être conservés dans un lieu sûr, car en temps de tumulte ou d'émeute, le « commun » cherchait toujours à s'emparer de ces signes de ralliement, et, quand ces étendards étaient en leur pouvoir, les corporations les plantaient sur le marché, devant la Halle; puis, chaque métier campait autour de sa bannière, jusqu'à ce que les révoltés fussent ou vaincus ou victorieux, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la rébellion (5).

Au troisième étage, était « la cambre où l'on sonne les klokes dou Bieffroit » (6).

De cette chambre, un étroit escalier en bois conduisait au *clockeluudershuus* (7), espèce de corps de garde où

---

(1) QUARIELS pluriel de *quarriau*, trait d'arbalète. — On nommait aussi quariels les pierres que les anciens lançaient avec les balistes.

(2) « A ij brouweteurs et à j manouvrier, pour faire biel (*schoonmaken*, nettoyer) sour le cambre au belefroy la li quarriels gisent des arbalétriers. » (Compte 1315.)

(3) SAYETTES, flèches pour les archers.

(4) *Arch. Yp. Inv.* N° 430.

(5) *Arch. Yp. Inv.* N° 588 et I. DIEGERICK, *Épisode de l'histoire d'Ypres*, p. 17 et 22.

(6) *Arch. Yp. Inv.* N° 588.

(7) Comptes, *passim*.

veillaient les guetteurs, — munis de leur petit cor en cuivre (1), de leur drapeau et de leur lanterne, — pour signaler l'approche de l'ennemi, les incendies et autres sinistres (2).

Ce *clockeluudershuus* reçoit la lumière par d'étroites lucarnes ménagées de quatre côtés dans la toiture du beffroi; l'escalier en bois qui conduit à cette « maison des sonneurs » ne donnait accès qu'à une seule personne et de lourds ventaux en bois de chêne, garnis de ferrures, en fermaient l'unique entrée.

Ce corps de garde formait ainsi, au sommet du donjon communal, un dernier réduit fortifié, et les guetteurs ou sonneurs pouvaient encore s'y défendre contre les émeutiers, quand ceux-ci cherchaient à s'emparer des cloches de la commune.

Outre la trésorerie, l'arsenal, la chambre des cloches et le *clockeluudershuus*, on trouvait dans le beffroi un obscur réduit. Il était établi au deuxième étage dans l'angle nord-ouest de la chambre qui servait d'arsenal. C'était la prison de la commune (3), étroite prison où l'air et la lumière pénétraient à peine par une étroite meutrière archère ; un lourd ventail « ferré » fermait aussi l'entrée de ce cachot.

C'est dans ce cabanon que l'on détenait ordinairement les prisonniers politiques ; les échevins y enfermaient, en temps de trouble, les « esmouveurs du commun », mais quand les révoltés victorieux parvenaient à se rendre maîtres du donjon de la commune, ils jetaient à leur tour dans cette prison, « les seigneurs de la loi ou

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 588.
(2) Nos comptes mentionnent souvent ces drapeaux et lanternes.
(3) Voyez les extraits de comptes (1359 et 1361) cités ci-dessus.

d'autres bonnes gens (1) », et ceux-ci, comme en 1359-1361, n'en sortaient souvent que pour être massacrés dans la tour même ; leurs cadavres mutilés étaient alors lancés sur la place, par une des fenêtres de cette tour.

Il n'existe — et jamais il n'a existé — dans notre beffroi aucun autre local ou chambre que ceux dont nous avons indiqué les destinations; où donc aurait pu s'y trouver la chambre des échevins dont parlent nos annalistes et, après eux, M. Lambin?

Notre donjon communal rappelait ainsi — et rappelle encore, — par ses dispositions intérieures comme par son style, les beffrois primitivement bâtis dans un intérêt militaire; les détails qu'on vient de lire le prouvent; tout en effet y était disposé et combiné pour permettre de défendre le plus longtemps possible, contre la populace révoltée, les trésors, les chartes, les bannières et les armes de la communauté.

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 588.

III.

PEINTURES ET DÉCORATIONS EXTÉRIEURES DU BEFFROI.

Presqu'à toutes les époques, nos magistrats veillèrent, avec une sollicitude extrême, à l'entretien de leur beffroi; on y exécuta donc souvent des travaux de réparation.

Mais plus heureux que la plupart des beffrois construits dans les villes de France et qui sont aujourd'hui dénaturés ou démolis (1), l'antique donjon communal d'Ypres eut le bonheur d'échapper, pendant près de sept siècles, à la pioche des démolisseurs, comme au vandalisme de restaurateurs ignorants ou fantaisistes; son style primitif fut ainsi toujours respecté, au moins dans son ensemble; aussi nos trésoriers ne donnent-ils, sur ces fréquentes réparations, aucun détail, aucun renseignement révélant des faits ou des changements dignes d'être notés; toujours en effet on se borna à refaire, sans en modifier le caractère, les parties du monument détériorées par le climat, notamment à « amendier ou à re-

(1) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire*. II, p. 194.

faire ses torrelles (1) », les meneaux et les tympans de ses fenêtres dont les ornements en pierre blanche étaient plus exposés aux ravages du temps rongeur que le solide appareil en grès de ce monument. L'analyse des articles de nos comptes relatifs à ces travaux ne présenterait donc aucun intérêt particulier.

Mais nos magistrats des XIVe et XVe siècles ne se contentaient pas de veiller au bon entretien de leur donjon communal; ils en faisaient décorer aussi le campanile.... de dorures et de peintures !

Ces décorations n'ont jamais, croyons-nous, été signalées à l'attention des archéologues ; elles méritent de l'être, car elles étaient splendides.

Le soin qu'on mettait à exécuter ces ouvrages s'explique par l'importance que les bourgeois attachaient à leur beffroi.

Le beffroi privilégié n'était-il pas alors, comme le dit Viollet-le-Duc, le signe visible de la franchise de la commune? ne devait-il pas réfléter en quelque sorte la splendeur même de la ville indépendante (2)? Le dragon symbolique, le campanile et les tourelles élancées des beffrois dominaient les remparts de la cité; ces tours élevées ne devaient-elles pas rappeler au loin la richesse et la puissance de la libre commune ?

Le campanile de notre beffroi fut-il peint et doré au XIIIe siècle, dès l'époque de sa construction?... C'est en tous cas notre compte de 1330 qui nous donne les premiers renseignements détaillés sur de telles décorations.

---

(1) A maistre Willem Melcwiet de refaire en taske et d'amendier les iiij torrelles du Belefroy et de le Hale... xij livres de gros qui valent cxliiij ℔. » (Compte 1367).

(2) VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire* etc. *Verbo* : Beffroi.

Nos magistrats avaient décidé, cette année, de faire dorer le sommet de leur beffroi (*t'upperste capiteel van den Beleforte*).

Henri Manin était à cette époque peintre en titre de la ville; les nombreux ouvrages qu'il fit, de 1311 à 1331, pour les échevins, permettent au moins de présumer qu'il remplissait alors cet office. C'est à ce maître que fut confiée la tâche d'exécuter l'ornementation projetée.

Bien que maître Henri, déjà âgé, fût un peintre aussi expérimenté qu'habile en son art, nos magistrats lui prescrivirent de visiter plusieurs villes avant de commencer son travail, sans doute pour y voir comment on décorait les beffrois et pour y étudier les progrès de l'art décoratif.

Maître Henri se rendit donc à Bruges, à Tournai et à Valenciennes. Il fit ces voyages « plusieurs fois de xv jours » à cheval, avec son valet Richard, aux frais de la ville, et reçut pour indemnité de route et de séjour (« cous et depens de lui, son varlet et son keval ») la somme de trois livres seize sous (1).

Dès son retour, Manin se mit à l'œuvre. On avait dressé des échafaudages (2) et loué des toiles qu'on plaça autour du beffroi (3), afin de mettre le peintre à l'abri des ardeurs du soleil.

Le travail entrepris n'était pas facile et devait être fait avec soin: aussi notre maître fut-il sur le beffroi pen-

(1) « Maistre Henri envoiet à Bruges, à Tournai et à Valenciennes pour plusieurs fois de xv jours, les cous et depens de lui, de son varlet et de son keval, iij ℔. xvj s. (Compte 1330.)

(2) « Pour briser et oster le stellinghen qui fu entour beffroi qui y fu pour dorer le Belefroy, xv s. » (Compte 1330.)

(3) Pour liewaghe de craemcleederen mis entour le Belefroy quand on y ouvra, x s. iiij d. » (Compte 1330.)

dant soixante-neuf jours; son valet Richard et d'autres ouvriers y travaillèrent avec lui.

Le salaire journalier de ces ouvriers était de deux sous; toutefois, il fut payé à Richard, plus habile sans doute que ses compagnons, deux sous et demi. Quant au maitre, il reçut quatre sous par jour (1) et les échevins furent si satisfaits de son travail qu'ils lui donnèrent « en courtoisie », outre ses journées, trois livres onze sous (2).

Nos trésoriers renseignent les sommes qu'ils payèrent pour achat d'or battu, de blanc de plomb, de vermillon, d'ocre, de vert et d'autres couleurs, de vernis et d'huile (3).

Ces comptes permettent donc de constater que le sommet du campanile fut « suroré » et que la lanterne etc. fut couverte de peintures polychromes, aux teintes les plus vives et les plus variées!

Une telle décoration ne devait-elle pas produire au loin l'effet le plus pittoresque et le plus splendide?

---

(1) A maistre Henri (Manin) p^r lxix journées qu'il estoit sour le Belefroy pour surorer le Belefroy... et pour autre ouvrage quil y fist à iiij s. le jour, xiij ℔. xvi s. »

« A Richard son varlet de lxj journées qu'il estoit sour le Belefroy, ii sols 1/2 le jour, vij ℔. xij s. »

« A iij autres vallets le j de lvj jours, l'autre de lv jours et le tieret de xlvj jours, cascun ij sous le jour... xv ℔. xvj s. »

« A Jan Darde pour le travailz qu'il ot quand on ouvra sur le belefroy et de ce qu'il romona sur le belefroy, xij s. » (Compte 1330.)

(2) « A luy donné en courtoisie deseure ses journées... iij ℔. xj s. » (Compte 1330.)

(3) « De or battu pour surorer le Belefroy, etc... xxxij ℔. xviij s. »

« Pour xxij livres de loodwit... xliij s.

« Pour xxiiij livres de menge (?)... xxiiij s. »

« Pour vermillon.... xij s. »

« Pour oker, verdegreze, pour spains groen, pour tanit, pour feuilles (?), pour gratenzen (?)... xlij s. ij d. »

« Pour oile et pour vernis.. iii ℔. iiij s. viij d. » (Compte 1330).

Bien qu'elles fussent faites à l'huile et protégées par une épaisse couche de vernis, les dorures et les peintures de Manin ne purent résister longtemps aux intempéries des saisons.

Dès 1367, il fallut les restaurer. Cette année, un peintre dont le nom est resté inconnu, fut chargé de « dorer le beffroi ».

En l'an de grâce 1367, l'or n'était pas encore une chimère; l'on se procurait, paraît-il, difficilement alors ce précieux métal; pour faire ces dorures, on se servit donc de pièces de monnaie ayant cours: on y employa quatre-vingts florins d'or valant cent douze livres et pour les battre, Gillis Bollekin reçut treize sous par pièce (1).

Trente ans plus tard (1398), on décora de nouveau le beffroi. Ces travaux, modestes en apparence, n'étaient pas confiés à des peintres vulgaires, ni même à des peintres décorateurs souvent fort habiles cependant, mais à des maîtres de grand mérite, même à des *pourtraittureweikers*; c'est ainsi qu'en 1398, les échevins chargèrent de faire ces ouvrages, maître Jacob Cavael, l'émule de Mechior Broederlam, un des précurseurs de Jean Van Eyck.

Après avoir achevé ce travail, puis peint un tableau à l'huile et fait beaucoup d'autres belles peintures pour la commune, Cavael fut nommé, le 24 Février 1400, « peintre de la ville » (2).

Notre habile mais modeste « maistre *pourtraitturewerkere* » entreprit donc ce travail si peu en rapport, à

---

(1) « De iiijxx florins pour orier le Belefroy, cxij lb. A Gillis Bollekin de les battre xiij s. de le pièce, liiij lb. » (Compte 1367).

(2) I. Diegerick, *Ann. Bruges*, 2e série, IX, p. 283.

première vue, avec son remarquable talent; il couvrit d'une double couche d'or trois cents ardoises, destinées à être placées sur le faîte du campanile (*up t'opperste capiteel vanden Belefrote* (1) et d'une simple couche d'or, cent quarante-quatre autres ardoises, qui, posées plus bas (2), devaient être moins exposées à se détériorer promptement; ce maître (3) « estoffa » en outre de couleurs, diverses parties du campanile.

Enfin un autre *pourtraittureweerkere* d'Ypres, nommé après la mort de Jacob Cavael, peintre en titre de la ville, — France Van der Wichterne — exécuta, comme son prédécesseur, de très importants ouvrages décoratifs à ce campanile.

En 1420, il avait peint en noir le vieux lion, tenant les armes d'Ypres. Ce lion était placé contre le beffroi, au dessus du tabernacle de notre Dame de la Halle (4). L'année suivante (1421), maître France étoffa d'or et d'azur toute la partie supérieure du campanile (5) et dora

---

(1) « Jacob Cavael van iij^c scaelyen te vergoudene met dobbelen goude up 'topperste capiteel van den Belefrote ghedect, van stoffe ende van wercke, xxxviij ℔. i s. » (Compte 1398.)

(2) « Jacob Cavael van cxliiij scalyen ghedeckt om de cape van den Belefrote onder t'capiteel met enkelen goude ende stoffeirene ende vergoudene de looveren ende eschappelen (eechappelen ?) ende datter toebehoort onder 't versnijd vande capitele... xlvij ℔. » (Compte 1398.)

(3) Nous donnerons dans notre étude: *la Chambre des Échevins*, quelques détails sur Cavael et sur ses œuvres de peinture.

(4) ..... « Den leeuw boven (t'beilde) verswart, iiij ℔. » Compte 1420.) — Voyez gravure IIbis, N° 5.

(5) « France de Wichtere wien by vooghd ende scepenen besteed was in taswercke de uperste voye van den beelfrooite...... de lodinne loveyen de gyften ende bocketten te belegghene met goude van iii ℔. xii s. elc hondert, ende t'veld der tusschen boven beneden te legghen met ayzure alzoo het blijct en dehyt (?) der wet ghelevert heift... omme de somme van iij ℔. iiij^xx iiij s. » (Compte 1421).

soixante-trois ardoises qui furent placées au dessous de ces « estoffaiges » (1).

Le même *pourtraitturewerkere* compléta son œuvre en 1422; il « estoffa » alors aussi de quatre grands écussons, les quatre faces des toitures du beffroi; deux de ces blasons étaient aux armes de Flandre (2).

Ainsi, non seulement tout le campanile du beffroi était étincelant de dorures et couvert de peintures polychromes, mais quatre grands blasons placés sur les toitures complétaient cette splendide décoration.

Nous n'avons plus trouvé la moindre trace de semblables ornementations qui auraient été faites après 1422.

Au XV[e] siècle, la commune avait perdu sa puissance, le beffroi communal perdit peu à peu son prestige. Durant quelque temps, les dorures et les peintures de Van der Wichterne rappelèrent l'ancienne prospérité de la commune, mais en se ternissant et en se décolorant d'année en année, elles symbolisèrent en quelque sorte la décadence de la cité.

Aujourd'hui, c'est dans nos archives seulement qu'on retrouve le souvenir de son ancienne prospérité et de ses riches décorations !

---

(1) « France de Wichtere van lxiij scaelyen vergoud te hebbene omme te stellene onder t'voors : werc ende boven voorwarden te vj s. p. tstic ende stanfiken der zelve ... » (Compte 1421.)

« Van XV potken gheoorburd ende ghesleten omme te makene t'verteld (?) als Franse de Wichtere de cleren voye (*les claires voies*) vergoude ende omme de scaelyedeckere haer verteld (?) te makene als zy deckten de vergoude scaelyen tstic xxxij s. commen xxiiij ℔. » (Compte 1422.)

(2) « France de Wichtere van vergoud t'hebbene c scaeljen te iiij s. tstic. Hem van den vier scilden ligghende up 't beelfroot de welcke hy nam in tasce, de twee te legghene tveld met dobbele goude van iij ℔. xij s. t'hondert, de twee leeuwen van sabele, en de twee andere scilden met de stede wapene met olievarwe de twee scilden van der wapene van Vlaenderen tstic vij ℔. ende dandere twee t'stic vj ℔. » (Compte 1422.)

IV.

LE DRAGON ET LES AIGLES DU BEFFROI (1).

Au moyen-âge, dit Viollet-le-Duc, il n'était pas permis à tout le monde de placer des girouettes sur le comble des habitations; la girouette était un signe de noblesse; sa forme n'était pas arbitraire..; elle était en pointe comme les pennons, pour les simples chevaliers, carrée comme les bannières, pour les chevaliers bannerets (2).

Les communautés licites ou privilégiées avaient aussi le droit de poser sur leurs édifices d'utilité commune, des girouettes, ayant pour chacune d'elles, une forme particulière et déterminée. Ainsi le clergé paroissial, les abbayes et les gildes religieuses reconnues plaçaient un coq sur la flèche de leur église ou chapelle (3).

Aux centres de populations, investies du « droit de commune », était exclusivement octroyé le privilége d'avoir un beffroi surmonté d'un dragon.

---

(1) Voy. gravures II Bis, Nos 2 et 3, IV et V.

(2) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, verbo *girouettes*, vi, p. 28.

(3) Les communautés religieuses non reconnues n'avaient pas même le droit de posséder « une église ou chapelle à clocher ». (Voir notre *gilde de St. Nicolas*.)

LES HALLES D'YPRES.

IV.

J. Boutry aq. f.

J Boutry del et sc

Imp. Vve A. Cadart Paris

LE DRAGON DU BEFFROI

(d'après nature)

Ces deux variétés spéciales de girouettes ne servaient donc pas seulement à indiquer la direction du vent et à orner un monument: elles étaient aussi, et surtout, un signe, si non de noblesse, du moins de privilége.

Le dragon était donc le symbole de l'indépendance communale; on s'explique dès lors l'importance que les bourgeois attachaient à cet emblême attestant au loin l'affranchissement et la situation privilégiée de leur libre commune.

Nous n'avons à rechercher ici l'origine, ni de ces emblêmes ni de leur signification symbolique; notons toutefois que les poètes de l'antiquité attribuent aux dragons la garde des choses précieuses et des trésors; ils disent que « cet animal fabuleux gardait le jardin des Hespérides et la toison d'or » (1); serait-ce en commémoration de cette attribution poétique que nos pères placèrent ce symbole au sommet de leur beffroi communal où restaient déposés les chartes, les trésors, et toutes les choses précieuses, && de leur communauté? le droit de l'y placer aurait-il été exclusivement octroyé aux villes affranchies, parce que ces cités seules possédaient et pouvaient donc conserver, dans ces donjons privilégiés, les chartes constatant leur affranchissement, leur indépendance et leur autonomie?

Le dragon d'Ypres n'a ni son histoire, ni ses légendes, comme ceux de quelques communes flamandes. Il est même assez rarement mentionné dans nos comptes. Il avait sans doute été, dès le principe, établi dans de bonnes conditions de solidité; on n'eut donc à le faire réparer que de temps en temps. Nous croyons pouvoir donner

---

(1) *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné&&.*, mis en ordre par Diderot. T. II, p. 362, V°: *Dragon*.

quelques détails sur ces ouvrages, assez insignifiants, il est vrai, mais qui attestent la sollicitude constante de nos magistrats pour leur « *drake van den Belefrote.* »

Qu'un dragon ait été mis sur le beffroi d'Ypres, dès que celui-ci fut achevé, on n'en peut douter; pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur le campanile de cette tour; la solide tige de fer que porte son comble peut-elle y avoir été établie dans un but autre que pour y placer un dragon? pourquoi du reste notre ville qui jouit, dès le XII[e] siècle, de notables franchises, n'eût-elle pas fait usage d'un privilége octroyé à toutes les communes légalement constituées? Si nos trésoriers ne font pas plus mention de l'achat du premier dragon que de la construction du beffroi, achat et travaux antérieurs à 1230, n'est-ce pas encore parce que nos plus anciens comptes ne remontent qu'à 1280?

C'est probablement parce que ce dragon primitif, exposé depuis longtemps déjà aux outrages du temps, était fort détérioré en 1330, qu'il fut alors réparé (1) par Thierry le Pondelmaker (2).

Le compte de cette année relate quelques faits intéressants. Il nous apprend qu'en 1330, ce pondelmakere mit sur le beffroi huit aigles de cuivre, pesant huit cent quatre-vingt-une livres (3) et nommés aujourd'hui *duivekens* (petits pigeons) par le vulgaire.

---

(1) « A luy (à Thierry) pour le dragon qui est mis sur le Belefroy... iii ℔. »

(2) *Pondelmaker*, fabricant d'objets pondéreux, de plomb &&, mais spécialement de cuivre.

(3) « A Thiery le Pondelmaker pour viij aigles de cuevere pesans viij[c] iiij[xx] j livres qui sont sur le belefroi à iiij esterl. de le livre, lviij ℔. xiiij s. viij d. » (Compte 1330.)

Cet article de compte a été imprimé d'une manière fautive dans notre « *Essai de Numismatique Yproise.* » p. 329.

Les aigles qui couronnent encore la galerie supérieure (1) de notre donjon communal, y sont donc placés depuis plus de cinq cent cinquante ans. Nous le prouverons plus loin.

Quand Thierry eut terminé son ouvrage, après avoir travaillé pendant 15 jours (2), on « surora » ces aigles et le dragon; Henri Manin fit ces dorures en même temps que les décorations du campanile, (3) dont il a été fait mention déjà.

Sur ce campanile, étincelant ainsi d'or et couvert de peintures décoratives, brillaient donc dès alors, un dragon et huit aigles richement dorés!

Les échevins durent souvent faire réparer leur dragon, notamment dès 1331 (4), puis encore en 1367 (5). Après le siége d'Ypres, en 1383, on y fit des réparations importantes, car pour les exécuter, on fut obligé « d'oster et de remettre le drake du Belefroy » (1384) (6); sa rude carapace aurait-elle été atteinte à l'époque de ce siége par les flèches des arbalétriers anglais ou gantois?

Notons ici un petit détail auquel nos chroniqueurs yprois semblent attacher une grande importance, comme

---

(1) Voir gravure II Bis N° 3.

(2) « It. à luy (Thierry) pour xv journées qu'il estoit sur le belefroy, xxx s. » (Compte 1330.)

(3) « Maistre Henri Manin pour journées qu'il estoit sour le belefroy pour... surorer les aigles et le draghon... De or battu pour surorer les aigles et le draghon. » (Compte 1330.)

(4) « Wautier, den pondelmakere, van den drake van den belefrote te vermakene, xxiiij s. » (Compte 1331.)

(5) « As pondelmakers de refaire le drake sur le belefroi, vj ℔. » (Compte 1367.)

(6) « Chrestien le Pondelmakere de refaire le drake de le ville, xxiiij ℔. » (Compte 1384.)

« A Nich : de Hondscoten doster et remettre le drake du belefroy, xl s. » (Compte 1384.)

du reste à tout ce qui concernait l'emblême toujours si populaire de l'indépendance communale.

Ces annalistes racontent donc qu'en 1385, des oiseaux avaient irrévérencieusement fait leur nid « sur le dragon »; nos magistrats pouvaient-ils tolérer pareille profanation? pour ôter ce nid, ils firent ôter le « *drake* » (1) qui ne fut replacé, dans sa position élevée, que l'année suivante (1386) (2); puis on l'entoura de fil de cuivre en 1438, afin de prévenir le retour de pareils scandales (3).

France Van der Wichterne, l'infatigable et habile peintre de la ville, dont le nom apparaît dans nos comptes, pendant la première moitié du xve siècle, chaque fois qu'il y est fait mention d'œuvres de peintures ou d'ouvrages décoratifs, maître France travailla souvent au haut du beffroi pour y décorer le dragon de la commune. Il y dora les aigles en 1421 (4), puis, après que notre dragon eut été réparé par Jan Keyseroene (5), il y fit, en 1438, de nouveaux ouvrages de dorure qui ne coûtèrent pas moins de quarante huit livres parisis (6); enfin, ce

---

(1) « Doster le nyd qui fu dans le draken fait, et de fil de cuevere pour loghier le drake.. iiij ℔. (Compte 1384.)

(2) « A Michel le Hondscote de mettre le drake sur le biauleſroy, xl s. » (Compte 1386.)

(3) « Janne Van Boesinghe van eenen half pond copers draets daer mede dat men vreidde de vlerken van den drake, ende den grooten pinnel, omme tghevoghelte niet in nestelle. » (Compte 1438.)

(4) « France de Wichtere wien by vooght ende scepenen besteed was in taswercke... die viij haerenen ende de stansticken daer up dat zij staen... te belegghene met goude....» (Compte 1431.)

(5) « Jan Keyseroene, keytelaere, van twee nieuwe metalen pypen omme over de spille van den belefroy te welvene, den eenen voet van de drake te vermakene ende ooc den eenen vlerc van dien te verbindene ende te versouderene.... iiij ℔. « (Compte 1438.)

(6) « France de Wichtere van wercke stoffe ende vergoudene van de drake, van de twee panneelen, van den potte, van den slooven pypen ende loveren der toe dienende..... xlviij. ℔. » (Compte 1438.)

vaillant serviteur de la ville, malgré son âge avancé, consentit encore, en 1441, à aller sur le beffroi pour y faire quelques petites réparations au dragon de la ville (1).

Un des aigles du beffroi, frappé peut-être par la foudre, — ce qui est arrivé plus d'une fois, — dut subir de grosses réparations, en 1456. Ce travail ne put se faire à Ypres; on envoya « l'oiseau » à Tournay (2); il fut doré à son retour par Ryke Broederlam, peintre Yprois (3), après avoir été restauré par Jean Van Massoen (4).

Ainsi, notre primitif dragon, fait avant le XIVe siècle, fut, comme les aigles placés en 1330, souvent réparé et redoré; il brilla, croyons-nous, sur le beffroi, jusques vers la fin du XVIIe siècle; rien en effet, dans nos comptes, n'indique qu'il fût remplacé avant cette époque.

C'est en 1692 seulement que nos magistrats firent faire un nouveau dragon parce que « la vieille *drake* très-usée menaçait de tomber (5). »

Cette année, il fut payé à Jacques Vanden Peireboome cent et deux florins « pour avoir formé le dragon sur le tour del hostel de ville (6) » et une autre somme de

(1) « France de Wichtere van de drake vergoud ende gherepareert te hebben daert van noode was dies voor werke ende stoffe, xxxvj s. » (Compte 1441.)

(2) « Van eenen voghele up tbeelfroit te doen verghiete ende vermakene te Dornike, ix ℔. Van den zelven daer te voerene ende weder te bringhene, xx s. » (Compte 1456.)

(3) « Ryke Broederlam, poortratuerwerkere, over sinen aerbeit ende salaris van vergout te hebben een van de arenden upt beelfrooit, iij ℔. » (Compte 1456.)

(4) « Janne van Massoen scailyedeckere ende diere holpen den voors : vlerc an den voghele te doene, xxxviij s. » (Compte 1456.)

(5) Nos chr. ms.

(6) « A Jacques Van den Peireboome pour avoir formé le dragon sur le tour de hostel de ville &&.... cent deux florins. » (Compte du 1 mai 1692 au dernier avril 1693.)

soixante-treize florins à Frans Hacke qui avait peint et doré ce nouveau dragon (1).

Maître Hacke était un peintre yprois ; il jouit, à son époque, d'une certaine renommée dans la West-Flandre et fit, entr'autres œuvres, deux tableaux (1717 à 1719) pour les magistrats de la ville de Dixmude (2).

Quant à Jacques Vanden Peireboome, il était maître chaudronnier-dinantier (*baes koper slager*) et demeurait dans la rue de Lille à Ypres (3). Bien que ce nom soit ici orthographié à la française, c'est bien celui de notre famille et nous citons — sans un sot orgueil, mais non sans une certaine satisfaction, — le nom de ce chaudronnier-dinantier qui fit, en 1692, un nouvel emblème de cette indépendance communale dont — grâces aux principes d'égalité proclamés en 1789, — nous, un des descendants de ce maître, avons pu avoir l'honneur d'être constamment un des plus dévoués et des plus ardents défenseurs, de 1843 à 1876, à l'Hôtel de ville d'Ypres, au Palais de la Nation, comme dans les Conseils de la Couronne.

D'après nos annalistes yprois, un nommé Popelier plaça ce nouveau dragon sur le beffroi et reçut un gobelet d'argent en récompense de ce travail (4) ; on voit en effet, par nos comptes (5), que nos magistrats offrirent en 1692 à « Pierre Popelier un goblet d'argent, coûtant dix-neuf florins quatre pattars, en récompenses des devoirs

---

(1) « A Frans Hacke, peintre, pour avoir peint et doré le dragon sur le tour de la maison de ville &&. soixante treize florins. » (Compte du 1 Mai 1692 au dernier avril 1693.)

(2) Voyez notre : *Essai de Numismatique yproise*, p. 80.

(3) Nos chr. ms.

(4) Nos chr. ms.

(5) Comptes 1692-1693.

par luy faits à mettre le dragon sur la tour de la maison de ville ».

Popelier fit-il personnellement ce travail? Nos trésoriers ne nous font pas connaître la profession qu'il exerçait. Un tel ouvrage était d'ordinaire exécuté par un couvreur, plombier ou constructeur de moulins; aurait-on offert un goblet d'argent à un modeste ouvrier? Une bonne gratification en argent, « un gros pourboire », n'aurait-il pas fait bien mieux l'affaire de ce travailleur?

Pierre Popelier n'aurait-il pas été un bourgeois, ou le maître-ouvrier de la ville, qui prêta son concours gratuit à nos magistrats, en surveillant l'exécution d'une opération difficile? ne pouvant lui payer un salaire, comme à un ouvrier, nos échevins ne lui firent-ils pas présent de ce gobelet d'argent en récompense des devoirs par lui faits en cette circonstance?

Le nouveau dragon et les aigles du beffroi furent plusieurs fois dorés de nouveau pendant le XVIII[e] siècle, mais de 1794 à 1815, on les négligea complètement, car durant l'annexion de notre pays à la France, la signification de ces symboles était perdue de vue; c'est après la constitution du royaume des Pays-Bas seulement, que l'on songea à rendre leur antique splendeur à ces traditionnels emblêmes de l'indépendance communale: à cette époque, le nouveau gouvernement avait restitué à nos villes quelques-unes de leurs anciennes libertés.

On répara et l'on redora donc notre dragon et les aigles en 1819 et en 1838; il fut descendu en 1861, quand on plaça un paratonnerre sur le beffroi, puis redoré encore en 1877, lorsqu'on renouvela en partie la charpente du campanile.

Les huit aigles furent alors déposés dans les ateliers

de la ville, le 5 septembre de cette année, et deux jours plus tard (le 7 Septembre), le dragon momentanément enlevé de sa haute position, était placé dans la Halle; une foule nombreuse avait assisté à cet enlèvement et témoigna, par sa présence, de la popularité, dont jouit encore à Ypres ce vieux témoin du passé de notre cité.

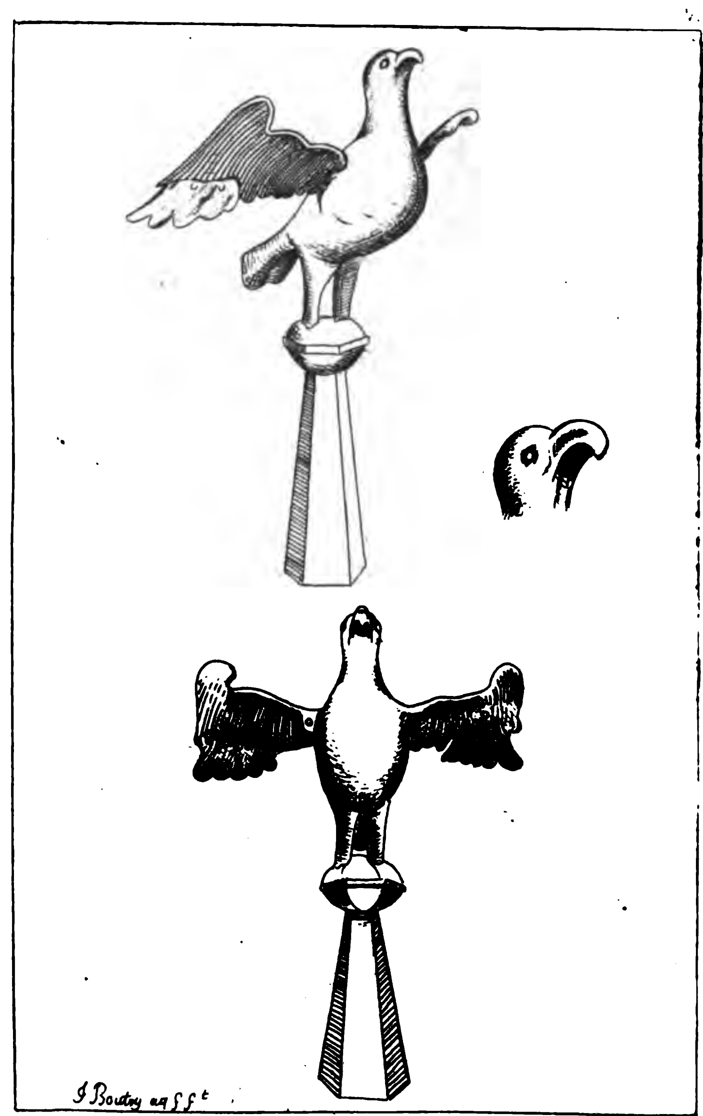
Notre dragon (1) réunit tous les caractères du dragon héraldique décrit par les auteurs de l'encyclopédie (2). « Le dragon, disent ces auteurs, est un animal qui paraît dans l'écu, avec une tête, une poitrine et deux pattes de devant, semblables à celles du griffon (à l'exception de sa langue qui est en pointe de dard); il a des ailes de chauve-souris et le reste du corps est terminé en queue de poisson, tournée en volute, la pointe élevée. »

Nous ne saurions mieux décrire le dragon de notre beffroi, car notre bisaïeul a su lui conserver le style et tous les caractères héraldiques que nos premiers échevins donnèrent, dès le moyen-âge, au dragon privilégié de la commune d'Ypres.

D'après nos chroniqueurs, le dragon de 1692 aurait pesé cinquante-six livres d'Ypres (24 kilog. 152) et sa capacité était égale à celle d'une tonne de bière. Nous n'avons pas cru devoir vérifier l'exactitude de cette dernière assertion, mais il a été constaté que la première n'est pas — ou du moins n'est plus — exacte: le poids du dragon actuel est en effet de trente-deux kilogrammes (75 livres d'Ypres); les réparations, soudures etc. que l'on y a faites, depuis cent quatre-vingt-cinq ans, peu-

(1) Nous avons pu examiner, dans la Halle, le dragon et les aigles du beffroi; la description et les détails qui suivent, sont donc donnés en quelque sorte d'après nature. — Voyez gravure IV.

(2) Ouvrage cité, t. xi, p. 363.



J. Boutry. del. et sc.

Imp Vve A. Cadart Paris

LES AIGLES DU BEFFROI.

(d'après nature)

[illegible] même [illegible]
[illegible] la date [illegible]
[illegible] est en [illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible] doré. De [illegible]
[illegible] longue, [illegible]
[illegible] place où [illegible]
[illegible] est de [illegible]
[illegible] ailes de [illegible]
de [illegible]
[illegible] centre, [illegible]
[illegible] les [illegible]
[illegible] état; en [illegible]
[illegible] réparations [illegible]
[illegible] 1861, [illegible]
[illegible]; à ces [illegible]
[illegible] de [illegible] sont [illegible]
[illegible] est [illegible]
[illegible] airs [illegible]
[illegible] sur des [illegible]
[illegible] corps. — [illegible]
[illegible] cuivre [illegible]
peut-être [illegible]

vent expliquer cette différence de poids ; d'ailleurs les renseignements donnés par nos annalistes, même sur des faits de cette époque peu éloignée cependant, ne sont pas toujours parfaitement dignes de foi. En tous cas, ce dragon est bien celui que fit Jacques Vanden Peireboome en 1692; il porte encore, en chiffres pointillés, la date de cette année.

Il est en cuivre battu, de plusieurs pièces jointes au moyen de clous ou rivets également de cuivre, et entièrement doré. De l'extrémité de la queue jusqu'à la pointe de la langue, il mesure deux mètres vingt centimètres; à la place où passe la tige sur laquelle il pivote, son diamètre est de trente-sept centimètres.

Ses ailes de chauve-souris, hautes de vingt-huit et longues de quarante-deux centimètres, sont, à leur partie supérieure, espacées de soixante-dix centimètres.

Bravant les outrages du temps, notre dragon est encore en bon état; en 1877, on a pu se borner à y faire quelques petites réparations, puis à le redorer, comme en 1819, 1838 et 1861, dates qui sont estampées sur sa langue en pointe; à ces millésimes on a ajouté celui de 1877.

Les huit aigles du beffroi ont les ailes éployées, le bec recourbé, de grands yeux menaçants; ils sont debout, leur attitude est fière; leur style remarquable caractérise le roi des airs (1).

Posés sur des socles de forme conique — avec lesquels ils font corps, — nos aigles (comme leurs piédestaux) sont de cuivre fondu, sauf les extrémités de leurs ailes — rongées peut-être par le temps et les orages, — qui sont de cuivre battu et ajustées au moyen de rivets de même métal.

---

(1) Voyez gravure V.

Ils mesurent, du bec à la queue, soixante-deux centimètres, leur hauteur est de soixante centimètres et y compris leur socle, de un mètre huit centimètres; leur envergure est de soixante-seize et leur circonférence mesure soixante-dix centimètres.

Ces séculaires satellites de notre dragon sont les huit aigles que le pondelmakere Thiery fournit à la ville, en 1330; à défaut de certificat d'origine, leur identité est prouvée par des chiffres.

D'après nos comptes (1), les huit aigles « de cuivre » mis sur le beffroi en 1330 par Thiery, pesaient huit cent quatre-vingt-une livres d'Ypres (881 l.), soit trois cent soixante-dix-neuf kilogrammes neuf cent soixante-quinze grammes (379 k. 975 g.); donc en moyenne: cent et dix livres et un demi quarteron (110 l. 1/8e) ou quarante-sept kilogrammes quatre cent quatre-vingt-quatorze grammes (47 k. 494) par aigle.

Les huit aigles actuels de notre beffroi sont aussi, on l'a vu, de cuivre; le poids de chacun d'eux n'est pas le même; l'action du temps et des réparations (soudures etc.). faites à diverses époques, peuvent expliquer ces différences; leur poids varie de quarante-deux à cinquante-deux kilogrammes environ; il est donc aussi en moyenne de quarante-sept kilogrammes (47 k.), plus quelques grammes et en totalité d'un peu plus de trois cent soixante-seize kilogrammes (376 k.); cette indentité de métal et cette concordance de poids — assez extraordinaires malgré les réparations et les détériorations déjà signalées — prouvent que nos aigles actuels avaient (en 1877) vu cinq cent quarante-sept printemps, depuis le jour où ils

(1) Compte de 1330 dont le libellé est imprimé plus haut.

furent mis sur le beffroi par Thiery. Leur origine ne peut donc faire l'objet d'un doute.

Il fut payé à ce pondelmakere (1330), pour les huit aigles, cinquante-huit livres quatorze sous et huit deniers parisis (LVIII lb XIIII s VIII d) (1), soit pour chacun d'eux environ sept livres sept sous (VII lb VII s). D'après Warnkœnig et d'autres auteurs, au commencement du XIVe siècle, la livre représentait à peu près une valeur de vingt francs de notre monnaie actuelle; on peut donc évaluer approximativement à onze cent soixante-quinze francs (1175 fr.) la valeur relative de la somme totale payée à Thiery et le prix de chacun des huit aigles à cent quarante-sept francs (147 fr.).

Il n'est pas possible de garantir la parfaite exactitude de ces dernières évaluations, car le rapport entre la valeur représentative de la monnaie coursable, au XIVe et au XIXe siècle, ne peut être déterminé d'une manière certaine; quant aux poids indiqués, en moyenne et en kilogrammes, ils ont été constatés au mois de Septembre 1877; ils étaient donc exacts à cette époque et nous les avons mentionnés ici pour établir l'antique origine de nos aigles et parce que cette constatation ne pourrait plus se faire à l'avenir.

Ces poids ne sont en effet plus les mêmes aujourd'hui : ils ont été diminués en 1877, car on a remplacé alors les ailes de cuivre fondu — fort détériorées — par des ailes exactement de même forme, mais en cuivre battu rouge, très solides, attachées au moyen de rivets et reliées par des lamelles de même métal. Amand de Thoor, maître forgeron-mécanicien à Ypres, a exécuté ce travail.

---

(1) Voyez le compte de 1330 déjà cité.

Le dragon doré par Ed. de Groote, peintre doreur, et pavoisé, pour la circonstance, aux couleurs nationales, a été replacé sur sa tige séculaire — au son de la cloche — le 24 Septembre 1877, anniversaire des journées de 1830, date de l'indépendance de la Belgique.

Les huit aigles redorés aussi : quatre par Charles Heylbrouck, doreur, quatre par Charles Caillez, peintre-doreur, ont été remis en place le 17 Octobre suivant.

Enfin l'enlèvement et le replacement de notre dragon et de ses huit satellites — opérations difficiles et dangereuses — ont été exécutés par Amand Forrez, constructeur de moulins (1), avec le concours de Monsieur Désiré Blieck, conducteur-surveillant des travaux communaux, sous l'intelligente et prudente direction de Monsieur Heyninx, architecte-ingénieur de la ville d'Ypres.

Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs tous les renseignements — même secondaires — trouvés dans nos archives et les faits que nous avons pu constater *de visu* concernant le dragon et les aigles de notre beffroi. Tous les souvenirs qui se rattachent à ce séculaire emblème de nos antiques libertés communales, ne méritent-ils pas d'être connus et religieusement conservés par écrit ? — *scripta manent.*

---

(1) Il fut payé « en courtoisie » aux ouvriers 35 francs. (Compte 1877.)

V.

LES ANCIENNES CLOCHES DU BEFFROI.

Comme le droit d'avoir un beffroi surmonté d'un dragon, le droit de posséder une cloche était un privilége exclusivement octroyé aux centres de population jouissant « du droit de commune » (1).

D'après Viollet-le-Duc, cette « cloche communale ou privilégiée » était primitivement suspendue dans la tour de l'église paroissiale du *burgus*. Mais les chefs des « communautés » affranchies la firent transporter plus tard au-dessus de l'une des portes, ou dans un des « bellefroys » défensifs des remparts de leur commune, et cette translation aurait été motivée par des conflits nés à l'occasion des sonneries, entre les autorités locales et le clergé paroissial (2).

Nommée d'abord « cloche banale » parce qu'elle était destinée à appeler aux armes les manants d'un même

(1) Warnkoenig, II, p. 247.
(2) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire*, II, p. 193.

ban (1), puis « cloche communale », lorsqu'elle servit à convoquer aux séances du conseil, les échevins et « consaux » de la communauté, cette « cloche privilégiée » sonna les heures, quand fut constatée, plus tard, la nécessité de faire connaitre aux manants, les principales divisions de la journée et d'établir ainsi la régularité dans la distribution du temps et l'uniformité dans les habitudes de la vie commune ; elle reçut alors le nom de *huerclocke*, nom sous lequel elle est désignée, dès le XVI[e] siècle, dans nos documents.

Mais bientôt une cloche unique ne put suffire pour donner aux habitants des indications si multiples et si diverses ; on en suspendit alors d'autres — moins grandes — dans les beffrois, notamment une *werckclocke*, c'est-à-dire une cloche qui annonçait les heures de travail et de repos.

La commune d'Ypres eut, sans nul doute, sa cloche privilégiée dès le XII[e] siècle, et probablement d'autres encore au commencement du siècle suivant ; on peut constater en effet par les dispositions de notre beffroi, achevé en 1230, que le campanile de cette tour fut alors construit, dans le but d'abriter plusieurs cloches.

Nos plus anciens comptes ne datent, on le sait, que de l'année 1280; on ne peut donc y trouver aucun renseignement sur la confection des cloches primitives placées dans ce campanile avant cette année (1280).

D'après les lois et coutumes de la féodalité, les seigneurs pouvaient confisquer, « pour fourfacture », les franchises, les priviléges et même « le droit de commune » qu'ils avaient octroyés à des villes; tous les signes

---

(1) Berty, verbo : *cloche*.

extérieurs caractéristiques de ce droit et de cette situation privilégiée étaient alors détruits; ainsi, on brisait la cloche et le sceau de la commune dégradée; Viollet-le-Duc rapporte qu'en pareil cas, des rois de France firent même parfois démolir des beffrois communaux (1).

Après le désastre de Cassel (1328), Philippe de Valois châtia durement la ville d'Ypres, dont les milices avaient combattu sous le drapeau de Zannekin; il confisqua tous les priviléges de la commune et, d'après Kervyn (2), il fit briser sa cloche privilégiée.

Cet acte de sévérité n'est mentionné ni dans « les lettres de grâces » accordées aux Yprois par le roi de France, le 8 septembre 1328 « ès tentes lez Wytsgate » (3), ni dans les dures conditions que ce monarque leur imposa, le 10 du même mois, « es tentes devant Ypres » (4).

Il est possible toutefois que ce châtiment leur fut infligé, comme conséquence nécessaire de la confiscation de tous leurs priviléges.

Les gens d'Ypres s'attirèrent de nouveau l'indignation de leur seigneur par leur révolte de 1359 à 1361 ; toutes leurs franchises furent encore confisquées alors par Louis de Male (1361). Le prince irrité fit-il briser aussi la cloche de la commune ? on en peut douter, car il reçut « en grâce et pardon » la ville rebelle, dès qu'elle fut reconquise, cette année, par le seigneur de Dixmude (5) ; on serait cependant tenté de croire que « ce brisement » fut ordonné, car quelques années plus tard (1377), nos

---

(1) Au mot *beffroi*.
(2) T. III. p. 153.
(3) *Arch. Yp. Inv.* N° 429.
(4) *Arch. Yp. Inv.* N° 430.
(5) *Arch. Yp. Inv.* N°s 587 et 588.

échevins firent faire une cloche nouvelle — la première dont parlent nos trésoriers, — et l'on ne trouve, soit dans nos archives, soit dans le campanile du beffroi, ni traces ni vestiges de l'ancienne cloche communale.

C'est un fondeur, nommé Jean le Boom, qui entreprit en 1377 « de fondre le clomp » (1) de cette « *huerclocke* » pesant mille vingt-trois livres (2) (à peu près 441 kilogrammes).

Jean de Daenzen en refit le grand maillet (3) et Jean Daine, un autre maillet dont la tête fut réparée et qui pesait cinquante-quatre livres (4) (22 kilog. 28 gram.). Jean de Vaerwere y exécuta des ouvrages de fer (5) et Jean de Cortray, d'autres ouvrages (6).

Pour hisser et placer la nouvelle cloche, on paya à de nombreux maîtres et ouvriers, pour journées de travail, quatre-vingt-treize livres dix-huit sous (7), et, à Denis de le Scape et Meus Damman, près de cinquante livres « d'ouvrages de canep », c'est-à-dire de cordes en chanvre et autres cordages (8).

---

(1) *Clomp* . *Massa*, (KILIAN.)

(2) « A Jan le Boom de fondre le clomp de le huerclocke pesant xc xxiij livres.... ix ℔. » (Compte 1er Novembre 1377 au 31 Octobre 1378.)

(3) « A Jan de Daenzen de refaire le maillet grand de le huerclocke, iiij ℔. viiij s. » (Compte de 1377-1378.)

(4) « A Jan Daine de refaire le maillet de le huurclocke, iiij ℔. — Item de refaire de nouvel le teeste du maillet pesans liiij livres à iijs le livre, viij ℔ ij s.. xij ℔. ij s. » (Compte 1377-1378.)

(5) « A Jan le Vaerwere douvrage de fer a le huurclocke, xlviij s. » (Compte 1377-1378.)

(6) « Item à Jan de Cortray de ce quil a fait a le huerclocke. iij ℔. iiij s. » (Compte 1377-1378.)

(7) « Item à ij maistre j vallet, de v jours, ij et iij vallets xviiij jours, j et j vallets de lxiij jours ; ij et ij vallets xxxiiij jours, i et ij vallets de iiij jours, iiijxx xiij ℔. xviij s. » (Compte 1377-1378.)

(8) « A Denis de le Scape douvrage de canep pesant ijc ij liv. à xx dr le

Ce placement était un ouvrage difficile et dangereux ; Jak le Boo, qui travailla sur le beffroi avec Jan Labram et Franse Stassin, y fut blessé à la jambe, en faisant ce travail ; il reçut à titre d'indemnité « de sa gambe confie en son office » neuf livres, et pour salaire douze livres, donc en tout vingt-et-une livres (1).

La plus grande et la plus ancienne des cloches, qui se trouvent aujourd'hui dans le campanile de notre beffroi, porte la date de 1377; sur une banderole qui la contourne, on lit :

× Anno : Domini : : m × ccc × lxxvii × tres × fratres × me × fecerunt × debusineis (2) × orate × pro × eis × : a : (*Amen*).

Cette cloche est-elle celle dont il est fait mention dans notre compte de 1377 ?

D'après l'inscription qu'on vient de lire, elle fut l'œuvre de trois frères et, suivant l'appréciation d'un fondeur qui l'a récemment examinée, elle pèserait plus de dix-neuf cents kilogrammes. Nos trésoriers ne citent que le nom d'un seul fondeur — Jan le Boom — et le « clomp » qu'il fondit ne pesait que quatre cent quarante-et-un kilogrammes environ. Ces renseignements ne concordent

---

livre, xv ℔. xvj s. viij d. — Item de xiiij bastinnelinne, xxxv s., de une delelinne et v. cordelen, xxx s.... xx ℔. xx d. » (Compte 1377-1378.)

« A Meus Damman douvrage de canep pesant ijc xxv livres à xx drs le livre, xviij ℔. xv s. x. d., de lxij bastinelinne, vij ℔ xv s. Item de uneghellinne cordes as tentes cordelen, et bast, liiij s. xxix ℔. iiij s. x d. » (Compte 1377-1378.)

(1) « A Jan Labram et Franse Stassin de estre sour le belefroy quant on ouvroit, xij ℔. Jak le Boo du mesme et de ce gambe qui fu confie en son office, ix ℔. xxj ℔. » (Compte 1377-1378.)

(2) *Debusineis* : de Busigny (?) le Cateau, Nord, (Cambresis), France.

donc pas avec les faits que l'on peut constater aujourd'hui.

Mais « les trois frères » ne se nommaient-ils pas le Boom ? si le nom seul de Jan est cité par nos trésoriers, ne serait-ce point parce que c'est à lui que fut payée la somme due ?

On a vu qu'un ouvrier, Jak le Boo, fut blessé; ce nom est-il correctement orthographié par nos trésoriers ? n'est-ce pas Jak le Boom qu'il eût fallu écrire? s'il en est ainsi, Jak n'aurait-il pas été le second des trois frères ; le prénom seul du troisième resterait ainsi inconnu. Enfin trois frères nommés le Boom étaient alors fondeurs de cloches. D'après un auteur dont le nom nous échappe, ils fondirent des cloches à Damme vers cette époque.

Quant à la différence notable de poids, ne peut-elle pas s'expliquer aussi? le clomp fondu par maître Jan ne se composait peut-être que de fragments d'anciens métaux qui devaient, avec d'autres, former l'alliage nécessaire pour fondre la nouvelle cloche d'Ypres?

Enfin si deux cloches avaient été fondues, en 1377, l'une par Jan le Boom, l'autre par trois frères, nos trésoriers qui donnent des renseignements si complets sur l'une d'elles, ne nous auraient-ils pas laissé quelques détails aussi sur la seconde, fondue la même année, plus grande que la première, et qui existe encore?

La grande cloche, aujourd'hui suspendue dans notre beffroi et que nous venons de décrire, fut donc, pensons-nous, fondue en 1377 par trois frères nommés le Boom.

Depuis cinq siècles, cette cloche annonce les heures aux bourgeois d'Ypres; de nos jours, comme en 1377, elle porte le nom de *huerclocke* et c'est sous le nom de

ureslachclocke que nos trésoriers de 1608 la désignent dans leur compte de cette année (1).

Toutefois cette cloche (2) servait encore à d'autres usages; elle annonçait les jours de « *Fiestes* » (foires), l'ouverture des marchés, l'arrivée des seigneurs du pays, les grands événements, les victoires remportées sur les ennemis du pays, les processions et les ommegangen, les fêtes, réjouissances et solennités communales, de là son nom de *triompheclocke*; elle signalait autrefois l'approche de l'ennemi et les incendies qui éclataient en ville ou sur le territoire de l'échevinage *(binnen cruce)*: c'est pour ce motif qu'on la nommait aussi *stormclocke*.

Durant de longues années, « les gens du guet » chargés de sonner cette cloche d'alarme, en cas de sinistres etc. avaient « leur maison » *(clockeluudershuus)* au sommet du beffroi; nous avons décrit cette espèce de corps de garde (3). Notons ici que l'office de guetteur ou sonneur des cloches avait autrefois une réelle importance et n'était confié qu'à des bonnes gens, parfois à des bourgeois occupant une position sociale relativement distinguée.

En 1447, Rycke Broederlam, *portraituurwerker*, (4) et Jacob van den Hende, « painctre » (5), occupaient cette haute position. Ce poste était du reste fort brigué, sans doute parce qu'il assurait à ses titulaires des gages relativement élevés; Rycke Broederlam recevait, en 1447,

---

(1) « Aen de groote clocke up t'beelfoort wezende de ureslachclocke. » — Comptes de la ville du 1er Avril 1608 au 31 Mars 1609, cité par M. Ed. Vander Straeten. — *Annales de Bruges*, t. xxiv, p. 67.

(2) Pour les dimensions, voir plus loin.

(3) Voyez *Dispositions intérieures du beffroi*. p. 19.

(4) Compte de 1477.

(5) Compte de 1447.

comme sonneur de cloches, un traitement annuel de quarante-quatre livres parisis.

En 1377, à côté de l'*huerclocke*, faite par les frères le Boom, se trouvaient des « petis clokettes » (1) et diverses « clockes », déjà anciennes, dont on refit alors les maillets, entr'autres la *dagclocke*, la *werckclocke* et la cloche du couvre-feu.

Mais bientôt on cessa de faire usage de plusieurs de ces cloches séculaires. Ainsi, quand *l'huerclocke*, reliée à l'horloge du beffroi, sonna régulièrement les heures, il ne fut plus nécessaire de se servir de cloches spéciales, pour faire connaître aux ouvriers le temps du travail, le lever du soleil, etc. Plusieurs de ces cloches, soit sans utilité, soit hors de service pour cause de vétusté, furent refondues (2), d'autres reçurent une destination nouvelle.

Plus tard, on en fit faire d'autres, notamment quand l'horloge sonna les demi heures, quand une *poorteclocke* annonça l'ouverture et la fermeture des portes de la ville, etc. Enfin, on ajouta des clochettes aux primitives « petis clockettes » lorsque la commune eut d'abord un *voorslag*, puis un carillon *(clockenspele)* dont nous parlerons plus loin.

---

(1) Compte 1377. Voyez texte plus loin.

(2) Voyez compte 1683 et plus loin. Cloche n° 7, « *desen teiaert is vergoeten enz.* »

VI.

L'HORLOGE DU BEFFROI.

Les romains connaissaient les horloges à eau, nommées « clepsydres ».

Une des plus anciennes « reloges » (horloges à rouages) dont parlent les auteurs, est celle que le pape Paul I envoya, vers 760, à Pépin le bref; elle passa pour une chose unique au monde (1).

L'usage de ces machines se vulgarisa lentement; dans nos villes, les guets au beffroi continuèrent, pendant de longues années encore, à « frapper l'heure »; les *Jacquemars* placés plus tard à l'extérieur et qui frappaient l'heure sur des timbres avec un maillet, sont des vestiges traditionnels de cet antique usage; les beffrois de quelques villes en France ont conservé ces Jacquemars encore si populaires (2).

Après le coucher et jusqu'au lever du soleil, les guets au beffroi « criaient l'heure », au moyen d'un grand porte-voix en cuivre; les sommes payées presque tous

(1) *Dictionnaire de l'encyclopédie:* au mot « Horloge. »
(2) Viollet-le-Duc, au mot « Horloge. »

les ans pour l'entretien de cet instrument, des drapeaux et de la lanterne des guetteurs figurent fréquemment dans nos comptes (1); au moyen-âge, comme aujourd'hui, le guet se servait, le jour, de son drapeau, la nuit de sa lanterne, pour indiquer le quartier de la ville où un incendie venait d'éclater.

Alors même que les communes eurent leur horloge à sonnerie, afin de s'assurer de la vigilance des guetteurs, il leur était encore prescrit de « crier l'heure »; et ces cris étaient répétés dans les divers carrefours de la ville, par des « veilleurs de nuit »; ceux-ci annonçaient, à leur tour, l'heure d'après une formule agrémentée de bons conseils et de pieuses recommandations.

Cette coutume fut longtemps maintenue à Ypres; de vieux bourgeois s'y rappellent sans doute qu'à l'époque de leur jeunesse, ils furent plus d'une fois réveillés par le *nachtwaker* psalmodiant d'une voix traînante et monotone:

WACHT... UW VIER...
TWALF... UEREN... IS DE CLOCKE...
BIDT... VOOR DE ZIELEN... IN 'T VAGEVIER!

Les primitives horloges étaient très-compliquées et le furent de plus en plus jusqu'à la fin du XVI[e] siècle; elles indiquaient, en général, l'heure, le mois, le jour, les mouvements du soleil et les phases de la lune.

Sur les horloges des églises, outre ces indications et une espèce de calendrier ecclésiastique faisant connaître les jours de fêtes et les heures des offices canoniques, on voyait souvent des figures mobiles, représentant, quand l'heure sonnait, tantôt une scène biblique, tantôt

(1) Comptes *passim*.

un tableau religieux (1); les grossières pendules en bois, recherchées encore dans nos campagnes flamandes et sur lesquelles un petit coq chante l'heure, en battant des ailes, rappellent, en les parodiant, il est vrai, ces chefs-d'œuvre de notre ancienne horlogerie.

Il y avait, d'après Viollet-le-Duc, des horloges dans les églises et les châteaux, dès le XIe siècle, mais plus tard seulement dans les beffrois; ces horloges étaient placées à l'intérieur et y formaient un grand meuble; cependant elles annonçaient parfois l'heure à l'extérieur, au moyen de sonneries (2).

C'est dans ces conditions sans doute, que fut établie, dès le XIVe siècle, l'horloge communale d'Ypres, car les « petis clockettes » avec leurs maillets réparés en 1377 par Jehan de le Varwere (3), ne pouvaient servir qu'aux sonneries dont parle Viollet-le-Duc.

Cette horloge formant meuble, ne donnait d'abord aucune autre indication, à l'extérieur; « les cadrans n'apparurent sur les faces des tours que vers la fin du XVe siècle, » dit l'auteur cité. Notre beffroi eut cependant son cadran beaucoup plus tôt; car en 1432, France van der Wichterne vernit « l'aiguille du cadran », mais alors cette aiguille y avait été mise depuis peu de temps (*onlancx*) (4); c'est donc dès les premières années du XVe siècle, et avant ceux d'autres villes, que nos magistrats, désireux de réaliser un progrès, placèrent un cadran devant leur beffroi.

---

(1) Viollet-le-Duc.

(2) Id.

(3) « A Jehan de le Varwere douvrage as petis clockettes et de aleir sour le belefroy, pour mettre les mailles. » (Compte 1377-1378.)

(4) « (France van der Wichterne) van te vernissen den wysere onlancx ant belefroot ghestelt. » (Compte 1432.)

Ce cadran et son aiguille terminée à l'une de ses extrémités par une étoile, à l'autre par une pomme, furent toujours en partie peints, en partie dorés; ce travail était confié à des peintres habiles.

Comme France Van der Wichterne, en 1432, Maître Joris Uutenhove dora, en 1481, « l'étoile et la pomme de l'aiguille indiquant l'heure devant la Halle » (1).

Aucun espace, dit Viollet-le-Duc, n'avait été disposé, pour le placement d'un cadran sur les tours construites avant le xv[e] siècle. Nos échevins placèrent leur cadran primitif contre la face sud du beffroi, vers la place, et près le tabernacle de Notre-Dame (2). On y voyait deux séries de douze chiffres, midi au haut du cercle, minuit à sa partie inférieure, le lever, les mouvements, le coucher du soleil et les phases de la lune ; de là le nom de *maenelooper* que le vulgaire donna à ce cadran.

L'heure n'était donc indiquée ni au loin, ni de divers côtés. Pour remédier à cet état de choses, les échevins firent placer plus tard contre les quatre faces, sous les galeries supérieures du beffroi, d'immenses cadrans de bois peints en noir avec chiffres dorés (3).

Lors de la dernière restauration des Halles (1843-1870). le *maenelooper* était depuis longtemps hors d'usage; les archéologues le condamnèrent à disparaître en même temps que les massifs cadrans du beffroi ; on remplaça ceux-ci par de légers cercles de fer portant des chiffres romains, afin de dénaturer le moins possible le style primitif du monument.

Quant au vieux *maenelooper* sur lequel brillaient en-

---

(1) « Joris Uutenhove, scildere, van t'vergoudene van den appele ende sterre van den wysere van der huerclocke voor de Halle. » (Compte 1481.)

(2) Voyez gravure II[bis], N° 4[a].

(3) Id., N° 4[b].

core des vestiges du soleil et de la lune, on le déposa « provisoirement » dans le couloir qui, du beffroi, conduit à l'étage des ateliers ou magasins de la ville (1), en attendant qu'il pût obtenir sa retraite honorable dans notre musée archéologique..... Malheureusement il a été vendu, par mégarde, il y a peu d'années, en même temps que d'autres vieilles ferrailles et vieux matériaux.

La ville d'Ypres avait donc une horloge avec sonnerie de « clockettes » avant 1377, et avec cadran, dès le commencement du xv[e] siècle; elle eut aussi son horloger dès 1452. Cet officier de la commune portait le titre modeste de « garde de l'horloge »; il était choisi parmi les meilleurs maîtres du métier des serruriers composant la section la plus relevée de la corporation générale des « Fevres » (*smeden*).

Ces maîtres n'étaient pas, comme on pourrait le croire, de vulgaires artisans; plusieurs de leurs ouvrages pouvaient être considérés comme des œuvres d'art; pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les délicates serrures et sur les charmantes pentures du magnifique bahut *(groote scaprade)* fait en 1486, et que l'on voit encore dans une des salles de nos archives communales.

Ces serruriers-gardes de l'horloge ne martelaient pas seulement le fer avec talent; ils étaient encore ciseleurs, mécaniciens, horlogers et parfois même graveurs. C'est Jacob Gellinck, garde de l'horloge, serrurier de son état, qui grava (2), en 1452 (3) et 1453 (4), les tenailles servant

---

(1) Voyez plan D, NN[os] 18b et 20.

(2) Voyez notre *Essai de Numismatique yproise*, paragraphe: *Plombs de la draperie d'Ypres*, p. 333.

(3) « Jakob Gellinc, garde van der orlogie ende slotelmakere, van stekene tanghen van der stede angaende de draperie.... lxxij s. » (Compte 1452.)

(4) Compte 1453.

à plomber *(looyen)* les draps d'Ypres; il lui fut payé, en 1452, pour ce travail de gravure, soixante-douze sous.

En 1493, notre horloge mettait déjà en mouvement à la fois le maillet qui frappait l'heure et les aiguilles du cadran devant le beffroi. Fut-elle établie cette année par Antheunes Vleesch? elle existait probablement déjà, car cet horloger ne reçut en 1493 que vingt-quatre livres; aurait-il, pour une rémunération aussi minime, pu faire une horloge dans de telles conditions, ainsi que semble le dire notre compte (1)?

Cette horloge, déjà vieille alors, était sans doute en mauvais état à cette époque, en tous cas, peu à la hauteur des progrès faits par l'art de l'horlogerie; vers 1540, nos échevins, après avoir consulté des horlogers de Courtrai (2), Bruges, Anvers et Louvain (3), dotèrent leur ville d'une nouvelle horloge; un peintre, Jan de Storme, en réunit les « patrons » (4) et dora une des aiguilles du cadran, placé, comme nous l'avons dit, à côté du tabernacle de Notre-Dame au beffroi: bien qu'une partie de

---

(1) « Antheunes Vleesch, orlogemakere, over zinen aerbeit ende salaris van bi laste van der wet ghemaect thebbene der stede oorloge also wel dienende ter huerclocke als ten wisere van dien voor de Halle staende, achtervolghende den patrone voorwoorde ende besprekene bi tresoriers jeghens hem derop ghemaect.... xxiiij ℔. » (Compte 1493.)

(2) « Van eenen bode ghezonden om den oorlogiemaker van Cuertricke voor zekere consultatie ende advys up t'maken van der nieuwe oorloge, voor zyn verlet, vj s. » (Compte 1542.)

(3) « Mathieu de Groote van dat hy by laste van den mannen (ter tresorye) ten diverschen stonden ghereist heeft te Brugge, Tandwerpen, ende te Leuvene omme met den oorlogemakere aldaer te communickerene zekere affaire de oorloge aengaende, de zelve te visiteerne ende daer of rapport overbrocht... int welck hy groot verlet ende costen ghesupporteert heeft..... xxiiij ℔. » (Compte 1542.)

(4) « Jan de Storme, scilder, van vergadert t'hebbene de patroonen van de oorloegie. » (Compte 1542.)

l'or employé eût été fournie par la ville, cet ouvrage de dorure coûta vingt-cinq livres (1).

C'est, croyons-nous, ce même cadran ou *maenelooper*, restauré à grands frais en 1541, qui fut enlevé, lors de la dernière restauration du beffroi; il se trouvait encore alors à la place si bien indiquée par nos trésoriers du XVIe siècle (2).

L'horloge de la ville, établie vers 1541, fut souvent réparée et améliorée plus tard; — les renseignements que donnent nos comptes sur ces ouvrages offrent trop peu d'intérêt pour être mentionnés ici. — Cette horloge existait encore, pensons-nous, en 1861, mais détériorée par un long usage, elle fonctionnait très-irrégulièrement; nos édiles la firent enlever et remplacer par une horloge nouvelle établie dans les meilleures conditions (1861). L'ancienne machine très-compliquée fut vendue plus tard, avec d'autres vieilles ferrailles.

Comme son aînée, la nouvelle horloge de la ville est placée dans la chambre du troisième étage au beffroi et mise en rapport avec le carillon.

---

(1) « Jan de Storme, scilder, van zynen aerbeydt ende de leveringhe van zes hondert goudts boven een veichtich dobbel goudt van der stede weghe hem ghelevert ende daer mede ghestoffert den nedersten wysere neffens onser lieve vrauwen bilde an t'beilfroot, volghende zekere voorwaerden ghemaect by den mannen ter tresorye, xxx ℔. » (Compte 1541.)

(2) Voyez gravure IIbis, N° 4^a^.

VII.

LE CARILLON DU BEFFROI.

Les « petis clockettes, » mentionnées dans le compte de 1377, furent les ancêtres des cloches qui formèrent d'abord un simple accord annonçant la sonnerie de l'heure *(voorslag)* et d'où naquit plus tard notre carillon *(clocspele)*. Ces « clockettes » du XIVe siècle ont même légué leur nom à leurs successeurs; aujourd'hui encore, en langage populaire, on désigne notre carillon sous le nom traditionnel de *clocketten*.

Jusques vers le milieu du XVIe siècle, les « petis clockettes, » réparées déjà en 1377 par Jan de le Varwere, annoncèrent, d'une manière plus ou moins régulière et harmonieuse, les heures sonnées par la grosse cloche des frères le Boom.

Ce *voorslag* embryonnaire eut pour successeur et descendant un autre accord de cloches qui conserva le nom de son prédécesseur; de ce nouveau *voorslag*, très imparfait encore, naquit notre primitif carillon, puis de celui-ci, l'orchestre aérien qui, successivement perfectionné, fut longtemps considéré par nos pères comme une merveille.

Dans sa remarquable étude sur « la musique aux Pays-Bas avant le xixe siècle » (1), M. Ed.Vanderstraeten donne d'intéressants détails sur le carillon d'Ypres.

Sans nous exposer à être accusé de plagiat — puisque nous confessons notre larcin, — nous croyons pouvoir analyser ici quelques parties de ce travail ; nous ajouterons du reste aux détails donnés, d'après nos comptes (2), par cet auteur, des renseignements fournis — spécialement sur l'achat de nouvelles cloches et clochettes — par nos trésoriers et qui semblent avoir échappé aux laborieuses recherches de M. Vanderstraeten.

Après avoir fait placer, comme on l'a vu, vers 1540, une nouvelle horloge dans leur beffroi, nos magistrats résolurent de renouveler l'ancien *voorslag*. Ils commandèrent (1543-1545) à des fondeurs de Malines, nommés Waghevens (3), seize nouvelles cloches ou clochettes *(appeelkens)* (4); on acheta alors deux cents livres d'étain fin d'Angletere et l'on transporta à Malines, pour être refondues, trois vieilles cloches (5), peut-être fêlées ou

---

(1) *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*. 3e série. T. VII ou XXIV de la collection, p. 1.

(2) Il n'est pas nécessaire, pensons-nous, de reproduire ici les extraits de comptes dont M. Vanderstraeten a publié déjà les textes.

(3) Voyez plus loin *Cloches II à VI*.

(4) « Den clocghietere van Mechelen op rekeninghe van den ghietene ende leveren van den zestien appeelen up t'beelfroot, boven tguendt dat hy wech heeft, vc xlij ℔. »

« Den zelven Mahieu van dat hy betaelt heeft den clocghieters up rekeninghe van den ghietene van den appeelkins, iijc iiij xx iiij ℔. » (Compte 1543/4-1544/5.)

(5) « Mahieu de Groote van dat hy betaeld heeft Francoys Soucke van den coope van ijc ponden fyn ynghels tin om de appeelkens van der stede, liiij ℔ xij s. »

« Van oncosten ende van drie houde clocken, van vrechte, tolen, tweghen, metgaders t'drinckgelt van den clocghieters, xj ℔. vij s. vj d. » (Compte 1543/4-1544/5.)

dont on ne faisait plus usage. Depuis l'établissement d'une horloge à sonnerie, il n'était plus nécessaire, en effet, de se servir de cloches spéciales pour annoncer le lever et le coucher du soleil, les heures du commencement et de la cessation du travail.

Deux ans plus tard, en 1547, un horloger de Louvain, nommé Henri Van Breda, fournit un cylindre *(speelwiele)* et tout le mécanisme nécessaire pour mettre en mouvement les cloches fondues par Corneille et Jacob Waghevens, en un mot pour installer dans notre campanile un nouveau *voorslag*. Nos trésoriers payèrent à cet horloger quinze cent vingt florins Carolus, non compris les pourboires, les frais de transport, de douane et autres; puis, après qu'un rapport favorable sur ce travail eût été fait par un fondeur de Louvain et un autre fondeur de Douai, nos magistrats donnèrent « en courtoisie » à Van Breda, le *keerlaken* d'usage et de plus, pour lui témoigner leur satisfaction, une espèce de bijou ou décoration portant le monogramme de la ville, l'Y traditionnel (1).

Cet accord de cloches dont nos édiles se montraient si satisfaits, était cependant des plus simples et des plus primitifs; il annonçait seulement l'heure, mais bientôt, vers 1575, on songea à le perfectionner... et l'on y songea même mûrement ou du moins longtemps.

Les accords de cloches — peut être déjà les carillons, — de Lille, de Tournai, de Gand, d'Alost et de Malines étaient cités au loin, comme des œuvres remarquables ; nos échevins donnèrent mission à Jean Heims, organiste, et Vaillant, horloger, de se rendre dans ces diverses villes pour examiner ces chefs-d'œuvre.

(1) Voyez l'ouvrage (cité) de M. Vanderstraeten, p. 61.

A leur retour, on étudia, on discuta les rapports de ces délégués avec tant de soin, que l'on ne prit une décision que cinq ans plus tard ; c'est en effet seulement en 1580 que Josse Vaillant « modifia l'ancien tambour *(speelwiele)* de façon à pouvoir y adapter les notes métalliques nécessaires pour les appeaux de la demi-heure » (1).

Mais un simple « accord de cloches » même amélioré, ne pouvait satisfaire les bourgeois d'Ypres ; le besoin d'avoir un carillon complet « se faisait vivement sentir » ; dès 1602, nos magistrats résolurent de donner satisfaction à ces vœux ; ils appelèrent cette année, un carillonneur étranger, André de Prys, pour conférer avec lui et lui demander des conseils (2); mais trop fidèles à leur habitude de se hâter lentement, ils délibérèrent longtemps encore, avant de prendre une décision.

Ce n'est qu'en 1607 qu'ils commandèrent diverses cloches nouvelles à Jean Groignart et à Jean Sahuwyn (ou Samyn). Thiery Finet, horloger, fournit les ferrailles nécessaires pour les suspendre dans le beffroi et les mettre en action.

Ce premier carillon se composait de vingt-et-une cloches tant anciennes que nouvelles; il fallut les mettre d'accord; elles furent ajustées *(ghefyseleert ende gheaccommodeert)* par Augustin de Saint-Aubert, carillonneur de la ville (1609); un parent de ce carillonneur — Philippe de Saint-Aubert — fournit encore quatre clochettes la même année.

Malgré l'adjonction de ces clochettes supplémentaires qui coûtèrent cent quatre-vingt-trois livres et dix-neuf sous, le nouveau carillon, quand on l'essaya, produisit

---

(1) Ouvrage déjà cité, p. 63.

(2) Ouvrage cité, p. 64.

les sons les plus discordants, ce fut un véritable charivari ! de Saint-Aubert avait-il mal ajusté les cloches? le jeu des marteaux ne correspondait-il pas exactement aux fils de laiton? des ouvriers sans expérience avaient-ils fait un mauvais ouvrage? le mécanisme était-il défectueux? quoi qu'il en soit, la déception de nos magistrats et de leurs bourgeois fut complète; Anthonis de Coincte, échevin de la ville, se hâta de monter au beffroi pour faire cesser « ce beau désordre qui n'était pas un effet de l'art ». Il reçut pour sa peine quarante sous, — rémunération plus que suffisante pour une telle besogne — et l'on décida d'appeler trois maitres horlogers étrangers, afin de rétablir l'accord et l'harmonie entre les cloches anciennes et nouvelles.

Ces trois maîtres, Cler Flahant de Lille, Gilles Quignon de Courtrai et Pierre Cueren de Gand, remirent bientôt le tout en bon état et le nouveau carillon *(accorde en clockspele)* fonctionna à la satisfaction générale, quand il se fit entendre officiellement pour la première fois en 1609, le jour où l'évêque d'Ypres (Masius) reconduisit en procession et transféra de son ancien à son nouvel autel, dans l'église des pères Récollets, la statue de notre Dame de Thuyne, patronne de la ville; cette statue avait été cachée, à l'époque des troubles religieux, au siècle précédent (1).

A dater de cette époque, la ville d'Ypres eut ses carillonneurs en titre et les payait largement: Augustin de

(1) Une jolie gravure par Guillaume du Thielt représente cette procession. C'est vers cette époque aussi que le maître yprois grava le charmant plan d'Ypres à l'époque du siége de cette ville en 1383, d'après un « vieux dessin » qui lui fut communiqué par l'échevin Van den Broecke.

(Voir Scrickius, *Beleg* etc., introduction de la 2e édition.)

Saint-Aubert recevait (1609) six livres par semaine; son traitement était donc de trois cent douze livres par an, somme considérable à cette époque.

Outre ces gages élevés, payés par la commune, nos carillonneurs recevaient encore des salaires et des émoluments en leur qualité d'organistes de S[t] Martin, car ils cumulaient presque toujours ces deux emplois et servaient ainsi à la fois la ville et l'église. Leur position était donc splendide; il est vrai que ces doubles fonctions furent souvent remplies par des maîtres musiciens habiles et même célèbres (1).

On trouvera dans l'ouvrage de M[r] Vanderstraeten les noms de plusieurs carillonneurs yprois (2) et de curieux détails biographiques sur des facteurs d'orgue et des carillonneurs dont les noms sont restés glorieusement inscrits dans les annales artistiques de notre pays (3).

Il n'existe actuellement, dans le campanile de notre beffroi, aucune cloche portant soit le nom de Groignart, de Sahuwyn ou de Philippe de Saint-Aubert, soit la date de 1607; la plus ancienne de ces cloches, après celles fondues de 1544 à 1545 par Cornille et Jacob Waghevens, est de 1683; il est donc probable que celles faites pendant cette période de cent trente années, ne portaient ni date, ni inscription; peut-être aussi ont-elles été refondues plus tard; on verra en effet plus loin qu'on se servit plus

---

(1) Voir Vanderstraeten, ouvrage cité, p. 65 et suiv.

(2) Parmi ces noms figurent ceux de Jean Steins (1574), Jean Schoryn (1608), Augustin de Saint-Aubert (1609), Remi Collet ou Collot (1617), Gilles de la Pierre et Frans Collet.

(3) Entre autres, Jacq Stoop et surtout des membres de la famille Langhendul, célèbres facteurs d'orgues etc. Jean Langhendul fut échevin, membre du collége des *Hoofmannen* et des *notabele poorters*. — Il représenta la ville d'Ypres lors de la conclusion de l'Union d'Utrecht (23 Juin 1579), (*Arch. Yp. Inv.* No 2042.)

d'une fois d'anciennes cloches fêlées ou hors d'usage pour en faire de nouvelles.

La commune d'Ypres célébra en 1683, avec grande solennité, le trois centième anniversaire de sa délivrance en 1383. Afin de donner plus d'éclat et de retentissement à ces fêtes jubilaires, nos magistrats résolurent de compléter le carillon de 1609; l'inscription qu'on lit sur une des cloches actuelles de notre beffroi (1), prouve que c'est bien dans ce but qu'ils chargèrent alors Toussaint Cambron et Pierre Cappelle de fondre seize cloches nouvelles.

Pierre Cappelle en fournit deux (2), et, en exécution d'une convention passée entre les commis à la trésorerie et Alexis Cambron, fils de Toussaint, celui-ci en livra quatorze (3), moyennant la somme de sept cent quarante livres sept sous; une de ces cloches, la plus grande et la plus belle (4), servit à annoncer l'ouverture et la fermeture des portes de la ville et à sonner la demi-heure (5).

Tout ce travail, achevé avant le grand jour de *Thuyndag*, fut payé vers la fin de l'année 1683, sauf la fourniture de fil d'archal (*fidechat*) qui avait été soldée l'année précédente à Jacques Peereboom (6). Nos trésoriers donnent

---

(1) Voir plus loin, *Cloche No IX*.

(2) Voyez Nos *X* et *XI*.

(3) Arch. Ypres, *farde*: CLOCHES, 1683.

(4) Voyez No *VII* du § suivant: *Inventaire des Cloches*.

(5) « A Toussaint et Alexis Cambron, fondeurs de cloches, pour avoir fondu la cloche des portes de la ville et quelques autres servantes au carillon par six ordonnances etc . . . . vij^c. xl ₶. vii s. »

(Compte 1er Mai 1683 — 30 Avril 1684.)

(6) « Payé à Jacques Peereboom pour livraison de fidechat (*fil d'archal*) pour la réparation du carillon, par ordonnance du 26 7bre 1682 et acquit. xlvj ₶. »

(Compte de 1682-1683.)

les noms des maitres qui firent ces ouvrages et ces fournitures (1).

Notre carillon fut encore amélioré en 1716. Un fondeur nommé Antoine Bernaert, fournit douze clochettes nouvelles (2), cette année (3), pour la somme de trois cent quatre-vingt-quinze florins quatre patards six deniers (4); le carillonneur De Lestrez reçut trente florins pour les accorder (5).

---

(1) « A Toussain et Alexius Cambron, fondeurs de cloches, pour avoir fondu la cloche des portes de la ville et quelques autres servantes au carillon: par six ordonnances la dernière du 17 Avril 1684 et quittance . . . . vij^c xl ℔. vij s. »

« A Josse de Cock pour avoir travaillé à faire descendre de cloches du carillon, par accord et ordonnances du 25 8bre 1683 et quittance. xiiij ℔. vij s. »

« A Jean Boyaert pour livraison de quatre estain d'Angleterre employé à fondre le carillon, par deux ordonnances en dâté du 13 8bre et du 13 Xbre 1683 et quittance. . . . . i^c xxiiij ℔. xiiij s. »

« A Antoine de Quidt pour livraison de fer à fondre des cloches et réparer la chambre du siége, par ordonnance, la dernière du 24 Avril 1684 et quittance. . . . . lxvij ℔. xij s. »

« A Jacques vande Capelle pour livraison de bois, main d'œuvre au moulin à l'eau de Brielen et avoir appendu la cloche des portes de la ville, et avoir furny les instrumens y servantes, par deux ordonnances la dernière du 30 8bre 1863 et quittances . . . . i^e xlv ℔. xvj s. »

(2) Convention du 17 Avril 1716. Archives communales, farde *Cloches*. 1716.

(3) Voyez plus loin *Cloches XII* à *XIV*.

(4) « An Anth. Bernaert, clockgieter, over het gieten van xij clocxkens dienende voor het carillon, vier hondert guldens, danof ghecort vier guldens 15 s^t. 6 d^s. over de leverynhe van 3 1/2 sacken colen, reste drie hondert vijf en tneghentich guld: vier stu: ses deniers. . fl. 395-4-6. »
(Compte 1715-1716.)

(5) « An Hinderyck Joseph de Lestrez, clockespeelder, van synen extraord. dienst na het regelen van t'clockespel van nieuwe gheghoten clocken, dertich guldens. . . . . fl. 30-»-». »
(Compte 1716-1717.)

De 1742 à 1743, le carillon fut en grande partie renouvelé. On y ajouta une petite clochette fondue par François-Joseph Coursin (1) et nos trésoriers payèrent à François Guillemin, pour la fonte de huit nouvelles et la refonte de onze vieilles cloches une somme de six cents florins (2). Corneille-Jacques Vanden Peereboom, fils de Jacques, livra neuf cent quarante-quatre livres de bronze (3); Cornille Decrock, receveur de l'église de St. Martin, vendit à la ville sept cent quarante-huit livres de métal (4) et Jean-Baptiste Ovyn (5), un mortier de bronze pesant cent quatre-vingt-sept livres.

Nos magistrats chargèrent, en 1772, George Dumery d'inspecter les cloches du carillon; ce fondeur brugeois fit un rapport détaillé qui se trouve dans nos archives, puis il fournit à la ville deux clochettes (6) pour la mo-

---

(1) « A Francois Joseph Coursin, pour livraison d'une petite clochette pesant 40 livres pour employer au carillon de la ville, par ordonnance et quittance vingt-deux florins . . . . fl. 22-0-00. »

(2) « Au sieur François Guillemin m^tre fondeur de cloches pour la fonte de huit nouvelles et la refonte de onze vieilles cloches et les accomoder et ajuster sur leur ton, le tout suivant la transaction fait à la trésorie le 9 Mars par ordonnance et quittance. . . . . . . fl. 600-0-0. »

(Compte du 1er Mai 1741 au 30 Avril 1742.)

(3) « Au sieur C-J. Vanden Peereboom pour livraison de 944 1/2 livres de bonze (bronze) à douze pattars la livre, servant au refonte de quelques petites cloches du carillon, par ordonnance et quittance . fl. 136-8-0. »

(Même compte.)

(4) « Au sieur Cornille de Crock receveur de l'église de St-Martin pour livraison de 748 livres de bronze à onze pattars la livre, par ordonnance et quittance. . . . . fl. 137-8-0. »

(Même compte.)

(5) « Au sieur Jean-Bapte Ovyn pour un mortier de bronze pesant 177 livres à dix pattars la livre, au service que dessus, par ordonnance et quittance. . . . . fl. 63-10-0. »

(Même compte.)

(6) Voir plus loin Nos *XVI* et *XVII*.

deste somme de soixante-huit florins et seize patards (1). Enfin en 1851, Severin Van Aerschodt, fondeur à Louvain, fut chargé de fondre les trois cloches décrites plus loin sous les N[os] XVIII à XX (2).

Aujourd'hui, notre carillon, si cher encore aux yprois, bien que fort défectueux, forme à peu près trois octaves; trente-deux cloches et clochettes, y compris la grosse cloche de 1377, composent cet orchestre aérien; ses accords plus qu'imparfaits et ses modulations moins harmonieuses que recréatives, annoncent les heures, les demi-heures, les quarts d'heure, les fêtes publiques et les réjouissances communales.

Avant de dresser l'inventaire descriptif des cloches qui se trouvent actuellement dans le campanile de notre beffroi, il peut être intéressant de rappeler ici un ancien usage, peu connu, et d'indiquer ainsi, approximativement du moins, le poids global et la valeur de nos cloches aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Autrefois, en temps de guerre, les envahisseurs de de notre pays confisquaient les cloches et tous les métaux propres à fabriquer des canons qui se trouvaient dans les villages occupés par leurs armées et dans les villes

---

(1) « Aen Georgius Dumery clockgieter te Brugge over het vergieten twee nieuwe clocken voor het carillon, etc. by ordonnantie ende quittantie. fl. 68-19-0. »

« Aen den selven, over geexamineert ende gevisiteert te hebben de clocken voor het carillioen op den thoren deser stadt by ordon: ende quittantie. fl. 23-16-0. »

(2) « Au sieur S[rin] Van Aerschodt, fondeur à Louvain, pour frais de fonte de trois cloches, livraison partielle du métal, et de trois battants, déduction faite de la reprise de 102 $^{1}/_{10}$ kilos de vieux métal. »

N.-B. Les frais de transport, les journées d'ouvrier et livraisons de matétériel accessoire se sont élevés à fr. 1586-01.)

Voir les comptes de 1861-1862.)

fortifiées, dont ils parvenaient à se rendre maitres. Cette ancienne coutume était considérée comme un droit de la guerre et ces confiscations se faisaient « au profit de Messieurs les officiers de l'artillerie ».

Comme le plat pays était plus exposé que « les villes fermées » à l'invasion des armées, le clergé des paroisses, les abbés ou prévôts des abbayes, les prieurs des monastères « réfugiaient », à l'approche de l'ennemi, les cloches de leurs églises dans les places fortifiées, et les particuliers, ainsi que les chefs des communautés religieuses et autres, y transportaient aussi les objets en métal exposés à être confisqués par les envahisseurs : notamment les ustensiles, les chaudières des brasseries, les chandeliers des autels et tous les autres objets mobiliers en cuivre, qui leur appartenaient.

Ces cloches rurales et ces ustensiles échappaient parfois ainsi aux armées qui battaient la campagne, mais, quand, après un siége régulier, la place de guerre servant de « refuge » était prise, ils étaient confisqués *in globo*, avec les cloches et autres objets métalliques appartenant à ces villes, à leur bourgeois et à toutes les communautés urbaines.

Ce droit de confiscation fut encore rigoureusement exercé aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, lors des diverses occupations du pays; après les différentes prises d'Ypres par les Français, les rois très-chrétiens ne se faisaient aucun scrupule de confisquer les cloches, les ornements et autres trésors métalliques des églises paroissiales et des couvents, en même temps que les grosses cloches, les clochettes des carillons et tous les objets en métal appartenant à des bourgeois ou à des communautés.

Toutefois Louis XIV, puis Louis XV daignèrent ne plus exercer ce droit de confiscation dans toute sa rigueur.

Quand à la fin des siéges d'Ypres en 1648, 1658, 1678 et 1744, les gouverneurs de la place, reconnaissant l'impossibilité de résister plus longtemps, avaient fait arborer le drapeau blanc et battre la chamade, pour demander à traiter, nos magistrats insérèrent dans les projets de capitulation civile, présentés au vainqueur, une clause portant: « demeureront aux églises et monastères comme aussi à la ville et chastellenie toutes leurs cloches, ornements, chandeliers et autres ustensiles qui leur appartiennent, tant concernant le service divin que décoration des églises et le service publiq » (1).

Le prince de Condé (1648), Monsieur de Turenne (1658), Louis XIV (1678) et le maréchal de Noailles (1744) acceptèrent cette clause, mais sous la réserve « de satisfaire les officiers de l'artillerie », c'est-à-dire de leur payer la valeur de toutes les cloches, ornements et ustensiles exemptés de confiscation.

On fit donc peser et expertiser alors ces objets; la somme due, pour les rédimer, fut, — en proportion de leur poids et de leur valeur, — payée par leurs propriétaires.

Les procès-verbaux des expertises et évaluations faites en 1658, 1678 et 1744 sont conservés dans nos archives communales.

En 1658, le poids des cloches de la ville — c'est-à-dire du beffroi et des églises urbaines — fut évalué à soixante mille quarante livres et celui des cloches « réfugiées », à soixante-neuf mille trois cents livres.

Après le siége de 1678, on paya aux officiers de l'artillerie (13 Mai) « en rédemption des cloches de la ville, de

---

(1) *Capitulations.* (Archives d'Ypres.)

ses églises, monastères, et des métaux appartenant à des bourgeois, une somme de dix mille florins argent de France » (livres?) valant huit cents florins argent d'Espagne, et pareille somme (5761 fl. de Brabant, 11 patards, 4 1/2 deniers) fut payée pour semblable rédemption, après le siége de 1744.

D'après un procès-verbal dressé cette année et approuvé le 12 Octobre, dans la chambre des échevins, par nos magistrats, les conseillers et les chefs-hommes, les cloches et clochettes du carillon pesaient vingt-huit mille trois cents livres d'Ypres; pour les rédimer, la ville eut à payer huit cent cinquante-cinq florins (1) et les églises des paroisses, des couvents, chapelles, en rédemption de leurs cloches — pesant quatre-vingt-seize mille six cent soixante livres, — contribuèrent pour deux mille neuf cent vingt florins dans la somme due aux officiers de l'artillerie du Roi.

Ces officiers reçurent donc pour rachat de toutes les cloches de la ville, des églises et des couvents, pesant cent vingt-quatre mille neuf cent soixante livres, une somme de trois mille sept cent soixante-quinze florins.

La somme totale exigée avait été fixée à cinq mille sept cent soixante-et-un florins; pour la parfaire, il restait à verser à la caisse de l'artillerie dix-neuf cent quatre-vingt-six florins. Le payement de cette somme fut mis à charge des brasseurs, des couvents et des bourgeois ayant une brasserie particulière, des teinturiers, blanchisseurs et boulangers, des débitants d'étain et de cuivre, des chirurgiens, apothicaires, confiseurs, épiciers et autres habitants faisant usage de mortiers ou d'ustensiles de métal,

(1) Nous ne mentionnons pas les patards et les deniers.

enfin des imprimeurs employant des caractères métalliques (1).

Deux de ces imprimeurs — le sieur De Rave, taxé à quatre-vingt-dix florins douze patards, et la Ve Moerman, taxée à quarante-huit livres six patards — refusèrent d'abord de payer ces taxes et adressèrent une réclamation au Roi. Les détails concernant cette affaire trouveront mieux leur place dans l'intéressante bibliographie yproise, dont s'occupe notre jeune ami, M. Alphonse Diegerick, que dans cette notice sur le carillon d'Ypres.

Le procès-verbal d'expertise, etc., avec rôle de contributions, dressé et approuvé le 13 Octobre 1744, révèle divers détails sur des faits locaux, sur des familles d'Ypres et des usages de l'époque; on y voit, par exemple, qu'il existait alors en notre ville trente-trois églises, chapelles et couvents ayant des cloches, que l'abbaye de St. Jean avait un petit carillon, dont les clochettes pesaient cinq mille cinq cents livres, que quarante-huit bourgeois, monastères et hospices avaient leurs brasseries privées ou particulières *(poorters ende cloosters brauwerie)*, que quatorze bourgeois exerçaient la profession de brasseur, six, celle d'apothicaire, deux, celle d'imprimeur, sept, celle de plombier, etc. On retrouve aussi dans ce procès-verbal l'indication du métier ou de la profession exercée alors par des chefs de familles, dont les descendants occupent aujourd'hui des positions sociales bien différentes.

---

(1) Jacques Merghelynck avait été chargé (13 Octobre 1744) de faire cette recette; il mourut avant de pouvoir dresser son compte, qui fut rendu le 25 Mai 1745, par sa veuve, Catherine Terry, aux échevins Van Lille et De Visch, assistés de Guillaume Ignace Florisone, premier conseiller pensionnaire et greffier de la ville. (Archives d'Ypres, farde : *Cloches*).

Il n'est pas possible de publier ici les noms de tous ces imposés, l'indication de leurs cotes et d'autres petits détails; nous nous bornons à mentionner en note (1) les sommes globales payées en 1744 aux officiers de sa majesté par les diverses catégories de ces contribuables.

---

(1) Indication des sommes payées en 1744 (fl, 5761.) en redemption :

		Poids.	Sommes.
1° du carillon, par la ville.	Livres	28,300	Fl. 855
2° des cloches, par les églises, chapelles, monastères, hospices, etc.		96,660	2,920
	Total	124,960	3,775
3° des ustensiles de brasseries, par les brasseurs privilégiés.		13,855	418
Id., par les particuliers, communautés, etc.		18,216	550
	Total	32,071	968
4° pour leurs fourneaux, par les teinturiers, blanchisseurs, boulangers, (au nombre de 129).		7,901	239
5° pour leurs mortiers, etc. par les apothicaires, confiseurs, épiciers, &.		20,856	630
6° pour étain, par divers.		2,750	83
7° pour plomb par sept plombiers.		18,900	66
	Total	50,407	1,018
	Total général	Liv. 207,438	Fl. 5,761

N. B. Nous n'avons pas tenu compte des patards et deniers. On remarquera que le poids des cloches de la ville qui s'élevait à 60,040 liv. en 1658, était de 124,960 liv. en 1744.

VIII.

LE CARILLON D'YPRES EN 1877.

INVENTAIRE DESCRIPTIF DE SES CLOCHES.

Pendant l'été de l'année 1877, d'importants ouvrages furent faits au campanile du beffroi. Pour exécuter ces travaux, des échafaudages avaient été dressés jusqu'au haut de la tour; il a donc été possible d'examiner de près les cloches qui s'y trouvent, de faire copier leurs inscriptions, mesurer leurs circonférences (1) et surmouler quelques-uns de leurs ornements (2).

Plusieurs de ces ornements sont remarquables; nous aurions désiré pouvoir les faire graver tous, mais il faut se borner.

La gravure N° VI est du reste un des spécimens les plus intéressants de ces décorations.

---

(1) Monsieur HEYNINX, ingénieur-architecte de la ville, a bien voulu se charger de ce travail.

(2) La collection de ces ornements surmoulés par M. THOORIS, sculpteur, habitant Ypres, sera déposée au Musée de la ville.

En dressant l'inventaire descriptif des cloches actuelles de notre carillon, nous complèterons les renseignements donnés dans la notice (VII) qu'on vient de lire (1).

N° I. Cloche qui sonne les heures *(huerclocke)*. — Elle porte aussi les noms de : *stadsclocke, stormclocke, triomphеclocke* (cloche communale ou banale, d'alarme, de triomphe).

Sur une banderolle qui la contourne, on lit l'inscription :

× **Anno : Domini : : m × ccc × lxxvii × tres × fratres × me × fecerunt × debusineis × orate × pro × eis : a** (*Amen*).

L'an du Seigneur 1377, trois frères de Busigny (?) me firent; priez pour eux, ainsi-soit-il.

Hauteur entre la base et le cerveau 1ᵐ25 — circonférence *min.* 2ᵐ45, *max.* 4ᵐ60. — Poids environ 1,900 kilogrammes.

C'est la cloche fondue en 1377 par trois frères nommés, d'après nous, le Boom; nous avons donné sur cette cloche de nombreux renseignements, extraits de nos comptes.

N° II. Sous une large bande, ornée d'arabesques, inscription :

ANDREAS × BEN IC GHEGOTEN × VAN × CORNELIUS × WAGHEVENS × ANNO × M × D × XLIIII ×.

Sous cette inscription, quatre médaillons (diamètre 0ᵐ13) : 1. L'image de Sᵗ André. — 2. L'image de Notre-

(1) Il ne nous a pas été possible de constater le poids de nos diverses cloches, mais nous donnons (en mètres) leur circonférence *minimum* et *maximum*.

Dame tenant l'enfant Jésus. — 3. Les armes d'Ypres. — 4. Les armes d'Anvers.

Circonférence *min.* 1m65; *max.* 2m90.

N° III. Inscription :

SALVATOR BEN IC GHEGOTEN VAN IACOP WAGHEVENS
TE MECHELEN BINNEN INT IAER MCCCCCXLIIII.

Au-dessus de l'inscription, une bande à arabesques; au-dessous, quatre médaillons (diamètre 0m11). — 1. Dans une gloire au centre de rayons divergents, le sauveur *(salvator mundi)* ; il porte la tiare; de la main droite, il bénit le monde; la main gauche est posée sur le globe terrestre. — 2. Les armes de Malines où cette cloche fut fondue. — 3. Saint Hubert sauvé, (le miracle du patron des chasseurs). — 4. L'image de saint Roch, sauveur des pestiférés.

Ces sujets justifient et expliquent le nom donné à cette cloche.

Circonférence *min.* 1m32; *max.* 2m20.

N° IV. Inscription :

IACOP BEN IC GHEGOTEN VAN IACOP WAGHEVENS
INT IAER ONS HEEREN MCCCCCXLIIII.

Au-dessus, une bande ornée; au-dessous, quatre médaillons, (diamètre 0m09). — 1. La cène. — 2. Une flagellation. — 3. Charles-Quint à cheval entre les colonnes d'Hercule; sous le cavalier l'écusson de Flandre; au dessous les armoiries impériales entourées du collier de la toisson d'or; à gauche et à droite, un écusson (frustes l'un et l'autre). Légende en partie indéchiffrable; on y peut lire cependant : CARO. IMPER. HISP. REX. ARCH........ DOM TRAS IISUL *(overyssel)* PROTE.... — 4. La vierge entourée d'anges et couronnée par deux personnages (?).

Ces quatre médaillons sont de fort bon style... gothique pour les NN^{os} 2 et 4.

Circonférence *min.* 1^{m}20, *max.* 2^{m}00.

Le fondeur de cette cloche — Waghevens — voulut sans doute lui donner son nom patronymique (Jacob).

N° V. Inscription :

ANTHONUS BEN IC GEGOTEN VAN JACOB WAGHEVENS
INT IAER MCCCCCXLIIII.

Au-dessus, un cordon légèrement orné; au-dessous, quatre médaillons (diamètre 0^{m}09). — 1. L'image de saint Antoine caressant son compagnon traditionnel. — 2 et 4. Comme 4 et 2 du N° IV. — 3. Saint Georges terrassant le dragon; à gauche une jeune fille priant; au fond un castel. — Naïve et jolie composition.

Circonférence *min.* 1^{m}20; *max.* 1^{m}85.

N° VI. Inscription :

PHILIPS BEN IC GHEGOTEN VAN JACOP WAGHEVENS
INT IAER MCCCCCXLV.

Sous cette inscription, quatre petits médaillons (diamètre 0^{m}064). — 1. Buste de Charles-Quint; l'empereur, richement habillé, tient de la main droite le sceptre et de la main gauche le globe terrestre; inscription :

Carolus V dei gratia. Roman. imperator. semper augustus. rex his. anno sal. m. d. xxxvii.

Ce médaillon est la reproduction d'une médaille frappée en 1537, à l'occasion des guerres avec la France, suivies d'une trêve (Voy. VAN MEIRIS T. II, p. 466). — 2. Dans un ornement lobé, un saint (saint Philippe ?) ; derrière lui, un enfant (un ange?) un peu fruste. — 3. Une femme nue, couchée, tenant dans le bras gauche une corne

J. Boutry, del. et sc. — Imp. Vve A. Cadart, Paris.

LA CLOCHE DE RETRAITE DU BEFFROI (1683)

Ornement en bas relief (d'après nature)

d'abondance; la main droite levée; devant elle un satyre [illegible]

[illegible] a noi [illegible]

[illegible] soutenons, l'accom[illegible]

[illegible] en 1547, par Henr[illegible]

[illegible] partie [illegible] remarquable est [illegible] d'arabesques [illegible]

[illegible] décoration [illegible]

[illegible]

[illegible] inscription se développe [illegible] de [illegible] centimètres, qui [illegible] est formée d'une [illegible] de [illegible], larges 0m1 [illegible], dans lesquels sont re[illegible] en pied, un magistrat en robe [illegible] un prêtre (?), et un noble homme en [illegible] tenant par la main; un squelette la [illegible] une longue pique semble entraîner don[illegible]

[illegible] compte [illegible]

d'abondance; la main droite levée; devant elle, un satyre jouant d'un instrument à vent; au fond, des édifices ou monuments adossés à des montagnes. Gracieuse composition dessinée avec goût. — 4. Mercure nu, couché, tenant dans le bras un vase à deux anses garni de fleurs, dans le champ, entre la tête et le caducée, le soleil et la lune.

Circonférence *min.* 0^m74; *max.* 1^m25.

Philippe, fils de Charles-Quint, épousa, cette année (1545), Marie, fille de Jean III, roi de Portugal; serait-ce à l'occasion de ce mariage que l'on donna à notre cloche le nom du futur roi d'Espagne, Philippe II?

Les cloches II à VI formèrent, pensons-nous, l'accord *(voorslag)* établi dans notre beffroi en 1547, par Henri Van Breda (1).

N° VII. Cette cloche, particulièrement remarquable, est richement décorée d'arabesques et de cordons ornés, sur une hauteur de vingt centimètres.

Au-dessus de cette décoration, le nom: ANDRIES; au centre, inscription:

ANDREAS BEN ICK GHEGOTEN INT IAER ONS HEEREN 1683 DOOR TOSSANVS CAMBRON.

Au-dessus de cette inscription se développe une espèce de frise (haute de huit centimètres), qui contourne la cloche; cette frise est formée d'une suite de cadres réguliers (hauts 0^m09, larges 0^m165), dans lesquels sont représentées quatre figures en pied: un magistrat en robe ou parure (peut-être un prêtre?), et un noble homme en justaucorps, se tenant par la main; un squelette (la mort), armé d'une longue pique semble entrainer douce-

(1) Voyez les extraits de compte cités plus haut.

ment ces grands personnages, qui cheminent en dansant, sur un sol orné de plantes ; un autre squelette, donnant une main au magistrat ou prêtre et tenant de l'autre une faulx, suit d'un air narquois (1).

Au-dessous de cette espèce de danse macabre et des ornements qui l'encadrent, sont deux petits médaillons (diamètre 0m06). — 1. Dans un double cercle avec globules, un écusson aux armes d'Ypres. — 2. Dans un double cercle, encore avec globules, l'image de saint André tenant sa croix de la main gauche; à droite Y, à gauche P.

Ces deux médaillons ont été coulés dans les moules dont on se servait pour faire les plombs de la draperie que nous avons décrits dans notre « *Essai de numismatique yproise,* » p. 319, (planche NN.)

La hauteur de cette belle cloche est de 0m90 (2), sa circonférence *min.* de 1m90 ; *max.* de 3m40 ; son poids, de seize cents kilogrammes.

Depuis qu'elle est placée dans le campanile, cette cloche porte le nom de *poorteclocke* (cloche des portes) et de *half-huereclocke* (cloche de la demi-heure). Elle annonça l'ouverture et la fermeture des portes de la ville jusqu'au jour où l'on démantela la place d'Ypres, en 1854 ; aujourd'hui elle sonne encore la demi-heure; de plus, elle exécute la partie de basse dans l'orchestre du beffroi et contribua, dès 1683, comme les trois cloches fondues la même année et mentionnées ci-après, à compléter quelque peu le carillon fait en 1608 par André de Preys et André Finet (2). La danse macabre figurée sur notre

---

(1) Voir la gravure VI.

(2) Voyez plus haut, page 62 et suiv., les textes cités et les détails donnés sur les cloches VII, VIII, IX, X et XI.

poorteclocke aurait-elle une signification allégorique? aurait-on voulu rappeler aux grands et puissants, menant bonne vie ici bas, qu'eux aussi, entraînés par la mort, devraient quitter un jour leur ville, comme les étrangers quittaient la cité quand sonnait « la cloche des portes. »

N° VIII. Inscription, entre deux bandes ornées:

MARTINVS BEN ICK GHEGOTEN INT IAER ONS HEEREN 1683.

Circonférence *min.* 1m45; *max.* 2m50.

N° IX. Sous une bande ornée, entre deux cordons, inscription:

DESEN BEJAERT IS VERGOETEN IN DE MAENT VAN OVST 1683 WESENDE HET DRIE HONDERSTE IAER VAN ONSE IVBILEJE.

Ce jubilé, — trois-centième anniversaire de la délivrance d'Ypres en 1383 — fut célébré avec grande solennité en 1683.

Sous cette inscription, on voit deux médaillons, semblables à ceux décrits ci-dessus (N° VII, 1, 2), et, de plus, un petit écusson, armorié comme il suit: dans un cercle, un lion de face portant une colonne et tenant un écu aux armes d'Ypres.

L'insigne ou affiche que l'on donna, en 1743, aux « compagnons du feu », (*brandgezellen*) d'Ypres, est la reproduction exacte de cet écusson et de ces armoiries; on se borna à y ajouter un œillet et la date de cette année (1).

La circonférence de cette cloche est *min.* 0m97; *max.* 1m70.

---

(1) Voyez notre *Essai de numismatique yproise.* p. 282 à 285 et planche HH, N° 1.

Ce *Bejaert*, refondu en 1683, ne servit-il pas primitivement de *dagclocke* ou de *werckclocke?* L'horloge sonnant les heures et les demi-heures, il n'était plus nécessaire alors, nous le répétons, de faire usage de cloches spéciales, pour annoncer le lever du soleil, les heures de travail, etc.

N° X. Entre des bandes ornées, inscription :

PETRR VAN DE CAPELLE CLOCKSPIEDER (*clockspelder*) DER STEDE PIER (1) 1683.

Circonférence *min.* 0m96; *max.* 1m63.

N° XI. Entre deux bandes ornées, inscription :

J. PIETER CAPPEL CLOCSPELDER 1683.

Circonférence *min.* 0m88; *max.* 1m60.

N° XII. 1716 (2).	Circonférence	*min.* 1m25;	*max.* 2m13.
N° XIII. 1716.	»	» 0m91;	» 1m57.
N° XIV. 1716.	»	» 0m70;	» 1m16.

N° XV. Entre deux cordons, inscription :

PAR CHARLES FRANÇOIS GUILLEMIN 1742 (3).

Circonférence *min.* 1m31; *max.* 2m33.

N° XVI. Sous une bande ornée, inscription :

G. DUMERY ME FECIT BRUGIS 1772.

Circonférence *min.* 0m62; *max.* 1m06.

---

(1) PIER? *Lier* Lierre? ou bien Pieter Vande Capelle était-il carillonneur (clocspelder) de notre ville? et donna-t-il à cette cloche son nom : *Pier* par corruption, de PIETER?

(2) Ces clochettes furent fondues par Ant. Bernaert. Voy. plus haut, p. 63.

(3) Cette année, nos magistrats commandèrent un grand nombre de cloches à ce Guillemin (Voyez plus haut. p. 64). Celle mentionnée ici est la seule qui porte actuellement ce nom. Les autres étaient sans doute anépigraphes. Peut-être en a-t-on refondu depuis lors?

N° XVII. Sous une bande ornée, inscription :

G. DU MERY ME FECIT BRUGIS 1772 (1).

Circonférence *min.* 0m57; *max.* 0m97.

N° XVIII (2). Sous un large ornement, figurant un fenestrage de style ogival, inscription, en caractères gothiques :

Me fudit LoVanii SeVerinus Van Aerschodt anno 1861.

Au-dessous, les armes d'Ypres, d'après le diplôme du 26 février 1844.

Circonférence *min.* 1m50; *max.* 2m55.

N° XIX. Entre une bande à losanges et un ornement à pendatifs, de style ogival, inscription :

LOVANII SEVERINUS VAN AERSCHODT (1861).

Circonférence *min.* 0m75; *max.* 1m25.

N° XX. Entre une bande et un ornement, comme au N° précédent, inscription :

ME FUDIT LOVANE SEVERINUS VAN AERSCHODT (1861).

Circonférence *min.* 0m70; *max.* 1m16.

Les autres cloches, ou plutôt clochettes, du carillon ne portent ni date ni inscription; on doit donc se borner à indiquer leur circonférence *min.* et *max.*

N° XXI (3) circonf. *min.* 0m80 *max.* 1m40.

N° XXII » » 0m50 » 0m93.

---

(1) Pour les Nos XVI et XVII, voyez plus haut p. 65.

(2) Pour les cloches XVIII, XIX et XX, voyez plus haut p. 65.

(3) Ces cloches furent sans nul doute fondues par des fondeurs dont les noms ont été cités plus haut, mais comme elles sont anépigraphes, il est impossible d'en indiquer les auteurs.

N° XXIII	circonf.	*min.*	$0^{m}52$	*max.*	$0^{m}85$.
N° XXIV	»	»	$0^{m}49$	»	$0^{m}79$.
N° XXV	»	»	$0^{m}47$	»	$0^{m}72$.
N° XXVI	»	»	$0^{m}44$	»	$0^{m}69$.
N° XXVII	»	»	$0^{m}46$	»	$0^{m}75$.
N° XXVIII	»	»	$0^{m}42$	»	$0^{m}66$.
N° XXIX	»	»	$0^{m}36$	»	$0^{m}57$.
N° XXX	»	»	$0^{m}35$	»	$0^{m}51$.
N° XXXI	»	»	$0^{m}35$	»	$0^{m}53$.
N° XXXII	»	»	$0^{m}29$	»	$0^{m}46$.

N° XXXIII. Entre deux bandes délicatement ornées, inscription :

FRANCOIS FIEVET HEEFT MY GHEGOTEN. RISSEL 1662.

Sous l'inscription, une main dont l'*index* est étendu et semble indiquer quelque chose.

Hauteur $0^{m}50$. — Circonférence *min.* $1^{m}07$; *max.* $1^{m}85$.

Cette cloche coûta deux cent vingt-deux livres quatre sous (1).

Elle est étrangère au carillon et servait exclusivement à annoncer — à dix heures du soir — la fermeture des tavernes; elle portait le nom de *wiengeroen* (cloche de retraite) ou de *tieneclocke* (cloche de dix heures).

La main avec *index* étendu y aurait-elle été placée pour rappeler que le « paysanter » ou « scherwetter » montrait la porte de la taverne ou cabaret aux buveurs attardés, quand sonnait le *wiengeroen?*

---

(1) « Aen Adam Bulquaert transport hebbende van Frans Fivet, clockgieter ter cause van vergoten t'hebben t'oude gheborsten wingeroen, weghende vier hondert vier ponden a xj s. par. ieder pondt, bij accorde enz.
ij^c xxij ℔. iiij s. »

(Compte du 1er Mai 1662 au 30 Avril 1663.)

Lorsque les guetteurs cessèrent de faire le guet au beffroi, et veillèrent dans une espèce de *clockeluudershuus*, au haut de la tour de l'église de S[t] Martin, « la cloche des trois frères » cessa d'être la cloche d'alarme *(stormclocke)* de la commune. Il est probable qu'avant 1669, le beffroi n'avait plus ses « gens du guet »; car, cette année, fut fondue par Blampain, aux frais communs du magistrat de la ville, de l'église paroissiale et du chapitre de saint Martin, la cloche qui, suspendue dans la tour de cette église, sert encore aujourd'hui de cloche d'alarme; on y lit en effet l'inscription suivante :

D. O. M. NEC S[to] MARTINO SACRUM. IMPENSIS ECCLESIAE PAROCHIALIS PAROCHIANORUMQUE ET MUNIFICENTIA CAPITULI CATHEDRALIS EIUSDEM, SENATUS QUOQUE CIVITATIS IPRENSIS. ANNO D.M.D.C.LXIX. PASTOR R. D. AN. VAN HASEBROUCK. ET EDITUIS D. D. C. DE GHELCKE. F. DE ZOMERE. I. RISSELINCK. BLAMPAIN FECIT.

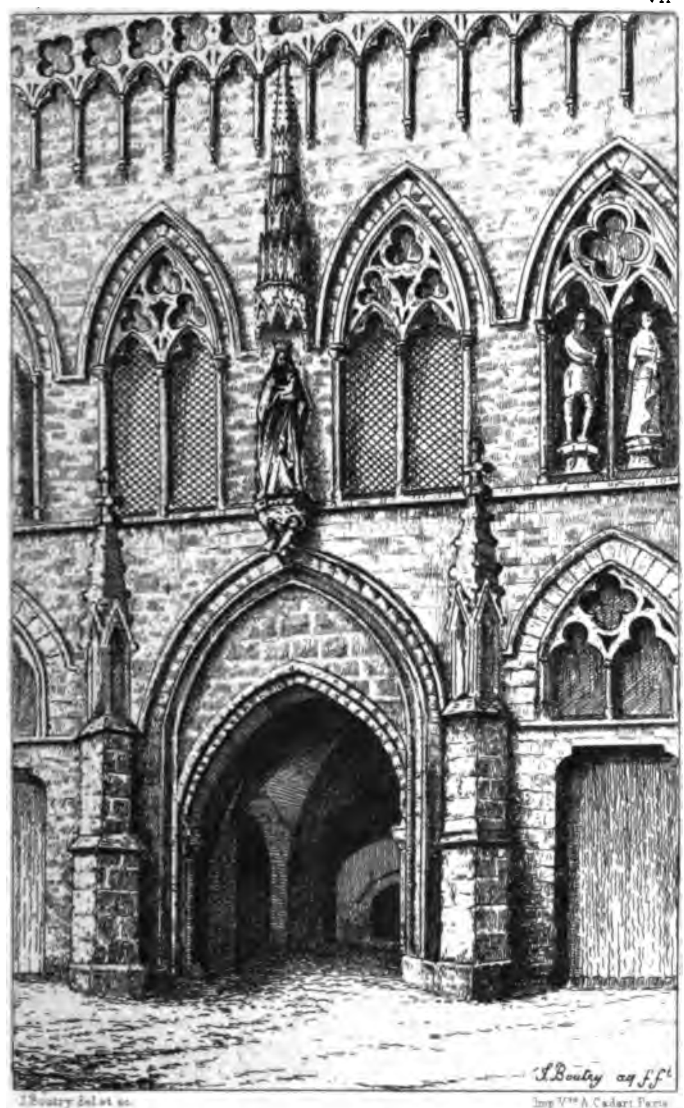
Pendant qu'on plaça cette nouvelle cloche dans la tour de saint Martin, les veilleurs firent momentanément le guet sur le beffroi. La cloche des frères le Boom, ou plutôt son marteau, fut alors réparé (1).

Nous avons cru pouvoir mentionner ici cette moderne cloche d'alarme bien qu'elle ne se trouve pas dans notre beffroi, parce qu'elle a, depuis 1669, une destination d'utilité communale.

---

(1) « An Pieter van Henegauwen ter cause van ghereparеert thebben de alarm clocke up t'bellefrod ten tyde de waeckers up S[te] Martens torre, hun wachte up tvoorschr. bellefrod moesten houden, by ordonnancie van den xxj January 1670 met acquyt . . . . xij ℔. »

(Compte du 1[er] Mai 1669 au 30 Avril 1670.)



J. Boutry del. et sc. Imp. Vve A. Cadart Paris

NOTRE-DAME DU BEFFROI
(d'après nature)

IX.

NOTRE DAME DU BEFFROI OU DE LA HALLE (1).

Le nom de Notre Dame du Beffroi ou de la Halle est souvent cité dans des documents de nos archives, car, dès les temps les plus anciens, son image, placée contre le donjon de la commune, témoigna des sentiments religieux de nos ancêtres.

L'usage de poser des statues de saints, à l'extérieur des édifices publics, était autrefois général en Flandre. Partout, et notamment à Ypres, on ornait de statues — peintes et parfois dorées — non seulement les façades des bâtiments communaux à l'intérieur de la ville, mais aussi les murailles, les tours et les portes des remparts (2), même les bornes ou croix (*crucen*) (3) indiquant les limites de l'échevinage (4), et toujours, sur la façade principale

---

(1) Voyez gravures VII et IIbis N° 6.

(2) Chroniques et comptes *passim*.

(3) « Grieten van Ravensberghe van ij beilden te vergoudene die staen an de cruce t'meessinporte, xj s. » (Compte 1330.)

(4) Les limites de l'échevinage étaient indiquées par des bornes nommées croix (*crucen*) parce qu'on y avait entaillé la double croix formant les pri-



IX

[illegible] LA HA[illegible]

[illegible] de nos archives, [illegible] sentiments [illegible]

[illegible] à l'exté[illegible] en Fran[illegible] les statues [illegible] de la ville, [illegible] des remparts [illegible] les limites [illegible]

[illegible]

J. Boutry del. et sc.

Imp. Vve A. Cadart, Paris.

NOTRE-DAME DU BEFFROI

(d'après nature)

du donjon communal, se trouvait la statue du saint, patron de la cité.

Une « ymaige de la benoite Vierge » avait été posée contre le beffroi d'Ypres, longtemps avant la fin du XIV[e] siècle... peut-être quand fut construit ce monument... car, en 1377 déjà, nos échevins furent obligés de faire restaurer cet ancien « tabernacle de Notre Dame de la Halle ».

Ainsi, ce n'est pas seulement après, mais avant le siége de notre ville, en 1383, que la Vierge Marie y fut vénérée, comme patronne et protectrice de la cité ; la dévotion des bourgeois d'Ypres à la Sainte Vierge date donc des temps les plus reculés.

Le tabernacle de Notre Dame de la Halle fut d'ancienneté, — comme il l'est encore aujourd'hui, — placé entre deux fenêtres du beffroi vers le sud, au-dessus de la voûte (*boven de vaulte*), c'est-à-dire au-dessus de l'arc mouluré qui recouvre le tympan de la baie ogivale de porte, ouverte au niveau de la Grande Place, à la base de notre beffroi.

Ce tabernacle était donc en si mauvais état, vers 1377, qu'on dut le restaurer; nos échevins firent faire cette année « j reprinse (1) el tabernacle (2), entre ij fenestres du belefroy vers suud ».

---

mitives armoiries d'Ypres ; de là l'expression *binnen* ou *buiten cruce*, « dans ou hors le territoire de la ville ».

Plusieurs de ces grandes bornes en grès existaient encore il y a peu d'années....; avaient-elles été posées par Michel de Lembeke et Philippon de le Poule, chevaliers, que Marguerite de Constantinople chargea, le 2 Avril 1270 (N. S.), d'étendre et de marquer par des bornes les limites de l'échevinage d'Ypres ? (*Arch. Yp. Inv. N°* 117.)

(1) Reprinse, de *reprins* : recoupe, réparation.

(2) Tabernacle, niche à statue. (Berty.)

Pour exécuter ce travail, ils achetèrent « v pieres de menieres de la Cambray(1) », au prix de quinze francs(2); le transport de ces matériaux coûta douze francs.

Divers « tailleurs de pierres et un tailleur de grés ouvrèrent de plusieurs jours » (3) pour restaurer ce tabernacle.

Nos magistrats commandèrent, cette même année, à Andrieu Biaunevue, « une ymagine de notre Dame, laquelle devait être mise dehors le beffroi vers le sud », donc dans le tabernacle restauré. Cette statue, qui remplaça sans doute l'image primitive, coûta cinquante francs (valant quatre-vingt treize livres et sept sous). Maître Andrieu reçut en outre « de carité » et pour frais de séjour à Ypres, sept livres et onze sous (4).

Andrieu *Biaunevue* — dont le nom est écrit *Biaunepveu* dans d'autres documents (5) — était un sculpteur-statuaire de Valenciennes, très-renommé; il fit à cette époque d'importants et très-beaux ouvrages.

Ainsi ce maître fut chargé d'exécuter la tombe de Louis de Male, qui devait être placée dans la chapelle des comtes de Flandre, à Courtrai, et diverses décorations

---

(1) Menieres, etc., minières, carrières au delà de Cambrai.

(2) Le franc valait alors fr. 7,13 de notre monnaie actuelle. (Michiels, *l'Art flamand dans l'est et le midi de la France*, p. 13.)

(3) « De v pieres de menieres de là Cambray achatés pour faire j reprinse el tabernacle entre ij fenestres du belefroy vers zuud, xv fr. — Item de voiture, xij fr. — Item de petit cous et un vallet de maistre André Biaunevue. xl. s. — A j tailleur au tabernacle de xv jours, j de xiiij jours, j de xij jours et j tailleur de gres de j jour, xxj ℔. xij s. » (Compte 1377.)

(4) « A maistre Andrieu Biaunevue de faire j ymagine de notre dame la quelle on mettra de hors le belefroy vers zuud L (50) francz qui valent iiijxx xiij ℔. vij s. — Item de carité et pour despens de li vivant à Ypres vij ℔ xj s. somme totale c ℔. xviii s. ».

(5) Voyez les ouvrages cités ci-après.

de cette chapelle que ce prince avait fait construire (1).

Cette tombe du comte Louis ne fut jamais achevée, mais les sculptures exécutées par maître Andrieu dans cette chapelle comtale et surtout la belle statue en marbre de sainte Catherine, attribuée à ce statuaire par M. le chanoine Van de Putte (2) — et que l'église de Notre Dame à Courtrai possède encore, — attestent que Biaunevue était un maître habile et permettent de croire que « l'ymaigine de Notre Dame de la Halle d'Ypres » était aussi une œuvre remarquable.

Suivant l'usage du temps, on avait couvert cette statue de peintures polychromes; ces premières peintures avaient peut-être été détériorées pendant le siége d'Ypres en 1383, car immédiatement après la délivrance de la ville, nos échevins chargèrent (1384) (3) Jak Labas — peintre yprois — « de repeindre le visage de lymage » ; puis ils firent suspendre une belle lanterne devant le tabernacle de la Vierge (4).

Dès lors la statue de Notre Dame fut toujours réparée, peinte et dorée avec une pieuse sollicitude (5); plus tard, nos magistrats firent aussi décorer de peintures polychromes le tabernacle même de la patronne d'Ypres.

---

(1) Van de Putte, *La chapelle des Comtes de Flandre à Courtrai.* — Jean Rousseau, *La sculpture flamande et wallone du XIe au XIXe siècle.* — (*Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, seizième année. — 1877, p. 22.)

(2) Mêmes ouvrages.

(3) « Jak Labas de repeindre le visage de lymage. » (Compte 1384.)

(4) « Van den lanterne voor 't beilde van onzer vrauwe boven den vaulte an t'belefroot te vermaeken, xij s. » (Compte 1409.)

(5) « Van werke ghedaen ende stoffe ghelevert ant t'beilde van onser vrauwe boven de vaulte ant beilfroit. » (Compte 1408.) — De pareilles dépenses se répètent fréquemment. — Voyez les comptes de 1439, 1441, 1461, 1463, 1464, &.

Ces ouvrages décoratifs, comme ceux exécutés au beffroi, étaient confiés à des peintres habiles.

De 1420 à 1434, c'est France Vander Wichterne, qui fait ces décorations ; en 1420, il peint et vernit (1), en 1427, il « fait biel » et vernit encore (2) la statue de Notre Dame devant la Halle; en 1432, il orne de riches « estoffaiges », d'or fin et d'azur, la statue et son tabernacle (3), puis, en 1434, il décore d'un semis de lys, en double or, le fond de cette niche (4).

Ces peintures étaient probablement ternies cinquante ans plus tard, car vers 1485, on résolut de les refaire. Stassin Van der Weede (*alias* van de Weide), autre peintre Yprois, entreprit alors d'*estoffier* la statue, le tabernacle de Notre Dame et tous ses accessoires; c'était un grand travail qui ne coûta pas moins de trois cent soixante livres parisis (5).

Avant de payer cette grosse somme, nos trésoriers donnèrent à trois peintres renommés — Joris Uutenhove,

---

(1) « France de Wichtere, omme t'beilde dat voor de vaulte staet t'ansichte te vernissen... ende te stofferene. » (Compte 1420.)

(2) « France de Wichtere, van den beilde van onser Vrauwe scoone te makene ende te vernissene, xxxij s. p. »

(3) « France de Wichtere, paintre, hem tweeder ghevrocht, te vernissene t'beilde van onser vrauwe an de Halle boven der vaulte, ooc bachten haren rigghe ant belefroot. — France de Wichtere van stoffe ter zelven werke ghelevert te wetene iic iiij^xx viij bladen fin dobele goudt te v ℔. iiij s. t'hondert, xxj onsen aysure te weetene bachten beilde van onser vrauwe xiij 1/2 onsen van andere diversche colleuren dienende ter selve ». (Compte 1432.)

(4) « France de Wichtere, paintre, van thebbene tveld bachten onser Vrauw besayt met lelij en van dobbele goude, vi ℔. » (Compte 1434).

(5) « Stassin Van der Weede (Weide) scildere van in tasse ghestoffiert t'hebbene tbeilde van onser Vrauwen boven de vaulte metten tabernacle en al datter toedient naer den inhouden van den voorwoorden ende bespreken daer op ghemaect, iij^c lx ℔. » (Compte 1485.)

Alexis et Druet — mission de vérifier si le travail était fait conformément à toutes les conditions stipulées dans le contrat (1).

Ces trois commissaires reconnurent et constatèrent sans doute que Stassin Van der Weede avait rempli toutes ses obligations et fait un bon travail, car la somme convenue lui fut payée; elle figure dans nos comptes de 1485.

A la fin du xv[e] siècle, nos échevins ne se bornaient pas à faire peindre et dorer l'image de Notre Dame; ils offraient encore à cette Vierge des présents, par exemple une couronne ou chapeau. Le mot *hoed* que nous trouvons dans un compte de 1493, a, en effet, cette double signification (2), mais c'est bien un petit chapeau, ou toque, que nos magistrats présentèrent cette année à Notre Dame de la Halle, car Louis van Daiste qui confectionna ce *hoed*, était un brodeur (*borduerwerkere*) et pour le faire, il employa le restant du velours dont on s'était servi pour garnir les costumes (*kerels ende abyten*) des magistrats. De semblables présents furent offerts aussi à Notre Dame de Brielen et à Notre Dame de Thuyne (3),

---

(1) « Joris Uutenhove, Alexis ende Druet, scilders, van ten versoucke van tresoriers van deser stede ghevisiteert t'hebbene t'beilde ende tabernacle van Marien boven de vaulte, om te weten of dat naer den voorworden ende bespreken daer of ghemaect wel ghestoffeert ende vergoud was. Voor haeren aerbeyt, iii ℔. » (Compte 1485.)

(2) Hoed : *pileus*, bonnet; — *galerus*, petit chapeau; — mais aussi *corona*, *krans* couronne. (Kilian.)

(3) « Lodewyc van Daiste, borduerwerkere, omme t'fachoen ende bordueren van drien hoeden, den eenen an t'beilde van onzer Vrauwen ten Brielen, dandere om onzer Vrauwen van den Tunne ende de derde om onser Vrauwen van de Halle boven de vaute, ghedaen makene van den fluele dat overscoot van den scroden van den kerels ende abyten van mynen Heeren van der wet, v ℔. xij s. » (Compte 1493.)

deux Vierges fort populaires et en grande vénération alors à Ypres (1).

Mais c'est aux jours de fête seulement que l'on posait cette toque de velours brodée sur la tête de notre Vierge et l'on ornait alors son image et son tabernacle d'autres décorations encore. Ainsi on y suspendait parfois un beau tapis aux armes d'Ypres.

Melchior de Wichterne, sans doute un fils de maître France, et *pourtretuurwerkere* comme lui, dessina, en 1457, le carton d'une nouvelle tapisserie destinée à cet usage (2); l'année suivante les trésoriers firent mettre en bon état l'ancien tapis aux armes d'Ypres (3).

Mais les jours se suivent et ne se ressemblent pas ! La belle statue d'Andrien Biaunevue — si longtemps vénérée — faillit être brisée, comme tant d'autres chefs d'œuvre de sculpture, à l'époque des troubles religieux du XVIe siècle.

Le 16 août 1566 — journée tristement célèbre dans les annales d'Ypres, — des iconoclastes avaient, dès le matin, envahi les églises de la ville.

Ils y brisèrent les statues de saints, les vases sacrés, etc., puis ils pénétrèrent dans les couvents et même dans « la maison de l'évêque » Rythovius qui avait été obligé de se cacher, pour échapper aux sectaires.

---

(1) Voyez notre *Gilde de St. Nicolas*, *Notre Dame de Brielen* (*Ann. Bruges*, 1877), et notre *Essai de Numismatique Yproise*, p. 232 et suiv: *gildes de Notre Dame*.

(2) « Melsior de Wichtere, pourtretuurwerkere, van ghemaect te hebbene den patroon van een cleede van tapytserie ende ooc gheleivert t'canevets twelcke de steide heeft besteit te makene omme te hanghene voor de vaulte van de halle voor onser Vrauwen, xiiij ℔. viij s. » (Compte 1458.)

(3) « Van den cleede verwapent metter stede wapene twelke men pleicht te hanghene voor onser Vrauwen voor de Halle te doen vullene ende schoon maken, xiij ℔. viij s. » (Compte 1458.)

Nos magistrats impuissants d'abord à empêcher ces dévastations, firent publier bientôt une ordonnance (*hallegebod*) portant que quiconque envahirait des maisons particulières serait, par jugement sommaire (*by summieren berechte*), condamné à être pendu haut et court. Une potence fut immédiatement dressée sur la place.

Par cette même ordonnance, le magistrat avait prescrit à tous les frères des serments (*ghildebroeders*) et gens des métiers de se réunir en armes avant midi, devant la Halle, sous les ordres de leurs chefs-hommes et gouverneurs; les autres habitants, autorisés à porter des armes, devaient aussi se rendre à cet appel: tous devaient se tenir à la disposition de la commune.

Bientôt une foule de gens armés composée de « bonnes gens », mais aussi de « malveillants », se trouva réunie à la Halle... En ce moment, un iconoclaste, nommé Hans Tavernier, se précipite vers le beffroi; il est armé d'un levier en fer et se prépare à briser l'image de Notre Dame; déjà il avait commencé son œuvre de destruction, sans qu'aucun des spectateurs armés osât y mettre obstacle, quand quelques magistrats, assemblés en la chambre des échevins, accourent, arrêtent le briseur d'images, l'entraînent dans le siége scabinal, puis le font jeter en prison.

Mais alors, les iconoclastes et les pillards sont encore maîtres de la ville: ils ont de nombreux complices même parmi les gens des gildes et des métiers réunis en armes devant la Halle.

Bientôt des rassemblements se forment, on murmure, des sectaires armés menacent de briser les portes de la prison et de délivrer le prisonnier par la force; craignant de plus grands malheurs et de nouveaux pillages, le magistrat fait ramener Hans Tavernier dans la cham-

bre des échevins et le met en liberté, sous caution juratoire (1).

Nous ignorons de quelle peine fut puni ce briseur d'images et même s'il fut puni.

La statue de Notre Dame fut donc sauvée, mais elle était plus ou moins détériorée. Nos échevins s'empressèrent de la faire restaurer, repeindre et dorer, dès qu'ils parvinrent à rétablir l'ordre dans la ville ; Christiaen Cordier (2) — peintre yprois — fut, dès cette année (1566), chargé de faire ce travail.

Au XVIe siècle, on décorait donc encore de peintures les images placées à l'extérieur des édifices publics; nous verrons ailleurs (3) qu'alors d'autres statues — celles des comtes et comtesses de Flandre posées dans les croisées murées de la Halle — étaient aussi couvertes de peintures polychromes.

L'image de Notre Dame faite en 1377 par Biaunevue se trouvait-elle encore contre le beffroi en 1792 ? fut-elle brisée, au mois de Décembre de cette année, par les sans-culottes français, en même temps que les statues des seigneurs du pays qui décoraient la façade de la Halle aux draps ? Monsieur Lambin nous a donné quelques détails sur la destruction de ces images par les iconoclastes du XVIIIe siècle, mais il ne nous apprend pas si la statue de Notre Dame existait encore et fut alors brisée; rien ne le prouve et l'on peut même en douter,

---

(1) I. L. A. Diegerick, *Mémoire justificatif du magistrat d'Ypres* (1566-1567), t. I, p. 61 et annexe X.

(2) « Christiaen Cordier, schildere, van gheschildert ende verguld t'hebbene onse Vrauwe staende an de Halle boven de vaute by conventie, xlviij ℔. » (Compte 1566.)

(3) Voyez plus loin : *Les Statues des Halles.*

car cette statue ne se voit plus sur des vues de notre monument gravées au xviiie siècle et même vers la fin du siècle précédent. Aurait-elle été brisée en 1578 par les gens de Ryhove qui, cette année, s'emparèrent de la ville et y détruisirent les images échappées aux iconoclastes de 1566 ? ou bien, quand on construisit le nouvel escalier en hors d'œuvre devant le beffroi, enleva-t-on — tout en conservant son dais — la statue de Notre Dame, très-détériorée sans doute depuis 1377 et qui ne pouvait, en tous cas, pas être convenablement maintenue au niveau du seuil des portes donnant accès à la Halle aux draps ?

Quoi qu'il en soit, avant 1850, cet escalier avait disparu et la restauration de notre grandiose monument était assez avancée pour qu'il fût possible de songer à lui rendre ses primitives décorations. Le 12 janvier de cette année (1850), le Conseil communal décida de rétablir, contre le beffroi, l'image traditionnelle de la patronne d'Ypres et, dans les fausses croisées de la Halle, quelques statues de seigneurs et dames du pays; mais les négociations entamées avec le gouvernement et l'autorité provinciale pour obtenir leur concours financier, n'aboutirent qu'en 1853.

Une image de Notre Dame, un lion communal et douze statues de ducs et duchesses de Bourgogne furent alors commandées à M. Puyenbroeck, statuaire à Bruxelles. M. Jean Pelgrim, d'Ypres, habile ouvrier menuisier et ornemaniste, se chargea de tailler un nouveau tabernacle exactement semblable à celui qui avait été réparé en 1377 par les ouvriers de maître Biaunevue; de nombreux vestiges de ce tabernacle primitif existaient heureusement encore !

Enfin le 9 août 1854 fut un jour de réhabilitation et

de liesse pour la ville d'Ypres; des fêtes ayant un caractère à la fois civil et religieux, avaient été organisées (1); alors, les habitants réunis sur la place virent tomber les voiles qui recouvraient la nouvelle image de Notre Dame, de la séculaire patronne d'Ypres, posée, sous un dais élégant, sur un socle sculpté et historié.

Nous nous occuperons dans une notice spéciale de ces fêtes, des autres statues qui décoraient jadis et de celles qui ornent aujourd'hui les Halles de notre ville.

---

(1) Voyez *Description des fêtes etc. célébrées à Ypres le* 9 *août* 1854. — *Ypres, Lambin fils,* 1854; et plus loin : *Statues des Halles.*

LA HALLE AUX DRAPS.

—

I.

CONSTRUCTION DE LA HALLE.

Les historiens et les archéologues ne sont, pas plus que nos annalistes yprois, d'accord sur la date de la construction de notre Halle aux draps (1). Les fondations de ce vaste édifice auraient été posées en 1310, par Robert de Béthune, d'après un de nos chroniqueurs, en 1336, d'après le chanoine Le Couvreur, et seulement en 1342, si l'on pouvait considérer comme exacte l'opinion émise par Gramaye, puis reproduite par Sanderus, dans la *Flandria illustrata*, par les auteurs des *Délices des Pays-Bas* et de beaucoup d'autres publications plus récentes; mais tous ces chroniqueurs et historiens semblent croire que les fondations de ce vaste édifice furent posées simultanément, en un mot, que les diverses ailes de notre monument furent construites à la même époque.

(1) Voyez gravures I, II et IIbis Nos 8 et 9.

M. Lambin l'a déjà constaté dans son *Mémoire* : « tout ce que ces auteurs avancent sur l'objet qui nous occupe n'a pas la moindre apparence de vérité (1) ». La Halle aux draps était achevée avant 1342, avant 1336, même avant 1310, et ce n'est pas à la même époque, mais à deux époques différentes que furent bâties les ailes à l'est et à l'ouest du beffroi. Quant aux autres édifices qui complètent notre grandiose monument, ils furent élevés beaucoup plus tard (2).

Notre ancien archiviste a cherché à rectifier les erreurs de ses devanciers ; les dates qu'il fixe et les faits qu'il rappelle sont en général assez exacts, mais, presque toujours, il se borne à citer à l'appui de ses affirmations les écrits de nos chroniqueurs yprois et non des documents authentiques. Nous chercherons à donner des bases plus solides à ces assertions et à rectifier quelques inexactitudes.

L'analyse de plusieurs documents dont M. Lambin a négligé de tenir compte, nous permettra de faire connaître aussi divers détails inédits et intéressants.

Pour démontrer d'abord que notre Halle aux draps fut édifiée à deux époques différentes, il suffit de constater, avec notre ancien archiviste, que nos trésoriers de 1304 renseignent, dans leur compte, une recette de deux cent trente livres quatorze sous parisis, montant du loyer « de toutes les cambres delle viese Halle et delle novelle Hale » (3). L'entrepôt de la draperie yproise se composait donc alors de bâtiments construits depuis longtemps, puisqu'en 1304 on les nommait déjà « viese Hale », et

(1) Lambin, *Mémoire*, p. 5 à 8.
(2) Voyez les chap. suivants.
(3) Compte 1304, cité par M. Lambin, *Mémoire*, p. 11.

d'autres édifices achevés plus récemment et désignés sous le nom de « novele Hale ».

Nous verrons plus loin que ces derniers édifices furent élevés à l'ouest du beffroi, vers la fin du XIIIe siècle ; on peut constater ainsi que l'on nommait « viese Hale » les bâtiments placés à l'est de cette tour.

L'aile orientale du monument — la vieille Halle — fut donc bâtie d'abord, puis — mais plusieurs années plus tard — on construisit l'aile occidentale ou nouvelle Halle.

Ainsi, les diverses parties de notre Halle aux draps ne datent pas d'une même époque, comme le disent nos annalistes et même des historiens respectables.

L'extrait de compte cité prouve aussi que cette Halle ne fut bâtie ni en 1242, ni en 1336, ni même en 1310, mais qu'elle était complètement achevée en 1304. Aurait-on pu louer cette année, « toutes les chambres et échoppes de l'ancienne et de la nouvelle Halle », c'est-à-dire de toute la Halle aux draps, si celle-ci n'avait été entièrement construite alors ?

Mais, s'il est aisé de signaler les erreurs de nos annalistes, il est moins facile de les rectifier et de préciser, quand fut commencée, puis achevée, à l'est du beffroi, la construction de la vieille Halle. Les documents des XIIe et XIIIe siècles — analysés cependant avec tant de soin par M. I. L. A. Diegerick dans ses inventaires, — ne donnent à cet égard aucun renseignement et l'on n'en peut trouver dans nos comptes, dont les plus anciens, indiquant les dépenses faites pour bâtir « la nouvelle Halle », ne datent que de 1285 ; comme nous l'avons dit, la vieille Halle existait alors depuis longtemps déjà.

A défaut d'indications données par des documents authentiques — et de tels documents à cette époque reculée sont rares et peu détaillés — pour retrouver, au

moins approximativement, la date de ces constructions primitives, on est obligé de poser des hypothèses et de tirer des inductions vraisemblables de faits historiques incontestés ou de documents étrangers. il est vrai, à la question spéciale que nous cherchons à résoudre, mais d'une authenticité à l'abri de toute suspicion légitime.

D'après M. Lambin, « quand le beffroi fut construit, on jeta les fondements de la vieille Halle. » Mais quand ce beffroi — dont la première pierre aurait été posée en l'an 1200 — fut-il achevé ? Notre ancien archiviste ne précise pas cette date ; il ne nous apprend donc pas quand on posa les fondements de « la vieille Halle ». Son opinion, quant à l'époque du commencement éventuel de ces travaux, peut, du reste, soulever des doutes fondés, si, comme nous le croyons et tâcherons de le démontrer, cette aile orientale de la Halle était entièrement construite en 1230.

Est-il probable que la commune ait d'abord fait bâtir seulement son nouveau beffroi ? aurait-on eu, de 1200 à 1230, le temps nécessaire pour élever et « achever d'abord » cette construction isolée, puis pour « entreprendre et terminer » l'aile orientale de la Halle ? n'est-il pas plus vraisemblable que l'on posa en même temps, simultanément, les fondations des deux monuments ? et que, si le donjon de la commune fut achevé d'abord, comme le dit Sanderus, c'est parce qu'on travailla très-activement à la construction de ce beffroi, tout en poursuivant, mais plus lentement, les travaux à faire aux édifices qui devaient se trouver à l'est de cette tour ?

Quoi qu'il en soit, la question de savoir en quelle année on commença à construire « la vieille Halle », ne peut être résolue d'une manière précise, mais il est certain que cette construction date de la première moitié du XIIIe siècle.

« S'il exista déjà des Halles, dit Schayes (1), dans quelques-unes de nos villes, au XIIe siècle, ce ne pouvaient être que des constructions peu importantes et généralement en bois. Ce n'est qu'au XIIe siècle que nous trouvons en Belgique la première trace d'édifices de cette catégorie, construits d'une manière solide, mais les seuls remarquables sous le rapport de l'architecture, que l'on puisse assigner avec certitude à ce siècle, sont la Halle de Bruges et celle d'Ypres, qui surpasse certainement en importance monumentale toutes les constructions semblables élevées au moyen-âge, tant en Belgique que dans toutes les autres contrées de l'Europe. »

D'anciens documents de nos archives confirment ces conjectures et permettent d'affirmer d'abord que la commune d'Ypres avait une Halle avant le XIIIe siècle, ensuite que la Halle aux draps, qui fait l'objet de notre étude, fut construite en partie au commencement, puis achevée vers la fin de ce siècle.

A la suite d'un accord fait entre Olivier de la Roche, commandeur *(præceptor)* des maisons du temple, en France, et les échevins d'Ypres, les Templiers, en reconnaissance des privilèges, qui leur étaient assurés par cet accord, exemptèrent, en 1225, nos échevins et leur ville de certaines redevances que ceux-ci leur payaient « sur leur Halle » (2).

Cet acte de renonciation ou d'exemption porte que les frères du temple *avaient alors coutume* de recevoir ces redevances (3). Cette mention indique que la dette con-

---

(1) *Histoire de l'architecture en Belgique. — Bruxelles, Jamar*, t. II, p. 250.

(2) *Arch. Yp. Inv.* N° 35.

(3) *Fratres templi scabinos et villam Iprensem quittos et liberos clamaverunt de redditibus quos accipere* SOLEBANT AD HALLAM YPRENSEM.

tractée par nos magistrats était déjà ancienne, en 1225; elle avait été constituée sans doute au siècle précédent, car une maison du temple était établie, depuis 1127, sur le territoire de l'échevinage d'Ypres (1).

Ces anciennes redevances que nos échevins « avaient coutume de payer » depuis longtemps, ne pouvaient être prélevées, au XII[e] siècle, sur les revenus de notre Halle actuelle, car ce monument n'existait pas encore à cette époque; c'est donc sur une Halle plus ancienne, que nos magistrats avaient, avant 1225, coutume de payer les sommes dues aux frères du temple.

Ainsi, la commune d'Ypres avait une Halle avant le XIII[e] siècle; ce fait mérite d'être noté, il avait été jusqu'ici révoqué en doute, malgré les assertions, assez vagues du reste, de nos annalistes yprois; ces doutes ne peuvent plus exister aujourd'hui, car les inductions que l'on peut tirer de l'accord fait en 1225, confirment à cet égard les conjectures de M. Schayes et les affirmations de nos annalistes.

D'après ces chroniqueurs, la primitive Halle d'Ypres était une construction en bois, comme le présume encore M. Schayes, et fut, au XIII[e] siècle, démolie, puis remplacée par l'immense édifice dont cet auteur a constaté « l'importance monumentale. »

Nous avons dit que nos plus anciens documents ne nous donnent aucun renseignement sur la construction de l'aile orientale de ce splendide monument et nous avons fait connaître pourquoi l'on ne peut retrouver, dans nos comptes, la date de cette construction. Toutefois plusieurs de nos chartes permettent de croire que M. Lambin a

(1) WARNKŒNIG, t. V, p. 90.

signalé une date exacte, en écrivant dans son *Mémoire* couronné: « l'aile gauche de la Halle tirant vers l'orient, jadis connue sous la dénomination de vieille Halle, a été achevée vers 1230. »

C'est encore exclusivement dans les écrits de nos annalistes, et non dans des chartes, que notre ancien archiviste a puisé ce renseignement; pour en démontrer l'exactitude, il peut donc être utile de citer ici quelques documents authentiques, inédits, croyons-nous.

Une transaction faite, en 1231, entre le prévôt de S. Martin et les échevins d'Ypres [1], nous apprend que nos magistrats rendaient alors déjà la justice « en leur Halle [2] ».

Ces mots « en leur Halle » désignent évidemment la chambre des échevins « sour le Halle » dont le nom, cité tous les ans dans nos comptes, à dater de 1306, est déjà mentionné parfois dans divers documents du XIIIe siècle.

Ce prétoire scabinal existait donc en 1231, et, comme il avait été bâti en même temps que l'aile orientale de la Halle aux draps, dont il n'est séparé, au sud, que par un mur de refend, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'aile de notre Halle, à l'est du beffroi, était aussi construite en 1231.

Cette partie de notre monument était alors achevée; ce qui le prouve, c'est qu'à dater de cette année, nos échevins hypothéquèrent diverses créances sur cette Halle.

Ainsi, les arbitres nommés en exécution de l'acte

---

(1) Nous analyserons cet intéressant document dans notre étude sur *la chambre des échevins d'Ypres.*

(2) *Arch. Yp. Inv.* N° 51.

dont il vient d'être parlé, décidèrent (1231) que la ville aurait à payer désormais, au chapitre de St Martin, une rente annuelle de douze livres (1); cette rente fut assignée « sur les revenus de la Halle », dit Warnkœnig (2).

Quatre ans plus tard, en 1235 (1236 n. s.), Agnès, abbesse de Messines, remit à la ville d'Ypres plusieurs petites rentes que les bourgeois de cette ville devaient à l'abbaye. Cette remise fut consentie en échange d'une autre rente de treize livres et six sols, constituée au profit de la même abbaye et, d'après notre document (3), la nouvelle rente fut encore « hypothéquée sur la Halle d'Ypres. »

Il serait facile de rappeler ici d'autres engagements pris, vers cette époque, dans des conditions identiques, mais les deux actes que nous venons d'annalyser, suffisent, pour démontrer qu'une partie notable de notre monument était alors achevée.

C'est en effet sur les nouveaux bâtiments que ces hypothèques furent prises en 1231 et 1235; les rentes nouvelles étaient ainsi mieux garanties, car les facilités

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* No 51 (cité).

(2) T. V, p. 84. — Voyez aussi *Reg. Rub. Sti Martini*, fol. 93.

(3) *Arch. Yp. Inv.* No 59. D'après cet acte, les chanoines de Messines s'engagèrent à dire tous les ans, pendant l'octave de St André, une messe pour la prospérité et la conservation de la ville et, pendant l'octave des âmes, une autre messe, pour les âmes des bourgeois trépassés. Tous les ans, le jour de la fête de St André, l'abbesse envoyait à Ypres un messager pour toucher sa rente et, d'après l'acte de 1235, si les échevins n'étaient pas en mesure de la payer audit jour, ils étaient obligés de nourrir et d'entretenir le messager jusqu'à payement complet de la dite rente.

Cette stipulation laisse croire que nos magistrats ne payaient pas toujours régulièrement leurs dettes ou que, malgré l'opulence de la ville, la caisse communale était parfois vide.

et les avantages assurés à l'industrie yproise par la construction d'un nouvel et vaste entrepôt, d'ateliers, etc., mis à la disposition des drapiers, devaient nécessairement favoriser le développement du commerce des draps et avoir pour conséquence l'augmentation des « revenus de la Halle ». N'est-ce pas pour ce motif que ces nouvelles hypothèques furent ainsi données? et que l'abbesse de Messines notamment, consentit en 1235, à substituer à d'anciennes créances, une créance nouvelle, moins importante peut-être, mais plus solidement garantie?

C'est, on n'en peut douter, l'aile orientale de notre Halle aux draps (1) qui était achevée avant 1231, car, nous le répétons, cette aile est déjà nommée « la vieille Halle » par nos trésoriers de 1304, et ce nom était donné à ces premières constructions, pour les distinguer d'autres parties du monument achevées aussi, il est vrai, mais depuis peu de temps, en 1304, et que pour ce motif, on désignait alors sous la dénomination de « les nouvelles Halles. »

Pour faire connaître à nos lecteurs, quand furent exécutés et achevés les nouveaux et vastes bâtiments de cette nouvelle Halle, il n'est plus nécessaire ni de hasarder des hypothèses et des conjectures, ni de recourir à des inductions; divers comptes particuliers indiquent positivement cette date; ils permettent aussi de constater — et nous le prouverons d'abord — que les édifices auxquels on donnait le nom de « nouvelles Halles » étaient élevés à l'occident du beffroi.

Les titres de plusieurs de ces comptes en rouleaux

---

(1) Voyez gravure IIbis, N° 8.

font connaitre qu'en 1285 (1) et 1286 (2), on acheta des quantités considérables de matériaux *(estophes)* « pour faire les noveles hales » et l'on y voit qu'en 1286, Jacquemart de Bray fournit, outre « dix formes, et des listes... trente piés de chambrande de le grand porte (3) VERS OCCIDENT (4). »

C'est donc bien en 1285 et les années suivantes que l'on construisit « les nouvelles Halles » et celles-ci se trouvaient vers l'occident du beffroi. Ces Halles nouvelles se composaient des trois ailes du monument qui font face vers le midi, à la place, vers le couchant, à la rue de l'Anguille, vers le nord, au cimetière de S. Martin jusqu'au transept de l'église (5), c'est-à-dire de tous les édifices qui sont à l'occident de la tour (6).

Les libellés de ces comptes, rendus en 1285 et 1286, — les plus anciens que possèdent nos archives — sont très-brefs et peu détaillés; ils ne mentionnent, en général chaque semaine, que les salaires payés aux ouvriers

---

(1) « C'est chou que Jeh: Brun a doneit pour estophe DE LE NOUVELE HALE et pour autres deniers par commandement des escev: en l'an del incarn: M.CC.LXXX et cuinc. »

(2) « Cest chou ke Jehans Brun a doneit POUR ESTOPHE Pr FAIRE LES NOVELE HALES en lan del incarnation M.CC iiij^xx^ et sis, puis le jour St-Pirre en esteit en cha. »

(3) Cette grande porte est la vaste porte qui s'ouvre à l'ouest sur la rue de l'Anguille et qu'on nomme aujourd'hui *de Strooyenpoorte.*

(4) « Item à Jakemart de Bray p^r^ x fourmes et de chou ke à ce afirt et un cent piés de listre et cent et cincquante piés chambrande et trente pies de chambrande de la grande porte vers occident et lx quarcaus chavaiges des queles les testes fuirent faites . . . . xxxv ℔. vj s. »
(Compte 1286, cité par M. Lambin.)

(5) « A Jehan de Lille pour faire en taske le cauchie (*pavage*) devant le novele Hale vers l'atre (ATRIUM, *porche du transept*) St Martin, lequel contient xxviij 1/2 verges. » (Compte 1313.)

(6) Voyez gravure IIbis, N° 9.

et les sommes dépensées pour achat et transport de matériaux; toutefois, si la rubrique SALAIRES ne fournit aucun détail digne d'être noté, la rubrique MATÉRIAUX *(estophes)* donne quelques renseignements sur les nombreuses espèces et les prix des matières premières employées pour construire « les nouvelles Halles », sur les lieux de provenance et les frais de transport, vers la fin du XIII[e] siècle. Les chiffres élevés des dépenses que l'on fit, à cette époque, suffisent pour prouver qu'à dater de 1285, tous les travaux furent poursuivis avec une activité extrême.

En 1285, il fut livré par divers fournisseurs plus d'un million (1) de « tieules de terre » (2) et près de six mille cinq cents rasières de chaux (3); puis, la même année et l'année suivante, on reçut des quantités immenses (4) de « tuiles pour couvrir » (5),— de lattes (6),— 309 tonneaux « pour faire encore lattes » (7), — de bois, entr'autres 323 sapins de cinquante pieds (18^m68) (8), — de plomb (9),

---

(1) Addition des quantités fournies d'après un compte particulier de 1285.

(2) *Tieules de terre*-tuiles de terre, briques (?).

(3) Addition de la chaux fournie par divers, d'après un compte de 1285.

(4) Nous ne citerons que quelques extraits de nos comptes, constamment libellés dans les mêmes termes.

(5) « Item à Stallin le Tegellare p^r c^m de tieules pour couvrir en le mesme semaine paiées. . . . . l ℔. »

« P^r lx^m de tieules de couverture. . . . . xxxj ℔. x s. »

(6) « P^r estakes et lattes et autres marien à lui achatiés, ix ℔. xxvi s. »

« Item à Willekin le capre p^r lates faire et p^r lates à lui achatiées, xl ℔. »

(7) « It. à Eloy Gherbode p^r iij^e ix toneaus à lui achatiées, xl ℔. xi s. ij d. »

(8) « Item Leblanc does p^r voiture de iij^e xxiiij sparren de l pies et p^r voiture de lij bauts de l pies et lv de minors et pour tout frait de le voiture avant dite. . . . . xij ℔. xix s. viij d. »

(9) « Item à Huon le loetgietere. . . . . xviij ℔. »

— de fer (1) etc. Jehan Scuitiers, en 1285, (2), dame Ysabel, en 1286 (3), et d'autres encore transportèrent à pied d'œuvre des matériaux de toute espèce.

La chaux provenait de diverses localités, parfois assez éloignées de notre ville, notamment de S[t] Omer (4) et de Calais (5); les bois, amenés probablement du nord, par le port de Damme à Bruges, furent transportés de cette ville à Ypres, sans doute « par voiture » (6), car notre ville et Bruges n'étaient pas encore reliées alors par des voies navigables ; un canal avait, il est vrai, été creusé entre Ypres et « le brouck », en 1251 (7), mais c'est en 1311

---

(1) « Item à Remig[e] le Fevre, Sover Audebec, Jeh: Audebec, Christien le Commere, Colin Boulant, Pirron le Cammere, Matthi le Fevre p[r] ovraise de feer kil fissent . . . . iiij[xx] ℔. xvi s. xij d. »

« Item à Reinger le Fevre xxx[m] ij[e] lxxij l. de fer dont li cens couste xxvj d[rs] dest[r] pau plus ou pau moins, somme de tout en argent xl ℔. x s. d'est[r] ou cxxxv ℔. Item pour voiture et autres frais du fer avant dit ix ℔. iij s. art, somme de tout ke li fers monte ke de kourt ke de voiture vij[xx] iiij ℔. iij s. »

(2) « C'est chou que Jehans li Scuitiers a livreit de pierre dont le commenchement fui le lundi après le saint Remit en lan del incarnation M.cc.iiij[xx] et cuinc.

« En le semaine apres le saint Remi, p[r] voiture, de ix[c] iiij[xx] et i simple quariel, iij ℔. v s. v d. » (Suivent les détails.)

(3) « C'est chou que dame Ysabel a livreit à le ville puis le close paskes de par Jehan le Scuitiers en l'an iiij[xx] sis. »

« En le semaine apres le jour de paskes, p[r] voiture, de ix quareaus de quatre piés, v s. iij d. » (Suit l'indication des autres matériaux transportés.)

(4) « Item en le mesme semaine à Meynoc de saint Homer p[r] un cent et xv rasieres de cauts . . . . iij ℔. xij s. x d. »

(5) « Item à Baude Tormant de Calais p[r] v[c] rasieres de cauts p[r] portaighe et tout cous . . . . xviij ℔. ix. s. ij d. »

(6) « Item en le mesme semaine à Willame de lest p[r] vij grans bauts et p[r] xiij bauts et p[r] un millier d'ais, et xx[c] pies en planckes et p[r] l sparren, xxj ℔. x s. »

« P[r] les pieches amenier de Bruges à Ypres. »

(7) *Arch. Yp. Inv.* N° 294.

seulement que Robert de Béthune autorisa nos échevins à approfondir l'Ypre, à creuser, à côté de cette rivière, un canal latéral *(ziline)* destiné aux transports de matières pondéreuses par bateaux *(eschutes)*, et à percevoir des péages sur ce nouveau canal.

Les « tuiles de terre » (briques ?) furent fabriquées aux environs d'Ypres; aucune annotation n'indique du moins qu'on les acheta ailleurs; on en employa de diverses dimensions et par conséquent de prix différents ; les grandes, comme les petites « tuiles de terre (1) », servirent à faire les fondations, les murs de refend et autres maçonneries intérieures, car l'appareil des murs en élévation, sur leurs faces apparentes, était en pierres de Bray, amenées, à grands frais, de Bray en Hainaut à Ypres (2). On fit usage aussi de pierres de Tournai (3) et de grès de Béthune (4).

Ces grès furent taillés à Ypres ; en la semaine après « le bourdist », on compta à Boi Pieron et Willart,

---

(1) « Paiiés en le semaine devant aoust. A Colin Haruwin pour cent milliers de tieules de terre. . . . . xxxvij ℔. x s. »

« Item en le semaine devant le jour de paskes p^{r} xx^{m} tieules de terre *petis* et iiij^{m} cc tieules de terre *grans* achatés à maistre Pirron le Maits, x ℔. xxxviij d. »

« Item p^{r} ix^{xx} m xiij^{m} de *petis* quareaux de tere et p^{r} xxviij^{m} de *grans* tieules de tere achaités à maistre Pirron et paiées le jour desoredit, lxxvij ℔. xvi s. »

(2) « Item en le meme semaine p^{r} voiture de viij^{m} vj^{c} l. pesant en pirre de Bray amener à Ypres. . . . . viij ℔. xviij s. ij d. »

« St Pirre entrant aoust p^{r} voiture de xviij^{m} l. pesant de pirre mener de Bray en Haynau à Ypres . . . . xv ℔. xij s. »

« Item p^{r} xlvj^{m} iij^{c} l. pesant en pirre de Bray pour le voiture de le pirre avant dite amenier de Bray en Hannau à Ypre . xxxiiij ℔. xiiij s. vj d. »

(3) « A Gillion de Tournay p^{r} pirres de Tournay, ciiij ℔. »

(4) « A Baude Heckel de Bethune pour grees. »

« tallioura du pirres de gres », la somme très-considérable de huit cent quarante-trois livres et douze sous (1); c'est à Ypres aussi qu'on tailla les têtes sculptées sur les consoles, et les chapiteaux des colonnettes (2) qui supportent les créneaux formant galerie au sommet des façades, à la naissance des toitures (3). Mais d'autres pierres sculptées — des linteaux (4), des corbeaux (5), etc. — furent taillées dans les carrières; on en réduisait ainsi les frais de transport, très-élevés au xiiie siècle.

Une clochette annonçait aux ouvriers le commencement et la cessation des travaux (6); les ateliers étaient pourvus de tout l'outillage nécessaire : de cordages (7), de chaudrons pour fondre le plomb (8) et, en une seule semaine, on paya quarante-deux livres pour achat et réparation

---

(1) « Item à Boi Pirron et Willaert tallioura du pirres de gres conteit en le semaine apres le bourdist. . . . . viij^c xliij ℔. xij s. »

(2) « Item en le meme semaine p^r trois pirres dont on doit faire capiteaus achatiées à maistre Pirron le Maits . . . . iij ℔. »

« Item en le semaine en laquele fui le jours saint Mich: p^r deus capiteaus de gres achateiés à maistre Pirron le Maits . . . . xl s. »

(3) « lx quareaus chavaiges des quels les testes fuirent faites. »

(4) « En la semaine en laquele fui le journées saint Luuc p^r voiture d'un lintel . . . . x s. »

« Item il a livré à Ypres cincq linteux dont le voiture est paiié. Item p^r voiture de deus linteux . . . . xv s. »

« Somme xv ℔. xij s. ij. d. »

(5) « Item en le mesme semaine p^r voiture de vij corbeaus. . xvij s. »

« Item en le semaine apres le Typhane p^r voiture de deus corbeaus. v s. »

« Item en le semaine en laquele fui le jours nostre dame à li p^r voiture dun corbeil . . . . iij s. »

(6) « Item une cloeckette avec les ourirs de cxxxix livres de pois. iij ℔. x s. »

(7) « De cordes à lui achateiés . . . . . . xxxiij ℔. xvij s. ij d. »

(8) « Item en le semaine devant le saint Pirre le froide p^r deus caudrons achatiées à Wautier le candelier . . . . xiiij s. »

de trois mille six cent vingt marteaux (1) ! Le nombre, à peine croyable, des outils de cette espèce qu'on employa, démontre bien qu'une multitude d'ouvriers travaillait alors à la construction de « la nouvelle Halle ».

Il serait facile d'indiquer en quelque sorte le prix courant des matériaux de construction, à Ypres, vers la fin du XIIIe siècle, mais un tel travail exigerait des développements trop étendus pour pouvoir trouver place ici ; quelques renseignements à cet égard sont du reste donnés dans les extraits de compte imprimés en note.

Ces comptes particuliers de 1285 et 1286 fournissent, on vient de le voir, des détails nombreux sur la construction des « nouvelles Halles », mais il en est un — et des plus intéressants — qu'on y cherche vainement : c'est le nom du « maître d'œuvre » ou architecte de cette partie de notre monument.

On y voit, il est vrai, qu'il fut payé, en 1286, treize livres « pour un draep et quatre pennes (?) aveec LES MAISTRES DEL OUVRAISE DE LE HALE (2), mais — omission regrettable ! — les noms de ces maîtres n'y sont pas cités. On peut aussi constater dans ces comptes que Jehan Bruns, tailleur de pierres, fut souvent chargé de mesurer, reprendre et payer des matériaux fournis à pied d'œuvre (3) ; Jehan n'était donc ni un modeste ouvrier, ni même un simple maître, comme beaucoup d'autres dont les noms sont fréquemment cités par les trésoriers de ces

(1) « Item en le meme semaine à Mathi Lefevre pr iijm vjc xx marteaus avec les marteaus verscarept . . . . xlij lb. »
« Item pr marteaux avec les machons verstalet. . . . . . iiij lb. »

(2) Compte de 1286.

(3) « Puis le conte fait à Jehan Bruns donneit à Bois et à ses compaingnons taillours des pirres . . . . xxv lb. »

années ; il occupait évidemment une position supérieure; était-il surveillant des travaux ? maitre-ouvrier de la ville (*stedebaes*) ? En tous cas, les détails que donnent ces trésoriers ne permettent pas d'affirmer qu'il fut l'architecte des nouvelles Halles. Quoi qu'il en soit, Jehan Bruns rendit alors de réels services à la commune : c'est pour ce motif que nous avons cru pouvoir signaler ici son nom.

On n'a trouvé jusqu'ici dans les quelques comptes de la fin du XIIIe siècle que possèdent nos archives, aucun renseignement ni sur les travaux faits après 1286, ni sur la date précise de leur achèvement ; il est certain néanmoins que tous les édifices à l'est et à l'ouest du beffroi, c'est-à-dire toute notre Halle aux draps, étaient construits avant 1304, puisque cette année, nous l'avons dit, nos trésoriers purent toucher le prix de location de toutes les chambres des nouvelles et des vieilles Halles.

Nous avons cru devoir examiner et discuter les rares documents du XIIIe siècle qui mentionnent notre Halle aux draps. Les faits dont nous croyons avoir ainsi démontré l'exactitude, n'offrent pas seulement un intérêt archéologique : ils prouvent aussi que la ville d'Ypres, aujourd'hui déchue et dépeuplée, était, il y a six siècles, une des plus importantes cités de l'Europe, que son opulence était prodigieuse, à peine appréciable et sa population immense !

Que les temps sont changés !

Vers la fin du XIIIe siècle, en moins de vingt années, la commune élevait à ses frais tous les immenses édifices qui se trouvent à l'occident du beffroi. A notre époque, la ville d'Ypres est fière d'avoir pu, en vingt ans, faire restaurer, avec le concours de l'état et de la province, le gigantesque monument, irrécusable témoin de sa grandeur passée !

En terminant, résumons les faits que l'on peut, croyons-nous, considérer comme incontestables.

Ypres avait une Halle avant le XIIIe siècle ; — la Halle aux draps actuelle fut bâtie à deux époques différentes,— il n'est pas possible de connaître exactement quand on posa les fondements de l'aile orientale, à l'est du beffroi, — mais il est certain : que cette partie du monument, nommée la vieille Halle, était achevée en 1230 ; — que l'on construisit, en 1285 et les années suivantes, les trois ailes à l'ouest de cette tour ; — enfin, que notre Halle aux draps était entièrement achevée avant 1304.

Nous verrons que les autres édifices qui complétèrent nos Halles — l'hôtel-de-ville au nord, ses dépendances et d'autres bâtiments à l'est — ne furent construits que plus tard.

II.

DISTRIBUTION INTÉRIEURE DE LA HALLE AUX DRAPS.

DESTINATION DE SES LOCAUX.

Le style de notre Halle aux draps et son aspect extérieur, dans ses détails comme dans son ensemble, ont été trop souvent décrits (1) pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici une description nouvelle et nul n'ignore que cette vaste construction fut, durant des siècles, l'entrepôt de la draperie d'Ypres, mais on connaît moins la distribution intérieure de cette Halle et la destination spéciale de ses divers locaux.

Ces chambres et salles étaient vastes et nombreuses (2), et cependant la prospérité de notre grande industrie était telle, au moyen-âge, que nos drapiers les utilisaient toutes alors.

D'après des traditions populaires, les deux ailes de la Halle aux draps faisant face à la place, auraient d'abord

(1) Voyez entr'autres SCHAYES, *Histoire de l'architecture*. II, p. 250.
(2) Voyez plan A, N°s 12, 13, 14, plan B, N° 21.

formé, au rez-de-chaussée comme à l'étage, deux grandes salles, et celles-ci, au niveau de la place, n'auraient été divisées que par le passage sous le beffroi vers l'église de St Martin.

Les dispositions générales de la construction primitive — qui n'ont pas été modifiées depuis le XIIIe siècle, — permettent d'admettre ces traditions ; à l'est comme à l'ouest de notre beffroi, le rez-de-chaussée de la Halle est couvert de voûtes retombant sur des colonnes, les unes entaillées dans les murs, d'autres détachées et placées sur une même ligne, au centre de l'édifice; les murs de refend, établis aujourd'hui entre ces colonnes, pourraient donc être démolis sans nuire à la solidité du monument, et rien n'indique qu'ils datent de la construction première.

Nous hésitons pourtant à croire que ce rez-de-chaussée ne formait autrefois que deux vastes salles.

Les exigences et les nécessités de la draperie étaient multiples et variées; on avait besoin de nombreux entrepôts pour les matières premières, car chacune d'elles, chaque espèce de laine, par exemple la laine brute, la laine lavée, etc., avaient leur entrepôt particulier; divers ateliers étaient aussi établis à la Halle, entr'autres, des ateliers de teinturiers.

Les keures de la draperie (1) mentionnent souvent ces « entrepôts et ces ateliers de la Halle »; ainsi on donnait un plomb spécial aux « dras tains à la Halle (2) » et l'on voit encore les larges hottes des cheminées, fort anciennes, — faisant (au nord) corps avec le mur de l'édifice —

---

(1) Archives communales.
(2) Voyez notre *Essai de Numismatique Yproise : Plombs de la Draperie*, p. 313.

qui servaient à la teinturerie ou à d'autres usages industriels.

Si nos drapiers n'avaient pu disposer que de deux vastes salles, où auraient-ils eu les entrepôts et ateliers particuliers dont parlent nos keures ?

Les autres ailes de la Halle avaient en effet leurs destinations spéciales : l'aile nord était occupée par les ateliers des charpentiers et autres ouvriers de la commune (1); dans l'aile à l'ouest se trouvait le local, encore nommé de *Looye* (2) ; c'est là que des prud'hommes *(probi viri)* vérifiaient, avec soin, les draps achevés qui, après y avoir reçu le dernier plomb, — quand ils étaient reconnus « bons et loyaux », — devaient être entreposés à la grande Halle en attendant le jour de la vente (3).

On nommait — et non sans raison — « grande Halle (4) », l'immense salle qui forme l'étage du monument et y occupe une surface de deux mille quatre cent soixante-douze mètres carrés.

Cette salle était garnie de rayons et couverte d'échoppes (5). Chaque spécialité de draps y avait sa place marquée; ainsi l'un des côtés y était réservé aux « draps tains », et afin de mieux garantir la conservation de ces étoffes, on avait garni de verrières les fenêtres de cette « Halle des draps tains, (6) » tandis que de simples volets en bois de chêne clôturaient les baies des fenêtres percées dans les autres ailes de l'édifice.

---

(1) Voyez plan A, N° 16.
(2) Voyez plan A, N° 13a.
(3) Voyez notre *Essai de Numismatique Yproise*, déjà cité.
(4) Voyez plan B, N° 21.
(5) Comptes *passim*.
(6) « A Pieron Peereboom pour j verriere fait en le Halle des draps tains. » (Compte 1317.)

Sur chaque ballot était marquée, au moyen de lettres, l'espèce de draps qu'il contenait (1). Des indications particulières désignaient les étoffes, non fabriquées en ville (2), que des drapiers forains étaient, au xv[e] siècle, autorisés à apporter à Ypres, en temps de *fieste* ou franche foire (3).

Les keures de la draperie réglementaient dans leurs moindres détails toutes les conditions de la mise en vente et de l'entreposage des draps à la Halle; il serait impossible d'analyser ici ces nombreuses dispositions, sans nous écarter longuement de notre sujet.

C'est dans cet entrepôt général des draps d'Ypres « renommés en tout pays de chrestienneté et même par de là les mers », c'est à l'étage de cette grande Halle, que l'on tenait les marchés et ces célèbres *fiesten*, qui attiraient en notre ville une multitude de marchands étrangers.

Ces marchands, protégés par des sauf-conduits que leur délivraient les rois de France et les comtes de Flandre (4), apportaient à Ypres l'or des pays les plus lointains.

On voit donc que nos drapiers utilisaient tous les locaux, sauf le rez-de-chaussée de l'aile nord, et toutes les chambres de notre Halle aux draps, quelque vaste qu'elle fût.

---

(1) « Jacop Van den Hende, scildere, van dat hij alle de packen van lakenen die up de Halle ghedaen ende ghestelt waren met differente letteren teekende. » (Compte 1479.)

(2) « Ende hem voor tmaken van den brieven (*écriteaux*) van de steden ende dorpen daar uute de lakenen gebrocht waren. » (Compte 1479.)

(3) Tous les draps devaient être vendus à la Halle (*Inv. N°* 1052); tout forain qui, aux deux franches foires, y avait étal, table, etc., payait en 1151 quatre deniers de tonlieu (*Inv N°* 947.)

(4) *Arch. Yp. Inv. passim.*

III.

DÉCORATIONS EXTÉRIEURES DE LA HALLE AUX DRAPS. — TRAVAUX DE RÉPARATIONS.

La Halle aux draps eut toujours— comme le beffroi — le bonheur d'échapper au vandalisme des restaurateurs; on la répara souvent, mais ces réparations ne modifièrent pas son style ; il serait donc inutile de rappeler ici ces travaux, mais nous croyons pouvoir faire connaître divers faits ignorés et donner quelques détails sur les anciennes décorations extérieures de notre Halle aux draps.

Dès 1311, Bladelain et son frère recouvrirent la Halle (1), et maitre Henri Manin, qui décora si splendidement le campanile de notre beffroi en 1330, ne dédaigna pas de peindre « le gotière de le Halle » (2).

La toiture primitive de notre Halle était en tuiles plates rougeâtres, et non en ardoises, comme on le croit généralement. Les comptes de 1285 renseignent, on l'a vu

(1) « A Bladelain et a son frère pour couvrir la Halle en taske.
(Compte 1311.) xxvij ℔. xvij s. iiij d. »

(2) « A Mannin pour paingner la gotiere de la Halle. xx s. » (Compte 1311.)

les prix des « tuiles pour couvrir », achetées quand on bâtit les ailes de ce monument à l'ouest du beffroi.

Autrefois, d'après la tradition, les eaux de pluie, provenant des immenses toitures de l'édifice, reçues dans des espèces de canaux creusés dans la pierre, derrière la galerie qui couronne la façade, auraient été jetées au dehors par des gargouilles, et ces canaux n'auraient, pas plus que les égouts de la ville, été revêtus de plomb. Notre compte de 1311 prouve l'inexactitude de ces traditions légendaires, puisqu'il nous apprend que le bâtiment avait alors des « gotières » peintes par Henri Manin. Nous avons vu d'ailleurs qu'en 1285, des plombiers touchèrent des sommes assez élevées pour travaux de leur état faits à la nouvelle Halle.

La Halle fut donc entièrement recouverte de tuiles en 1311 (1) et — détail curieux — les couvreurs fixèrent ces tuiles plates sur des lattes faites de « tonneaux de vin ». Si nos chroniqueurs seuls nous disaient qu'on acheta alors assez de tonneaux dont on fit les lattes nécessaires « pour recouvrir la Halle *tout de nouviel* », on hésiterait à croire que l'on put trouver une quantité suffisante de tonneaux vides pour faire un travail aussi considérable; le fait est cependant exact, il est attesté par nos trésoriers qui payèrent quarante-deux livres dix sous pour achat de ces tonneaux (2) et nous avons vu que l'on en avait acheté déjà d'autres en 1285 (3).

Du reste, la population d'Ypres s'élevait vers 1247,

(1) « A Jehan Mese pour tieuviles à couvrir qu'il vendi à le vile, qui gisoient sour le loge Aleverdinghes des quels tieuviles on couvri le Halle. (Compte 1311.) xij ℔. xij s. »

(2) « Pour tonniaus de vins dont on fist lates desquels on recouvrit le Halle tout de nouviel. xlij ℔. x s. » (Compte 1311.)

(3) Voyez l'extrait du compte cité au § *Construction de la Halle*, p. 103.

d'après une bulle de cette année (1), à deux cent mille âmes environ; enrichie par la draperie, elle vivait dans la plus grande aisance et consommait une quantité de vin réellement incroyable; nos échevins prêchaient du reste d'exemple; nous parlerons ailleurs de ces libations administratives et officielles.

On peut se faire une idée de l'énorme quantité de vin débitée à Ypres en jetant les yeux sur le compte communal de l'année 1304-1305. Le chiffre total de la recette s'éleva cette année à 15,265 livres et dans cette somme le produit seul de l'accise sur le vin — qui avait un receveur particulier — figure pour 6,969 livres, donc à peu près pour 45 %. Ainsi s'explique comment on trouva assez de tonneaux vides « dont on fit les lattes » pour couvrir notre grand monument, « tout de nouviel ».

Au commencement du XIVe siècle, la Halle et ses tourelles étaient surmontées de plusieurs girouettes de formes variées : deux de ces girouettes « sur la Halle » représentaient des chevaliers (kevaliers), une autre figurait une sirène. Les deux chevaliers furent refaits en 1315 (2); puis en 1331, Thierry le Pondelmakere fournit un autre « chevalier, un vanekin et deux poinels », tous de cuivre (3).

On voit encore sur la toiture de la Halle (4), à l'angle sud-ouest, une haute tige de fer, ornée à sa base,

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 75. — Nous espérons pouvoir publier plus tard un petit mémoire sur *La population d'Ypres vers le milieu du* XIIIe *siècle.*

(2) « Pour refaire les deux kevaliers qui sont sour le Halle . . xx s. » (Compte 1315.)

(3) « A Thierry le Pondelmakere, pour faire i chevalier de cuevere et une pipe de cuevere et i vanekin et ij poinels de cuevere. . . . . xxx s. » (Compte 1331.)

(4) Gravure IIbis, N° 10.

autour de laquelle tournait une de ces girouettes garnie d'une « pipe en cuevere », tige en fer que de naïfs bourgeois persistent à considérer comme un paratonnerre du XIVe siècle!

Sur l'une des tourelles (toriaus) de la vieille Halle était un petit cheval (kevalet); sur une autre — placée sans doute à l'est, contre la chambre des échevins — miroitait un sagittaire (sagetaire). Ce cheval et ce sagittaire avaient été faits par Wautier le Pondelmakere (1), puis dorés par Manin et par Hanin Soliere, autre peintre yprois (1317) (2).

Les flèches de ces tourelles n'étaient pas, comme aujourd'hui, construites en maçonneries, avec des crochets sculptés, vulgairement nommés corbeaux; elles étaient simplement couvertes d'ardoises (3) et terminées, comme on vient de le voir, par une girouette.

Vers 1377, on remplaça l'ancienne toiture en tuiles de tous les bâtiments à l'ouest du beffroi, par une toiture en ardoises (4) et l'on fit le même travail à l'aile orientale, en 1393; cette partie du toit s'était, paraît-il, effondrée sous le poids des lourdes tuiles qui le couvraient (5).

---

(1) « A Wautier le Pondelmakere, pour 1 sagetaire et 1 kevalet et che qui i affiert que on a mis sur les toriaus de le viese Hale, xl s. » (Compte 1317.)

(2) « A Manin et à Hanin Soliere, pour surorer ledit sagetaire et le cavalet, iij ℔. vj s. » (Compte 1317.)

(3) « A un scailledeckere pour couvrir en taske les deux toriaus de le viese Halle et ce qu'il y affiert et mesurer. xxix ℔. xx d. » (Compte 1317.)

(4) « Convenanche est faite à Jacques le scailledecker quil doit couvrir le Halle du bellefroy vers west tournant au lis vers nord, dusque devant le grand huys de saint Martin, là il a commenchiet et ara de cascun verge xiiij ℔. xiij s., lequel argent on lui paiera en cascun quartier cxx ℔. dont avons paiet en ceste trésorerie de iij quartier iijc lx ℔. Item de carité quant on prist le dite ouvrage en taske dont avons lettres, iiij ℔. iijc lxiiij ℔. »

(5) I. L. A. Diegerick, *Analectes yprois*, p. 37: *Initium civitatis yprensis*.

Nos magistrats et leurs bourgeois, habitués à voir sur leur Halle des tuiles rouges, à teintes chaudes, trouvèrent sans doute que ces ardoises, d'un bleu foncé, donnaient au monument un aspect monotone et sombre. Ils firent donc peindre sur ce toit, comme sur celui du beffroi, de grands blasons.

En 1420, France Vander Wichterne « noircit le lion (1) du grand écusson peint sur la couverture d'ardoises » (2); nos trésoriers ont négligé d'ajouter « de la Halle » ou « du beffroi »: il serait ainsi difficile de savoir où se trouvait ce blason, mais nos comptes nous apprennent que Joris Uutenhove « dora », en 1481, le lion sur la toiture en ardoises de la Halle (3); c'est donc sur cette toiture, qu'étaient peints au moins deux grands écussons: l'un aux armoiries de Flandre (lion de sable), l'autre aux armes d'Ypres (tenues par un lion d'or).

La Halle avec ses girouettes variées et ses grands blasons, le beffroi avec son campanile « oré, peint » et ses quatre écussons, le tabernacle de Notre-Dame richement « estoffé » de couleurs et d'or, présentaient ainsi le coup d'œil le plus splendide et le plus harmonieux!

On exécuta souvent d'importants travaux de réparation à la Halle aux draps, spécialement en 1367, en 1466, en 1474 et 1676.

En 1367, maître Willem Melcwiet reconstruisit une des « torrele de la Halle » (4).

---

(1) Le lion de sable, armoiries de la Flandre.

(2) « France de Wichterne, den grooten scildt die licht up t'scaelgedack den leeuwe verleidt van swarte, xx s. » (Compte 1420.)

(3) « Joris Uutenhove, scildere, van den vergoudene van den leeuwe up t'scaelyedac van der Halle. » (Compte 1481.)

(4) « A Maistre Willem Melcwiet, de refaire en taske j torrele de la Halle. » (Compte 1367.)

En 1474, la galerie au nord du monument, devant le cimetière de S[t] Martin, était en mauvais état: on avait d'abord décidé de la rebâtir en briques, mais après que ce travail eût été adjugé, les échevins reconnurent que ce serait là un mauvais ouvrage *(slecht werc)* qui nuirait à l'aspect de l'édifice; on résolut donc d'employer la pierre blanche *(kalcsteene)*. Vande Letewe donne de curieux détails sur la réadjudication de cet ouvrage qui fut entrepris par Jacquemard du Mortier, pour la somme de vingt-et-une livres de gros (1).

C'est le même du Mortier, tailleur de pierres à Lille, qui fit, en 1474, le devis pour la reconstruction de la galerie du côté de la place (2) entièrement tombée *(afyevallen)* (3).

A la suite d'un sinistre dont il a été parlé ailleurs, nos magistrats furent obligés, en 1676, de faire exécuter des travaux beaucoup plus importants; nous croyons pouvoir en dire un mot ici (4).

« Les chambres dehors le Halle » déjà mentionnées, comme on l'a vu, dans le compte de 1304, continuèrent à être louées, pendant plusieurs siècles. D'autres échoppes étaient placées contre la façade méridionale du monument — en 1564, aux deux côtés du beffroi (5) — en

---

(1) *Vernieuwing der wet van Ypre door* PIETER VAN DE LETEWE, p. 72.

(2) « Jacquemaert du Mortier, steenhauwere te Rissele, van zinen aerbeyt van ghevisiteert thebbene de vooye van der Halle van der zyde van der maerct afghevallen ende van ghemaect thebbene tbewerp om tvermaken van der zelve, vj ℔. » (Compte 1474.)

(3) Voyez compte 1472.

(4) Ces détails puisés dans les *Analectes yprois* de I. L. A. DIEGERICK, sont extraits de notre notice, *l'Incendie des Halles*. (ANN : WEST-FLAN : VII, p. 181.) Nous avons cru pouvoir les reproduire ici.

(5) Voir gravure II[bis], N° 28.

1675 contre l'aile occidentale, depuis la tour jusqu'à la porte donnant accès à l'escalier ouest (1).

Dans une de ces échoppes, alors nommées *stallekens*, un vieillard — il était âgé de 80 ans — nommé Ellebout vendait de la poudre à tirer. Ce petit dépôt prit feu le 6 Août 1675. L'explosion fut terrible, elle occasionna des dégâts considérables et fit de nombreuses victimes.

La façade sud de la Halle s'écroula sur une longueur de dix mètres environ et plusieurs maisons voisines furent ébranlées.

Ellebout et sa femme sautèrent avec leur échoppe; c'est à peine si l'on retrouva leurs restes épars et projetés au loin. D'après les annalistes de l'époque, on eut à déplorer la mort de soixante-quinze victimes; beaucoup de soldats alors casernés dans la Halle et d'autres personnes furent en outre plus ou moins grièvement blessés.

Dès l'année suivante, on reconstruisit la partie de l'édifice qui venait d'être détruite. Nos comptes ne donnent aucun détail particulier sur ces ouvrages; ils renseignent les sommes payées pour achat de matériaux et salaires d'ouvriers, mais ces sommes figurent sous les rubriques générales des travaux communaux; il n'est donc pas même possible de connaître combien coûta cette reconstruction.

Suivant la tradition, confirmée par des écrits du temps, on plaça dans le nouveau mur « pour mémoire » *(voor curieuse memorie)*, les figures *(troingen)* d'Ellebout et de sa femme, causes de la catastrophe. On voit, en effet, sous la tourelle sud-ouest de la Halle, deux figures à

---

(1) Voyez plan A, N° 15.

mi-corps, l'une représentant un vieillard, l'autre une vieille femme, qui semblent écrasés sous le poids de cette tourelle; il est facile de constater que ces figures ne datent pas de l'époque même de la construction du monument.

Pendant le XVIII[e] siècle, on se contenta d'exécuter des travaux de réparation et d'entretien urgents ou nécessaires.

Enfin, le monument a été complètement restauré à notre époque. Ces restaurations feront l'objet d'une notice spéciale.

IV.

LA CHAPELLE DES DRAPIERS OU DU SAINT-ESPRIT.

Comme presque toutes les corporations ouvrières de quelqu'importance, la puissante gilde des drapiers d'Ypres avait sa chapelle particulière.

Cette chapelle, dite des drapiers ou du S[t] Esprit, s'élevait au nord de la Halle, sur le cimetière de S[t] Martin, entre le chœur de cette église et le *stedehuus* (1).

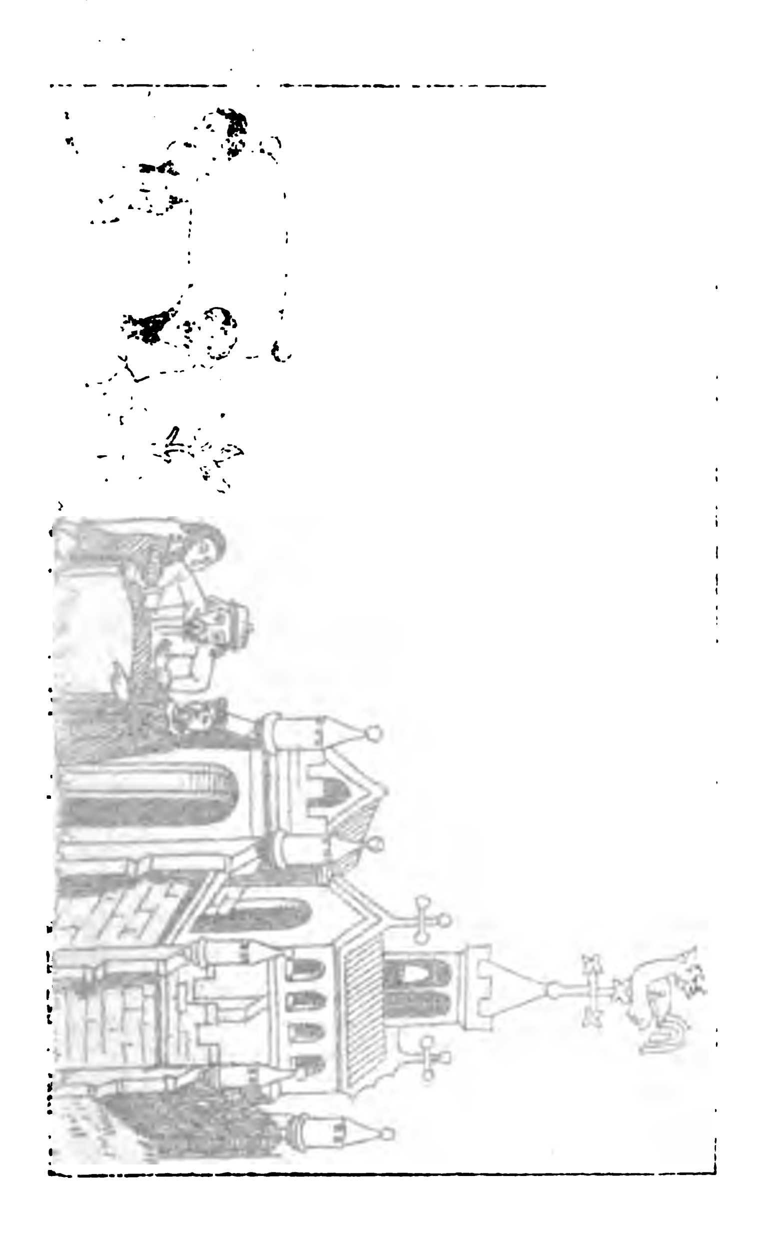
C'était un petit édifice de style ogival.

La date de cette construction n'est pas connue, mais cette chapelle, dépendance de la Halle aux draps, existait comme celle-ci avant le *stedehuus*, bâti, nous le verrons, vers 1376 et années suivantes.

Nos archives possèdent en effet les lettres par lesquelles Raymond, évêque de la Morinie, à la demande de l'avoué et des échevins « consentit à ce qu'on consacrât la chapelle du S[t] Esprit sur le cimetière de S[t] Martin ainsi que l'autel ou les autels qui s'y trouvaient »; ces lettres portent la date du premier Janvier 1347 (n. s.) (2).

---

(1) Voyez gravure II[bis], N° 17.
(2) *Arch. Yp. Inv.* N° 541.



IV.

... DRAPIERS OU DU SAINT-...

... les corporations ouvrières ... puissante gilde des dr... avait ... particulière.

... chapelle ... drapiers ou du S. George ... sur le cimetière de S. M... entre l'église et le stadhuis ... de style ogival.

... de cette construction n'est pas connue ... de la Halle aux draps ... nous le verrons ...

... les lettres par lesquelles ... évêque ... la Meriaie, à la demande de l'av... et ... à ce qu'on consacrât la chapelle ... sur le cimetière de S. Martin ainsi que ... qui s'y trouvaient ... ces lettres ... 1347 (n. s.) (2).

LES HALLES D'YPRES

VIII



LA CHAPELLE DES DRAPIERS

La chapelle était alors construite, sans doute, depuis quelque temps déjà, car elle avait reçu en don, avant cette époque, des terres et des rentes.

Une de ces rentes, constituée peu d'années avant 1347, était due par « ceux de Poperinghe » et leur avait été imposée, à la suite de circonstances qui méritent d'être rappelées.

On sait que pour protéger la draperie d'Ypres, Louis de Nevers avait défendu (1322) de tisser, tondre ou teindre des draps dans un rayon de trois lieues de cette ville (1). Cette interdiction fit naître de longs et graves conflits, entre nos drapiers d'une part et ceux des « villes non franches » (2) de l'autre.

Ces drapiers, non privilégiés, pratiquant la liberté du travail longtemps avant que ce principe fût formulé, enfraignaient fréquemment la défense faite par le comte Louis; alors « ceux d'Ypres » se fondant sur leur privilége et sur le droit du plus fort, s'en allaient briser les métiers de leurs concurrents; c'était un moyen pratique de rendre, au moins momentanément, toute concurrence impossible; mais ces violences provoquaient souvent de cruelles représailles.

Parfois les seigneurs du pays (3) ou les bonnes villes intervenaient pour faire cesser ces sanglants conflits.

Vers 1343, les drapiers de Poperinghe s'étaient permis d'imiter les draps que ceux d'Ypres seuls avaient le droit de fabriquer.

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 363.

(2) Ces conflits se renouvellent pendant longtemps. Voyez les inventaires des archives, *passim*.

(3) *Arch. Yp. Inv.* N° 546 (an 1342). — Le comte Louis de Nevers charge son bailli, Roier de Preis, de terminer un conflit entre les drapiers yprois et ceux de Langhemarck.

Plainte fut adressée aux bonnes villes de Flandres; le 23 Mars de cette année (1343), les échevins, keurheers et conseil de Poperinghe s'engagèrent, au nom de leur ville, à se soumettre à l'arrêt qui serait rendu par ces bonnes villes (1), puis les échevins de Gand, de Bruges et d'Ypres se réunirent et prononcèrent, le 29 Avril suivant, une sentence arbitrale par laquelle il était interdit à ceux de Poperinghe d'imiter certains draps d'Ypres et ce sous peine d'une amende de cent livres de gros tournois, dont vingt livres pour l'évêque de Térouane, vingt pour le comte et vingt pour chacune des trois villes arbitres.

Les échevins et les keurheers de Poperinghe devaient en outre « prier » le comte de Flandre de confirmer cette sentence, et s'ils ne se présentaient pas, dans un délai de quinzaine, devant leur seigneur pour faire cette « prière », ils encourraient une seconde amende de cent livres, à partager comme il vient d'être dit (2).

On voit que « les bonnes villes » n'oubliaient pas leurs intérêts et que celle d'Ypres, juge et partie, contribua à faire, sinon bonne et impartiale, du moins prompte et sévère justice.

Cet arrêt avait exaspéré « ceux de Poperinghe ». Sans tenir compte de l'engagement pris le 23 Mars précédent, les condamnés ne se contentent pas de maudire leurs juges, ils prennent les armes, afin de de faire prévaloir leurs prétentions par la force (1344).

En même temps, des bandes d'yprois armés s'étaient dirigées sur Poperinghe, pour faire respecter les pri-

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 517.
(2) Id., N° 518.

viléges de leur grande draperie et la sentence du 29 Avril.

Ceux de Poperinghe se portent bravement à la rencontre de l'ennemi, un combat est livré près de cette ville ; après une lutte acharnée, les yprois sont vaincus, mis en déroute et poursuivis jusques dans les faubourgs de leur propre ville.

Mais en se retirant, les vainqueurs souillent leur victoire ; bien qu'une trêve eût été conclue, à leur retour, ils livrent aux flammes, des fermes et toute la paroisse de Vlamertinghe ; ils massacrent le chef-homme des chaperons rouges d'Ypres et plusieurs de ses compagnons; puis ils assassinent ou dépouillent d'autres personnes près de Reninghelst, après avoir, sur le territoire même de notre ville, incendié et ravagé diverses propriétés de ses bourgeois et « dévasté des terres appartenant à la chapelle du S[t] Esprit ou des drapiers » (1343).

Ces incendies et la présence de ces bandes armées, sur les terres de la ville, ne tardèrent pas à être signalés par les guetteurs au beffroi d'Ypres. La cloche banale sonne l'alarme ; aussitôt les métiers yprois prennent les armes, se réunissent sous leurs bannières, devant la Halle, en un mot se mettent en *waepenynghe* et, dès le lendemain, ils marchent sur Poperinghe.

Enhardis et stimulés par leur victoire de la veille, les métiers de cette dernière ville courent de nouveau à la rencontre de leurs ennemis; mais les gens d'Ypres sont vaillants et venus en grand nombre; après une bataille plus sanglante encore que la première, ils mettent à leur tour leurs adversaires en déroute et prennent facilement la ville de Poperinghe qui n'a ni murailles ni autres ouvrages défensifs ; maîtres de la place, les yprois la saccagent, y brûlent plusieurs maisons et y brisent tous

les métiers à tisser de leurs concurrents (1)... puis ils rentrent à Ypres.

Mais quelque cruelles et barbares que fussent ces représailles, des mesures furent encore prises pour obliger les drapiers de Poperinghe de respecter à l'avenir les priviléges octroyés par le comte Louis de Nevers à la draperie yproise.

Les bonnes villes avaient chargé les échevins d'Ypres de veiller, le cas échéant, à l'exécution de leur arrêt, et la résistance armée des condamnés, comme les actes de violence commis par eux, justifiaient l'exécution de cette sentence.

Nos échevins se réunirent donc le 7 Août 1344 (2) et prononcèrent contre ceux de Poperinghe, pour leur refus d'exécuter et de respecter l'arrêt des bonnes villes, une nouvelle sentence confirmant tous les points mentionnés dans la décision de 1343; de plus, sans tenir compte des représailles exercées par les Yprois, ils punirent sévèrement — eux juges et parties en cause — la ville de Poperinghe dont les habitants avaient commis les actes de violence que nous venons de rappeler.

Ceux de cette ville sont condamnés à payer 1° cent livres de gros (3) pour avoir violé et méconnu l'arrêt des bonnes villes; 2° diverses amendes et indemnités pour avoir commis, pendant des jours de trêve, des meurtres et des dévastations, sur les territoires d'Ypres et de Reninghelst; 3° à l'église de cette paroisse, une rente an-

---

(1) Voyez Vereecke, qui par erreur dit, d'après nos annalistes, que ces événements se passèrent en 1337. (*Histoire militaire d'Ypres*, pp. 34 et 35.)

(2) *Arch. Yp. Inv.* N° 528.

(3) Douze cents livres parisis.

nuelle de vingt livres parisis pour la fondation d'une messe particulière expiatoire, pour le repos des âmes de ceux qui ont été massacrés, et 4° « à la chapelle du S[t] Esprit, à Ypres, une autre rente perpétuelle de cinq livres parisis, comme dédommagement des dégats faits aux propriétés de cette chapelle » (1).

Le 21 Mai précédent (1344), des échevins, des keurheers, des conseillers et des représentants du commun, députés par Poperinghe, avaient juré, au nom de leur ville, de se soumettre à la sentence qui serait rendue par ceux d'Ypres; ils apposèrent donc leurs sceaux à l'arrêt du 7 août, déjà scellé par les prévôts de S[t] Martin, de Voormezeele et de Zonnebeke (2).

Ils s'obligèrent en outre:

1° A envoyer tous les ans à Ypres, le jour de la saint Barthélémy, trois échevins, deux keurheers et trois bourgeois munis des pouvoirs nécessaires pour renouveler par serment cet « accord ».

2° A livrer à la ville d'Ypres douze otages.

3° A condamner vingt des agitateurs — reconnus, après enquête, les plus coupables — au bannissement en Angleterre durant trois ans et ce sous peine de mort.

4° A faire prêter désormais par tous les keurheers, avant leur entrée en fonctions, le serment de maintenir et de respecter la sentence du 7 Août 1344.

5° Enfin à remettre à la ville d'Ypres une somme de vingt mille livres parisis à titre d'indemnité des frais que l'expédition des Yprois contre Poperinghe aurait coûtés.

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 528.
(2) Id., N° 523.

Cette contribution de guerre (que l'on peut évaluer de trois cent cinquante à quatre cent mille francs), était réellement exorbitante, mais alors, plus encore que de nos jours, les battus payaient souvent l'amende. Toutefois nos échevins « usant de miséricorde » consentirent à n'exiger le payement de cette indemnité que dans le cas où un article quelconque de leur sentence serait violé par ceux de Poperinghe (1).

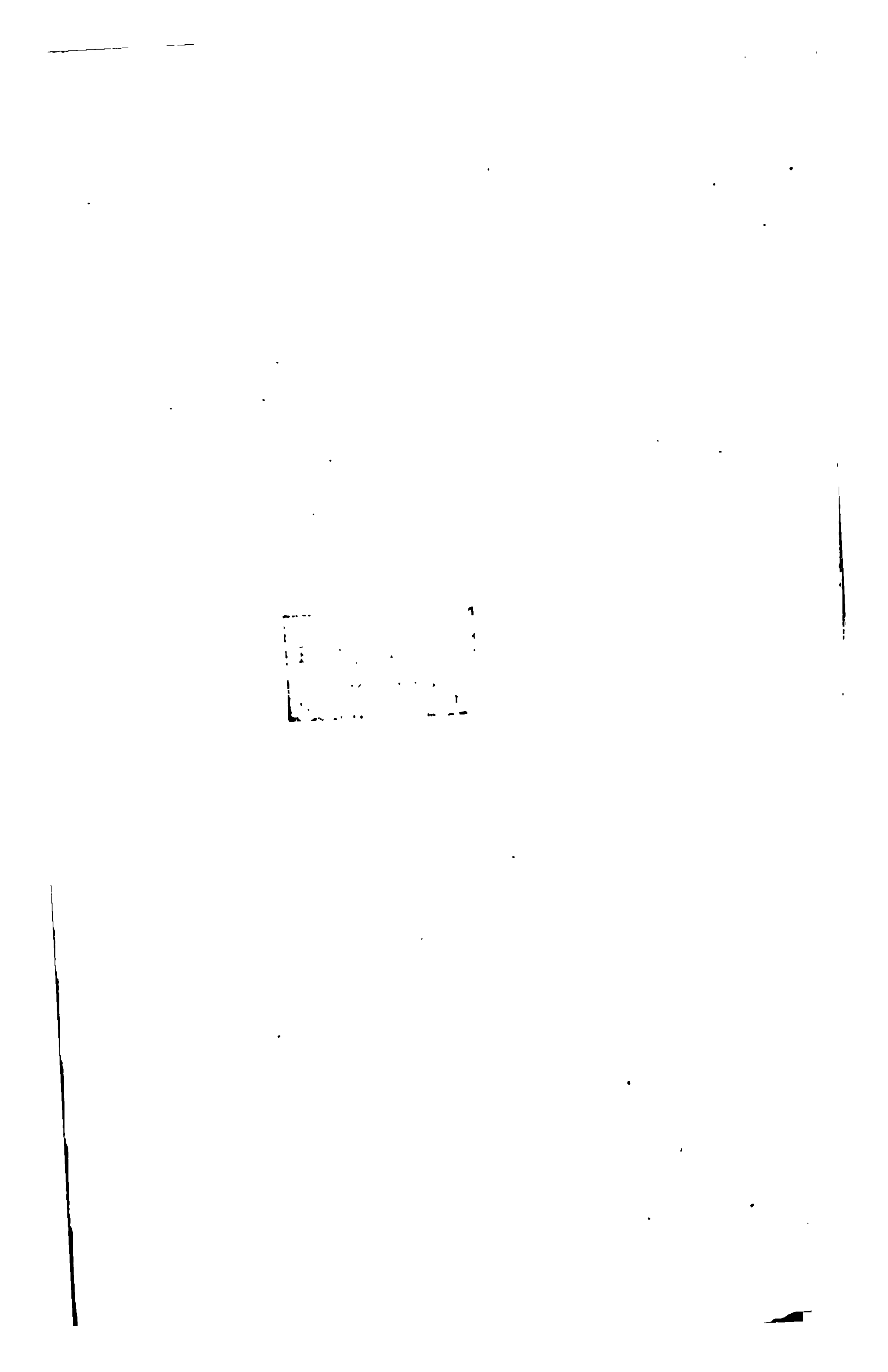
Cet acte passé devant deux notaires apostoliques et romains (2), fut approuvé par l'official de la Morinie (3). L'autorité ecclésiastique devait en effet autoriser la constitution de la rente stipulée au profit de la chapelle des drapiers placée sous sa juridiction.

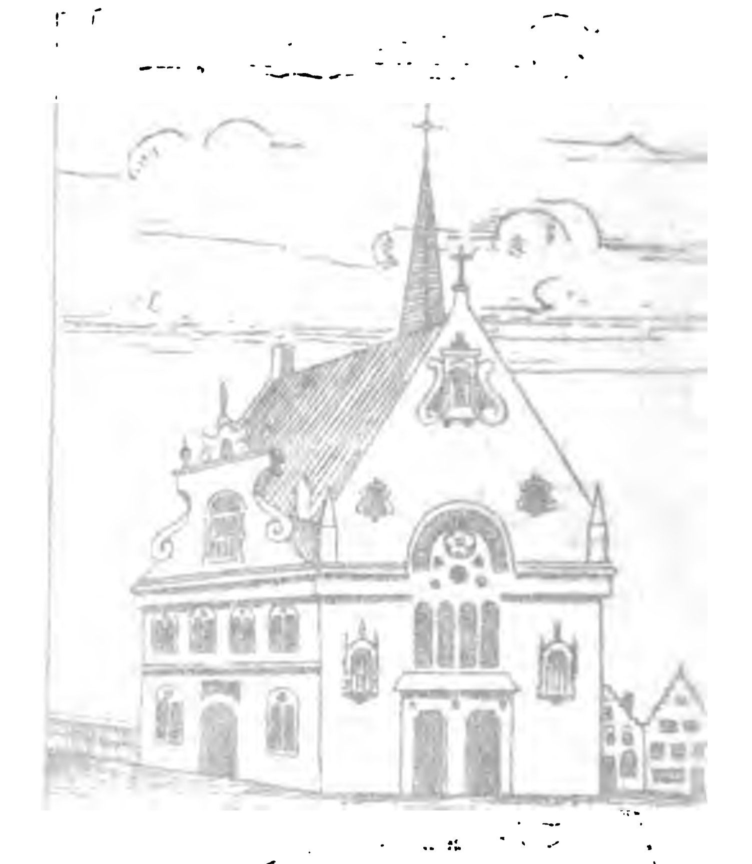
Cette affaire eut, pendant de longues années, des conséquences déplorables. Les arrêts des bonnes villes en 1343 et des échevins d'Ypres en 1344, comme l'expédition des Yprois contre Poperinghe, furent l'origine de l'antipathie traditionnelle que les habitants de cette ville nourrirent, durant des siècles, contre les bourgeois d'Ypres. Ce sentiment ravivé, à diverses époques, par de nouveaux conflits, n'est heureusement plus aujourd'hui qu'un souvenir historique.

Les documents qui viennent d'être analysés offrent sous divers rapports un véritable intérêt ; ils mettent en lumières les usages barbares, les mœurs en quelque sorte sauvages de nos ancêtres, alors que la force primait toujours le droit; ils nous donnent aussi des renseignements sur la composition du magistrat de Poperinghe, mais nous n'avons ni à examiner ni à étudier ces documents à

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N°s 528 et 529.
(2) Id., N° 530.
(3) Id., N° 531.





ces divers points de vue; si nous les avons analysés, c'est parce qu'ils rappellent un épisode — triste mais intéressant — de notre histoire locale et se rattachent directement à notre sujet.

Les sentences de 1343 et de 1344 nous font connaître en effet l'origine de certaines rentes appartenant à la chapelle des drapiers et permettent de constater que celle-ci jouissait, dès 1344, de la personnification civile, c'est-à-dire du droit de posséder des immeubles et rentes.

Ces biens meubles et immeubles avaient leurs administratreurs spéciaux; ils étaient régis par un collége composé de deux « avoués » *(voogden)* au moins (1); on en trouve la preuve dans un acte de 1362 qui révèle encore un curieux détail de mœurs; par cet acte, deux bourgeois d'Ypres, Lambert Van Lo et Nicolas Belle « avoués de la chapelle du saint Esprit » reconnaissent avoir reçu de la part de Jean Pertrise, la somme de quatre livres de gros tournois et s'engagent à remettre cette somme à Nicolas Rosen « au moment où il se rendra outre mer, lors de la prochaine croisade (2) ».

Au XVII[e] siècle, notre chapelle bâtie depuis près de trois cents ans, tombait en ruines ; on la reconstruisit en 1621 ; M[gr] de Haynin, cinquième évêque d'Ypres, posa la première pierre de ce nouvel oratoire, le 28 Mai de cette année (3).

Alors notre grande draperie avait cessé d'exister

(1) D'après SANDERUS, de deux ou trois procureurs (*procuratores*) et d'un économe. (*Fland. illust. — Ypra. — Sodalitium S[ti] Spiritus*, t. 1 p. 373.)

(2) *Arch. Yp. Inv.* N° 589.

(3) Chr. MS du XVII[e] siècle (Bibliothèque de l'auteur.)

depuis longtemps, et « la gilde des ouvriers de la Halle ou des drapiers » n'existait plus que de nom. Mais, dès les temps anciens, notre chapelle avait été desservie par les frères de la « sodalité du Saint Esprit, » — de là le nom de chapelle du Saint Esprit — et ces frères y célébraient encore le service divin en 1621.

C'est pour ce motif sans doute que notre chapelle fut reconstruite à cette époque (1).

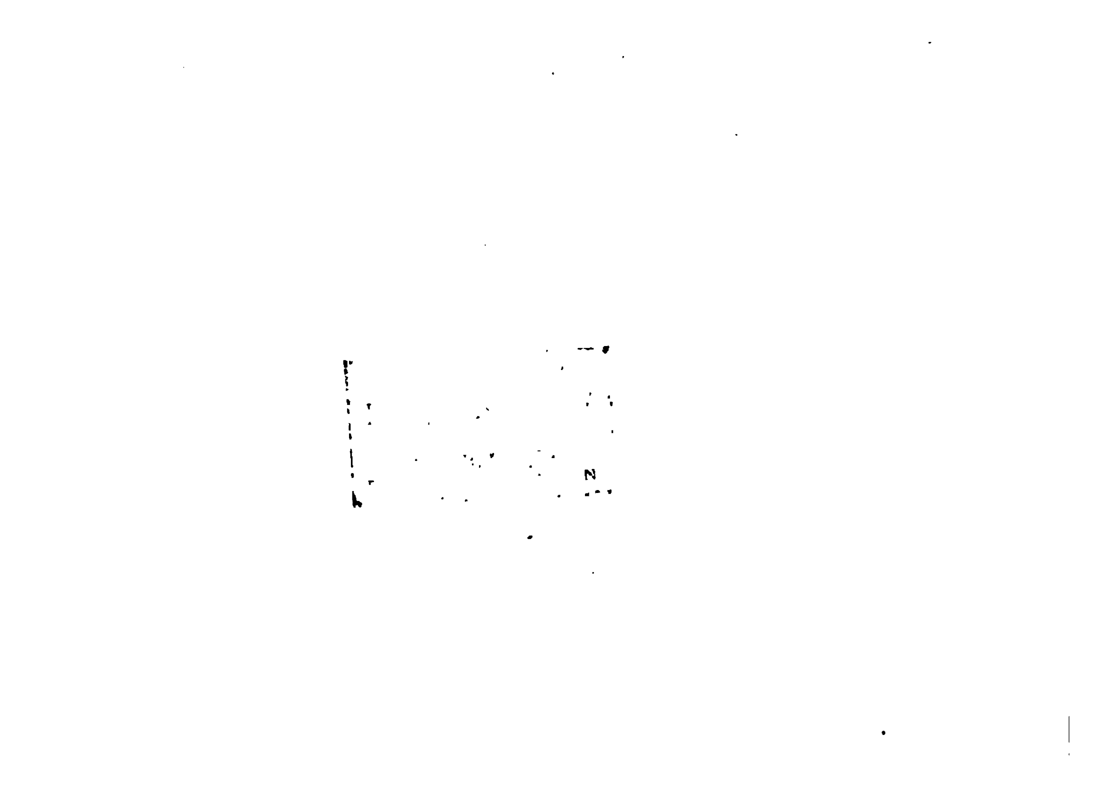
Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de cette gilde religieuse dont les relations avec la corporation des drapiers s'expliquent du reste assez difficilement.

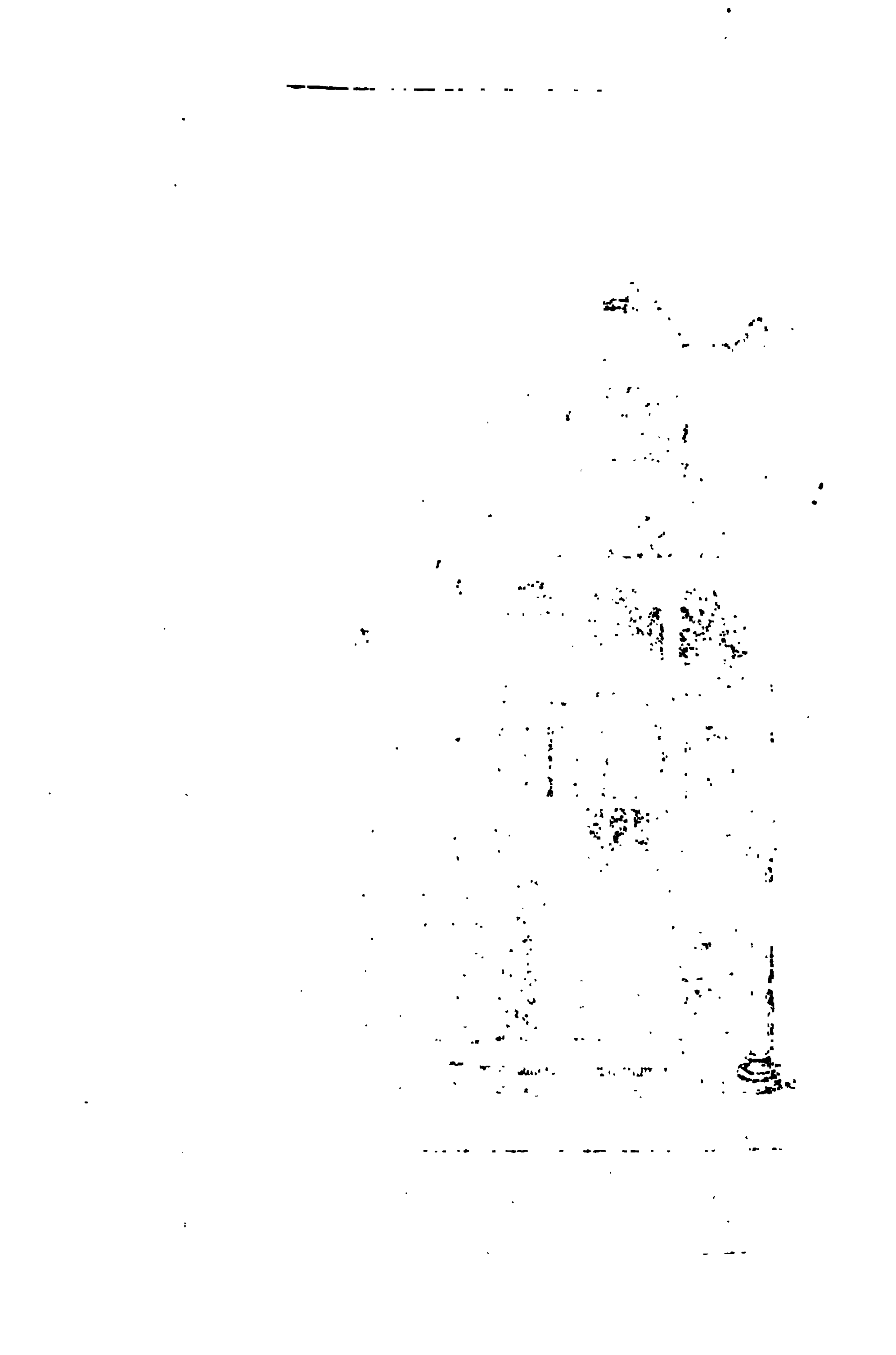
Nos lecteurs qui désireraient connaître l'origine, l'organisation, la composition et la mission de la sodalité du Saint Esprit, ou des *bonte caperoen* trouveront quelques renseignements sur cette fraternité dans la *Flandria illustrata* de Sanderus (2).

La chapelle reconstruite en 1621 figure encore sur des plans de la ville, dressés vers la fin du XVIIIe siècle ; elle fut démolie, pensons-nous, après 1794; toutes nos gildes et corporations furent alors supprimées.

---

(1) Voyez gravure IX et gravure IIbis, N° 17.
(2) T. I., p. 373.





LA PETITE HALLE.

—

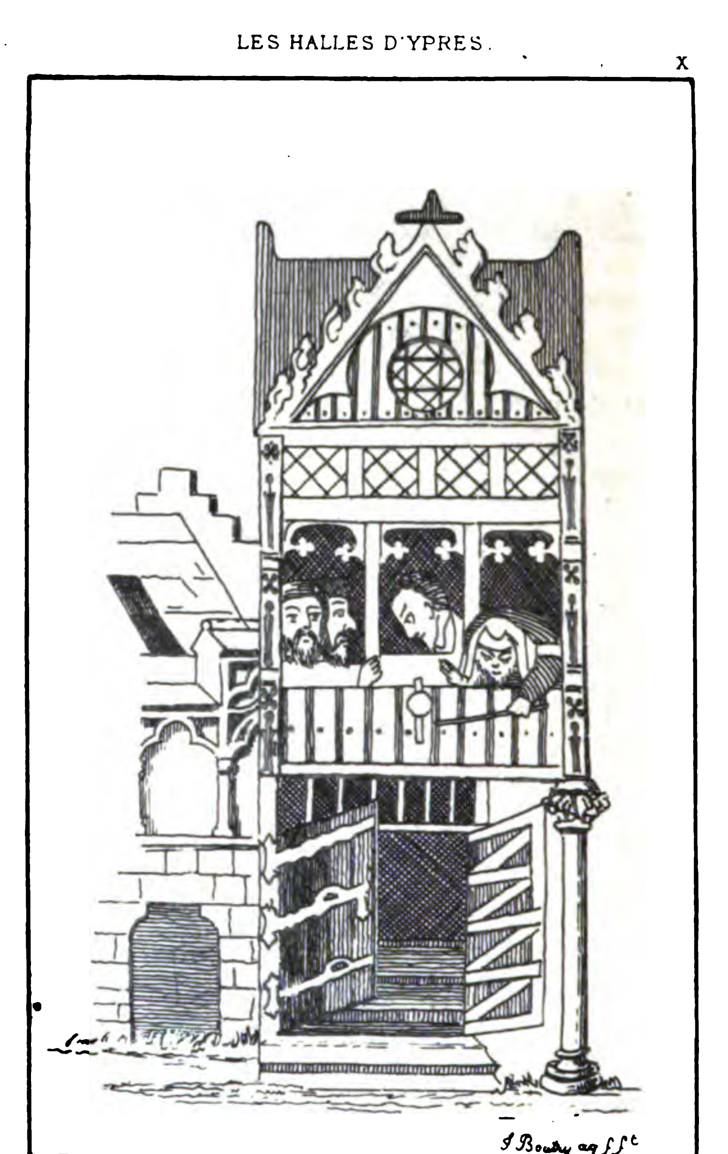
GULDEN OU GROENEN HALLEKEN.

La petite Halle *(Halleken)* s'élevait à l'orient de « la vieille halle aux draps ». Sa façade principale, au nord de la grande place, s'étendait vers l'est, sur l'alignement de l'aile orientale de cette grande halle. Ce petit édifice se trouvait donc sur le terrain occupé par la partie sud de notre *Nieuwerck* actuel (1).

Les sommes payées par la ville pour la construction « de la petite Halle » ne sont pas spécialement renseignées par nos trésoriers; elles figurent sans doute dans leurs registres, sous les rubriques générales : *estophes* (matériaux), *wercken* (travaux et salaires d'ouvriers) ; mais un libellé de ces comptes donne quelques renseignements sur les ornements de cet édifice, d'anciens plans permettent de l'apprécier dans son ensemble et nous en trouvons, dans un registre de nos archives, un dessin colorié (2), d'autant plus précieux qu'il paraît

(1) Voy. grav. IIbis, N° 13. — Plan A, N° 11 et B, N° 22.

(2) Ce dessin est reproduit sur le diplôme que la société historique etc. de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre remet à ses membres. Voy. grav. X.



J Boutry del. et sc Imp. Vve A. Cadart. Paris

LA PETITE HALLE DORÉE AVEC SA BRÊTEQUE

d'après une vignette d'un livre de Keures du XIVe Siecle

(Archives d'Ypres)

LA CHUTE [illegible]

[illegible]

avoir été peint peu de temps après la construction de notre *Halleken*.

Ce dessin est une des vignettes qui forment les curieuses illustrations d'un « livre des keuren de la draperie d'Ypres ».

Ce *keurbouc*, d'après Mr Gheldolf, fut compilé postérieurement à l'année 1381 (1); d'après Mr le Chanoine Vande Putte, il fut écrit en 1361 (2). On verra plus loin que cette dernière appréciation est la plus vraisemblable.

Ces indications et ce dessin permettent donc de décrire ce petit bâtiment et de retrouver la date très approximative de sa construction.

La petite halle était un élégant et léger édifice en bois; sa façade vers le midi, au nord de la place, fut à certaines époques dorée, à d'autres peinte en vert; de là les noms de *gulden* et de *groenen Halleken* que le vulgaire donna à cet édifice.

Un galbe, percé d'un *oculus* et terminé par un fleuron, couronnait cette façade, très-élevée, puisqu'elle dépassait en hauteur la galerie crénelée de la halle aux draps. Sur ce pignon, orné de sculptures, décoré de peintures et dont les rampants étaient garnis de pittoresques dentelures (3), miroitaient au soleil qnatre girouettes de plomb dorées ou peintes par Maistre Jakeme le Vroede et représentant, entr'autres, deux « punceels » (pennons?) et deux « ganes » (grues?) (4).

A la base de cette pittoresque façade, s'ouvrait, presqu'au niveau du sol de la place, une large baie de porte,

(1) *Histoire de la Flandre par* WARNKŒNIG, V. p. 18.
(2) *An. West-Fl.* II. p. 179.
(3) Voy. gravure X.
(4) Compte 1365, (voir texte plus loin).

garnie de lourds ventaux à peintures historiées. Cette porte donnait accès au vestibule *(atrium)* qui occupait le rez de chaussée du *gulden Halleken* et dans ce vestibule était placé le grand escalier de la halle *(steeghere van der halle)*.

Ce grand escalier conduisait à la Halle aux draps et de là à la chambre des échevins. La porte qui mettait en communication la Halle et la Chambre, était percée à l'extrémité est du mur de refend qui sépare ces deux bâtiments.

A l'étage, au dessus de la vaste porte d'entrée, vers la place, s'ouvrait sur toute la largeur de l'édifice, une baie de fenêtre divisée en trois parties, par deux trumeaux ornés de sculptures; elle était complètement à claire voie et formait ainsi une tribune.

C'était la « Bretesche » (1) de la commune, d'où l'on publiait les keures, les ordonnances scabinales et « les commands fais par eschevins ».

La vignette de notre *keurbouc* représente une de ces publications. Entouré du bailli, d'un échevin et d'un écoutète muni de la longue verge, insigne de sa dignité, le publicateur en titre de la ville donne, du haut de la bretèque, aux manants groupés devant la Halle, lecture de nouveaux « estavlissements et bans » que viennent de faire les échevins; afin de laisser constater par tous l'authenticité du document publié, le sceau qui y a été appendu, est montré au public réuni sur la place (2).

C'est aussi du haut de cette bretèque que le jour de leur joyeuse entrée à Ypres, les comtes de Flandre prê-

---

(1) *Bretesche* primitivement tour, puis balcon, tribune, bretèque.

(2) Voyez gravure X.

taient aux bourgeois assemblés sur cette même place, le serment solennel « d'estre bon et loial seigneur », avant de recevoir de ces bourgeois, le serment de foi et hommage (1).

Comme nous l'avons dit, on ignore en quelle année fut construite notre petite halle. Toutefois cette construction était de date récente en 1365 ; les trésoriers de cette année la nomment encore « *le noviel maison* là on fait les commands » ; et c'est alors seulement (1365) qu'on en acheva les décorations extérieures : un pondelmakere place, sur le galbe, deux « punceels de plomb », Jackeme le Vroede les dore et peint les « ganes » (2) posés sans doute récemment aussi.

Ces girouettes, dorures et peintures ne figurent pas sur la vignette de notre *keurbouc*. « Le noviel maison là on fait les commands » et dont la construction avait peut-être été entreprise après la répression de l'émeute, en 1361, n'aurait-elle pas été achevée vers 1363? si les « punceels » et « ganes » ne figurent pas sur le dessin du livre des keures qui représente notre *gulden halleken*, n'est-ce pas, parce que le *keurbouc* fut écrit, au moins en partie, cette année (1363), comme le dit M. Van de Putte, alors qu'on n'avait pu compléter encore les décorations extérieures de cette « noviel maison », décorations achevées seulement, on l'a vu, vers 1365.

Nos échevins firent orner plus tard de riches « estofaiges », d'or et azur, l'intérieur de leur petite halle ;

---

(1) *Arch. d'Yp.*, passim.

(2) « As pondelmakere de faire ij punceels de plomb mis sur le NOVIEL MAISON la on fait les commands . . . . lx ℔. »

« A maistre Jackeme le Vroede de les dorer et de paindre ij ganes. xij ℔. xvj s. » (Compte 1365.)

Jacob Cavael, un des peintres les plus habiles d'Ypres, exécuta ces travaux, vers la fin du XIV[e] siècle; on trouvera des détails sur ces ouvrages dans notre étude « la Chambre des échevins d'Ypres » (1).

Avec sa légère façade, couverte de peintures et de dorures, avec son galbe aigu, orné de girouettes et dont la svelte silhouette se dessinait sur l'azur du ciel, notre *gulden halleken* faisait un pittoresque contraste avec la masse imposante, les grandes lignes et le style sévère du beffroi et de la grande Halle aux draps!

La petite halle resta debout jusque vers 1618; elle fut alors démolie, en même temps que le grand escalier de la halle, et sur le terrain qu'elle avait occupé durant près de deux siècles et demi, on construisit la partie méridionale de l'édifice encore nommé le *Nieuwerck* (2).

---

(1) *Ypriana*. T. II.
(2) Voyez plus loin le *Nieuwerck*.

LE NOUVEL OUVRAGE VERS L'EST DU SIÉGE SCABINAL.

—

LA NOUVELLE VIERSCHAERE ET LES NOUVELLES CHAMBRES.

Au XIII[e] siècle, un seul édifice, la chapelle des échevins (1), faisait saillie, vers la place, sur la face est de nos Halles ; elle s'élevait dans le prolongement du siége scabinal (2). Les faces orientales de la Halle aux draps et d'une autre halle, — la halle aux pelleteries d'après M[r] Lambin (3) — étaient donc alors complètement apparentes; des galbes, percés chacun d'un oculus, couronnaient ces façades et celle de la chapelle.

Comme on vient de le voir (4), la face orientale de la Halle aux draps fut, au moins en partie, masquée, par « la petite halle », vers 1363; mais, pour faciliter la marche régulière de l'administration, une « chambre nouvelle » avait été déjà construite, vers 1331, à côté de

---

(1) Voyez plus loin : *la Chapelle de la Halle ou des Échevins.*
(2) Gravure II[bis] N° 12. — Plan B, N° 20.
(3) *Mémoire*, p. 23.
(4) Voyez ci-dessus : *le Gulden Halleken.*

la Chambre des échevins ; en cette année, Michel le glaswerkere fit « les fenestres de voire (1) » en cette « cambre novele lies le cambre des échevins »; il y plaça, moyennant la somme de onze livres, soixante-six pieds de verre coûtant dix esterlins le pied (2).

Cette nouvelle chambre, dont la situation n'est pas indiquée dans nos anciens documents, ne put être élevée qu'à l'est du prétoire scabinal, car ce siége, placé entre la Halle aux draps (vers le sud) et la Halle aux pelleteries (vers le nord), recevait la lumière par un *oculus* (3) et par des fenêtres percées dans sa face ouest qui ne pouvait ainsi être masquée.

Outre leur « chambre entre les Halles » où se jugeaient les procès civils, nos magistrats avaient, au commencement du XIV[e] siècle et probablement dès le siècle précédent, un autre prétoire nommé « *vierscare* (4), » où l'échevinage rendait la justice criminelle.

C'est en effet « *en le vierscaere à Ypres*, en le présense dou commun de chelui vile dYpre » que fut prononcée, le 4 Mai 1304, par les échevins des quatre (5) bonnes

---

(1) *Voire* : verre. — Ordinairement incolore.

(2) « A Michel le glaswerkere pour faire les fenestres de voire en le Cambre novele lies (*à côté*) le Cambre des échevins pour lxvj pied de voire cascun pied à x est :, xj ℔. » (Compte 1331.)

(3) Gravure II[bis], N° 11.

(4) Vierscaere ou Vierschaere : *Forum judiciale* (Kilian). — Voy. aussi Warnkœnig, t. II, p, 123. — A Ypres, ce nom était spécialement donné au prétoire de la justice criminelle. — Ainsi « *actum* en la vierscaere » ... arrêté en la vierscaere etc. (Registre de condamnations, *passim*, archives d'Ypres).

(5) Gand, Bruges, Lille et Douai. — Ypres, étant partie en cause, ne pouvait être représentée dans cette « assemblée des échevins de Flandre ». — Voy. nos *Cours de Justice*. *Ann. West-Fl.* V. 103 et le curieux document N° 235, 12 Avril 1304, qui rétablit la juridiction supérieure des échevins de Flandre.

villes de Flandre, la sentence solennelle qui annula les lettres de grâce accordées le 16 Décembre précédent, à Courtrai, par Philippe de Thiette, aux meurtriers des échevins et bonnes gens massacrés pendant la nuit du 29 au 30 Novembre 1303. Cette sentence rendue en la vierscaere à Ypres, condamna quarante-trois coupables à la peine de la roue et prononça diverses peines contre d'autres accusés (1).

Ainsi la commune avait sa vierscaere en 1304.

Toutefois on ignore où ce primitif prétoire était établi ; dans une chambre de l'une ou de l'autre halle ? dans un édifice communal ? peut-être même en plein air (*sub cœlo*) ; mais il paraît hors de doute que « la nouvelle chambre à côté du siége scabinal » et dont les fenêtres furent garnies de verre par Michel, en 1331, servit, à dater de cette année, de prétoire criminel ; le nom de la vierscaere est en effet fréquemment cité dans nos comptes de 1330 à 1372 ; durant cette période, on y répara souvent les vitraux et l'on y fit plus d'une fois d'autres ouvrages d'entretien. Ces annotations de nos trésoriers ne donnant aucun renseignement précis ni sur le style, ni sur les décorations de cette nouvelle chambre, il est inutile de les analyser ici (2).

A dater de 1372, nos magistrats firent élever plusieurs nouveaux édifices à l'est de leur chambre scabinale, édifices que nos trésoriers désignent dans leur ensemble, sous le nom de « noviel ouvrage vers oost » (3).

Pour se rendre bien compte de la situation de ces bâtiments nouveaux, il faut se rappeler qu'il existait en

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 239.
(2) Voy. les comptes de 1331 à 1372, *passim*.
(3) Comptes 1372 à 1376, *passim*.

1372, à l'orient de nos Halles, trois constructions, placées en hors d'œuvre : la chapelle primitive (1), la petite halle (2) et la chambre construite vers 1331 ; les deux premières furent conservées, on démolit la troisième vers 1372.

On voit par nos comptes que le « noviel ouvrage vers oost » se composait de deux espèces d'édifices ayant des destinations différentes : d'une nouvelle vierscaere (3) et de chambres servant de bureaux (*comptooren*) (4).

Le nouveau prétoire criminel fut bâti au nord de ces nouvelles constructions (5), sur le terrain occupé, croyons-nous, depuis 1331 par l'ancienne vierscaere, démolie, nous le répetons, vers 1372, et l'on construisit les nouveaux bureaux à l'orient du siége scabinal, d'un côté entre la nouvelle vierscaere et la chapelle, de l'autre entre cet oratoire et le *gulden halleken* (6). Nos trésoriers nomment ces *comptooren*, « les cambres lies ou den costé le cambre deschevins vers oost ».

C'est dans le compte de 1372 qu'on trouve la première mention des nouveaux édifices élevés à l'est de la chambre des échevins.

Nos trésoriers nous ont laissé peu de détails précis sur ces constructions; les sommes qu'ils payèrent pour matériaux et salaires figurent probablement encore presque toutes sous les rubriques générales, *estophes* (matériaux), *wercken* (ouvrages, salaires) ; toutefois les sommes considérables qu'on eut à débourser, de 1373 à 1376, pour

---

(1) Voy. Gravure IIbis, N° 12.
(2) Voy. Gravure IIbis, N° 13.
(3) Comptes 1372 à 1376.
(4) Mêmes comptes.
(5) Voy. gravure IIbis, N° 15, et plan B, N° 17.
(6) Même gravure, N° 14, et plan B, N° 16.

semblables dépenses, et certains articles particuliers de nos comptes prouvent que l'on exécutait alors de grands travaux et que l'on travaillait très activement.

Ainsi le Samedi 27 Janvier (1375), on paie une somme de 745 livres 13 sols pour 137 poutres ou poutrelles appelées *uutdragende balken*. — Le transport de ces bois coûta 101 ℔ 13 s.

La semaine suivante, on reçoit diverses pièces de « pierre de grez » et entre autres *une verge de xv pietz de grée et taillée*, coûtant le tout, y compris le transport de Warnêton à Ypres, la somme de 120 ℔ 11 s. Jusqu'au 12 Mai, on achète un grand nombre de briques, *de kareelsteenen*, des charretées d'ardoises (escailles), etc.

Le 4 Août, on paie encore à divers ; onze socles de grès, cinq « linteuls », sept « corbeus » (1), puis des « estophes » de toute espèce (2).

Tous ces matériaux devaient-ils servir à construire la nouvelle vierscaere et les nouvelles chambres ? N'étaient-ils pas destinés en partie à bâtir « le nouvel ouvrage de la Halle », travail important dont nous nous occupons plus loin ? quoi qu'il en soit, les travaux avancèrent rapidement : les nouvelles chambres étaient sous toit et même couvertes d'ardoises en 1375 ; elles furent, ainsi que la nouvelle vierscaere, achevées l'année suivante (3).

---

(1) « Le samedi quart jour daoust (1375). A Jehan le Griffier, Jehan Regoyt, Jake le Vasseur et Bertelmieu de Ferbuus, de vij socles de grés, xij ℔. Item de iiij id. ix ℔. — Item de v lintenlz xxx ℔. — Item de vij corbeus xij ℔. xij s »

(Compte de la Toussaint 1374 à la Toussaint 1375.)

(2) Compte de la Toussaint 1374 à la Toussaint 1375. — Tous ces materiaux avaient sans doute été achetés et fournis l'année précédente.

(3) « A Jacqnes le scailledeckere, douvrage fait en taske sour les cambres delies le cambre deschevins vers oost xiiij verghes à xv ℔ le verghe ii^c x ℔. »

(Compte de la Toussaint 1374 à la Toussaint 1375.

En 1375 et 1376, on y exécuta, à l'intérieur, des ouvrages de peinture et l'on en garnit les fenêtres de verrières. Pierre de le Meersch, peintre yprois, est chargé (1375) des ouvrages de peinture à faire aux dites chambres (1) et Michel le Busschere y pose quatre-vingt-six pieds de verre, à treize sous le pied (2).

L'année suivante, on décore la nouvelle vierscaere : Michel Blomme et Willem de Thielt y font une fenêtre (3), sans doute en bois sculpté, car Willem de Thielt était un maître *beildesnydere*. Cette fenêtre est peinte aussi par Pierre de le Meersch (4) et c'est encore Michel le Busschere qui garnit toutes les fenêtres du nouveau prétoire, de verrières mesurant cinquante-et-un pieds, magnifiques verrières, car elles furent payées au prix très-élevé de vingt sous le pied (5).

Le nouvel ouvrage vers l'est était donc complétement achevé en 1376 ; il n'en est du moins plus fait mention, après cette année, dans les comptes dont nous avons des extraits.

Nous n'avons aucun renseignement ni sur la distribution intérieure de ces bâtiments, ni sur les dispositions

---

(1) « A Maistre Pierre de le Meersch, peintre, douvrage à le ditz cambres delies le cambre deschevins vers oost. . . . . . . xlix ℔. xviij s. »
(Mêmes comptes.)

(2) « A Michel le Busschere, de faire iiij^xx vj pietz de voire en le noviel cambre d'encontre le cambre deschevins à xij s. le pietz. lv ℔. xvij s. »
(Même compte.)

(3) « A Michel Blomme de faire le fenestre de le vierscaere et à Will. de Thielt. xiij ℔. xij s. » (Compte 1375-1376.)

(4) « A Pierre de le Meersch, paintre, douvrage fait à le fenestre de le vierscaere, xij ℔. « (Même compte.)

(5) A Michel le Busschere, glaswerkere, de lj pietz de voire as fenesters de le vierscaere à xx s. le piet. . . . . lj ℔. »
(Même compte.)

de leurs diverses chambres, mais on voit par d'anciens plans de la ville, pris à vol d'oiseau (1), que la nouvelle vierscaere était un édifice à part, indépendant de toute autre construction, très élevé et dont un galbe couronnait la façade nord, donnant sur le cimetière de saint Martin.

Les nouvelles chambres, — au niveau du siége scabinal — reposaient sur des piliers à bases et chapiteaux (2) ; la vierschaere, la chapelle et la chambre d'échevins étaient, pensons-nous, construites dans les mêmes conditions ; nos comptes de 1618 nous apprennent en effet que ces anciens piliers furent conservés d'abord, quand fut bâti le *Nieuwerck* (3). Il existait donc alors, comme aujourd'hui, au nord de la place, un passage vers le cimetière de Saint Martin et, à l'ouest, un accès vers la petite cour orientale de la Halle; mais cette espèce de galerie ne s'étendait pas sur toute la face est de notre monument, car au sud, le *gulden Halleken* avec son *steeghere* était un édifice portant de fond.

On ne possède ni dessins ni gravures des bâtiments élevés de 1372 à 1376 à l'est de « la cambre deschevins »; le style de leurs façades et leurs décorations extérieures ne nous sont donc pas connus. Il paraît toutefois que ces façades étaient ornées de sculptures, car, on l'a vu, pour les élever, nos magistrats achetèrent (1374) des « socles de grés, des corbeus » et même « j gargoel »

---

(1) Le plan de Thevelin et Destrée fait en 1564 et le plan gravé sur cuivre en 1610 par Guillaume de Thielt. — Voyez gravure II bis, Nos 14 et 15.

(2) « De j pillier à tout le base et capiteel dessous de le cambre de le Halle vers oost. . . . . lxiij lb. »
(Compte 1374-1375.)

(3) Voyez plus loin : *le Nieuwerck*.

qu'on fit chercher à Saint-Omer (1) en 1375, et, la même année, nos trésoriers payèrent trente livres d'« ouvrages as gheviels des cambres, delies le cambre deschevins (2) »; ces derniers ouvrages furent faits par Jehan de Thielt, sans doute un parent de Willem de Thielt, en tout cas un tailleur de pierres et sculpteur, car maître Jehan, d'après nos comptes, fit encore d'autres ouvrages de sculpture pour la ville en 1383 (3).

Les divers édifices bâtis, de 1372 à 1376, à l'orient de notre monument sont nommés par nos trésoriers: « le noviel ouvrage vers oost ». Le vulgaire continua pendant plus de deux siècles et demi à les désigner sous le nom de « nouvel ouvrage ». Ils furent démolis, ainsi que *le gulden Halleken* et la chapelle, au XVII[e] siècle; sur la place qu'ils occupaient, on construisit un nouvel édifice que le populaire baptisa encore du nom de *Nieuwerck* et telles sont la force et la persistance des traditions, qu'aujourd'hui, comme de 1375 à 1618, c'est-à-dire depuis cinq siècles, l'ensemble des constructions élevées à l'est des Halles d'Ypres, n'est connu que sous le nom de « le nouvel ouvrage », *het Nieuwerck*.

---

(1) « De j gargoel a tout le voiturer (de Saint Omer) à Ypre. ix ℔. xvj s. » (Compte 1375.)

(2) Compte 1374-1375.

(3) « A Jehan de Tielt de tailler j gheveil au wachthuus de le bueter-porte. » (Compte 1383.)

LE NOUVEL OUVRAGE DE LA HALLE.

—

I.

LE STEDEHUUS OU L'HOTEL DE VILLE.

La commune d'Ypres avait autrefois, outre sa Halle aux draps, diverses Halles, entr'autres une Halle aux pelleteries.

D'après M. Lambin, cette Halle aux pelleteries était très ancienne, et faisait face au chœur de l'église de S[t] Martin ; « en l'an 1342, dit notre ancien archiviste, elle fut démolie et incorporée dans la conciergerie » (1).

On ne trouve, ni dans les comptes de cette année (1342), ni dans ceux des années précédentes ou suivantes, ni dans d'autres documents à notre connaissance, aucune trace de ces démolition et reconstruction. En tous cas, c'est vers 1375, que l'on commença à bâtir parallèlement au chœur de l'église de S[t] Martin (2), un vaste édifice que nos trésoriers désignent sous le nom de « le noviel ouvraige de la Halle. »

---

(1) Lambin, *Mémoire*, p. 23.
(2) Voyez gravure II[bis], N° 16.

Ce nouvel ouvrage est en effet nommé par divers auteurs « la quatrième aile de la Halle », bien que sa destination fût constamment tout autre que celle du vaste entrepôt de la grande draperie d'Ypres.

Ce nouvel édifice fut bâti en face du chœur de l'église, au nord de la vielle Halle dont une cour le séparait; il s'étendait « du Bellefroy dusques à le noviel ouvraige de la vierscaere » (1) alors achevée. Il occupait donc tout le terrain compris entre la voûte sous le beffroi et la partie nord du « noviel ouvraige vers oost », aujourd'hui le Nieuwerck (2).

Ce grand bâtiment — faut-il le dire? — n'est autre que l'antique *stedehuus*, si souvent mentionné dans nos documents dès le xve siècle.., que l'hôtel de ville actuel d'Ypres.

Avant même d'avoir fait achever les divers édifices en construction, depuis 1372, à l'est de la Halle (3), nos échevins achetèrent et firent voiturer à pied d'œuvre, (par karrées), de Warnêton, où ils avaient été transportés par la Lys, des matériaux de toute espèce destinés aux grandes constructions en voie d'exécution ou que l'on projetait d'entreprendre sans plus de retard. Comme nous l'avons dit ailleurs (4), il fut payé de 1374 à 1375, pour une partie de ces fournitures, commandées en 1373, une somme de sept cent quarante-cinq livres parisis, puis beaucoup d'autres grosses sommes encore.

Le nouveau bâtiment devait être relié à la vieille Halle, c'est-à-dire au siége scabinal; il n'est en effet

---

(1) Compte 1375-1376.
(2) Voyez gravure II bis, N° 16.
(3) Voyez : *la nouvelle vierscare et les chambres vers oost.*
(4) Id. page 140. — Matériaux payés pendant l'exercice 1374-1375.

séparé de cette chambre, que par un mur de refend. Peut-être cette ancienne muraille était-elle en mauvais état et exigeait-elle de grosses réparations?

On s'occupa d'abord de ces travaux de raccordement et de restauration. « Nicole Belle, advoué de le ville, mist la première pierre de le novielle machonnerie à le viese Halle ».

Cette première pierre fut posée vers le mois de Juin 1375, probablement le 2 de ce mois; c'est du moins, à la date de ce jour, que figure dans nos comptes la somme de six livres payée, à cette occasion, « as machons et vallets (1) en courtoisie » (2).

Dès ce jour, on se met activement à l'œuvre. Restaurer de vieux murs, raccorder le nouveau bâtiment à la chambre des échevins, déjà vieille aussi, sont des ouvrages difficiles et exigeant des soins particuliers; aussi sont-ils faits, non « en taske », mais à la journée; on en confie l'exécution à deux ouvriers expérimentés: à Willem de Witte et Christien de Witte. Le salaire journalier de ces maçons est augmenté de deux sous, pendant les cent et un jours qu'ils travaillent « al noviel ouvraige de le Halle (3) ».

En même temps, d'autres maçons, en grand nombre, sont employés par la ville; ils jettent les fondations du

---

(1) « Le samedi second jour de juin (1375). »

« As machons et les vallets en courtoisie quand Nicole Belle advoé de le ville mist la première pierre de le novielle machonnerie à le viese Halle. (Compte 1375.) vj ℔. »

(2) En courtoisie : gratification..., un pour-boire.

(3) « A Willem le Witte et Christien le Witte, maçons ouvrans al noviel ouvraige de le Halle, cj jours cascun à ij s. le jour deseure leur journée. (Compte de la Toussaint 1374 à la Toussaint 1375.) xx ℔. iiij s. »

bâtiment ; ce travail exige aussi des soins, il est encore fait à la journée (1).

Pendant qu'on achève ces premières maçonneries, on prépare des matériaux pour faire les autres ouvrages.

En ce temps là, on taillait les pierres, on polissait (*tafelen*) les briques, on sculptait même les unes et les autres, avant de les mettre en œuvre. C'est à ces travaux préparatoires — faits d'ordinaire par les maçons, durant l'hiver, — que l'on doit l'appareil si régulier de nos monuments et ces belles maçonneries en briques blanches tant admirées, mais qu'on n'imite plus, de nos jours.

Voici quelques détails sur ces travaux préparatoires :

Maître Jehan Cortais tailla les grès du « nouvel ouvrage de le Halle »; il lui fut payé, en 1375, pour ce travail vingt-cinq livres de gros, soit trois cents livres parisis (2).

On avait acheté quarante-sept *blankes pieres*, — des *trappen* de Brabant (marches d'escalier) mesurant deux cent onze pieds, — vingt-deux *corbelen* (3), — quatre formes, — plusieurs grandes pierres et autres matériaux, notamment des ardoises, des briques, etc. en grande quantité. Maître Willem Melcwiet (4) entreprit de préparer et de tailler toutes ces pierres.

---

(1) Même compte, rubrique : *salaires*, (*wercken*).

(2) « A Maistre Jehan Cortais de taillier tout le grés du nouviel ouvrage de le Halle, xxv l. de gros qui valent . . . . iij^c ℔. »
(Compte 1374-1375.)

(3) Corbele, *korbeel*, *mutulus* (Kilian), pièce qui s'avance hors d'une muraille et sert à soutenir quelque chose. — « En encorbellement ».

(4) « A Maistre W. Melcwiet et de xlvij blankes pieres de vj 1/2 pietz à xij ℔ le perche.. xxviij ℔. iiii s. — Id. ijc xj pietz trappen de Brabant à ij s. par piet... xxij ℔. ij s. — De xxij corbele.... lx s. — iiij formes — de autres pieres — de i karree (*karre*, charrette) descailles (*schalien*, ardoises).. xxiiij s. — De ij^m cl brikes, vj ℔. » (Compte 1374-1375.)

Les « trappen de Brabant » servirent à construire un grand escalier à l'intérieur du bâtiment et les « blankes pierres » furent employées, avec des grès (1), à faire la « voie » ou galerie qui devait couronner le mur de face, au nord de l'édifice (2).

Le même maître Willem (3) fut encore chargé de préparer les pierres et autres matériaux nécessaires pour bâtir « le tourele » que l'on plaça, en encorbellement, à l'est du nouvel ouvrage (4).

Melcwiet fit tous ces travaux à la satisfaction de nos échevins ; il lui fut accordé « en courtoysie de son travailge », vingt-quatre livres (5), outre des sommes considérables qu'il reçut, en exécution de diverses conventions et pour salaires de ses ouvriers employés à d'autres travaux (6).

A la fin de l'année 1375, ou dès le commencement de l'année suivante, une grande quantité de pierres taillées et d'autres matériaux, préparés, étaient réunis à pied d'œuvre ; on avait aussi terminé les maçonneries en quelque sorte préparatoires. Ces divers ouvrages, on l'a

---

(1) « A tailleur de grés ouvrant à la maison Maistre Melcwiet as pieres de le voie de le Halle.... xliiij ℔. iiij s. » (Compte 1374-1375.)

(2) *Voie, voye* : frise. *Voye van de kercke : ambitus, circuitus superior ; murus solarium ambiens* (lieu exposé au soleil au haut d'un édifice). *Repagula*, (barrière), *lorica*, (garde-fou, appui). (*Voy.* KILIAN v° *voye*). — En un mot, galerie ouverte, au sommet d'un édifice.

(3) « A Maistre Willem Melcwiet de tailler le voie en taske. » (Compte 1374-1375.)

(4) « A Maistre Melcwiet de tailler le voie en taske, aucuns des stanfikes (?) item tous les stanfikes de le tourele vers l'oost et ce quil a de pieres dusque as premiers arckes et le taulement (?) et toute machonnerie pour x l. de gros valant cxx livres parisis. » — (Compte 1374-1375.)

(5) « A Maistre W. Melcwiet en courtoysie de son travailge, xxiijj ℔. » (Compte 1374-1375.)

(6) Comptes *passim*.

dit, avaient été faits à la journée ; mais nos échevins résolurent alors de mettre en adjudication la construction des façades et des autres murs en élévation du nouvel édifice.

Cette adjudication, dont on n'a pu trouver la date précise, eut lieu, croyons-nous, vers la fin de 1375 ou l'année suivante.

Maître Willem Melcwiet — sans doute le plus bas soumissionnaire — fut admis comme adjudicataire, « et prit en taske le nouvel ouvraige de le Halle du bellefroy dusque à le noviel ouvraige de le vierscaere » (1).

D'après le contrat, passé par écrit (2), entre nos échevins et maître Willem, cette entreprise était faite à forfait (en taske), moyennant la somme de huit cents livres de gros, payable savoir : cinquante livres avant la Toussaint de l'année courante (en ceste trésorie) 1376, puis cent livres de gros, d'année en année, pendant huit ans ; toutefois le travail devait être complétement achevé en quatre années (3).

Huit cents livres de gros — neuf mille six cents livres parisis — était une somme immense, eu égard aux taux des salaires (4), à la valeur de l'argent, et des

(1) Comptes 1375-1376.

(2) « Dont il (Willem) a lettres. » (Compte 1377-1378.)

(3) « A Maistre Willem Melcwiet qui a prins en taske le nouvel ouvraige de le Hale du Bellefroy dusque à le noviel ouvrage de le vierscaere dont il ara viij^{c} liv. de gros à savoir est en ceste trésorie l liv. de gros et en viij ans après à cascun an c liv. de gros, mais il doit le ouvrage parfaire dedans iiij ans... vj^{c} ℔. »

Les comptes des années suivantes renseignent les sommes de cent livres de gros payées tous les ans.

(4) Pendant le siége d'Ypres en 1383, bien que le taux des salaires fût alors augmenté, la journée de travail était de quatre à six sous, moyenne cinq sous. (Comptes.)

denrées à cette époque; cependant l'entreprise ne comprenait que le prix de la main d'œuvre pour ouvrages de maçonnerie, car maître Willem reçut encore des sommes considérables pour fournitures et autres travaux, non prévus au devis (1).

Nos comptes de 1375-1376 sont incomplets, et les fragments, en mauvais état, qui ont été conservés, donnent peu de détails sur les ouvrages faits pendant cette période. On ne doit du reste pas s'en étonner, car l'entrepreneur étant, par son contrat, tenu de payer les salaires de tous les maçons, nos trésoriers n'eurent à enregistrer que la somme globale due, d'après cette convention, à maitre Willem, sans avoir à signaler ni l'emploi que celui-ci en fit, ni les travaux que l'on exécuta de 1375 à 1376.

Ces fragments de comptes permettent toutefois de constater que l'on réunit encore de grands approvisionnements de matériaux de toute espèce. Ainsi on acheta de grandes quantités de briques, de « cauchies » (pierres à paver) et de grès de trois pieds de long sur deux de large ; on paya aussi des salaires considérables à des ouvriers de divers états, notamment à des charpentiers (2).

Les travaux furent donc très-activement poursuivis de 1375 à 1376, puis de 1376 à 1377 ; ils étaient si avancés, avant la fin de cette dernière année, que déjà vers le mois de Mars 1378, on put s'occuper des « fenestres du nouviel ouvraige de le Halle (3) » et prendre livraison de nouveaux bois destinés à la charpente de cet édifice; le 22 de

(1) Comptes *passim*.

(2) Compte 1375-1376.

(3) « A Maistre Blomme d'ouvraige fait as fenestres du nouviel ouvraige de le Halle. » — (Compte 1377-1378.)

ce mois, Chrétien Pille de Nieuport reçut une somme de deux cent soixante-dix-huit livres, pour fournitures de poutres, poutrelles et autres bois (1); puis, du 17 Avril au 4 Septembre suivant, nos trésoriers payèrent onze cent cinquante et une livres parisis, pour fourniture, frais de transport, chargement et déchargement de cinquante et une nouvelles poutres (*uutdraghende balken*), de dix-neuf cents planches (*ays*) et de cinquante-neuf sapins du nord (*deilen*); ces bois transportés par eau « de Duertrecht à Niefport », là transbordés sur des « neifs » et menés, par l'Yser et l'Yperlée canalisés, à Ypres, avaient été déposés « entre les Halles » avec deux mille neuf cents autres « *ays* achetés à Escluze », moyennant la somme de trois cent vingt livres dix sous, compris le transport, encore « par neif » à Ypres (2).

On travaillait vite en notre ville.... il y a cinq siècles ;

---

(1) « Chrétien Pille de Nieuport pour diverses poutres, poutrelles et autres bois, 278 ℔. 2 s. 8 d. » (Compte 1377-1378.)

(2) « A Willem Claisone de Duertrecht de lj uutdraghende balken à vj ℔. xvj s. le bants dont avons rabatu i bantz pour le carité, reste iij^{c} xl ℔. — De kerkier ledit bos à Noefport, de le mener par neif à Ypre, de deskerkier à Ypre et mettre entre les Halles, xxxi ℔. v. s. . . iij^{c} lxxj ℔. v. s. »

« De xix^{c} de ays à x ℔. iiij s. le chent, ciiij^{xx} xiij ℔. xvj s. — It. de lix deilen, xxxiij ℔. vij s. — De lx knorhouten, xij ℔. vi s. — De mener ledit bos par neif à Ypres, xliij ℔. xvi s., de deskerkier ledit bos, iij ℔. viij s. iiij d., de les metter en le halle et autre couts, lvj s.... ij^{c} iiij^{xx} xxiij ℔. ix s. iij d. »

« De xl bancs achatés à Duertrecht, vj ℔. iij s. le bancs, ij^{c} xlij ℔. dont rabatu pour le carité vj ℔. xvj s. reste paiet . . . ij^{c} xxxix ℔. iiij s. »

« Item de c drachouten . . . . l ℔. viij s. »

« De le vrecht dudit bos de Duertrecht à Niefport et de Niefport à Ypres, de kerkier et deskerkier et tonlier et carité et autres plusieurs cous et mettre entre les Halles. . . . . lxxv ℔. iij s. »

« De ij^{m} ix^{c} ays achatez al Escluze par W. Coolman ij^{c} lxx ℔. xij s. — Item de les mener par neif à Ypres xlix ℔. xviij s. , . iij^{c} xx ℔. x s. »

(Compte 1378.)

aussi ces bois commandés pour faire la charpente du *stedehuus*, ne restèrent-ils que quelques mois entre les Halles; ils furent si promptement « ouvrés » et mis en œuvre, que vers la fin de l'année (1378), le nouveau bâtiment était sous toit : avant l'hiver, maître Melcwiet y plaça « cent pietz de gotieres (1) », puis il en couvrit le faîte de tuiles faitières *(vuersten)*, sur une longueur de cent pieds aussi, après que « la vesture » (toiture) eut été « couvrée descalles » (ardoises) (2).

Ce genre de couverture était peu en usage à Ypres, au XIVe siècle; à cette époque, comme aujourd'hui beaucoup de nos anciennes maisons, le beffroi et la Halle aux draps étaient couverts de tuiles plates rougeâtres *(tegels)* (3).

C'est probablement quand on plaça le bouquet, — déjà en usage, paraît-il, au XIVe siècle, — sur la toiture achevée, que nos échevins donnèrent « à boire aux ouvriers des ouvrages susditz » les cinq livres mentionnées dans nos comptes de fin d'année (1378) (4).

Ainsi les grosses constructions du *stedehuus*, que Melcwiet avait entreprises vers 1376, étaient terminées en moins de trois années ! et la commune, pour paver les abords du bâtiment, acheta trente-cinq mille cinq cents nouvelles « pierces de cauchies, à huit livres le mille » (5).

---

(1) « Item Melcwiet de c pietz de gotieres mis desseure ses convenanches xl s. le piet, ij ₶.— De mettre le dite gotiere, xiiii ₶. Cout sour le dit ouvraige de voiture, vj ₶. en tout, ijc xxx ₶. » (Compte 1377 à 1378.)

(2) « A li (Melcwiet) de c pietz pour le vuersten sour la Halle couvrée descalles à xvj s. le piet, iiij^{xx} ₶. » (Compte 1378, en Octobre.)

(3) Voyez la vignette de notre *Kuerbouc*, nos comptes de 1378, etc., et plus haut : *la Halle aux draps*.

(4) « As ouvriers des ouvrages susditz donné à boire, v ₶. » (Compte 1377-1378).

(5) « De xxxv^{m} vc pieres de cauchie à vii 1/2 ₶. le millier, ijc lxvj ₶. vij s. » (Compte 1377-1378.)

Mais rien n'était encore fait à l'intérieur du « noviel ouvraige de le Halle ». Nous ignorons quels travaux on y exécuta en 1379 (1); il est probable toutefois qu'on dut bientôt ajourner ces ouvrages, à cause des troubles et des guerres qui, à dater de 1380, précédèrent la bataille de Roozebeke (1382) et le mémorable siége d'Ypres (1383).

Ces ouvrages intérieurs ne furent faits que vers la fin du XIV[e] siècle et terminés au commencement du siècle suivant; on appropria alors dans le *stedehuus* diverses chambres et entr'autres, la chambre des xxvij (2) et la nouvelle trésorerie (3).

La façade actuelle de notre hôtel de ville date non du XIV[e], mais des premières années du XVI[e] siècle; car elle a été rebâtie après l'incendie de la trésorerie en 1498 (4).

Nous ne possédons ni plans, ni gravures, ni documents qui permettent de décrire la façade primitive de ce bâtiment; il est probable toutefois que son style était en harmonie avec celui de la Halle aux draps. Comme ce monument, le *stedehuus* avait, on l'a vu, ses tourelles dont les bases existent encore; un faîtage en couronnait aussi la toiture, une galerie *(voie)* était établie à la naissance de cette toiture, enfin sa façade était construite en grès (5), comme celle de « la grande Halle. »

Tout semble donc démontrer que primitivement les faces des quatre ailes de notre grand monument étaient de même appareil et de même style; divers vestiges de la

---

(1) Les comptes des travaux de Novembre 1378 à Avril 1381 ne se retrouvent plus dans nos archives.

(2) Voyez plus loin : *la Chambre des xxvij*. (*Raedecamere* ou chambre du conseil)

(3) Voyez plus loin : *les Trésoreries d'Ypres*.

(4) Voyez notre *Incendie de la Halle d'Ypres. Ann. West.-Fl.*, t. VII, p. 157.

(5) On en trouve les preuves dans les comptes (1373 à 1378) déjà cités.

construction première, conservés dans la nouvelle façade du XVI[e] siècle, confirment cette conjecture.

Les noms des architectes qui firent les plans du beffroi, de « la viese et de la novele Halle aux draps », ne sont pas connus; mais maître Willem Melcwiet qui construisit notre ***stedehuus***, probablement les bureaux à l'est du siége scabinal, la ***vierscaere*** et peut-être même la ***gulden Halleken*** — qui, durant la seconde moitié du XIV[e] siècle, fit tant de travaux importants pour la ville — maître Willem était-il un simple maître-maçon ou entrepreneur? Aurait-on chargé un modeste maître-maçon, quelqu'habile qu'il fût, d'exécuter de tels ouvrages?

Maître Melcwiet ne fut-il pas le ***maistre d'œuvre***, l'architecte de ces édifices, pour ne pas dire de ces monuments? S'il n'en dressa point les plans, à lui du moins revient l'honneur de les avoir exécutés.

Comme on vient de le rappeler, un violent incendie éclata en 1498 (le 5 Avril), dans la trésorerie, alors établie au premier étage, dans une grande chambre, éclairée au nord, du bâtiment (1) construit de 1376 à 1378 par maître Willem; le feu occasionna des dégats immenses à cet édifice.

Après ce sinistre, on fut obligé de faire de grands travaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ***stedehuus***, « au côté de la Halle là où fut la trésorerie, » ***(aen de noord zijde van der Halle daer de tresorie stond)*** (2).

Nos trésoriers ont enregistré sous la rubrique: ***stoffe ende wercken***, les sommes considérables qu'ils payèrent, de 1498 à 1502, pour salaires d'ouvriers et pour achat de matériaux (3).

---

(1) Voyez plan B, N° 12.
(2) Compte 1498.
(3) Compte 1499-1502.

Ainsi que nous l'avons démontré ailleurs (1), on reconstruisit alors la façade du *stedehuus*; mais la commune en décadence était trop pauvre à la fin du XV[e] siècle, pour rétablir ce monument dans son état primitif, avec des matériaux neufs!

Depuis 1502, la nouvelle façade a subi de si nombreuses réparations et tant de restaurations, faites sans goût par d'ignorants maçons, qu'il est difficile de reconnaître aujourd'hui dans quel style fut faite alors cette reconstruction. Toutefois, quelques parties de l'édifice ont échappé au mauvais génie de ces restaurateurs fantaisistes. Des fenêtres à meneaux et traverses en pierre, leurs cintres très-surbaissés, quelques petits volets à l'intérieur des salles de nos archives et de leurs délicates ferrures rappellent des détails que l'on retrouve dans les édifices civils bâtis vers la fin du XV[e] siècle. C'est donc, croyons-nous, dans le style de cette époque que fut reconstruite la façade du *stedehuus* après 1498.

Il est facile en tous cas de constater que l'on employa alors de vieux matériaux. L'appareil de la façade actuelle est en effet composé de briques de diverses grandeurs, de grès et de pierres de différentes espèces provenant sans nul doute des démolitions de l'ancien bâtiment; des maçonneries en grès, taillés par Jehan de Cortais et Willem Melcwiet, ont pu être conservées aux extrémités est et ouest de la nouvelle façade et l'on y voit encore les bases des tourelles que fit maitre Willem (2).

Tels sont aujourd'hui à l'extérieur les seuls et derniers vestiges « du nouviel ouvraige de le Halle » bâti de 1375 à 1379 et de sa nouvelle façade reconstruite de 1498 à 1502.

---

(1) Voyez notre notice *Incendie de la Halle*, plusieurs fois citée.
(2) Voyez notre *Incendie de la Halle*, déjà citée.

Depuis cette époque, la distribution intérieure de notre hôtel de ville a été maintes fois et notablement modifiée. On y retrouve toutefois encore les poutres massives venues de Dordrecht, les gros murs, la lourde charpente et d'autres vestiges de la construction du XVI[e] siècle.

Aujourd'hui, que notre beffroi, notre Halle aux draps et notre *Nieuwerck* sont splendidement restaurés dans leur style primitif, la façade en mauvais état de notre hôtel de ville fait tâche au nord-est de notre splendide monument.... Il reste là un important travail à entreprendre; puisse-t-il ne plus être longtemps ajourné!

Les renseignements que nous venons de donner, faciliteraient peut-être la tâche des architectes qui seraient chargés de dresser les plans de cette reconstruction — reconstruction qui compléterait si heureusement la restauration des « Halles d'Ypres. »

II.

LA CHAPELLE DES ÉCHEVINS OU DE LA HALLE.

Nos documents des XII[e] et XIII[e] siècles ne mentionnent pas la « chapelle des Echevins ou de la Halle » et nos trésoriers ne nous apprennent pas plus quand elle fut construite, qu'ils ne nous disent à quelle époque furent bâtis le beffroi et l'aile orientale de la Halle aux draps, sans doute encore parce que cette chapelle était, comme ces monuments, achevée longtemps avant 1280, date de nos plus anciens comptes communaux.

Nous l'avons constaté dans un autre travail (1), nos antiques gildes nationales eurent, à presque toutes les époques, des tendances religieuses très-caractérisées ; elles étaient placées sous le patronage d'un saint et presque toujours elles avaient dans « leur maison » *(gildehuus)* une chapelle particulière.

La commune flamande, c'est-à-dire la communauté des bourgeois d'un bourg *(burgus)* affranchi, autonome, formait une grande gilde commune, constituée et régie d'après

(1) *Gildes, Corporations, Métiers*, etc. *Patria Belgica.* T. II, p. 243.

les mêmes principes que nos fraternités populaires d'origine germanique; elle avait les mêmes tendances religieuses; aussi les chefs de ces grandes et puissantes gildes communales, — les échevins urbains — eurent-ils leur chapelle scabinale, dès qu'ils fixèrent leur siége stable dans un édifice communal ou « maison commune ».

On est donc fondé à croire, sans pouvoir le prouver cependant, que notre chapelle était achevée vers 1230, en même temps que la vieille Halle et la Chambre des échevins attenante à cette aile orientale du monument; c'est toutefois au siècle suivant seulement, que nos trésoriers mentionnent cette chapelle.

Lors du massacre des échevins d'Ypres par la populace, en 1303 (1), un écolâtre de Cassel avait réussi à échapper aux révoltés et à fuir de la ville; il en fut banni. Ce ban avait été maintenu après que Philippe de Thiette, fils du comte Gui de Dampierre, cédant à des nécessités politiques, eut, par lettres datées de Courtrai (1303), accordé grâce aux habitants d'Ypres, pour le meurtre de ces échevins et bonnes gens (2); mais dès que l'autorité du comte fut rétablie et que justice put être faite, ce banni et d'autres furent rappelés, en exécution d'une sentence prononcée à Ypres, le 4 mai 1304, par les bonnes villes de Flandre (3).

Cet écolâtre, ainsi réhabilité, fonda une messe pour lui et pour le salut des âmes des magistrats, *(pruedommes)*, qui avaient été massacrés *(meurdris)* (4) l'année précé-

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* Nos 231, 236, etc.

(2) Id., No 231.

(3) Id., Nos 238 et 239.

(4) « Pour refaire la piscine de l'autel là on dist la messe *que li escolatre de Cassel estora* (fonda) *pour li et les pruedommes qui furent meurdris*, ij s. » (Compte 1315.)

dente (1) (1303). D'après nos comptes, les échevins firent, en 1314, placer une lanterne à côté de l'autel où l'on célébrait cette messe (2) et, l'année suivante, on répara la « piscine » (3) de cet autel (4).

Comme ce service funèbre était fondé pour le repos des âmes d'anciens magistrats, on serait porté à croire que cet autel se trouvait dans la chapelle scabinale.

On peut cependant en douter, car cette conjecture ne s'appuie sur aucun document authentique et les comptes de l'église de St. Martin nous font connaître qu'au XVIe siècle (5), on célébrait dans cette église, chaque année, la veille de la fête de St. André, (29 Novembre), jour anniversaire du massacre de 1303, un service funèbre, nommé « l'anniversaire des magistrats », *(Heeren jaerghetyde)* (6). Etait-ce le service ou la messe, qui avait été fondé par l'écolâtre de Cassel au commencement du XIVe siècle? cet anniversaire fut-il célébré d'abord dans la chapelle de la Halle et plus tard dans l'église de St.

---

(1) Le nom de ce fondateur n'est pas exactement connu. Trois écolâtres de Cassel *Eloy Gherbode*, *Jehan Bardonc* et *Alymes Biesebout*, bannis de la ville par les révoltés, après le meurtre de 1303, furent rappelés en exécution du jugement rendu le 4 Mai 1304 par les échevins des bonnes villes de Flandre. *Arch. Yp. Inv.* N° 239.

D'après M. Gheldof, un autre écolâtre de l'église de St Pierre à Cassel, né à Ypres, clerc du comte Gui et mort le 9 Février 1312, fut aussi exilé. — Ne serait-ce pas cet yprois qui fonda cette messe? — Gherbode fut échevin en 1291 et 1300, — Biesbout en 1302 et 1305 (WARNK. V. p. 77.)

(2) « Pour j lanterne mise en costé de l'autel là on dist le messe lescolatre, xx s. » (Compte 1314.)

(3) *Piscine:* Cuvette d'une crédence et la crédence elle-même (BERTY, V°. *Piscine.*)

(4) Compte de 1315 cité ci-dessus.

(5) Comptes de l'église de St Martin.

(6) Pour les détails, voir notre *Essai de numismatique yproise*, p. 220.

Martin, ou bien, dans cette église, dès l'époque de sa fondation (1)?

Pour contester le fondement de cette dernière hypothèse, on pourrait objecter que la commune entretenait l'autel « où se disait la messe de l'écolâtre » et que cet autel aurait été réparé et entretenu par l'abbaye de St Martin, s'il avait été placé dans son église.

Mais il ne faut pas perdre de vue, qu'au moyen-âge, des seigneurs, des communes et même des particuliers percevaient, comme redevances d'un fief, les dîmes, les oblations et tous les revenus d'autels établis dans des églises paroissiales ou abbatiales (2); dès lors l'entretien de ces autels incombait au propriétaire bien qu'il fût laïque.

Les nombreux conflits qui surgirent, au XIIIe siècle notamment, entre nos échevins et le prévôt de St Martin, — à propos de cierges et d'oblations, — ces conflits que le souverain pontife fut plus d'une fois appelé à trancher (3), laissent croire que la commune d'Ypres possédait plusieurs autels de notre église abbatiale; il est donc possible qu'elle possédait et entretenait en 1314 et 1315, l'autel où l'on disait la messe fondée par l'écolâtre de Cassel.

---

(1) Les victimes du massacre de 1303 avaient été inhumées dans la nef sud de l'église St Martin; de grandes pierres tombales ornées de *laiton*, couvraient le lieu de leur sépulture; elles furent réparées en 1401, puis en 1445. « Besteit in tasse, Janne den Wichtere, zeikere reparatie van der hant te doene an der Heeren zarken ligghende in St Martins kerke, wetene de lettoenen lysten die stappens uuteghevallen zouden hebben, ute doene ende de zelve weder in te pekene, ende te agrapene, ende die verloren waren niewe te makene, ende in te stellene, xiij ℔. iiii s. » (Compte 1445).

(2) Voyez dans la *Belgique judiciaire*, 10 juin 1877, le remarquable travail de Monsieur Jules Lameere, Avocat général à la Cour d'appel de Gand. — Question des anciens cimetières.

(3) *Arch. Yp. Inv.* passim.

Ainsi rien n'autorise à affirmer que cet anniversaire ou messe était, au commencement du XVIe siècle, célébré dans la chapelle des échevins.

Quoi qu'il en soit, cet oratoire existait alors; comme on l'a vu, il avait été construit, d'après nous, avant 1230, quand nos magistrats fixèrent leur siége principal sur la Halle.

Nos documents, antérieurs à la fin du XIVe siècle, ne donnent aucun renseignement sur le style, les disposition, les ornements, ni même sur la situation de notre primitive chapelle scabinale. C'est à notre connaissance, dans le compte de 1380, qu'il en est fait mention pour la première fois; le libellé de ce compte permet de déterminer la situation de cet oratoire.

La chapelle des halles, d'après nos trésoriers, était *attenante* (1) à la chambre des échevins. En 1380, le siége scabinal éclairé par de larges baies de fenêtres percées dans sa face ouest, donc apparente et non masquée, était déjà placé entre deux grands bâtiments: au midi, la vieille Halle aux draps, au nord, l'Hôtel de ville ou *stedehuus*, récemment construit sur le terrain où, d'après Mr Lambin, était, dès les temps anciens, une Halle aux pelleteries: ainsi la chapelle *attenante* à la chambre des échevins ne pouvait se trouver qu'à l'orient de ce prétoire.

Nous avons analysé les nombreux détails que donnent les trésoriers de la ville sur les divers édifices élevés de 1362 à 1380, à l'est et au nord de ce siége, et nous n'avons pas rencontré une seule fois dans ces comptes, le nom de la chapelle des échevins; rien donc n'indique

---

(1) *De Capelle an Scepene Camere.* (Compte de 1380).

qu'elle fut alors reconstruite; n'est-on pas ainsi autorisé à affirmer que la primitive chapelle fut maintenue au XIV[e] siècle?

Isolé d'abord, et faisant saillie sur la place, ce petit oratoire était alors en quelque sorte encaissé entre les édifices élevés, de 1372 à 1376, à l'est du siége scabinal; sa façade orientale seule restait ainsi apparente sur le marché; la croix qui surmontait son galbe, dominait, entre les Halles, les crêtes des deux édifices voisins (1).

Pour résumer, d'après nous, notre chapelle des Halles fut construite avant 1230, à l'orient du siége des échevins; elle s'étendait de l'ouest à l'est, comme presque toutes nos églises. Toujours, on le verra plus loin, elle conserva cet emplacement et cette orientation.

A dater des dernières années du XIV[e] siècle, nos comptes mentionnent fréquemment notre chapelle, mais les détails qu'on y trouve, n'offrent en général pas grand intérêt, au moins jusqu'en 1620, car aucun travail important ne fut fait, avant cette année, dans cet édifice religieux; nos trésoriers n'eurent donc à enregistrer que les sommes payées pour entretien ou renouvellement du linge, des vêtements sacerdotaux, des vases sacrés et du mobilier; il suffira d'analyser ici quelques extraits de ces comptes.

Après la délivrance de la ville en 1383, la piété et les sentiments religieux de nos pères se manifestèrent plus vivement encore qu'avant ce siége; on vit alors l'image de la patronne d'Ypres, à l'intérieur comme à l'extérieur des édifices publics et des habitations particulières; nos échevins s'empressèrent aussi de réparer, de renouveler et de compléter le mobilier de leur chapelle; on y plaça

---

(1) Voyez gravure II[bis] N° 12.

(1384) une nouvelle image et des anges taillés par W. de Thielt; ces statues avaient été commandées « au temps de Philippe d'Artevelde », peut-être quand le Ruwaerd vint à Ypres, le 24 mai 1381 (1)? Notre statuaire yprois n'aurait-il pu terminer plus tôt ce travail, parce que, vers l'époque du siége, il fut chargé de faire d'autres travaux urgents, comme un de ses parents, Jehan de Thielt, qui tailla (1383), pour la ville, la façade *(gheveil)* du corps de garde à la porte au Beurre (2).

Quel saint cette image entourée d'anges représentait-elle? Ce n'était en tous cas pas une statue de Notre Dame de Thuyne; la Vierge ne fut vénérée sous ce nom, comme protectrice de la ville, qu'après la levée du siége de 1383 et, comme nous venons de le dire, la statue et les anges avaient été commandés avant l'investissement de la place. W. de Thielt fit-il alors un nouveau rétable pour la chapelle des échevins? Quoi qu'il en soit, les ouvrages de sculpture qu'il fournit, coûtèrent une somme de dix-huit livres six sous (3).

Quelques années plus tard (1395), Gérard Vander Meersch orna de peintures *(stoffeirne)* l'autel de notre chapelle (4), qui, avant 1397, fut décorée de peintures et de dorures (5)

(1) Verbecke, p. 46, d'après nos chron. MS.

(2) « A Jehan de Tielt de tailler i gheveil au wachthuus de le bueter-porte, 36 s. » (Compte 1383.)

(3) « A W. de Tielt de ce qu'on lui devoit de tailler le ymage et les anges de le chapelle deschevins dont les convenanches furent faictes au temps Ph. D'artevelde, xviij ℔. vj s. » (Compte 1384.)

(4) « Gheraert Vander Meersch.... van stoffeirne de voortafle buten ende binnen.... ix ℔. » (Compte 1395.)

(5) « Jacob Cavael van bescrivene 't groene halleken van vermelyoene bezaid, *ghelyck de capelle*, van goude, en boven de hemelinghe enz. bezaeyet van goude, van de ogiven, lambourden ende datter toebehoort te stoffeirene van goude alsoot behoord, lxxij ℔. » (Compte 1397.)

par Jacob Cavael. Le nom de maître Gérard figure plusieurs fois dans nos comptes de cette époque; aurait-il été peintre en titre de la ville ? fut-il le collègue, peut-être le prédécesseur de notre Jacob Cavael ? Celui-ci, d'après M. Diegerick, remplissait cet emploi depuis quelque temps, avant de l'obtenir officiellement, le 25 février 1399 (1400 n. s.) (1).

Vers la même année (1395), les échevins firent réparer et renouveler en grande partie les ornements, le linge et les vêtements sacerdotaux, dépense considérable qui s'éleva à cent cinquante-huit livres et quinze sous (2). On trouvera dans la note citée ci-dessous et déjà publiée par le chanoine Van de Putte (3), le détail des sommes payées alors par nos trésoriers (4).

Au XV[e] siècle, la chapelle des Halles était ornée de verrières et de peintures murales.

Ces verrières, sur lesquelles figuraient des images

(1) *Ann. de Bruges*, t. IX, 2[e] série, p. 283.

(2) Compte 1395.

(3) *Ann. West-Fl.*, t. II, p. 188.

(4) « Van den outaer cleede voren ende van ij ziden van stoffe ende wercke, iiij lb. xvj s. — Van costen ghedaen om de vestementen vander capelle ter Halle, eerst Pieter Zoeteneive van Brugghen van der cruce te werkene van borduren (*broderie*), xlvj lb. xvj s. — Item xvij ellen linwards ten alben, v lb. xj s. — It. van makene de beide stolen ende alben Joncw. Martinen, liij lb. xiiij s. — Item van een oude linlakine (?), xij s. — It. van twee zidene lakenen om de casule (*chasuble*) ende cortinen, lij lb. viij s. — Item den heere Christoffel van Beisselare van ij sindalen om de vouderinghe, xvj lb. x s. — It. van makene de casule ende cortinen, ix lb. — It. joncw. Martinen van fringen, van linte, van sidene corden, van ziden ende van ringhelen, vij lb. viij s. — It. den heer Jan van Scoten, van ij 1/2 elne flueels ten ij crucen, ix lb. — It. van den voors. ornementen te voerne, te wine ende costen, iij lb. xij s. — It. den heere Ghane van Scoten, ten vestementen, iij lb. comt clviij lb. xv s. » (Compte 1395.)

(*beilde*) (1), furent souvent réparées par nos verriers les plus renommés, notamment par Jan Van Bouvekerke, en 1408 (2), par Jan Belle, en 1426 (3), par Matheuse Plaetevoet, en 1440 et 1445 (4) et par Thomas Laernoul de 1451 à 1466 (5); plus tard (1492), on y plaça de beaux rideaux en velours (*samite*) (6), avec franges et rubans de soie (7).

Les peintures représentaient des figures (*portraiture*) ; elles avaient été exécutées en 1419 par notre France Vander Wichterne (8) qui, l'année suivante, restaura les statues ou le rétable de l'autel (9).

Nos trésoriers ne nous font pas connaître quels saints ou sujets étaient figurés sur ces verrières et peintures murales.

Depuis longtemps, en 1420, on se servait, tous les jours, d'un missel que la confrérie de saint Cristophe avait prêté à la ville. Les confrères réclamèrent-ils leur bien ?

---

(1) « Thomas Laernoul,.. in de capelle eenen pant verloot ende een halve *beild* vermaect. » (Compte 1464.)

(2) « Jan Van Bouvekerke, glaswerkere, vermaect ende ghestopt t'hebbene de glasen in de capelle. » (Compte 1408.)

(3) « Jan Belle, glaswerkere,.. in de capelle ij dobbele panneelen vermaect. » (Compte 1426.)

(4) « Matheuse Plaetevoet, in de capelle van scepene camere twee panneelen vermaect ende andere sticx der inghestelt, vernagelt ende vermortelt, xlviij s. » (Compte 1455.)

(4) Voyez comptes de 1451, 1456, 1461, 1463, 1464, 1466.

(6) Samite ou Sammet : Fluweel, velours. (Kilian.)

(7) « Janen twyf Jan Valcke voor de coope ende leveringhe ten outaer in de capelle, van twee gordinen van samite, zyde fringen, zyde lints, rynghelen. » (Compte 1492).

(8) « Een ghezelle die France de Wichterne hulp doe hy van portraiture wrochte in de capelle, vj daghen te iiij s. daghs. » (Compte 1419.)

(9) « France Vander Wichterne van de capelle ende beilden boven den outaer scone te makene. » (Compte 1420.)

Nos échevins reconnurent en tous cas, que ce provisoire ne pouvait durer; ils firent donc, en 1420, l'acquisition d'un nouveau missel qui appartenait à la gilde de Notre-Dame (1).

Ces manuscrits, illustrés de miniatures, de figurines et de belles lettres capitales, peintes ou dorées, se vendaient alors très cher. Le nouveau missel des échevins coûta soixante-dix livres parisis (2). Nos trésoriers ne nous disent pas si cette somme fut payée à la gilde de Notre Dame de Thuyne ou à la gilde de Notre-Dame de Brielen, deux confraternités très-riches encore au XV[e] siècle et dont nous avons esquissé l'histoire, dans notre *Essai de Numismatique yproise* (3).

Le missel de la chapelle était garni de fermoirs (4) et de clous d'argent (5); il fut réparé par Marten Vanden Driessche, en 1478. Marten n'était pas seulement un scribe (*boucscrivere*), mais aussi un peintre-miniaturiste; il fut chargé de restaurer les enluminures (*verlicht*) de notre missel, puis de le relier (6).

---

(1) « Van eenen missaele omme « daghelycx » messe te doene in de capelle up dhalle ghecocht jeghen onser Vrauwe ghilde die grootelyks der stede van nooden was, want de missael daer te voren gheoorboort daeghelycx in de voors. capelle behoorde toe der ghilde van sinte Christoffelse diene der stede langhe tyd gheleent hadde... omme de somme van lxx ℔. » (Compte 1420.)

(2) En 1433, la valeur intrinsèque du florin de Brabant (deux livres parisis) était de francs 7,2372. Notre missel coûta donc fr. 253,30.

(3) P. 232.

(4) Casin van Bachtem, (un fèvre d'argent, *zilversmet*)... van de slutsels vanden boucke.... in de capelle. » (Compte 1435.)

(5) « Victor Paelding, betaelt an eenen misse bouck in de capelle van scepenen eenen selverin naghele, iiij s. » (Compte 1458.)

(6) « Marten Vanden Driessche, boucscrivere, over zinen loon ende aerbeit van verbonden, verlicht ende gherepareert thebbende des messaelbouck van der stede. » (Compte 1478.)

Au XVe siècle, presque chaque année, nos trésoriers renseignent des sommes payées pour réparations ou achats de divers objets destinés à la chapelle des échevins; on peut constater par ces annotations que parfois les vêtements sacerdotaux étaient envoyés et bénis à Térouane (1), mais les libellés de ces comptes, comme on l'a dit, offrent en général peu d'intérêt; nous nous bornons donc à en citer en note quelques-uns (2) qui concernent le linge, les chandeliers (3), l'argenterie et les vases sacrés (4). Ces trésors étaient conservés dans des cof-

---

(1) On répare ornements, chasuble et rideaux. « Van den coope van eene cazule om daghelicx in de capelle up de Halle t'orboeren, vij ℔. iiij s. ende van die te draegen ende doen wyen te Therenborck, xxx s... viij ℔. xiiij s. » (Compte 1485.)

(2) « Van viij elen dwalen omme dorlementen van der capelle van de raede camere te vij s. elke elne, van de voors. dwalen te doen naeyene. » (Compte 1410.)

« Van den groene orlementen van der capelle up dalle tontnayene, te wasschene ende te vernayene, xxxvj s. (Compte 1419.)

« Van den witten orlementen tontnayene, te wasschen ende te vernaeyene, de boorden te vermaekene met zyden ende de stoolen te verboordene omme al, xl s. » (Compte 1419.)

« Janen, twyf van Jan Valcke, van den coope ende leveringhe ende makene van eene halve rood satyns ende eender boerze om een corporael dienende in de capelle up de Halle vander stede. » (Compte 1492.)

(3) Michiel Willems, goudsmet, van eenen outaer candelaer gheordinneert te staene in de capelle van scepenen, van fachoene ende drie oude grooten der ingheleit, iij ℔. xv s. » (Compte 1431.)

(4) « Sanders van Bachten, goudsmet, van te vermaeken den bac der ampulle daer mede dat men ter messe dient up d'Halle, xij s. » (Compte 1429). « Casin van Bachten van der ampulle te vermakene ende de slutsels van den boucke, xij s. » (Compte 1435.) « Gheeraerd Dekins, goudsmet, van den vermaekene van eenen nieuwen voete van eenen kelcke (*calice*) in de capelle up de Halle, van de leveringhe van xvj inghelsche ende eene halve zilvers, tot den zelven voet, van den fatchoene ende verguldene van den voor. voete, van den vermakene van eener ampulle. » (Compte 1495.)

frets (1), l'argenterie portait les armes de la ville (2).

La chapelle des Halles était desservie, en 1380, par les Carmes (3) ; ces religieux avaient un couvent à Ypres, et y recevaient des dons et oblations avant 1353 (4). Mais au siècle suivant, nos magistrats eurent un chapelain particulier qui portait le titre de « chapelain de la Halle » (5) ; cet office était alors confié à un prêtre séculier.

La nomination de ce chapelain et la messe qu'il célébrait tous les jours à la Halle firent naître souvent de graves difficultés. Les détails qu'on trouve dans nos archives, sur un de ces conflits, caractérisent les luttes entre la commune et le clergé, même sous le règne des ducs de Bourgogne.

---

(1) « Van den coferkenne daer men den kielck ende andere silvere in besteit twelck dient ter capelle van scepene camere, vj s. » (Compte 1445.)

(2) « Casin van Bachten... een ampulle ende een fonteinepot van scepene capelle vermaect te hebbene ende *vergoud metter stede wapenen*, dies van fatsoene ende goude, vj ℔. xviij s. vj d. — It. voor dezelve ghemeest an zilvere, xxviij s. » (Compte 1445.)

(3) « Den carmers omme de messe die men seicht in de capelle *an* scepene camere, by den beveile van den voocht, xxx ℔. » (Compte 1380.)

(4) Au mois de Juin 1353, Aleames le Blanc (*de Witte*) accorda au couvent des carmes d'Ypres, à perpétuité, une rétribution de douze lots de cervoise (*bière*) à prendre a l'hôpital de Belle. De son côté, le prieur du couvent s'engagea à faire célébrer à perpétuité, tous les jours, dans l'eglise de St-Martin une messe pour le salut de le Blanc et de tous ceux ou celles que celui-ci désire. Le religieux chargé de célébrer cette messe devait être tous les ans désigné par le fondateur qui s'obligea à fournir l'autel d'ornements, calice, livre, pain, vin et de tout ce qui sera nécessaire.... (*Arch. Yp. Inv.* N° 559.)

Frère Robert de Montreuil, *maistre en divinité*, et divers prieurs de l'ordre des carmes approuvèrent (1360) cette convention. (*Arch. Yp. Inv.* N° 560.) Voyez aussi les N°s 564, 568 et 569. Ces documents caractérisent bien les mœurs et certains usages du temps.

(5) « Ghelin Symoen, gheseit Stoupe, van by laste van her Joris de Cuupere, *capelaen van der Halle*, van vermaect te hebbene eene cazule ende zekere ornementen van de zelve capelle. » (Compte 1467.)

Vers 1480, nos magistrats, en désaccord avec le clergé, au sujet de cette messe, avaient été cités devant la cour spirituelle de Térouanne; ils firent défaut, motivant leur refus de comparoir sur une décision récemment prise par les magistrats des villes de Gand, de Bruges et d'Ypres, c'est-à-dire des états de Flandre.

Cette résolution renouvelait la défense faite, dès 1427, aux habitants du comté d'appeler un autre habitant devant la cour ecclésiastique de Térouanne ou d'apporter des lettres de citation de la même cour, le tout sous peine de bannissement pour trois ans. Cette défense ne s'étendait pas aux citations pour affaires ecclésiastiques concernant les clercs reconnus et vivant comme tels (1).

Cette décision avait été publiée à Ypres le 1er Juillet 1480; elle était motivée sur « les nouveautés et les empiètements qui ont lieu journellement de la part des juges et serviteurs de la cour ecclésiastique de Flandre (2) ».

A cette époque, sous le gouvernement, si faible, de Marie de Bourgogne, l'autorité n'était guère respectée; aussi le clergé irrité par les termes mêmes de la publication faite le 1er Juillet, n'attendit-il pas, pour agir, que le conflit de juridiction entre nos échevins et la cour de Térouanne fut légalement vidé.

Un prêtre séculier, nommé Pierre Loot, était alors attaché à la chapelle des Halles; défense d'y célébrer la messe lui fut signifiée par le doyen de la chrétienneté et l'official de la Morinie.

Le chapelain, Pierre Loot, dut se soumettre; il donna sa démission; nos magistrats le remplacèrent immédia-

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 1084.
(2) *Arch. Yp. Inv.* N° 1085.

tement par un prêtre appartenant à l'un des quatre ordres mendiants établis alors à Ypres et qui ne se trouvait pas sous la juridiction de l'official.

Mais la question ne fut pas ainsi résolue, même en fait, et nos pieux échevins furent bientôt de nouveau privés de leur messe quotidienne, car Jean Monissart, official de Térouanne, défendit au nouveau chapelain de remplir son office à la Halle, le menaçant en cas de refus ou de résistance, d'interdire à son ordre la prédication et les collectes dans toute l'étendue du diocèse.

La mesure était énergique et grave; elle fut, parait-il, efficace; la défense de collecter ne devait-elle pas réduire à la misère un ordre vivant de la charité publique? C'était un arrêt de mort; le nouveau chapelain fut à son tour forcé de se soumettre.....

Nos magistrats déférèrent alors le conflit au Conseil de Flandre et réclamèrent, à titre de dommages-intérêts, la somme de dix livres parisis.

Prompte justice fut faite; la Cour souveraine de Flandre se hâta d'ordonner au doyen et à l'official de retirer leur défense et prescrivit à son premier huissier d'ajourner ces ecclésiastiques devant le Conseil, en cas de refus, pour rendre compte du dit refus (1).

Ces dignitaires de l'église exécutèrent-ils l'arrêt rendu par la justice laïque? Soumirent-ils la question à la cour de Rome? En tous cas, le souverain pontife ne dédaigna pas de trancher ce conflit d'intérêt local.

Nos magistrats obtinrent gain de cause à Rome. Par sa bulle du mois de décembre 1486, le Pape Innocent VIII autorisa les échevins de la ville d'Ypres à faire dire tous les jours la messe dans la chapelle des Halles, et à dési-

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 1086.

gner eux-mêmes le prêtre qu'ils voudront charger de cet office. Le saint père menaça d'excommunication tous ceux qui tenteraient de s'opposer désormais à l'exécution de sa bulle.

Si nos magistrats étaient pieux et jaloux de leurs prérogatives, ils étaient aussi laborieux et actifs; tous les jours, ils ouvraient leurs séances de très-bonne heure, après avoir assisté à la messe; pour ne pas contrarier ces sages habitudes, le souverain pontife, par sa bulle de 1486, leur permit de faire célébrer — en hiver sans doute — une messe quotidienne dans leur chapelle, avant le jour, mais cependant au moment où le jour commence *(ante diem, circa tamen diurnum lucem)*, « parce qu'il convient, ajoute la bulle, que le sacrifice de Jésus-Christ qui est la candeur et la lumière éternelle même, soit fait, non pendant les ténèbres de la nuit, mais à la lumière du jour *(non noctis tenebris fieri, sed in luce)* (1).

Rome avait parlé: la question fut donc irrévocablement résolue. Dès lors nos magistrats purent assister, tous les jours, à la messe, célébrée dans la chapelle des Halles, par leur chapelain qu'ils étaient autorisés à nommer.

La ville avait aussi son sacristain, dont le traitement, en 1478, était fixé à soixante-dix sous par an (2). C'étaient des gages peu élevés, eu égard à la responsabilité dont ce serviteur était chargé, car tous les ornements, vases sacrés, et trésors de la chapelle étaient confiés à ce gardien, en latin *custos*, d'où, pensons-nous, par corruption, le nom flamand de *coster*.

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 1171.

(2) « Voor tbedienen van der costerie up de Halle in dė capelle, van eenen halven jare, xxxv s. » (Compte 1478.)

En suivant nos plaideurs à Gand, devant le Conseil de Flandre, même à Rome devant le tribunal suprême du souverain pontife, nous nous sommes éloigné de notre chapelle, sans toutefois la perdre de vue.

Aucun travail nouveau ou de quelqu'importance n'y fut fait vers la fin du XV[e] siècle, ni surtout pendant les guerres de religion, au siècle suivant; comme précédemment, on se borna à entretenir et parfois à renouveler le mobilier (1), le missel (2), les vêtements sacerdotaux (3), et les rideaux (4). Mais nos magistrats y firent quelques dépenses plus considérables, après la prise d'Ypres par Alexandre Farnèse, en 1584, et le rétablissement de l'ancienne religion.

La mère des Sœurs Noires fut alors chargée d'acheter

---

(1) « Van den coope van twee candelaers op den oultaer in de capelle. iiij ℔. » (Compte 1505.)

(2) « Van den coope van eenen missael in scepene camere, xxx s. » (Compte 1518.)

Le sous parisis ou 1/2 patard valait, avant 1520, fr. 0,1161, donc trente sous, fr. 3,483. N'y a-t-il pas ici erreur, n'est-ce pas *livres* au lieu de *sous* que nos trésoriers auraient dû écrire. — Les livres imprimés étaient chers encore en 1518. Voyez note plus haut : *Missel livré par Cavael.*

(3) « Betaelt van den coope van zeven ellen wit damast te iiij ℔. iiij s. p delle... xxix ℔. viij s. — Van twee ellen Bruesch satyn swart om boorden, xlviij s. — Van vyf ellen en half tot xxxiij s. — Een douzyne boordlint, xv s. — Jan Vandurste, borduerwerckere, van tselve ghemaect thebbene eene nieuwe casule om de capelle in scepene camere, ende thoude cruus van de houde casule te doen vereghene, om de zelve nieuwe te stellene, xxiiij ℔... lviij ℔. iiii s. » (Compte 1538.)

« Pieter Van Werveken omme ieveringhe van drie quartier wit damast te iiij ℔. xvj s. delle ende twee schabben trelyts te xiiij s. delle, tot reparatie van de casule dienende ter messe die men *daghelycx* es doende in de capelle van scepene camere, t'samen xij ℔. iiij s. » (Compte 1572)

(4) « Van de gordynen te vermakene van de capelle in de scepene camere, xxxij s. » (Compte 1544.)

et de faire une nouvelle aube (1), Simon Cavael fournit un nouveau missel pour dix-huit livres (2), Olivier Vandermeersch fit une patère *(paies berdeken)*, un nouveau calice d'argent doré qui coûta cent trente-neuf livres (3), et répara un autre calice en laiton doré (4); le chapelain de la Halle, Nicolas de Schene, fit confectionner une nouvelle chappe (5) et, vers 1593, maître Otmaer Van Ommen, sculpteur à Anvers, fut chargé de tailler un rétable, bas-relief ou statue *(tafereel)* représentant un *ecce homo;* cette œuvre d'art coûta deux cents livres, mais dans cette somme était comprise une gratification accordée à ce maître qui, pendant son séjour à Ypres, avait exécuté quelques ouvrages à un crucifix placé dans l'église de S[t]-Martin (6).

Un incendie, occasionné par accident, éclata, en 1601, dans la chapelle; il aurait pu avoir des conséquences

---

(1) « De moeder van de swarte Susters over den coop van ix ellen lynwaet by haer ghecocht tot maken van een albe om de capelle van scepenen te xxviij s. p. delle... xij ℔. xij s., ende over tmaken van de selve albe met tleveren van de gordels, xxxiij s. tsamen xviij ℔. v s. » (Compte 1585.)

(2) « Simoen Cavael over den coop van een missael ten oorboore van scepene camere, xviij ℔. » (Compte 1590.)

(3) « Olivier Vermeersch, zilversmet, van eenen zilveren kilck by hem ghelevert ter oorboore van de capelle van scepenen van vichtien onchen en half te vi ℔. donche, iiii[xx] iii ℔. ende van den voors: kilck te vergoudene, xxxvj ℔. — tsamen cxxxix ℔. » (Compte 1592.)

(4) « Olivier Vermeersch zilversmet voor een zilveren verguldeu paeisberdeken an scepenen capelle, xv ℔. x s. — Ende van tvermaken van een latoenen verguldeu kilck, vj ℔. tsamen, xx ℔. x s. » (Compte 1595.)

(5) « Heer Niclays de Schene, Capellaen van schepene capelle, tot tmaeken van een zyde cappe, xxvj ℔. » (Compte 1595.)

(6) « Meester Otmaer van Ommen, bildesnydere van Antwerpen, over coop van een tafereel staende in de capelle van myne heeren voocht en scepenen (wezende een *ecce homo* ghesneden) mitsgaders van een hoochscheit myne heeren hem toegheleit int regaert van een crucifix by hem gherecht in S[te] Maertens kercke, ij[c] ℔. » (Compte 1593.)

terribles: heureusement on réussit à maîtriser le feu, dès le début. Charles Bisscop qui contribua par son énergie à étouffer ce commencement d'incendie reçut une rémunération de six livres (1).

La primitive chapelle de la Halle exista pendant près de quatre cents ans. En 1618, après de longues hésitations et de laborieuses études, nos échevins résolurent de remplacer, par une construction uniforme et monumentale, les divers édifices disparates qui, depuis quatre siècles, avaient été successivement élevés à l'est de la Halle aux draps, du siége scabinal et du *stedehuus*. C'est alors que fut démolie l'antique chapelle, en même temps que la petite Halle, les chambres servant de bureaux depuis 1375 et la *vierschaere* bâtie vers la même époque.

Nous donnons plus loin de nombreux détails sur la construction de l'élégant édifice qui porte encore le nom de *Nieuwerck*; nos lecteurs trouveront dans la notice qui porte ce titre (2), outre ces détails, les noms des entrepreneurs, constructeurs, maîtres-ouvriers, qui élevèrent ce bâtiment et par conséquent la nouvelle chapelle.

Il n'est pas possible de connaître combien coûtèrent les grosses constructions de cet oratoire, car les sommes dépensées pour les faire, sont comprises dans les comptes généraux du « nouvel ouvrage », dont la nouvelle chapelle occupa le centre. Toutefois, les registres de nos trésoriers contiennent quelques annotations concernant son ameublement et ses décorations.

---

(1) « Caerle Bisscop, van tgoet debvoir by hem ghedaen in het blusschen van den viere by onghelucke ghecommen in de capelle van myne heeren, vj ℔. » (Compte 1601.)

(2) Voyez plus loin : *le Nieuwerck*.

Cette nouvelle chapelle fut construite dans la direction de l'ouest à l'est, à l'orient du siége scabinal, comme la chapelle primitive et sur son emplacement. Sa face apparente vers la place, est connue de tous, par de nombreuses gravures (1). Elle a du reste été restaurée, il y a peu d'années, dans son style du XVII[e] siècle ; il n'est donc pas nécessaire d'en faire ici la description.

Le galbe ou triangle (*driecante*) qui couronne cette jolie façade fut, comme les pignons sud et nord de notre *Nieuwerck*, taillé en 1621 par maître Laurent de Haege, tailleur de pierres et sculpteur de Gand (2).

Les grosses constructions de notre *Nieuwerck* étaient presque complètement achevées vers la fin de l'année 1623 ; on put dès lors s'occuper des ouvrages intérieurs à exécuter dans la chapelle et de son ameublement.

Andries Adriesson y exécuta des ouvrages de menuiserie dès 1623 (3).

L'année suivante (1624), Frans Van de Velde y fit une séparation (*afslutsele*), un lambrissage et un petit jubé (4); ces boiseries coûtèrent neuf cent douze livres, (fr. 1030,56) (5).

Antuenis de Prestere, qui fit aussi des peintures dans les nouveaux bureaux, se chargea d'exécuter des dorures

(1) Voyez gravure XIII.

(2) Compte 1621 cité plus loin.

(3) « Andries Andriesson van tleveren van het hout ende maken van trondwerck van der capelle behoorlyk ghedaan conforme de bestedinghe by visitatie, lxxv ℔ » (Compte 1623.)

(4) « Frans Van de Velde over tmaeken ende leveren van tafslutsele van de capelle ende lambrissement metgaders van het dockxsalken daer boven ende deuren.... ix[c] xij ℔. » (Compte 1624.)

(5) La valeur intrinsèque du florin de Brabant était en 1618-1690 de fr. 2,26 ; la livre ou demi florin valait donc 1,13 fr. (Chalon cité.)

et des peintures dans la chapelle (1); Dominique Becart y fournit diverses serrures et d'autres objets de fer forgé (2); enfin la même année (1624), Vincent Andries plaça dans la grande fenêtre de la nouvelle chapelle, une magnifique verrière qui lui avait été commandée vers la fin de l'année précédente.

Cette verrière, en verre de Bourgogne, coûta seize livres de gros et treize schellen, soit deux cents livres parisis (3) (fr. 226) ; on y voyait un Christ crucifié, au pied de la croix les images de Notre Dame, de S[t] Jean et de Marie Madeleine; au-dessous, une vue de Jérusalem et dans la partie supérieure étaient peintes les armes de la ville d'Ypres.

La convention faite le 4 novembre 1623, entre Vincent Andries, peintre verrier, d'une part, Messires Michel Bulteel, Van Pamele, Van Kerchove, Adrianssens et le trésorier Van der Stichele d'autre part, stipule les conditions dans lesquelles cette œuvre d'art devait être exécutée; nous croyons pouvoir publier *in extenso* cette convention (4).

---

(1) « Antuenis de Prestere over vergult te hebben de voors : capelle, schilderen van anckers. » (Compte 1624.)

(2) « Domin. Becaert over leveringhe van diversche sloten om de nieuwe capelle boven de nieuwe comptoiren ende andersins, by ordon. van den den 14[en] December 1624 met quitance . . . . ix ℔. xij s. »

« Dominicus Becaert over 't maeken ende leveren van twee ysere latsen met een slot om de capelle deure, by ord. ende quit. . . . xiv ℔. »

(Compte 1624.)

(3) « Vincent Andries over het maeken, leveren ende stellen van de glasen vensters van der capelle van mynheeren vooghd ende scepenen by ord. ende quit., ij[c] ℔. » (Compte 1624.)

(4) « Up den iiij[e] Novembris 1623, Vincent Andries heeft by desen anghenomen te maeken, leveren ende stellen in de capelle vynstere van de nieuwe comptoiren dezer stede van Ypre, van goede ende oprechte burgoinsche glas, visitatie subject, inde welcke gheschildert wordt een crucifix, een bildt van

On utilisa probablement en partie le mobilier de l'ancien oratoire; aucune dépense considérable faite de ce chef ne figure, en tous cas, dans nos comptes. On y voit seulement, qu'en 1625, nos échevins commandèrent à Jean Van den Berghe, une table d'autel *(aultaer tafele)*, qui coûta trois cent douze livres (1).

La nouvelle chapelle était alors entièrement achevée; elle fut solennellement consacrée cette année (1625). Les chantres de la ville qui exécutèrent sans doute, à l'occasion de cette solennité, les plus beaux morceaux de leur répertoire, reçurent une somme de douze livres (2).

Nous ignorons quel sujet représentait l'œuvre d'art peinte par Jean Van den Berghe, peintre yprois, dont le nom figure plus d'une fois dans nos comptes de cette époque.

Les détails qu'on vient de lire, peuvent donner une idée assez exacte de ce qu'était en 1625 la chapelle des

---

Onse Lieve Vrauwe, ende van St Jans, van Maria Magdalena ende de stadt van Jerusalem daer onder, alle naer goede proportie ende heesch van den wercke; ende dit voor de somme van zesthien ponden xiij schellen grooten vlaemsch. Ende in ghevallen datter yet bevonden an waere niet ghemaect ten contentemente van de heeren, dat den zelven Andries tzelve zal vermacken oncost de stede. Welcke glasvynstere moet teenemael gheschildert zyn naer den heesch van den wercke als vooren. Ende bovendien zal stellen ende maeken boven het wapen van der stede, alles konstich ende met uprechte goede coleuren, naer den heesche van den wercke; wel verstaende dat de gheheele veinstere ghemaect werdt al naer proportie van de coleuren ende teenemael curieuselick naer den heesch, up pene als voren. Actum, present Jonc. Michiel Bulteel, Van Pamele, Van Kerchove, Adriaenssens ende den tresorier Vander Stichele. »

(Signé) « V. Andries ».

(1) Joannes Vanden Berghe van een aultaer taffele by hem geschildert staende in scepenen capelle up de Halle, iijc xij ₶. » (Compte 1625.)

(2) « De zanghers van der stede ghesonghen hebbende int wieden van der stede cappelle, xij ₶. » (Compte 1625.)

Halles; à notre connaissance, aucun changement de quelqu'importance n'y fut fait au siècle suivant.

Cet édifice, consacré au culte jusqu'en 1794, cessa, après l'occupation de la ville par les troupes de la république française, d'être la « chapelle des échevins », en même temps que l'antique « chambre sur la Halle » cessa d'être le siége des magistrats communaux d'Ypres.

Plus tard, les administrateurs de la ville résolurent « d'utiliser ces vieux locaux »; ils firent diviser l'ancienne chapelle en deux étages, le second servit de grenier, le premier de bureaux.

Alors déjà, l'autel devant lequel, pendant des siècles, s'agenouillèrent chaque matin, avant d'entrer en séance, les pieux magistrats de la commune, avait été enlevé par ordre de la municipalité républicaine : les vases sacrés, les vêtements sacerdotaux, les images taillées par du Thielt et par maître Otmaer van Ommen, les anciennes boiseries, le jubé, la peinture de Jean Van den Berghe, la verrière de Vincent Andries, tout en un mot avait disparu. Les vases sacrés et autres objets religieux, ayant une valeur intrinsèque, furent sans doute vendus. Où se trouvent aujourd'hui les anciennes œuvres de sculpture et de peinture? furent-elles brisées? détruites? Nous en avons vainement cherché des traces ou des débris.

La voûte lambrissée, placée par Frans Van de Velde, peinte et dorée par Antuenis de Prestere, quelques figurines sculptées, formant clef de voûte ou consoles, sont les uniques vestiges qui rappellent encore la riche ornementation de l'ancienne chapelle des échevins d'Ypres. Le missel dont le chapelain de la Halle se servait, vers la fin du XVIII[e] siècle, est aujourd'hui déposé à la bibliothèque publique de la ville.

III.

LES TRÉSORERIES D'YPRES.

La trésorerie d'Ypres est — à notre connaissance — mentionnée pour la première fois dans nos comptes communaux de 1325; elle se trouvait alors « sour (1) ou deseure (2) le belefroy », mais elle y avait été installée, sans aucun doute, dès que cette tour fut achevée, donc avant le milieu du siècle précédent.

C'est en effet, d'abord dans un « belefroy » de leurs remparts, puis dans le beffroi construit à l'intérieur de leur cité, que les magistrats des communes affranchies déposaient tous les trésors de leur « communaulté. »

Où ces trésors pouvaient-ils être mieux gardés ? Les beffrois communaux élevés, à dater du XIII[e] siècle, au centre de nos villes flamandes, ne furent-ils pas construits à peu près dans les mêmes conditions défensives que les donjons, derniers réduits des châteaux forts ou manoirs féodaux ?

---

(1) Compte 1325.
(2) Compte 1350.

Ces beffrois étaient donc faciles à défendre, en temps d'émeute. A Ypres, par exemple, un petit nombre de « boines gens », à l'abri du blindage placé dans la Halle aux draps, puis, en obstruant le passage des étroits escaliers conduisant à la trésorerie, pouvaient opposer une longue et sérieuse résistance à la foule révoltée, et d'épais ventaux en bois de chêne, garnis de massives ferrures et de solides serrures (1), fermaient la baie de porte qui donnait accès à cette chambre; là, les « boines gens » pouvaient soutenir un dernier assaut, en attendant les secours du dehors.

La trésorerie occupait sur le beffroi la grande salle carrée du premier étage; comme actuellement, elle recevait la lumière du jour par trois hautes baies percées, deux dans sa face méridionale, une dans sa face nord, et garnies de meneaux moulurés, avec tympans ajourés, dans le style ogival primaire; c'est, pensons-nous, dans ces baies que Michel le glaswerkere posa quinze pieds de « voire blanc » en 1330 (2).

Ces fenêtres de la trésorerie ne pouvaient être fermées au moyen de simple volets en bois de chêne, comme celles des autres locaux du beffroi, car nos magistrats et leurs clercs passaient souvent des journées entières dans cette chambre; on garnit donc ces fenêtres de « voirières », afin que la lumière y pût pénétrer en tout temps, sans exposer « les seigneurs de la loy » et leurs employés aux intempéries des saisons.

Les échevins gardaient dans cette trésorerie du beffroi

---

(1) « De une serrure à le tresorie deseure le belefroy et pour cleifs. » (Compte 1350.)

(2) Compte de 1330, déjà cité.

le trésor proprement dit, les joyaux (1) et les privilèges (2) de la commune; ils y déposaient aussi parfois — mais provisoirement — d'autres objets précieux qui n'appartenaient pas en propriété à la ville; voici à quelle occasion on y faisait de tels dépôts.

Aux XIII[e] et XIV[e] siècles, la commune d'Ypres prêtait souvent des sommes considérables aux rois de France (3), aux comtes de Flandre (4), à leurs fils (5), aux seigneurs de leurs cours (6) et même à des bourgeois notables de la ville (7). Mais nos échevins étaient gens prudents; pour garantir les créances de la commune, et s'assurer le remboursement des sommes prêtées, ils réclamaient en certains cas, des gages (8) à ces rois, comtes, seigneurs et notables, fort obérés d'ordinaire, et dont la solvabilité et les engagements personnels inspiraient ainsi peu de confiance.

Plus d'une fois pour satisfaire à ces légitimes exigences, les comtes de Flandre remirent à notre commune leurs bijoux et les joyaux, les ornements, les vases

---

(1) « Verteert bi voocht ende scepenen ende andere van den pensionnarissen en van der stede uppe d'alle als men de juweelen van der steide int belefroot gheleit ende besceit hadde. xlviiij s. » (Compte 1404.)

(2) « De dépens de eschevins sour le belefroy la li privileges sont, xl s. » (Compte 1369.)

(3) En 1288.

(4) A Jeanne de Constantinople en 1235. (*Arch. Yp. Inv.* N° 56) — à Gui de Dampierre en 1281, 1288, 1296 (*Inv.* 141, 152, 175) — à Robert de Béthune en 1311, 1316, 1319. (*Inv.* 2184, 325. 338) — à Louis de Nevers en 1324 (*Arch. Yp. Inv.* N° 2214) — etc.

(5) A Jean de Namur en 1302 et 1308. (*Arch. Yp. Inv.* N°s 225 et 2173).

(6) A Baudouin d'Avenes en 1288. (*Arch. Yp. Inv.* N° 152.)

(7) A Thierry le Medem en 1325 (Compte 1325) et à d'autres bourgeois notables.

(8) Voyez I.L.A. Diegerick, *les prêts des échevins d'Ypres. Ann. West.-Fl.* t. I, p. 343.

sacrés, même le linge de leur chapelle, établie dans leur manoir ou château : « la mote le conte » à Ypres; tous ces objets, enfermés dans des coffres ou « huges » (1), étaient « mis en le cambre de le trésorie au belefroy » (2); puis un clerc de la ville en dressait un inventaire détaillé (3). Plusieurs de ces inventaires, conservés dans nos archives communales (4), donnent une intéressante énumération descriptive de la riche vaisselle, de l'argenterie, des magnifiques joyaux et des précieux ornements sacrés que possédaient nos comtes.

Nos échevins gardaient donc tous ces objets de grande valeur comme les trésors mêmes de la ville; mais ils veillaient, avant tout, avec un soin extrême, à la conservation des chartes octroyant des priviléges, et franchises à la commune; ces documents écrits et scellés étaient les uniques titres que celle-ci pouvait invoquer et produire, pour sauvegarder ses droits quand ils étaient contestés; la perte d'une charte pouvait entraîner la perte même d'un privilége octroyé souvent après des luttes longues et sanglantes.

Aussi, pour prévenir la soustraction de ces diplômes authentiques, nos échevins ne se bornaient-ils pas à les déposer dans la trésorerie qu'il était facile de défendre

---

(1) *Huge:* armoire.

(2) « A plusieurs laboureurs (*manœuvres, travailleurs*, de *laborare*) pour apporter cofres de le mote le conte et hugues et autres cases de la maison Thiery le Medem et mettre tout en le cambre de le tresorie au belefroy, ix ℔. » (Compte 1325.)

(3) « Jane van Douay van dat hy zat upt belefrot ende screef de perchelen ende juweelen die waren in de coffers myns heeren van Vlaenderen, ij s. » (Compte 1326.)

(4) Voyez *Arch. Yp. Inv.* Nos 327, 352, 335. — *Ann. Bruges*, 2e série, t. I, p. 410 et articles de M. I. L. A. Diegerick cités.

contre la populace révoltée; ils y enfermaient ces précieux parchemins dans de grands coffres et bahuts, en bois de chêne, charpentés solidement, mais avec goût, et garnis, les uns et les autres, de ferrures.

Un de ces habuts (*huge*) fait en 1330, coûta plus de dix livres (1) et l'on paya trois livres pour « l'estoffer de fer et de serrures » (2).

On établit aussi, au côté ouest de la trésorerie, une vaste armoire, dans le tympan de l'arcature ogivale qui porte le mur de face occidental du beffroi. Cette armoire, avec ses lourds ventaux ferrés, existe encore dans son état primitif et témoigne des soins que prenaient nos échevins pour conserver leurs priviléges, classés dans des boîtes en bois ou « layettes » (*laden*) (3), avant d'être déposés dans ces habuts, armoires et coffres.

Les layettes dans lesquelles on gardait les chartes les plus importantes, étaient aussi ferrées et avaient sept serrures (4), comme un des antiques coffres à priviléges placés aujourd'hui dans une des salles de nos archives communales.

Les clefs de ces serrures étaient remises à sept mandataires et officiers de la commune: à l'avoué, à des échevins, conseillers, trésoriers, etc. Ces coffres et layettes ne pouvaient donc être ouverts qu'en présence des

---

(1) « Pour un huge pour y mettre les privileges de la ville sur le belefroy, x ℔. xij s. » (Compte 1330.)

(2) « Pour led. huge estoffer de fer et de serrures, iii ℔. vj s. » (Compte 1330.)

(3) « A Gilles, le melcmetere, pour vj laden qui sont en le huge des privileges...... xxxij s. » (Compte 1338.)

On voit encore plusieurs de ces *laden* dans nos salles d'archives.

(4) « De ferer ij lades à vij serrures... à plusieurs loyens de brisés, xix ℔. » (Compte 1355.)

sept dépositaires de ces clefs. C'était là une sage et prudente précaution prise pour prévenir toute possibilité d'enlever, et même de falsifier ou d'altérer des privilèges de la ville.

Du reste, la trésorerie était considérée comme une espèce de sanctuaire ; l'entrée en était interdite aux bourgeois ; l'avoué, les échevins, les conseillers, les trésoriers et leurs clercs seuls y pouvaient pénétrer, et quand ils s'y rendaient — toujours officiellement, en corps — pour voir (*vir*) (1) les priviléges et pour les mettre en ordre (*mettre à point*) (2), ils y passaient souvent des journées entières; on leur servait alors, sur le beffroi, des rafraîchissements et parfois même un dîner.

Un repas fait en 1361 dans le beffroi, par l'avoué, des échevins, les trésoriers et des clercs, fut sans doute un véritable festin, car il coûta plus de cinq livres (3); il est vrai que nos magistrats eurent alors à besogner longuement pour vérifier et classer les priviléges, mis probablement en désordre par « les gens du commun » qui, depuis la révolte du 26 Juillet 1359, étaient restés les maîtres du beffroi, donc de la trésorerie; peut-être aussi « les seigneurs de la loi », dévoués à Louis de Male, voulurent-ils, par un banquet donné sur le donjon même de la commune, célébrer la victoire du seigneur de Dixmude qui, le jour de la sainte Barthélemy (1361),

---

(1) « De cous fais par eschevins quand ils allèrent « vir » les privileges sur le bellefroy, xxv s. » (Compte 1357.)

(2) « Pour les cous et depens des echevins et ceus qui avec eaus estoient sur le bellefroy pour devoir les privileges et « les mettre a point », xxxvj s. » (Compte 1331.)

(3) « De depens de j dineir fait sur le bellefroy par l'advoé et aucuns eschevins, les trésoriers et les clerz quant on y fu pour veoir les privileges, v ℔. vj s. » (Compte 1361.)

avait repris la ville, au nom de son « droiturier seigneur » (1).

Du reste, ces visites et inspections occasionnaient, même dans les circonstances ordinaires, des frais assez considérables; des échevins et des clercs dépensèrent encore, en 1369, sur le beffroi, « pour cause des priviléges », une somme de cinq livres et dix-huit sous (2). Il est souvent fait mention de semblables dépenses dans nos comptes du XIV[e] siècle (3).

A cette époque, la prudence, pour ne pas dire la méfiance, de nos échevins était si grande, qu'ils ne permettaient jamais d'enlever du beffroi, les chartes originales, même pour en prendre des copies; ce travail se faisait dans la trésorerie; ainsi, c'est dans le beffroi qu'en 1392, Jean Van Passchendaele copia des priviléges de la ville ; il reçut pour honoraires ou salaire, une somme de quatorze livres et huit sous (4).

Il est très-probable que plusieurs copies de chartes conservées dans nos archives et quelques titres de notre cartulaire intitulé: *Roodenbouck*, furent écrits en 1392 par Jehan Van Passchendaele. Ce beau manuscrit, sur parchemin, de 400 feuillets in-folio (5), fut complété et relié, en 1427, par Josse Vroylof. Nos trésoriers payèrent

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 588.

(2) « Des despens par eschevins et clercs sour le belefroy pour cause des privileges, v ℔. xviij s. » (Compte 1369.)

(3) Comptes *passim*.

(4) « Jehan van Passchendaele van copierne privilege van der steide boven in de tresorie int belefroot bi bevele van schepenen, xiiij ℔. viij s. » (Compte 1392.)

(5) M. Gheldolf (dans Warnkœnig, V. p. 10) donne la traduction des seize titres flamands sous lesquels sont inscrits de nombreux actes des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles.

à Vroylof seize livres et douze sous savoir : pour copier sept cahiers à quarante-neuf sous le cahier, et vingt-quatre sous, pour faire et relier ce cartulaire. Ces copies furent faites, non plus sur le beffroi, mais dans la chambre des échevins (1), donc encore sous la surveillance et les yeux de nos magistrats.

Jean Van Passchendaele, probablement, et Josse Vroylof, sans nul doute, sont donc les clercs, — peut-être les anciens archivistes de la ville — qui écrivirent notre *Roodenbouck*. Les noms — depuis longtemps oubliés — de ces hommes laborieux méritaient d'être signalés.

Au XV[e] siècle, les émeutes étaient moins fréquentes et surtout moins redoutables qu'aux siècles précédents ; il n'était donc plus nécessaire d'abriter tous les trésors de la commune dans une espèce de forteresse.

D'un autre côté, par suite du système de centralisation que les ducs de Bourgogne cherchèrent constamment à développer et à étendre, la comptabilité communale, soumise au contrôle de « la chambre de Lille », se compliquait de plus en plus. Les lettres missives et les écritures en général furent, de jour en jour, plus nombreuses ; nos échevins et leurs clercs pouvaient-ils encore sans cesse monter — en cérémonie — au beffroi pour y rechercher « les papiers » qu'ils devaient consulter journellement ?

On résolut donc de faire approprier, pour servir de trésorerie, une chambre du *stedehuus* et d'abolir l'usage antique et solennel d'offrir des rafraîchissements, régals et dîners dans le beffroi ; dès lors, on permit aux clercs,

(1) « Joos Vroylof van ghescreven te hebbene in den *Rooden bouc*, in scepene camere. vij quoyeren xlviiij s. elc quoyer ende xxiiij s. om den boucke te makene ende te bindene, xvj ℔. xij s. » (Compte 1427.)

comme à Vroylof, en 1427, de copier des priviléges et documents dans le siége scabinal.

La « nouvelle trésorerie » fut installée dans une grande salle, peu éloignée de la chambre des échevins, en face de l'église de S[t] Martin ; elle était éclairée par des fenêtres percées dans la face nord du *stèdehuus* (1).

On y exécuta ces travaux d'appropriation dès les premières années du XV[e] siècle. France Van der Wichterne y fit, en 1410, des peintures, probablement artistiques ou du moins décoratives; nos trésoriers employent en effet le mot *bescrivene* (écrire de son pincel) et cette expression indique presque toujours une œuvre d'art.

Mais cette œuvre n'était, en tous cas, pas de grande importance, car elle ne coûta que huit livres (2) ; Maître France se borna peut-être à peindre quelques blasons ; on sait que ce genre de décoration était fort en usage à l'époque de la domination bourguignonne, aussi Jean Van Bovekerke, peintre verrier d'Ypres, qui fournit la même année (1410) soixante-quinze pieds de verre pour « la nouvelle trésorerie », représenta-t-il sur ses verrières deux écussons, l'un aux armes de Monseigneur de Bourgogne, l'autre aux armes d'Ypres (3).

Les trésoriers avaient encore à leur disposition une autre chambre, mais beaucoup moins grande (*camerke van der tresorie*) (4) ; c'était, croyons-nous, la petite pièce

---

(1) Voyez plan B, N° 12.

(2) « France Van der Wichterne van de camere van de tresorie te bescrivene ende stoffe der toe dienende te leveren besteit in taske by tresoriers van stoffe ende van der hand ; over al, viij ℔. (Compte 1410.)

(3) « Jan van Bovekerke, glaswerkere, van lxxv voeten glas metter wapene van onsen gheduchten heere ende van der stede gheoorboort in de nieuwe camere van de tresoriers te v s. vj d, elke voet. » (Compte 1410.)

(4) Voyez plan B. N° 10.

voûtée où sont aujourd'hui classés les comptes anciens et modernes de la ville et qui a conservé jusqu'ici le nom de « comptoir ou bureau de la trésorerie ». Cette petite pièce se trouve à l'extrémité est de l'aile nord de la Halle, joignant notre hôtel-de-ville ; elle est éclairée par une petite fenêtre quadrangulaire dont Jan Belle répara les vitraux en 1428 (1).

Maître Jan appartenait-il à l'une des branches — peu luxuriantes — de l'arbre généalogique des Belle, famille notable qui illustra l'histoire et le nobiliaire de notre ville ? Salomon Belle dont la noble et charitable veuve fonda (1276) la maison-dieu (*Godshuis*) de S[t] Nicolas, dite la « Belle », fut-il un des ancêtres de ce modeste verrier ? Celui-ci chercha-t-il vaillamment, par le travail, à redorer son blason, à lui rendre son ancienne splendeur, en y faisant refléter l'éclat d'un art que « les nobles hommes » pouvaient exercer sans déroger ?

Quoi qu'il en soit, le nom des Belle, inscrits pendant des siècles dans les fastes consulaires de notre ville, figure ainsi honorablement encore, au XV[e] siècle, parmi ceux des bons peintres verriers d'Ypres.

Mathieu Plaetevoet, autre maître verrier, fit aussi, en 1436, divers ouvrages de son état dans la petite chambre de la trésorerie (2); Plaetevoet était, croyons-nous, maitre verrier en titre de la ville ; il exécuta dans divers bâtiments communaux des travaux relativement importants; son nom est fréquemment inscrit dans les comptes de cette époque.

---

(1) « Jan Belle, glaswerkere, van int camerken van der tresorie een gat in de glasvenster te stoppen, ende een ander te vermaken, viij s. » (Compte 1428.) — Voyez plan B N° 10.

(2) « Matheux Plaetevoet, glaswerkere, int camerkin van den tresorie een vinster vermaect ende sticx der inghescoten, iiij ℔, viij s. » (Compte 1436.)

Vers 1459, on renouvela deux fenêtres de la trésorerie, et l'on y plaça de nouveaux vitraux (1). Rycke Broederlam fut chargé de peindre ces nouvelles fenêtres, puis maître Thomas Laernoul, successeur de Plaetevoet dans son office de peintre verrier de la ville, y posa un nouveau panneau de verre et en restaura un autre (2).

Nos trésoriers ont oublié de nous dire si Laernoul fit dans le panneau neuf, des peintures, ou des blasons, comme Jean Van Bovekerke, en 1410 ; il faut croire toutefois que les fenêtres de la trésorerie étaient encore garnies de verre peint et que leurs meneaux furent décorés de peintures polychromes en 1459 (3), car les échevins, pour protéger, à l'extérieur, les verrières de « la plus grande de ces fenêtres », firent garnir celle-ci d'un treillis en fil de cuivre (4); d'un autre côté, nos trésoriers qualifient Rycke Broederlam de *portraturwerkere*.

Eût-on garni d'un treillis, des panneaux de verre incolore? Un *portraturwerkere* aurait-il été chargé de faire un peinturage vulgaire? Un tel travail exécuté par un modeste peintre *(scilder)* n'eût probablement pas coûté douze livres, somme relativement élevée que reçut Broederlam pour ses ouvrages de peintures décoratives ou « estoffaiges ».

---

(1) « Victor Maegheleit scrinewerkere van een doble cassine up de tresorie daer men glasen instèllen zal. » (Compte 1459.)

(2) « Meester Thomas Laernoul, glaswerkere, were overbracht... in de tresorie eene cassyne van twee ponden deen niewe ende dandere vermaect ende verloot. » (Compte 1459.)

(3) « Rycke Broederlam, portraturwerkere, over stoffe ende aerbeide om de niewe vinsteren ende cassine te stofferene, xij ℔. » (Compte 1459.)

(4) « Lamsin Damman ketelaere van de voors: groote cassine te overtreckene met cooperdraede, ten fine dat men de glasen niet in sticx en werpe, v ℔. x s. » (Compte 1459.)

La trésorerie du *stedehuus* et la petite chambre qui en était une dépendance, furent donc, au XV[e] siècle, richement décorées de peintures polychromes et de verrières peintes, comme les autres chambres du *stedehuus;* les salles et autres locaux des édifices publics recevaient du reste partout en Flandre une semblable ornementation, à l'époque bourguignonne.

Quarante ans plus tard (le 5 avril 1498), un violent incendie éclata dans « la nouvelle trésorerie; il faillit détruire le *stedehuus*, même le beffroi et la Halle. La façade du bâtiment — aujourd'hui l'hôtel de ville — fut alors reconstruite et l'on y fit, notamment dans la trésorerie, de grands et importants ouvrages ; nous avons donné dans une notice particulière des détails circonstanciés sur le sinistre de 1498 et sur les travaux que l'on exécuta, après ce terrible incendie; nous croyons pouvoir renvoyer nos lecteurs à cette notice (1).

Les fenêtres, le mobilier de la trésorerie et spécialement le bureau (buffette) des trésoriers, furent souvent réparés et même renouvelés, mais les renseignements que nous avons trouvés sur ces ouvrages dans les comptes de la ville, ne signalent aucun fait nouveau digne d'être noté.

A dater du XV[e] siècle, on déposa dans la « nouvelle trésorerie », les registres des comptes, les documents et correspondances concernant la comptabilité de la ville, les travaux publics, les recettes et dépenses en général; toutefois l'ancienne « trésorerie sur le beffroi » conserva, du moins en partie, sa primitive destination; elle est

---

(1) *Ann. West-Fl.* VII, p. 157.

encore souvent mentionnée dans nos comptes, entr'autres dans ceux de 1481 (1) et 1520 (2).

Mais on la nommait alors « la chambre des privilèges sur le beffroi »: c'est en effet là que l'on continuait à conserver les chartes, les privilèges, les cartulaires et tous les anciens documents de la commune; cette chambre était donc une véritable salle d'archives. C'est à cette mesure sage et prudente que nous devons la conservation de ces précieux documents. Si nos chartes avaient été transférées dans la nouvelle trésorerie, elles y auraient sans doute été détruites par l'incendie de 1498, en même temps que presque tous nos comptes communaux du XV[e] siècle.

Le trésor communal cessa plus tard d'être déposé soit dans le beffroi, soit dans « la nouvelle trésorerie »; il fut confié au trésorier de la ville qui le plaça dans son habitation; il n'était plus nécessaire alors de prendre des mesures sévères pour sauvegarder et conserver l'argent de la commune, car aux XVII[e] et XVIII[e] siècles surtout, la caisse communale fut presque toujours vide et le trésorier était souvent obligé de faire des avances parfois considérables pour solder les dépenses, même courantes, de la ville; celle-ci payait les intérêts des sommes avancées et s'endettait ainsi chaque jour de plus en plus. Les avances faites par M. Merghelynck, dernier trésorier d'Ypres, n'ont été remboursées qu'à notre époque, quand à dater de 1815, après la mise en vigueur d'un système nouveau et meilleur de comptabilité, il fut possible de

---

(2) « Matheux van Schoonhove, glaswerkere, van leveringhe van elleven voeten nieuw wercx (glas) in de tresorie up tbeelfroit. » (Compte 1481.)

(3) « Loyse over hueren salaris van de camere van de privilegen up t'belfroit ghezuvert te hebbene. » (Compte 1520.)

liquider l'énorme « dette ancienne » contractée par nos magistrats de l'ancien régime.

Quant aux lettres, pièces et « papiers modernes », on les classa dans les bureaux voûtés placés au-dessus de la voûte qui conduit de la place — sous le beffroi — à l'église de saint Martin et, après la construction du Nieuwerck (1), dans une chambre au second étage de cet édifice, nommée: « bureau secret » *(het secrete comptoor)*.

Durant l'occupation d'Ypres après le siége de 1794, les chartes et documents déposés dans le beffroi faillirent être détruits; les citoyens composant la municipalité d'alors, résolurent, d'accord avec les commissaires français près les armées républicaines, de vendre une partie de ces « vieux parchemins » et d'employer les autres pour faire des gargousses.

Ce beau projet reçut un commencement d'exécution : un de nos cartulaires les plus précieux, le *Gheluwenbouck*, vendu à un relieur, avait été en partie lacéré et coupé par le milieu, pour en faire des reliures; plus tard, M. l'archiviste J.-J. Lambin réussit à le racheter et le replaça, ainsi mutilé, dans nos archives.

Heureusement, l'exécution de la décision prise par nos municipaux fut entravée et nos anciennes chartes furent sauvées grâces à l'énergique et patriotique dévouement d'un magistrat qui, quoique jeune encore, avait été conseiller pensionnaire avant 1794 et fut, plus tard, juge et président du tribunal de l'arrondissement d'Ypres.

M. le chevalier Pierre-Jean-Antoine Hynderick « résolut de sauver ces documents, au péril même de sa tête ; pendant plusieurs semaines, accompagné d'un serviteur

---

(1) Voyez plus loin.

fidèle, il se rendit la nuit à l'hôtel de ville et de là au beffroi; à la faveur d'une parfaite connaissance des lieux, il parvint à recueillir et à transporter chez lui les pièces les plus importantes que nos archives renfermaient. »

« Fier du succès de cette entreprise téméraire, que les gouvernants d'alors lui auraient fait payer chèrement, M. Hynderick restitua son dépôt, aussitôt que la paix générale eut rétabli l'ordre et la stabilité, après la retraite des Français en 1814. » Nous reproduisons encore ici, sans orgueil, mais non sans une certaine fierté, cet extrait d'une notice biographique (1) publiée, après la mort (1842) (2) de M. Hynderick, notre grand-père maternel, comme nous avons rappelé le nom d'un de nos aïeux paternels qui fit le dragon du beffroi; le souvenir d'un tel acte de courage et de dévoûment, peu connu, mérite d'ailleurs de ne pas être perdu; n'est-ce pas à ce magistrat énergique et dévoué que la ville doit la conservation de presque tous ses plus anciens et plus précieux documents?

C'est aussi, après le siége d'Ypres, en 1794, que la trésorerie de l'hôtel de ville fut supprimée; on transporta et l'on jeta pêle-mêle les papiers qui s'y trouvaient dans le beffroi, dans les salles d'archives et dans le grenier du Nieuwerck, dès lors nommé « *papieren zolder*. »

Mr. J.-J. Lambin débrouilla ce cahos, avec une patience et une persévérance admirables; travailleur infatigable, il classa une partie de ces documents et en fit les inventaires. Ce travail, consciencieux et méritoire du reste, n'était ni complet, ni irréprochable, surtout pour les chartes écrites en latin; et un très-grand nombre de

(1) Page 5.
(2) Sans date. — *Ypres, Imp. de Lambin Fils.*

lettres missives et d'autres pièces intéressantes avaient échappé à l'attention de cet archiviste. L'administration communale résolut plus tard de faire classer ses archives dans un ordre plus méthodique et de les centraliser, autant que possible, afin de faire réviser et compléter plus facilement le travail de M. Lambin; M. Messiaen, jeune avocat, accepta provisoirement les fonctions d'archiviste, mais bientôt attaché au département de la justice à Bruxelles, puis nommé juge, il se vit obligé de quitter Ypres; en 1844 il eut pour successeur M. I. L. A. Diegerick, professeur au collége de notre ville.

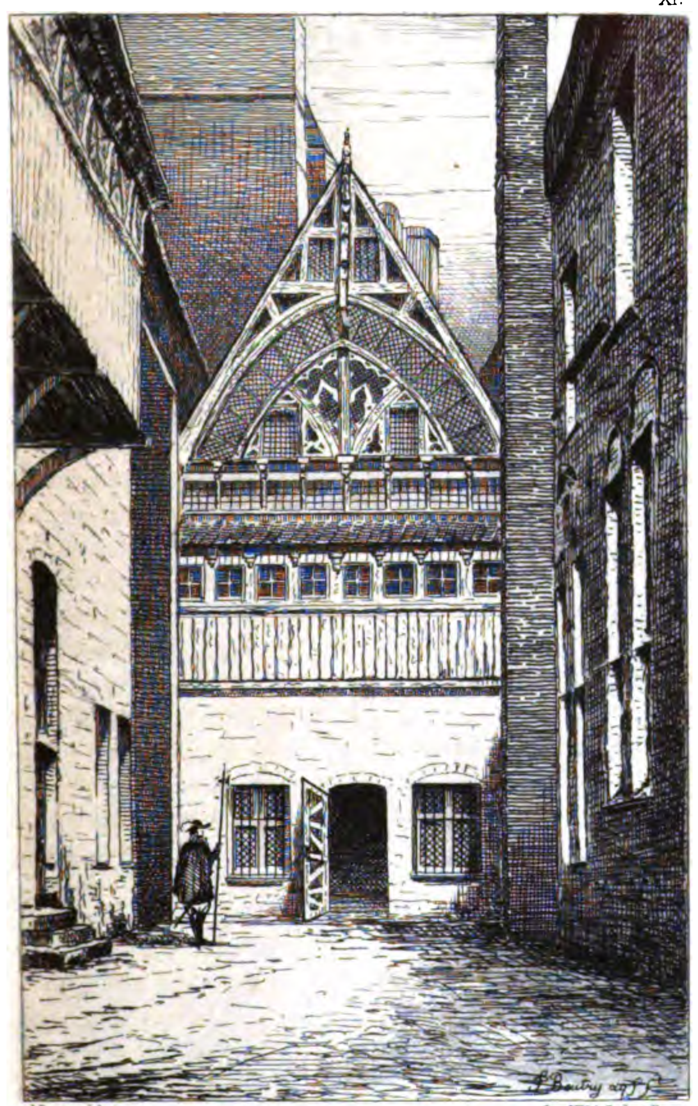
Il n'est pas nécessaire de rappeler ici, avec quel zèle, quelle activité notre savant ami remplit, depuis lors, la tâche ardue d'archiviste communal : Sept volumes d' « Inventaires analytiques et chronologiques des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres », la « Justification du magistrat après 1566 », formant quatre volumes qui font suite à ces inventaires; des « Analectes Yprois »; la « Correspondance » de nos magistrats sous le règne de Maximilien; plusieurs séries de « Documents inédits du XVI[e] siècle », enfin une multitude de notices, d'études etc., publiées dans des revues belges et étrangères, ont placé M. Diegerick au premier rang des archivistes de notre pays.

Grâces à cet érudit infatigable, toutes nos chartes sont aujourd'hui méthodiquement classées par ordre chronologique et les analyses qu'il en a faites dispensent souvent de recourir aux originaux; le travail de M. Lambin n'a pas seulement été révisé, mais refait et complété, et des tas de papiers amoncelés au *papieren zolder* et au *beffroi*, ont été fouillés et examinés. Enfin une multitude presqu'innombrable de documents, lettres, pièces, etc., en ont été extraits et classés dans les salles de nos archives.

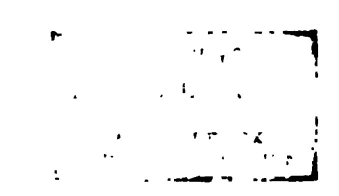
C'est en vue de ce nouveau classement, qu'aux « anciennes chambres d'archives ou *comptoren* », on en a ajouté, vers 1843, d'autres garnies de rayons, de bahuts et de coffres dont quelques-uns fort anciens sont de curieux spécimens du mobilier employé par nos pères. L'une de ces salles nouvelles est couverte de belles voûtes à nervures.

Malgré cet agrandissement, nos cinq salles d'archives, sont aujourd'hui insuffisantes! des papiers pleins d'intérêt pour notre histoire locale — entre autres les pièces à l'appui des comptes — gisent encore dans l'ancienne trésorerie du beffroi ! Ne sont-ce pas là aussi des trésors historiques? Ne méritent-ils pas d'être mis plus à la portée des savants qui étudient le passé si glorieux de notre ville?

En terminant ces notes sur nos anciennes trésoreries et sur nos riches archives locales, qu'il nous soit permis d'émettre le vœu de voir un jour tous ces trésors historiques réunis dans des salles composant un vaste ensemble, — avec salon d'études pour les érudits — et formant ainsi une nouvelle et moderne trésorerie d'Ypres.



LA CHAMBRE DES XXVII OU DU CONSEIL
(d'après nature)



« la cambre deschevins » et c'est encore pour couvrir le pavement de cette chambre scabinale qu'on acheta en 1326 (1), 1327 (2) et 1328 (3), de la paille, des joncs, des herbes et des nattes *(matten)*.

Mais, dès la fin du XIVe siècle, on désignait plus spécialement sous ce nom la chambre où se réunissait le collége des vingt-sept conseillers *(Raeden XXVII)* et c'est sur cette *Raedecamere* que nous croyons pouvoir donner ici quelques détails.

Ces XXVII conseillers représentaient les grands propriétaires et la noblesse urbaine; ils étaient, d'après nous, les successeurs directs des *jurati* et *camerarii* qui administrèrent, au haut moyen-âge, la communauté organisée d'Ypres *(communitas ordinata de Ypra)*.

Ce conseil existait donc, dès les temps les plus anciens; quand la « grande communauté d'Ypres » se constitua régulièrement, au temps de Jacques Van Artevelde, le conseil des XXVII forma le premier collége de cette grande assemblée politique et administrative. Il y avait voix délibérative.

Ce collége n'exerçait aucun pouvoir judiciaire; ses attributions étaient exclusivement administratives. En dehors des assemblées de la grande communauté, les XXVII avaient simplement voix consultative, ils aidaient en un mot de leurs conseils les échevins administrateurs; mais, après, comme avant la naissance de la commune,

---

(1) « Thierry van der Pipen omme strooy te striewene in de *raedcamere*. (Compte 1326.) xij s. »

(2) « Van biesen ende van gherze te Ste Bartelmeus daghe in *raedtcamere*. (Compte 1327). ij s. »

(3) « Van biesen gestroit in de *raetcamere*, xvj s. — Jan de matmakere om te makene de maten in de *raetcamere* en te siege te Belle, xxx s. » (Compte 1328.)

puis durant plusieurs siècles, ils exercèrent une influence considérable sur la direction des affaires politiques et administratives de la ville.

Cette influence fut grande surtout à l'époque de la domination bourguignonne ; alors des membres de ce collége composaient toujours, avec des échevins assistés d'un conseiller pensionnaire, les députations chargées, soit de représenter la commune aux États de Flandre et aux États Généraux, soit de suivre les ducs de Bourgogne dans leurs expéditions, soit de régler, avec ces princes ou leurs officiers, des affaires majeures (1).

Ce collége ne siégeait pas seulement, avec voix délibérative, dans « la grande communauté », mais encore avec voix consultative, dans une autre assemblée, nommée par Gramaye « le petit conseil », et qui se composait des échevins avec leurs conseillers (*Raden van camere*), des XXVII et des chefs-hommes de diverses corporations urbaines jouissant de droits représentatifs et politiques.

Aucune décision sur des affaires de quelqu'importance, n'était prise par les échevins ou le petit conseil sans avoir consulté les XXVII et toujours, soit avant de donner leur avis, soit avant d'émettre leur vote dans l'une des deux assemblées plénières dont il vient d'être parlé, ces conseillers examinaient entr'eux les affaires (2); ils s'assemblaient à cette fin, dans une chambre destinée à ces réunions particulières; c'est à cette chambre que l'on donnait le nom de « la chambre des XXVII ou *raedecamere*.

Dès — et peut-être avant — le milieu du XIV[e] siècle, cette chambre se trouvait en face de la chambre des échevins, à l'extrémité ouest de la petite cour orientale

(1) Voyez les comptes de la ville : Voyages *passim*.
(2) Voyez *Resolutie boucken, passim* (Archives d'Ypres).

des Halles, presque contre le beffroi; elle recevait la lumière à l'orient par une verrière donnant sur cette cour ([1]). C'est dans cette primitive chambre des XXVII que fut placée, croyons-nous, en 1344, par Christiaen Nerhoud et Salin Veis « la keminée en le Halle en costé le belefroy » mentionnée dans le compte de cette année ([2]).

Après avoir réparé les immenses désastres occasionnés par le siége de 1383, nos échevins firent exécuter de grands travaux à l'intérieur du *stedehuus* dont — nous l'avons vu — les grosses constructions avaient été presqu'entièrement terminées avant ce siége. Nos magistrats y firent alors approprier et décorer diverses chambres, destinées à leur administration, puis réparer d'autres locaux de la Halle, existant d'ancienneté, entr'autres notre chambre des XXVII.

Maître Willem Melcwiet entreprit, en 1391, de reconstruire le mur de cette chambre placée alors entre la Halle aux draps et le nouveau *stedehuus*, c'est-à-dire le mur de face, élevé, en retraite près du beffroi, à l'est du passage qui, sous cette tour et les Halles, conduit de la grande place à l'église de saint Martin.

Cette entreprise fut faite, y compris la fourniture des matériaux, moyennant la somme de deux cent soixante-seize livres parisis ([3]). Il fut payé en outre à l'entrepreneur, « pour *lyfcope* » ([4]), quatre livres ([5]) destinées à

(1) Voyez gravure II[bis], N° 12, et plan B, N° 2.

(2) « A Christiaen Nerhoud et Salin Veys, pour faire en taske une kemiuee en le Halle en costé le belefroi, x ℔. iiij s. » (Compte 1344.)

(3) « Meester Willem Melcwiet van makene, in taske, den muur van de raedecamere ende de stoffe te leveren, ij[c] lxxvi ℔. » (Compte 1391).

(4) *Lyfcope, Lyf koop: epulum emptionis causa;* Kilian. Il était donc alors d'usage de donner un repas ou régal quand on faisait une acquisition, un marché, une entreprise.

(5) Van lyfcope, iiij ℔. (Compte 1391).

couvrir les frais d'un régal que donna Melcwiet, quand il fit cette entreprise.

Au XIVe siècle, on ne dressait, paraît-il, pas plus qu'aujourd'hui, des devis toujours exacts : après l'achèvement « du mur », quand on en fit le mesurage, il fut constaté que celui-ci avait deux pieds de plus que la longueur prévue dans la convention (*voorwarde*) ; pour ce travail supplémentaire et pour « un pillier » (*pilaer*), Melcwiet reçut encore vingt-quatre livres (1) ; ces divers travaux de maçonnerie coûtèrent donc à la ville, matériaux compris, une somme de trois cent quatre livres.

Où plaça-t-on ce pilier fait par maître Willem ? ce *pilaer* portait-il, au rez-de-chaussée, les voûtes sur lesquelles notre chambre était construite, comme les piliers que l'on voit encore dans les locaux sous la Halle aux draps portent les voûtes de ce monument ? ou bien cette chambre était-elle couverte elle-même de voûtes retombant sur cette colonne? enfin le pilier n'était-il qu'un simple contrefort destiné à consolider le bâtiment ?

La solution de ces questions permettrait de connaître comment fut bâtie, en 1391, notre *raedecamere* ; il est malheureusement impossible de les résoudre, car il ne reste plus de ce bâtiment que « le mur » construit par maître Melcwiet et ce mur même n'est plus dans son état primitif ; à sa base s'ouvre une large baie de porte en plein ceintre qui donnait naguères encore accès à « l'écurie de l'hôtel de ville » et l'on voit que des baies de fenêtres, avec seuils, aujourd'hui murées, ont été percées plus tard dans ce mur de façade.

---

(1) « Meester Willem Melcwiet van dat hi maeckte den muer ij voeten langher danne woorworde, van den pilaer en de stoffe leveren, xxiiij ℔. » (Compte 1391.)

Aucun vestige ne permet donc de reconnaître dans quelles conditions notre chambre des XXVII fut reconstruite à la fin du XIV[e] siècle ; toutefois, un document de 1621 — que nous analyserons plus loin — démontre que cet édifice avait un grenier, qu'à l'intérieur il n'existait pas de voûte lambrissée et que sa façade est, donnant sur la cour, ne se terminait peût-être pas par un pignon ou galbe.

C'est, pensons-nous, dans cette façade que s'ouvraient les deux fenêtres que Henri Vander Haeghe garnit de verrières en 1391 (1), quand, après l'achèvement des travaux entrepris par Melcwiet, on décora cette *raedecamere;* on y établit alors un nouveau pavement ou dallage (2), puis des lambris en bois, ornés de sculptures, notamment de roses taillées par Gille Haye (3) ; on restaura « le crucifix de la *raedecamere* » (4) et maître Willem Melcwiet y plaça une belle porte matelassée qui ne coûta pas moins de soixante livres (5). Cette porte s'ouvrait à l'extrémité sud du vestibule (6) conduisant au *pand* ou salle des pas perdus de « la cambre deschevins au *stedehuus*. »

Quelques années plus tard, on voyait dans la chambre des XXVII une *mapemundi* ; des relations commerciales de nos drapiers yprois avaient sans doute nécessité cette

(1) « Henric Van der Haeghe van twee nieuwe glasvensteren in de raedecamere. » (Compte 1391.)

(2) « Om de raedecamere te paveiren, viij ℔. xvj s. » (Compte 1371.)

(3) « Gille Haye van den roosen te snidene in de raedecamere. » (Compte 1392.)

(4) « Van te vermakene een cruus dat behoort ter raedecamere, xvj s. » (Compte 1392.)

(5) « Den voors. meester Willem (Melcwiet) van leverene in tasse metten stoffen dobbele duere van mactelacie int incommen van de raedcamere, lx s. » (Compte 1392.)

(6) Voyez plan B, N° 1.

acquisition. Cette mappemonde fut en 1398 placée sur, ou contre, un chassis (1), afin de pouvoir être examinée et consultée plus commodément.

La *raedecamere* était décorée dans le même style que la chambre des échevins et son ameublement fut toujours semblable aussi à celui du siége scabinal. Elle était ornée de tapisseries, sans doute de haute lisse ; en 1419, France Vander Wichterne fit « trois patrons de tapis pour la *raedecamere* (2) »; déjà garnie de siéges et de bancs couverts de draps.

En 1507, on renouvela ce mobilier; on acheta de nouveaux siéges (3) et bancs, (4), que l'on recouvrit alors de draps rouge; c'étaient de beaux meubles, car on paya pour ces « siegen » près de cinquante livres et pour les coussins en draps rouge, quarante-et-une livres et quatorze sous (5); on plaça un nouveau petit bahut ou coffre (6) dans la chambre meublée à neuf et Jacob Van Hichelen, « peintre », y exécuta divers ouvrages de son état.

---

(1) « Jacob Boudry van j cassine te makene in de raedecamere daer mapemundi anstaat, enz, xxx s. » (Compte 1398.)

(2) France Vander Wichterne van drie patroonen te makene in de raedecamere, xxxvj s. » (Compte 1419.)

Vers cette époque on renouvela aussi les tapisseries du siege scabinal ; les trois patrons dont il est ici question, furent faits, croyons-nous, pour la chambre des XXVII que l'on nommait rarement alors *raedecamere*, mais parfois *gemeenecamere* parce que le *groot gemeente* y tenait ses séances.

(3) « Christiaen Plets scrinewerker van leveringhe van siegen in de XXVII camere, xlix ℔. iiij s. » (Compte 1507.)

(4) « Christiaen Plets van leveringhe van twee banken in de XXVII camere, xxxvij s. »

(5) « Van den coope van xxij ellen rood laken te xxj s. by de elle, voor t'sceeren van de voors. lakenen ende t'facsioen van sesse cussens, xlj ℔. xiiij s. » (Compte 1507.)

(6) « Jan Steenbeke van den coope eener kiste dienende in de camere XXVII, iij ℔. » (Compte 1507.)

Jacob y fit-il de simples peinturages? ou fut-il chargé d'y restaurer (*verlichten*) (1) de véritables œuvres de peinture? la somme de dix livres payée à ce « peintre » et l'expression *verlichten* (enluminer) permettent de croire que cette chambre était non seulement ornée de tapisseries, mais aussi de peintures.., sans doute héraldiques ou murales (2).

Il est probable que la *raedecamere* et son mobilier avaient été fort détériorés, lors de l'incendie de la Halle. en 1498, car on y avait alors jeté pêle-mêle les registres déposés dans la trésorerie, foyer de cet incendie, et d'autres papiers que l'on avait pu arracher aux flammes (3); c'est sans doute pour réparer ces dégâts qu'on fit, vers 1507, les divers ouvrages dont il vient d'être parlé.

De 1621 à 1622, de notables changements furent faits à la façade orientale de notre chambre des XXVII, nommée alors *de berecht camere* (4).

On résolut, le 20 Janvier 1621, de mettre cette façade en harmonie avec celle de la chambre des échevins qui, on l'a vu, y faisait face et avait été reconstruite depuis à peu près cent ans (5). Les trésoriers furent donc chargés de faire démolir la façade (*tvoor ansichte*) et « le grenier (*zolder*) de la *berecht camere*, de faire bâtir une nouvelle façade à pignon, comme celle de la chambre des échevins, en appropriant autant que possible les anciens bois de fenêtre et autres matériaux ; puis il fut aussi résolu

---

(1) *Verli hten* : éclairer, mais aussi enluminer, *met koleuren afzetten*.

(2) « Jacob van Hicelen, scilder van zekere werken bi hem ghedaen in t'verlichten der camere van XXVII, iij ℔. » (Compte 1507.)

(3) Voir notre *Incendie de la Halle en* 1398. (*Ann. West-Fl.* VII, p. 157.)

(4) *Berecht*, avis, information, rapport. *Berecht camere*, chambre consultative. Voyez KILIAN.

(5) Voyez notre : *Chambres des échevins*.

d'établir, au moyen d'une galerie, une communication entre « les deux Halles », c'est-à-dire entre la Halle aux draps et le *stedehuus* (1). C'est donc alors que fut construite la charmante galerie lambrissée qui relie notre hôtel de ville à la grande Halle (2). Ainsi le lambris qui recouvre notre antique *raedecamere*, date de cette époque. C'est alors aussi, que fut placée en retraite à l'ouest de la cour orientale des Halles, la belle façade en bois qui, refaite avec les débris des anciennes fenêtres de l'édifice, a conservé, en partie, son style primitif.

Cette légère façade, ornée de délicates sculptures, qui se détache d'un côté, vers le sud, sur la masse du beffroi (3), et de l'autre le *gheivel* de la chambre des échevins, avec ses bureaux suspendus, forment encore aujourd'hui un tableau à la fois pittoresque, imposant et même grandiose à l'intérieur de la petite cour orientale de nos Halles (4).

Ces deux chambres étaient jadis, l'une et l'autre, richement décorées et meublées.

Nos anciens échevins, représentant la communauté des bourgeois, ont aujourd'hui pour héritiers les administrateurs populaires et élus de la commune restée libre. L'antique siége de nos échevins-bourgeois est splendidement restauré !

---

(1) « Den xx[e] January 1621 up tvertooch van de ghecommiteerde ter tresorie nopende tmaeken van de nieuwe gallerie tusschen beide de Hallen voor de berecht camere, was gheresolveert dat de zelve ghecommiteerde voor tmaeken van de zelve gallerie zullen doen afsmyten tvoor ansichte van de voor: camere ende de zolder, maekende de zelve rond van boven ghelyck de camere van myn heeren voochdt ende schepenen, approprierende daer toe de venster cassinen ende andere materialen van de oude xxvii camere zoo verre tzelve te passe compt. »

(2) Voyez plan D, N° 2.

(3) Voyez gravure N° XI.

(4) Voyez gravure II[bis], N° 19.

Une belle voûte lambrissée, quelques jolies sculptures, une charmante façade en bois, précédée d'une pittoresque galerie, témoignent encore de l'ancienne splendeur de la chambre où, pendant des siècles, les XXVII, mandataires des castes privilégiées, délibérèrent sur les affaires de la ville ; mais la noblesse urbaine a perdu ses prérogatives, les grands propriétaires *(viri hæreditati)* ne sont plus privilégiés; la chambre où les représentants de ces castes se réunissaient autrefois, n'a rien conservé, pas même son nom!... Elle sert de magasin ! on y dépose les effets de couchage de la garnison, et son rez-de-chaussée a durant quelque temps servi d'écurie ! — *Sic transit gloria mundi.*

V.

LE SIÉGE.

Outre le tribunal nommé primitivement « la vérité des échevins », plus tard « la chambre » *(de camer)*, il existait à Ypres un autre tribunal connu sous le nom de « le siége ».

Le premier fut, jusque vers le milieu du XV[e] siècle, une cour souveraine, et à toutes les époques le tribunal supérieur de la commune (1). Le second était un tribunal inférieur, sa compétence ne s'étendait pas au-delà des affaires ayant une importance de vingt-cinq livres de gros, et ses jugements pouvaient être réformés en appel par « la chambre ».

« Le siége » ne fut pas plus que « la vérité des échevins », constitué soit par une charte octroyée, soit par une keure scabinale; c'est dans les antiques usages de « la communauté organisée » *(communitas ordinata)* — peut-être même de la gilde — qu'il faut chercher son origine.

---

(1) Voyez nos : *Cours de Justice*, etc. (*Ann. West-Fl.*, V, p. 94.)

Comme presque toutes nos institutions communales antérieures à la domination bourguignonne, le siége existait probablement en fait avant la naissance de la commune proprement dite et fut longtemps régi par des usages séculaires, mais plus tard, quand la commune, légalement constituée, obtint des priviléges et des franchises; le siége reçut aussi peu à peu une organisation réglementée par écrit.

Les dispositions réglementaires concernant ce tribunal inférieur, éparses et formulées d'abord dans diverses keures, furent enfin codifiées; elles forment la rubrique II — *Styl van procedeerne ter siege* — de la coutume d'Ypres publiée le 5 juin 1535 (1) et qui, partiellement modifiée, fut homologuée en 1619 (2).

D'après la coutume de 1535, le siége composé de deux échevins et d'un clerc *(clerk)* était présidé par l'avoué de la ville et devait tenir ses audiences tous les mardi, jeudi et samedi à deux heures après midi (3).

La coutume de 1619 reproduit cette disposition et nous

---

(1) « Wetten statuuten costumen ende usancien van der stede scependomme ende poortrie van Ypre, metsgaders de oordere van procedeerne ten vierscare ter camere van scepenen up dHalle « ter siege » ende ter andere berechte der zelve stede. — Voyez *Rub. II: Styl van procedeerne ten siege,* ghepubliceert ter Halle den vyfsten dach van wedemaent int jaer ons Heeren duust vyf hondert vivendertich ter presentie van Jan Floriszoone als scoutheeten, Charles de Man ende Jane de Vos scepenen ende my present als clerc (signé) J. Marsis. »

(MS. de la bibliothèque de l'auteur.) Ces premières coutumes d'Ypres n'ont pas été imprimées jusqu'ici.

(2) *Costvymen wetten ende statvyten der stede ende poorterije van Ypre ghedecreteert by den prince* (Albert ende Isabel) — *Rubrica II, styl ende vsancie van procederen ter siege — T'Ypre by Francois Bellet, boec-drucker ende boeck-vercooper,* 1620. — C'est l'édition *princeps* de cette coutume plusieurs fois réimprimée plus tard.

(3) « Coutume de 1535. *Rub. II, art.* 1er.

fait connaître que ces deux échevins étaient désignés par l'échevinage, qu'alors un conseiller pensionnaire remplaçait le *clerk*, enfin que l'avoué pouvait, comme président, être remplacé par un délégué (*stedehouder*).

Notre siége eut pendant plusieurs siècles, un prétoire particulier; on ignore où siégea ce tribunal, au début; mais, au commencement du XIVe siècle, il avait son prétoire spécial « en le Zuutstraete (1), dans une cambre de la Belle (2) », nommée parfois « la maison Jehan Yperman (3) » parce que maître Jehan d'Ypres — le père de la chirurgie flamande (4) — habitait cet hospice.

Cette « cambre » sans doute meublée, comme la « cambre deschevins sour le Halle », était, en tous cas, comme celle-ci, couverte de nattes (5).

Le siége fut installé en « le Zuutstraete » avant la fin du XIIIe siècle, peu après la fondation (1277) de l'hospice placée sous la protection de St Nicolas, mais à toutes les époques, — au XIXe comme au XIIIe siècle — désigné

---

(1) « Pour les nates en le cambre en le Zuutstraete xxvij s. vj. d. » (Compte 1307, 1308 et 1310 même mention.)

(2) « A Jehan la Grave pour faire les mattes destrain (paille) et estouper... en le cambre à la Belle ». (Compte 1323)

« Jan de matemakere van te makene de maten ter siege te Belle. xxx s. » (Compte 1328.)

» Jehan le Grave matemakere pour faire les nattes a le siege, xxx s. » (Compte 1330.)

(3) « Pour le nate... a le maison Jehan Yperman (Compte 1303.)

(4) Voyez (*Ann. Bruges et Ann. West-Fl.*) les remarquables travaux de M. I. L. A. Diegerick, qui le premier a tiré de l'oubli le nom de ce grand chirurgien yprois. — Voy. aussi les publications de MM. Carolus, Snellaert, Broeckx, et de Wachter.

La statue de maître Jehan Yperman — trop longtemps oublié par sa ville natale — est aujourd'hui placée dans une des fenêtres murées de notre Halle aux draps (face nord).

(5) Voyez comptes citées plus haut.

généralement sous le nom de sa fondatrice, Christine de Ghinnes, veuve de Salomon Belle. Ce tribunal inférieur siéga « en le cambre de la Belle » (1) jusques vers le milieu du XVe siècle (2). A cette époque, le *stedehuus* était achevé depuis plus de cinquante ans et nos magistrats y avaient successivement fait approprier plusieurs locaux afin de centraliser et de grouper en quelque sorte autour de « la cambre deschevins » les divers services judiciaires et administratifs de leur commune ; on résolut, vers 1445, d'y transférer aussi le siége de la « Belle ».

Les sommes payées pour approprier les locaux qui devaient à l'avenir y servir de prétoire sont inscrites dans le compte communal de 1447 (3).

Un maître charpentier, nommé Jooris Wagheman, livra les bois nécessaires pour exécuter ces travaux ; il tailla des lambourdes (4) et Michel Gabbe, maître menuisier, y fit, avec plusieurs ouvriers, des ouvrages de menuiserie (5). Jean Saerlin confectionna pour les portes du nouveau siége trois serrures à trois clefs qui coûtèrent

---

(1) Compte 1323.

(2) Pieter Van de Letewe : (*Vernieuwing der wet van Ypre*, enz., p. 4.)

(3) Compte du 1er Janvier 1447 (N. S.) au 31 Décembre de cette année.

(4) « Leveringhe ghedaen by Joris Wagheman meéster timmerman, an de kamerkinne van der siege. Eerst ij^{c} iiij^{xx} xviij voeten reighelen te vj d. p. den voet iii ℔. xiiij s. vj d. — It. clxj voeten van iiij ende v dummen te vj d. par. den voet... iiij ℔. vj d. — It. lij voeten pylen, xxvj s. — It. Brussche eekinneberden te vij s. par. t'stic.... xij ℔. xij s. — It. noch een berd viij s. — It. noch twee Brussche berden teen met twee sneiden ende tander met iij sneiden.... xxj s. — It. ende van den lamboerden te snydene.... xl s. — Comt al met iiij^{xx} voeten zalen te ix d. de voet. xxviij ℔. ii s. » (Compte 1447.)

(5) Même compte.

quatre livres quatre sous pièce (1); c'étaient donc de belles serrures.

Les lambourdes et ouvrages de menuiserie — sans doute des lambris sculptés — furent ornés de peintures par Melchior de Wichtere, un des fils de France (?), dont nous avons si souvent déjà mentionné des ouvrages.

Olivier van Dixmude (2) et Joris Scaltins, trésoriers de la ville, en 1447, nous apprennent que Melchior était *poortratturwerkere*, comme son père (3); on est donc autorisé à croire qu'il ne fit pas seulement un modeste peinturage mais des « estoffaiges », peintures polychromes ou armoiries; la somme relativement élevée — dix-huit livres — qu'il reçut pour ce travail semble confirmer cette conjecture.

Enfin trois écussons — Bourgogne, Flandre, Ypres — furent peints par Ryke Broederlam, dans le nouveau siége (4).

Rycke était-il le fils, le petit-fils, un parent de Melchior Broederlam, l'habile maître yprois, « jadis paintre et varlet de la chambre du duc Philippe le Hardi »? En tous cas, bien qu'il cumulât avec sa profession de *poortratturwerckere* (5) l'office modeste de sonneur de cloches (6),

---

(1) « Jan Saerlin, smet, an de deuren van der siege, drie sloten, elc slot met drien slotels, dies van elcken slote metten sloten iiij ℔. iiij s. comt xi ℔. xij s. » (Compte 1447.)

(2) Auteur d'une intéressante chronique éditée par M. Lambin.

(3) Melchior de Wichterne, poortrattuurwerckere, van an de siegen gevrocht te hebbene angaende den selven zynen ambachte, xviij ℔. » (Compte 1447.)

(4) « Betaelt Ryke Broederlam, scildere, over zynen arbeit ende salaris van de drie scilden die hy maecte up de siege. » (Compte 1447.)

(5) « Ryke Broederlam poortratturwerkere van vij scilden. » (Compte 1453, voyez aussi compte 1450.)

(6) « Ryke Broederlam clockeluudere enz. » (Compte 1448.)

Ryke Broederlam portait un nom qui, comme celui de Vander Wichterne, illustre les annales artistiques de notre ville.

Nous ne possédons aucun autre détail sur les décorations, ni aucun renseignement sur l'ornementation générale de ce nouveau siége, mais, nous venons de constater qu'il fut garni de lambourdes taillées et de boiseries ou lambris sculptés, puis orné de peintures polychromes et d'écussons ; ce prétoire était donc établi et décoré dans le style des salles ou chambres qui furent construites ou appropriées, au XV[e] siècle, à l'intérieur de nos édifies publics.

D'après Pieter Van de Letewe (1), le siége fut transféré à la Halle, de la maison à côté la Belle, habitée jadis par Jehan Yperman, et ce tribunal y tint sa première audience le vingt-neuf Septembre de l'année 1446, sous la présidence de Jan Van Lichtervelde, alors avoué de la ville.

Cette date est-elle exactement indiquée dans notre chronique ? on en pourrait douter, car, c'est dans le compte de 1447 seulement que sont renseignées les sommes payées pour approprier cette chambre et nos trésoriers semblent même indiquer qu'on y travaillait encore cette année. Mais Van de Letewe vivait à cette époque, il remplissait même des fonctions communales et les écrits de cet annaliste sont d'ailleurs en général dignes de foi, il est donc probable que nos trésoriers ne payèrent qu'en 1447 des travaux exécutés avant le vingt septembre 1446, puis achevés l'année suivante.

---

(1) Den xxix dach van September int jaar xiiij[c] xlvj zat Jan Van Lichtervelde als voogdh van der stede eerswaerven in de nieuwe siege voor de Halle die men daer vooren ghehouden hadde in de Zuutstrate naest de Belle. » (*Vernieuwing der wet*, enz., p. 4.)

Aucun document n'indique d'une manière précise dans quelle partie du *stedehuus* ou de la Halle fut placé « le nouveau siége ». *Voor de Halle*, (donc, dans un local devant la Halle), dit van de Letewe, mais il n'exista jamais, entre le *stedehuus* et l'église de S[t] Martin, aucun autre édifice que la chapelle des drapiers ou du S[t] Esprit et les faces sud et ouest de notre monument ne furent partiellement masquées que par des échoppes; notre chroniqueur s'est donc servi d'une expression impropre ou qui peut-être avait alors une autre signification.

Un document de 1467 nous fait connaitre d'ailleurs que le siége était alors « soubz le Halle » (1). Ce tribunal avait donc son prétoire au rez-de-chaussée du monument et nous croyons qu'il fut alors établi dans les locaux sis au côté ouest du vestibule d'entrée, où se trouve le grand escalier de notre hôtel-de-ville, c'est-à-dire, dans « la salle du rez de chaussée », mise aujourd'hui à la disposition du conseil des prud'hommes, comme la petite chambre y attenante et qui prend jour sur la cour orientale des Halles (2).

Cette petite chambre est, pensons-nous, le *camerken naest der siege*, (à côté du « siége ») dans laquelle cinq charpentiers travaillèrent, en 1446 ou 1447, pendant trois semaines (3). Ainsi notre conseil des Prud'hommes est actuellement installé dans les locaux occupés jadis par le tribunal des échevins nommé « le siége ».

---

(1) Un huissier chargé (23 février 1467), de notifier une sentence du parlement de Paris signifie cet arrêt (3 Juillet 1467), aux échevins réunis *soubz leur Halle* en un lieu et endroict appele le siége où ils ont coutume eulx assembler pour le faict de la justice de ladite ville. (*Arch. Yp. Inv.* N° 233a.)

(2) Voyez plan A, N[os] 2 et 3.

(3) Compte 1447.

Mais le siège ne continua pas longtemps à se réunir dans ce nouveau prétoire; en 1535, il tenait déjà ses audiences sur la Halle dans la chambre même des échevins (1), et il continua à s'y assembler ainsi, jusqu'à l'époque de sa suppression, quand disparut l'ancien régime.

D'après la coutume publiée le 5 Juin 1535, le siége devait être présidé par l'avoué, la coutume homologuée en 1619 autorisa le chef de l'échevinage à déléguer un échevin pour le remplacer. Le premier magistrat de la ville usa et abusa même de cette autorisation; il présida très-rarement ce tribunal secondaire aux XVII[e] et XVIII[e] siècles et mit ainsi trop grandement en pratique le: *de minimis non curat prætor.*

---

(1) « Men zal tberecht van partyen houden ter siege, « in camere van scepenen ». (Coutume de 1535.)

VI.

LE BESANT.

Le *Besant* ne se trouvait pas dans les Halles ; c'était un édifice distinct, spécial, mais formant une dépendance essentielle du *stedehuus* ; nous croyons donc pouvoir en dire ici quelques mots.

Il existait à Ypres une corporation chargée de maintenir l'ordre en ville et la paix entre ses habitants; elle exerçait une certaine juridiction et les clefs des portes de la ville étaient confiées à sa garde. Son chef-homme, nommé à vie, était aussi le chef-homme du conseil ou collége des XXVII; il occupait ainsi une position administrative fort importante et exerçait en même temps des attributions judiciaires.

Cette corporations des « apaiseurs » nommés dans l'idiome yprois *paisiers* ou *paisanters*, par corruption, *besanters*, était aussi ancienne, peut-être même plus ancienne, que la commune ; ces apaiseurs étaient, croyons-nous, à l'origine les membres du conseil, plus tard des XXVII, c'est-à-dire les chefs de la gilde supérieure qui administrait la communauté organisée (*Communitas ordinata*), mère de la commune d'Ypres. « Les loys donnés

à eschevins et à la communité de le vile dypre » par le comte Philippe d'Alsace en 1171 ou 1174, est le plus ancien document qui, à notre connaissance, fait mention des *paiseurs*. Ces apaiseurs étaient alors « establis par les eschevins (1) ».

Cette institution locale, aussi antique qu'importante, mérite de faire l'objet d'une étude spéciale, mais il pouvait être utile de dire ici un mot de son ancienneté et des attributions de ses membres.

Comme presque toutes nos ghildes populaires, la corporation des *paiseurs* avait « sa maison. » Cet édifice portait le nom de *Paisanters huus*, en langage vulgaire: *de Besant.*

Dès les temps anciens, ce siége principal de la police locale se trouvait au sud de la Grande Place, presqu'en face de l'extrémité orientale de la Halle aux draps, sur le terrain actuellement occupé par la quatrième maison, à l'ouest de la rue des Chiens (2.)

Un document de 1361 mentionne le Besant ; il nous fait connaître qu'en 1359, après avoir élu des capitaines à leur choix, les métiers révoltés s'emparèrent au mois de Juillet, de cette maison, qu'ils en chassèrent les *paisanters* et leur chef homme, puis qu'ils remplaçèrent

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 7, et WARNKŒNIG, V. p. 148 et 426. N°s 11 et 12 de la *Keure.*

(2) Un acte du 8 avril 1782 porte : « een huys en erve... gelegen aen de zuytsyde van de groote marct deser stede (Ypre) voor dezen genaemt *het Basant*, abe van oosten t'huys en erve van de Wᵉ en kinderen Frans Van Houtte, enz. » Il résulte d'un autre acte (17 7bre 1813) que cette maison Van Houtte (la 3ᵉ au midi de la place) était attenante à l'estaminet nommé le Sultan. — *Le Besant* se trouvait donc sur le terrain actuellement occupé sur cette place par la quatrième maison et peut-être la suivante à l'ouest de la rue des Chiens. Nous devons ces renseignements à la complaisance de M. Louis Rabau, ancien conseiller provincial et communal à Ypres.

ces apaiseurs par des foulons et tisserands, que « le commun » avait choisis. (1).

Nous avons vainement cherché quand fut primitivement construit cet édifice, mais il est presque certain que l'antique corporation des apaiseurs eut « sa maison » spéciale dès le haut moyen-âge, et que ce primitif et fort ancien *paisantershuus* fut toujours établi sur la place à l'endroit que nous venons d'indiquer.

Ce siége de la police locale n'appartenait pas encore entièrement à la ville, en 1404. Le 4 mars de cette année (n. s.), « les trésoriers Gilles de Lô, l'aîné, et Eloi de Busscops achetèrent à Brixis le Vos et demoiselle Christine sa femme, la moitié d'une maison servant à l'usage de *Besant*, et ce à raison de cinq livres parisis de rente héritable. »

On sait qu'autrefois toutes les habitations particulières portaient un nom; l'usage de leur donner un numéro date d'une époque peu éloignée ; d'après notre document de 1404, la maison en partie achetée par les trésoriers de la ville était située sur le marché, vers le sud, entre les maisons nommées *spaengen* et *cornemarct* (2).

La façade du besant primitif était en bois et reposait sur un soubassement en pierre (*steenen voorhoofde*) (3). Notre peintre verrier, Matheus Plaetevoet, y plaça, en 1438, quatre petites verrières portant les armoiries du duc de Bourgogne et de la ville d'Ypres (4). On ne pos-

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 588.
(2) *Arch. Yp. Inv.* N° 735.
(3) Compte 1449.
(4) « Mattheus Platevoet, glaswerkere, van thebben ghelevert in den Besant vier nieuwe glasvensteren verwapent met myns gheduchten heere ende der stede wapenen houdende xvj voeten te xij s. p. den voet comt ix ℔. xij s. » (Compte 1438.)

séde aucun autre renseignement sur le style et les décorations de cette ancienne maison des apaiseurs.

Vers le milieu du XV[e] siècle, ce bâtiment, très ancien déjà, était en fort mauvais état (*was onghehoefdich ende quaet*); nos échevins résolurent de le faire démolir, puis reconstruire. Nos comptes donnent de nombreux renseignements sur cette reconstruction : on peut ainsi se faire une idée assez exacte du nouvel édifice.

Avant d'entreprendre cette construction, un cahier des charges, avec plans et devis, avait été dressé; il indiquait minutieusement le mètré des ouvrages à exécuter, les diverses essences et dimensions des bois, les qualités et quantités d'autres matériaux à employer; l'entreprise devait avoir lieu au rabais et à forfait (*in taswerke*); elle comprenait donc le prix de la main-d'œuvre et la fourniture de tous les matériaux, sauf toutefois la livraison, la pose et soudure du plomb pour gouttières et autres ouvrages de plomberie. Quand le projet eut été mûrement étudié, le jour de l'adjudication fut annoncé par des publications faites dans la forme et aux lieux accoutumés; enfin cette adjudication publique eut lieu au jour fixé. Maître Joris Wagheman, le plus bas soumissionnaire, fut déclaré entrepreneur moyennant la somme de quatre cent quatorze livres (1), (environ 14,500 francs) (2). Cette somme peut sembler bien mini-

---

(1) De 1433 à 1466, la valeur intrinsèque du florin ou deux livres parisis était de fr. 7.2372. (Chalon).

(2) « Meester Joris Wagheman, wien besteit gheweest heeft in taswerke af te brekene den ouden besant die met allen onghehoefdich was ende quaet ende den zelven weder te makene al nieuwe van den steenen voorhoofden upwaert alsoo hooghe wyd ende diepe ende van zulker faicte van houtte als danof zekere bewerpen up t'zelve besteden ghemaect, wel inhouden ende

me, mais pour en apprécier la valeur relative, il faut tenir compte du prix des denrées, matériaux et salaires au milieu du XVe siècle; du reste, comme nous venons de le dire, les ouvrages de plomberie n'étaient pas compris dans l'entreprise de Maître Wagheman. Le plomb pour faire les gouttières de la galerie, deux dragons, sans doute des gargouilles et d'autres ouvrages furent fournis (1), placés et soudés (2) par Staessin, maître plombier (*pondelwerker*) à Ypres.

Maître Joris Wagheman se mit sans retard à l'œuvre; les travaux entrepris furent promptement exécutés; ils étaient achevés en 1449 et dès l'année suivante on put s'occuper des ouvrages décoratifs à exécuter au nouveau besant.

Ryke Broederlam fut chargé de faire tous les ouvrages. Sans avoir le talent, pour ne pas dire le génie, de Melchior Broederlam, peut-être son père, en tous cas son parent, Ryke était un peintre habile; nos trésoriers, on l'a vu, lui donnent même le titre de *pourtraittuerwerker* et les ouvrages qu'il fit pour la ville à diverses époques, notamment en 1450, témoignent de son habileté.

---

verclaersen, twelcke werc ende leveringhe naer dien dat uutegheroepen was ter plaetse daer men costumeert ghelyck werc ende leveringhe uute te roepene, bleef als nederst ghestelt hebbende de voors Meester Joris omme de somme van iiij^e viij pond parisis, ende voort vj l. par. over t'maken van den eersten coope, betrec ende bewerpe... Comt al iiij^c xiiij ℔. » (Compte 1449).

(1) « Ghevrocht ende ghelevert den lootghietere omme af te ghietene ende makene de voyen ghoten, haermen, aerketten, tresten ende twee draken metten bansen ant zelve huus van den bezante xv^e xlv. pond loods te xij d. t'pond, comt al ghelde, lxxvij ℔. v s. » (Compte 1449.)

(2) « leghen den voors: Staessin omme 't voors: werc cxxv 1/2 pond souduren ten ij s. t'pond..... xij ℔. xj s. ende voort van verghoten te hebbene ij^m viij^e pond loode te ij d. tpond comt xxiij ℔. vj s. viij d. comt al. ..... xxxv ℔. xvij s. viij d. » (Compte 1449.)

Le nouveau besant fut en effet richement étoffé, par ce maître, de dorures et de peintures. On y voyait douze grandes roses et six autres roses plus petites, entièrement dorées comme les boulons employés pour les fixer.

Quatre tiges en fer, très-ornées, autour des quelles tournaient des girouettes en forme de drapeaux, avaient été placées sur la toiture. La plus grande de ces girouettes, au centre, fut peinte, d'un côté aux armes de Monseigneur le duc, de l'autre, aux armes de Madame la duchesse de Bourgogne, et, les trois girouettes moins grandes portaient sur l'une de leurs faces le sarmoiries de Flandre, et sur l'autre celles d'Ypres; plusieurs girouettes, plus petites, peintes et dorées aussi, miroitaient encore sur cet édifice (1).

Pour compléter la décoration si riche déjà de cette toiture, Ryke Broederlam fut chargé d'y peindre trois grands blasons, — l'un aux armes de Bourgogne, le second, de Flandre, le troisième, d'Ypres, à côté de trois soleils dorés, au milieu desquels brillaient encore des armoiries : France, Flandre et Ypres (2).

---

(1) Ryke Broederlam, scildere, van ghevarent ende verghout t'hebben xij groote roozen, vj cleene roosen ende vj boutten, de groote te xij s. tstic, ende dandere metten boutten te iiij s. tstic. — It. iiij spillen ende iiij van (vanen), te wetene : eene groote inden middel, verwapent an deen zijde met myns gheluchten heere wapene ende dander zyde met mevrauwen wapene. It. dander iij vankens, verwapent an deen zyde metten wapene van Vlaenderen ende an dander zyde metten wapene van der stede, de knoopen van den spille ende al dandere vankins verghout ende ghevarent alsoot behoort hem van al dies voor es . . . . xij ℔. »
(Compte 1450.)

(2) « Ryke Broederlam, *poortratuerwerkere*, van ghewrocht, gheleivert ende onledich gheweest te hebben int leiveren maken ende stoffeirene van den besante te weetene eerst van ghemaect te hebbene drie scilden ligghende upt dac van den besante, den eenen verwapent metter wapene van Bour-

Toute la nouvelle façade, fut décorée d'étoffages peints à l'huile. Des statuettes *(Mannekinne ten carteelen)*, enluminées, se détachaient vivement par leurs formes pittoresques et leurs teintes variées sur cette façade ainsi couverte de peintures polychromes (1).

Enfin à l'entrée du Besant se trouvaient des lions tenant des armoiries ; deux dragons de plomb, formant gargouilles, faisaient saillie à la naissance de la toiture.

Ces dragons furent encore peints et ces écussons armoriés par Ryke Broederlam (2).

Le nouveau Besant était donc, comme la primitive maison des apaiseurs, un bâtiment en bois reposant sur un soubassement en pierres. Il avait été presque totalement reconstruit; l'ancien soubassement en pierres, seul avait été conservé; avec ses nombreuses girouettes peintes et dorées, ses sculptures et ses peintures polycrômes le *paisantershuus* d'Ypres était un des spécimens les plus curieux et des plus complets des pittoresques et riches édifices publics élevés à l'époque de la domination Bouguignonne.

A l'intérieur du Besant, il y avait une vaste salle,

---

goingnen, dandere metten wapene van Vlaendre ende den derden metten wapene van Ypre. — It. drie verghoude zonnen exghelycken verwapent te wetene de eene met Vranckerycken, dandere Vlaendéren ende de derde Ypre. » (Compte 1450.)

(1) « It. den zelven Ryke van den besante te prermeurne ende stoffeerne met olyevarven elc up t'zyne ende naer den heesche van den wercke, metgaders ooc alle de grouven ende spleten te hebben ghedaen vallen van eenen scrinewerkere ende andersins de mannekinne ten carteelen ghestoffeert alsoot behoort metgaders ooc an eene lanterne onledich gheweest in den zelven besant.. als.. xxij ℔. » (Compte 1450.)

(2) « It. (Ryke) voort drie schilden an de pooten van den leewen ende voort twee draken ghestoffeert ende ghecoleurt alsoot behoort van al dies, xxiiij ℔. » (Compte 1450.)

servant de corps de garde aux apaiseurs de service, le cabinet ou bureau de leur chef-homme (1) et une chambre de dépôt, prison provisoire, où l'on enfermait les perturbateurs de la paix publique; en cas de flagrant délit, les délinquants appartenant, même à des castes privilegiées, par exemple les suppots de la cour spirituelle (2), pouvaient y être mis momentanément en sûreté, avant d'être livrés à leurs juges spéciaux ou naturels.

Au XVII[e] siècle, quand la ville d'Ypres, régulièrement fortifiée, devint une place de guerre importante et le siége d'une garnison permanente, les *besanters* perdirent une de leurs attributions séculaires, ils ne furent plus chargés d'ouvrir et de fermer les portes de la cité ; la garde des clefs de la place était alors confiée au gouverneur militaire de la ville et l'on procédait à l'ouverture et à la fermeture de ces portes, même en pleine paix, avec un cérémonial et un luxe de précautions qui sembleraient aujourd'hui ridicules et inutiles.

D'autres attributions furent encore enlevées peu à peu à la corporation des apaiseurs, et cette gilde, plusieurs fois séculaire, cessa plus tard d'avoir son *gildhuys* sur la place. Avant 1782 déjà, la maison construite en 1449 par Joris Wagheman n'était plus un édifice d'utilité publique; l'acte cité plus haut en note (3), porte en effet, que la maison située au sud de la grande place et vendue le 8 avril 1782, se nommait « autrefois » (*voor dezen*) le Besant.

---

(1) « Meester Thomas Larnoul glaswerkere van twee glasen op den besant in t'hoofmans camerken houdende vij voeten en half te iiij s. vj d. den voet, comt .. xxxiij ℔. ix d. » (Compte 1451.)

(2) Appointement fait le 1er Juin 1522 entre la ville d'Ypres et la cour spirituelle. (*Arch. Yp. Inv.* No 1517.)

(3) Page 215.

VII.

DISTRIBUTION INTÉRIEURE DE L'HOTEL OU « MAISON DE LA VILLE », AVANT LA FIN DU XV[e] SIÈCLE.

Notre Hotel de ville primitif se composait des quatre bâtiments dont nous venons de rappeler la construction. La petite Halle dorée, la vierschaere, « les chambres vers l'est » et « le nouvel ouvrage de la Halle » formaient en effet à leurs étages, au niveau de « la chambre des échevins », un vaste ensemble de locaux communiquant entr'eux et nommé, dès le XV[e] siècle, « la maison de la ville » (*stedehuus*) (1). Les services administratifs et judiciaires de la commune — sauf celui de la police établi au besant — se trouvaient ainsi centralisés.

La distribution intérieure de ces divers édifices fut, dans la suite des temps, fréquemment modifié, notamment après l'incendie de la trésorerie en 1498 et la restauration du siége scabinal vers 1511, puis, quand fut

(1) On donna toutefois plus spécialement le nom de *stedehuus* au bâtiment qui fait face au chœur de St Martin.

construit, vers 1620, le bâtiment, encore nommé le *Nieuwerck*, dont nous nous occuperons plus loin. Ce nouvel ouvrage remplaça en effet alors toutes les constructions élevées à l'orient de nos Halles de 1363 à 1379. Ces changements s'expliquent par l'organisation nouvelle ou le développement de plusieurs services communaux et par d'autres nécessités administratives.

Il serait impossible d'indiquer ici ces modifications successives et fort nombreuses, les plus importantes sont du reste mentionnées dans nos diverses notices, toutefois il serait intéressant de connaître les dispositions intérieures de notre « maison de la ville » avant l'incendie de 1498, alors que tous ses locaux étaient achevés depuis plus d'un demi siècle; mais il n'est pas facile de retracer ce plan primitif. Nos archives communales possèdent, il est vrai, une remarquable collection de dessins et surtout de projets dressés par ordre de nos magistrats, en vue de travaux à décréter, projets soit laissés sans suite, soit exécutés en partie ou complètement, mais on n'y trouve aucun renseignement précis ni sur la distribution générale de notre ancien *stedehuus*, ni sur la destination de ses nombreux locaux avant le XVI[e] siècle. Les élements nécessaires pour retracer le plan de cette distribution intérieure font donc absolument défaut.

Toutefois de nombreux documents mentionnent les chambres et locaux mis à la disposition de nos administrateurs communaux et les travaux qu'on y fit, à diverses époques ; d'un autre côté, des vestiges caractéristiques de la construction primitive existent encore. Si quelques murs de réfend ont été enlevés, si d'autres ont été établis, les gros murs intérieurs bâtis par Willem Melcwiet, avant 1380 sont encore debout, car après l'incendie de 1498, on se borna à rebâtir la façade du

bâtiment parallèle au chœur de notre église; les gros murs intérieurs avaient résisté au sinistre, ils ont donc pu être conservés; pour s'en convaincre il suffit de jeter les yeux sur les plans dressés par M. Heyninx (1).

Pendant près de dix-neuf ans, nous avons passé tous les jours, de longues heures dans notre hôtel-de-ville, pour y remplir des mandats que nos concitoyens nous avaient confiés ; nous avons donc pu y examiner et y étudier à loisir, dans leurs moindres détails, tous les vestiges de la construction primitive, et pendant cette longue période d'années, nous avons interrogé les nombreux documents de nos archives qui font aujourd'hui l'objet de nos études favorites ; en combinant ce que nous avons vu avec ce que nous avons lu, nous croyons nous être fait une idée aussi exacte que possible, des divers locaux ou chambres et des dispositions générales de notre antique *stedehuus* avant la fin du XVI[e] siècle.

Ce sont ces appréciations personnelles que nous communiquons aujourd'hui à nos lecteurs et c'est d'après ces indications que l'habile et complaisant architecte de la ville d'Ypres, Monsieur Heyninx, a eu l'extrême bonté de dresser les plans (2) joints à notre travail. Ces plans permettront de comprendre facilement nos explications.

Reportons-nous à l'époque indiquée.

Nous nous trouvons sur le cimetière de S[t] Martin; après avoir admiré la « nouvelle tour » de cette église (3), entrons par la porte ouverte presqu'au centre du *stedehuus*

(1) Voyez et conf : les plans A et C —, B et D.

(2) A du rez-de-chaussée B, de l'étage.

(3) L'ancienne tour s'était effondrée en 1433. — La nouvelle tour, construite d'après les plans de Martin Uutenhoove de Malines et dont la première pierre avait été posée le 2 Juillet 1434, n'était pas encore achevée en 1455. I. L. A. Diegerick, *Analectes Yprois — An. Brug.* et tiré à part p. 61 et 62.

entrons dans le grand vestibule au rez de chaussée de cet édifice (1) : à l'ouest se trouvent le tribunal inférieur dit le siége (2) et la petite chambre qui en est une annexe (3); à l'est sont les diverses dépendances de la vierschaere (4).

Le siége est convenablement décoré; nos lecteurs ont pu le constater déjà (5).

Dans les dépendances de la vierschare, tout est sombre et lugubre; les murs montrent les briques et les pierres composant leur appareil primitif; voici le local où les accusés sont mis à la question, quand les magistrats ne jugent pas convenable de la faire appliquer dans la chambre des échevins à la Halle, ou dans la vierschaere même; partout des instruments de torture; au fond, une vaste cheminée devant laquelle on étend le patient « pour l'examiner » *(scherp examen).* A l'est, un étroit escalier (6) en limaçon conduit au prétoire de la vierschaere, établi à l'étage et descend dans de grandes caves voûtées garnies d'étroits cabanons où l'on jette les accusés (7). Le bourreau les en extrait, après leur condamnation, pour les conduire, par une porte basse — s'ouvrant, à l'est, sous une espèce de galerie (8) — au pilori ou devant la bretèque du *gulden Halleken,* lieu ordinaire des flagellations et des exécutions par le glaive, la roue, la corde ou le feu.

---

(1) Plan A, 1.
(2) Id., 2.
(3) Id., 3.
(4) Id., 4.
(5) Notice : *Le siége,* p. 210.
(6) Plan A, 4a.
(7) Id., 4b.
(8) Id., 5.

Après la chûte de l'ancien régime, ces locaux (1) furent appropriés à l'usage de cabaret, « la conciergerie de l'hôtel de ville; » depuis quelques années, ils servent de salle de répétition à la musique du corps des pompiers.

D'harmonieux accords se font donc entendre aujourd'hui dans ces chambres où, pendant des siècles, retentirent des cris plaintifs et de navrantes lamentations!

Quittons ces lieux qui évoquent de si lugubres souvenirs et, en passant par la cour orientale des Halles (2) où se dressent les façades du siége scabinal, à l'est (3), et du conseil des XXVII, à l'ouest (4), rentrons, par la petite porte de cette cour, dans le vestibule du *stedehuus;* nous y trouvons l'escalier (5) qui conduit à l'étage du bâtiment.

Au niveau de la marche polière qui termine cet escalier, s'étend, vers l'ouest, une espèce de galerie (6) éclairée par des fenêtres percées au sud et prenant jour sur la cour orientale des Halles (7). Après avoir dépassé la dernière de ces fenêtres, nous voyons la porte qui donne accès à la chambre des XXVII ou du conseil (8); elle s'ouvre sur notre galerie même. C'est plus tard seulement, qu'elle fut murée et que l'on établit l'entrée de cette *raedecamer*, dans le pittoresque couloir lambrissé qui relie actuellement encore l'hôtel-de-ville à l'aile

---

(1) Plan B, 4.
(2) Plan A, 6.
(3) Id., 7.
(4) Id., 8.
(5) Id., 1a. — Dans le principe la partie supérieure de cet escalier se dirigeait, croyons-nous, vers l'est et conduisait directement au *pand*, comme les escaliers de la Halle conduisent encore aujourd'hui dans la Halle aux draps. Voyez plan D, 16 et 17.
(6) Id., 1.
(7) Plan A, 6.
(8) Plan D, 2.

orientale de la Halle aux draps (1). La chambre des XXVII reçoit la lumière du jour par une large verrière vers l'est.

En passant par un local, le dernier du *stedehuus* vers l'ouest (2) — et que nous reverrons tantôt, — nous nous trouvons dans un couloir (3), bas d'étage, beaucoup plus long que large ; les petites fenêtres par lesquelles y pénètre la lumière, sont percées dans sa face sud, sur la petite cour (4) presque au centre du passage conduisant, sous le beffroi et la Halle, de la grande place à l'église de S[t] Martin ; par ces fenêtres, on aperçoit la masse imposante du donjon communal.

Une petite porte (5) est ménagée dans le mur ouest de notre couloir; elle donne accès aux immenses magasins (6) établis à l'étage, au-dessus des vastes ateliers et autres locaux occupant, au rez-de-chaussée, l'aile nord de la Halle (7).

Au côté nord du couloir où nous nous trouvons, sont trois chambres de grandeurs différentes (8); elles servent de bureaux et l'on y conserve les archives de la ville qui ne sont pas gardées, comme les chartes, dans la trésorerie du beffroi. Le troisième de ces locaux (9) est une dépendance de la trésorerie ; on y garde spécialement les registres de comptes et les documents relatifs à la comptabilité.

---

(1) Voyez plan D.
(2) Plan B, 3.
(3) Id., 4.
(4) Id., 5.
(5) Id., 6.
(6) Id., 7.
(7) Plan A, 16 et plan C, 21 et 23.
(8) Plan B, 8, 9, 10.
(9) Id., 10.

Ces trois chambres construites, comme le couloir qui y donne accès, sur la voûte qui recouvre la partie nord du passage vers le cimetière de S[t] Martin, sont voûtées ; des plaques de fer garnissent leurs portes : elles sont ainsi à l'abri des incendies.

En 1843, le couloir (1) qui s'étend devant ces chambres a été couvert aussi de voûtes ; à son entrée on a placé la charmante porte en fer qui fermait autrefois la salle voûtée des archives, appartenant à la châtellenie (sur la place). Ce couloir forme aujourd'hui le plus grand local des archives de la ville; on y voit les anciens coffres aux priviléges et un magnifique bahut fait vers 1467 (2).

Mais rentrons dans le *stedehuus* dont ces bureaux sont des annexes essentiels; en marchant de l'ouest vers l'est, nous visiterons les nombreux et importants locaux ou chambres qui se développent successivement au nord de notre maison communale et reçoivent tous la lumière par des fenêtres percées dans la façade de cet édifice, donnant sur le cimetière de S[t] Martin.

Nous entrons d'abord dans la petite chambre de la *Weeserie*, (chambre pupillaire) (3); des clercs attachés à cette administration y travaillent; de nombreux registres à reliures en bois couvert de cuir avec dessins, arabesques et figurines, tapissent les murs (4).

De là, nous passons dans la chambre pupillaire même *(Weeserie)* (5) ; on y voit une grande cheminée (qui existe encore), un « buffette » ou bureau et d'autres meubles.

---

(1) Plan B, 4.
(2) Comptes de 1467.
(3) Plan B, 3.
(4) Ces curieux registres sont conservés encore aux archives de la ville.
(5) Plan B, 11.

C'est le siége des fonctionnaires chargés par l'échevinage d'administrer le patrimoine de tous les orphelins de la ville dont ils sont ainsi les tuteurs légaux; un échevin désigné par ses confrères, préside cette administration; il porte le titre de « chef tuteur » *(oppervoogt der weesen).*

La pièce suivante (1) est la nouvelle trésorerie ; elle est meublée avec luxe, ses fenêtres sont garnies de verrières armoyées, un beau drap couvre son « buffette » (2). C'est là qu'éclata le terrible incendie qui faillit en 1498 détruire notre *stedehuus.*

La grande chambre, attenante (vers l'est) (3) à la trésorerie, se nommait, croyons-nous, la *poorterie;* on y tenait les « livres de la bourgeoisie »; les administrateurs de la *Poorterie* avaient d'importantes attributions : il est impossible de les énumérer ici; notons toutefois que ces livres donnent de nombreuses indications qui permettent d'établir la généalogie des familles et de connaître l'état civil des anciens bourgeois d'Ypres, nos ancêtres. L'entrée de cette chambre est en face de l'escalier (4) qui nous a conduit à l'étage du *stedehuus.*

A l'extrémité est de la galerie que nous venons de parcourir, une large baie de porte s'ouvre sur le *pand* (5) de la chambre des échevins; cette grande « salle des pas perdus » s'étend jusqu'à l'est de l'hôtel de ville et

---

(1) Plan B, 12.
(2) Voyez notice : *Les trésoreries*, p. 179.
(3) Plan B, 13.
(4) Id., 1.
(5) Id., 14. Le large trumeau entre la deuxième et la troisième fenêtre semble indiquer qu'après la reconstruction de la façade, en 1499, on sépara le *pand* en deux parties ; peut-être la baie de fenêtre primitivement ouverte aussi dans ce trumeau ne fut-elle murée que plus tard ?

occupe toute la largeur de ce bâtiment. C'est une salle immense: ses fenêtres, qui permettent d'admirer le chœur de l'église de S[t] Martin, sont garnies de belles verrières; des magistrats en parure, leurs clercs et une multitude de bourgeois y circulent.

A l'extrémité de ce *pand*, quelques marches conduisent au petit vestibule (1) qui donne accès à deux des édifices bâtis vers 1375, à l'est et près de la chambre scabinale; elles sont placées en partie sous une baie de porte en plein ceintre. On voit, encore aujourd'hui, encastrés dans les pieds droits de cette baie, les gonds massifs sur lesquels tournaient les ventaux qui la fermaient.

Au sud de ce vestibule, est une chambre servant de bureau (2), au nord est la vierscaere (3); un escalier en vis, et placé en hors-d'œuvre (4), relie ce siége de la justice criminelle aux locaux du rez de chaussée, qui, comme on l'a dit, en étaient des dépendances.

Après avoir admiré « la peinture à l'huile », représentant une annonciation *(Boodsceipe van onzer vrauwe)*, peinte en 1397 par Jacob Cavael, « près de l'escalier devant la porte quand on monte à la *vierscaere* » (5), entrons par la porte qui s'ouvre au nord du *Pand*, dans la principale chambre de notre *stedehuus*, dans cette « cambre deschevins (6) » où, pendant plus de cinq cent cinquante années, nos magistrats rendirent la justice et administrèrent, avec l'assistance de conseillers élus, la commune d'Ypres.

---

(1) Plan B, 15.
(2) Id., 16.
(3) Id., 17.
(4) Id., 18.
(5) Compte 1397.
(6) Plan B, 19.

A l'ouest sont des bureaux « suspendus » (1) formant une dépendance de ce prétoire.

Nous analyserons, dans un travail spécial, les nombreux renseignements que nous avons pu nous procurer sur le siége séculaire de nos échevins; il suffit de rappeler ici qu'il était placé entre la Halle et le *stedehuus*.

Dans la partie est de ce prétoire sont percées trois baies de porte ornées de riches sculptures. En ouvrant la porte centrale, on voit l'autel de la chapelle des échevins ou de la Halle (2), édifice religieux dont la construction date du XIII[e] siècle; les portes latérales facilitent les communications directes entre la chambre des échevins et les bureaux (3) élevés, plus tard, à l'est de cette chambre.

Telles étaient, croyons-nous, la distribution générale de notre hôtel de ville et les dispositions de ses diverses chambres, avant la fin du XVI[e] siècle.

Nous avons visité tous les locaux et chambres utilisés pour les divers services de l'administration; quittons le *stedehuüs*, mais pour ne pas revenir sur nos pas, nous sortons du siége scabinal par la porte ménagée, vers l'est, dans sa paroi sud et nous arrivons de plein pied dans la halle aux draps (4).

L'immense salle faisant face à la grande place est encombrée de travailleurs et de marchandises; des maîtres drapiers y rangent les produits de leur industrie sur des rayons et dans des échoppes, disposés contre les murs; des chefs-hommes de la draperie y placent des numéros

---

(1) Plan B, 19[a].
(2) Id., 20.
(3) Id., 16.
(4) Id., 21.

et des étiquettes; des gens de peine *(pinders)* apportent sans cesse de nouveaux ballots, par le grand « escalier de la Halle » *(grooten steghere van der Halle)*; cet escalier, placé dans le *gulden halleken* (1), est large et commode et cependant ce n'est pas sans peine que nous parvenons à en descendre les degrés, tant est grande la foule qui s'y presse !

Enfin, nous voici au grand air, sur le marché !

Un tableau à la fois grandiose et pittoresque est déroulé devant nous.

La grande place d'Ypres avec sa Halle gigantesque, son fier beffroi, son gracieux *nieuwerck*, les vestiges de son ancienne châtellenie, offre sans doute encore aujourd'hui un admirable coup d'œil, mais il était bien plus splendide encore ce tableau avant la fin du XVe siècle.

Alors le beffroi richement « étoffé » étalait ses peintures polychromes et ses dorures étincelantes au soleil ; au dessus de son porche se détachait l'image peinte de notre Dame et son tabernacle couvert d'or et de couleurs; de grands blasons ornaient les toitures de la Halle; alors deux pittoresques édifices en bois — le *gulden Halleken* et le *besant* — placés presqu'en face l'un de l'autre, surmontés de nombreuses et légères girouettes armoriées ou dorées, avec leurs statuettes, leurs dragons, leurs grues, leurs lions enluminés et leurs galbes se dessinant sur l'azur du ciel, alors ces élégants et légers édifices contribuaient à faire ressortir les lignes grandioses de notre Halle aux draps et la majesté de notre colossal beffroi ! Et ce tableau splendide était alors encadré dans des rangées de maisons en bois, aux façades sculptées, aux pignons dentelés, et de *steenen*, habités par les bourgeois

(1) Plan B, 22.

notables, massives constructions en pierre, surmontées de créneaux, garnies de fenêtres à meneaux et ogives, qui s'harmonisaient avec notre grande Halle !

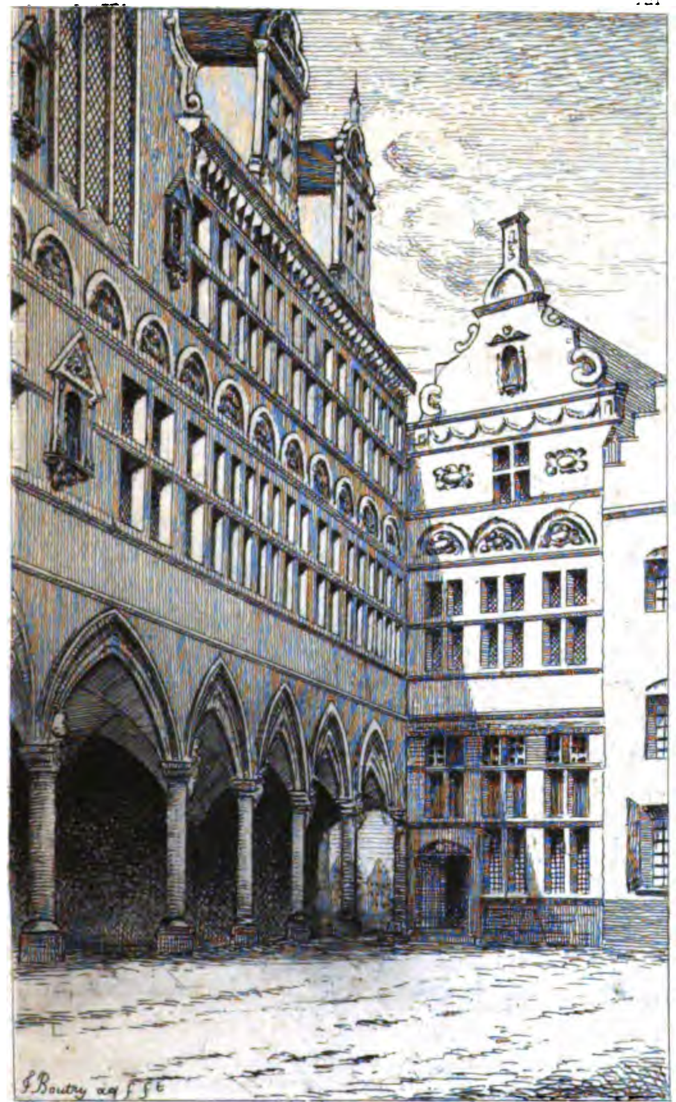
La grande place de notre ville natale — que cependant on admire encore — n'est donc plus qu'une modeste esquisse de ce qu'elle était aux XVe et XVIe siècles ; alors elle avait conservé de nombreux vestiges de son ancienne splendeur.

Les monuments seuls que le temps n'a pu détruire — et qui nous sont toujours chers — rappellent aujourd'hui la grandeur et l'opulence de l'antique métropole industrielle de la Flandre.

—

Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs tous les renseignements et l'analyse de tous les documents que nous avons pu réunir concernant 1° le beffroi, 2° la halle aux draps et 3° le *stedehuus*, les trois monuments qui composent, nous l'avons dit, la trinité monumentale connue sous le nom de : Les Halles d'Ypres.

Notre tâche est donc accomplie; toutefois, pour compléter ce travail, nous croyons pouvoir donner encore quelques détails sur un édifice — plus moderne — le *Nieuwerck*, sur des travaux de restauration exécutés à notre époque et sur les statues qui, à dater du XVIe siècle, décorèrent la façade de la Halle aux draps.



J. Boutry del et sc — Imp. Vve A. Cadart Paris

LE NIEUWERCK ET LA CONCIERGERIE

Vue prise de la Place (d'après nature)

LE NIEUWERCK ET LA CONCIERGERIE

—

I.

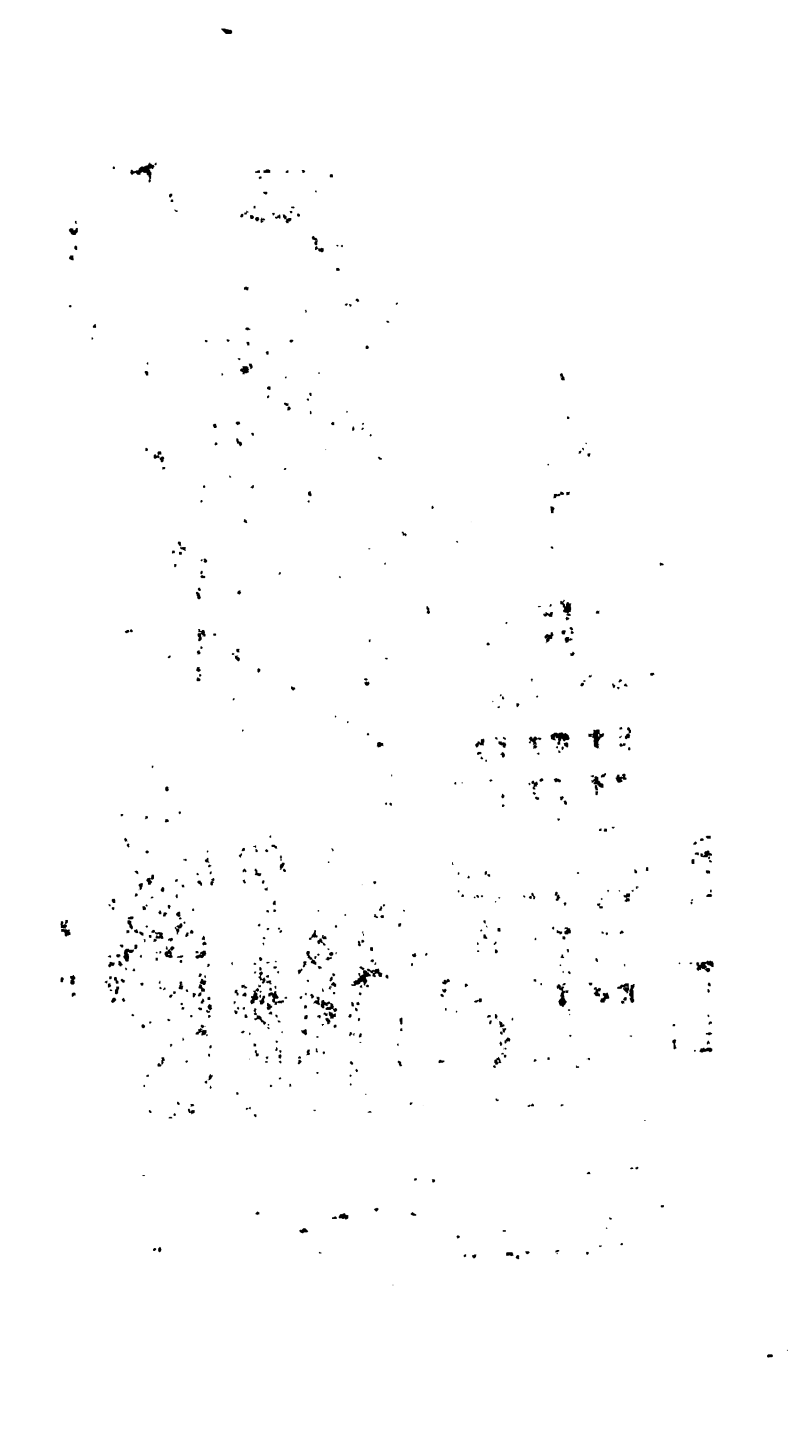
LE NIEUWERCK (1).

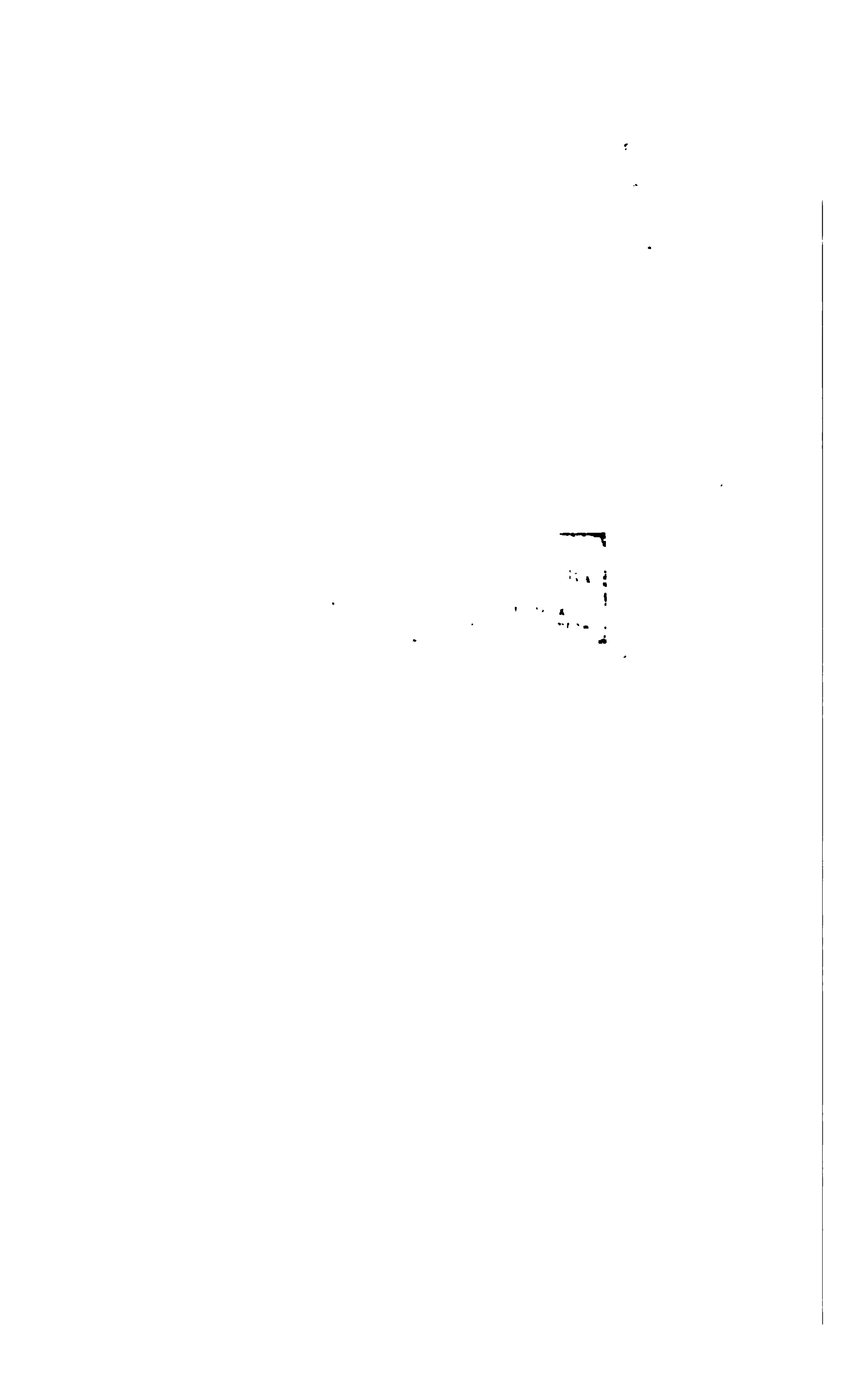
S'il est à Ypres un bâtiment d'utilité publique dont les plans aient été mûrement étudiés, et dont la construction ait causé de longs et incessants soucis à nos magistrats.., ce bâtiment est certes l'édifice que l'on nomme encore le *Nieuwerck*.

On s'occupa de cet édifice pendant un demi siècle ; des obstacles de toute espèce — une sorte de fatalité — en retardèrent longtemps l'achèvement et, comme il arrive souvent, les administrateurs qui conçurent ce projet étaient depuis longtemps oubliés, quand leur œuvre put être réalisée, aux applaudissements d'une génération nouvelle.

Déjà, pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle, les édifices élevées, de 1375 à 1376, vers l'est de la Halle aux draps et du siége scabinal, ne suffisaient plus pour assurer la marche régulière de l'administration locale.

(1) Plans C et D.





Comme conséquence inévitable, fatale, du système autoritaire et de centralisation, substitué par les ducs de Bourgogne au régime de liberté, fondé sur l'initiative de nos communes indépendantes, le mouvement des affaires administratives s'était développé sans cesse à Ypres, malheureusement en raison inverse du mouvement industriel et commercial, donc de la prospérité locale.

D'un autre côté, plusieurs de ces bâtiments, nommés déjà en 1563, « le vieil ouvraige » *(oud werck)* (1), étaient alors en un si mauvais état, qu'il fallut songer à y faire de grandes réparations et même à les rebâtir. Aussi, dès cette époque, avait-on conçu le projet de construire « un nouvel ouvrage » (*Nieuwerck*), à l'est de la Halle.

Quelques-uns des bureaux bâtis, en 1375, au niveau et à côté (*lies*) du siége scabinal, reposaient sur des piliers et laissaient ainsi une large communication entre le marché, la cour orientale des Halles et le cimetière de St Martin. On se demanda si l'ensemble des constructions nouvelles ne pourrait pas être établi, d'après le même système, de manière à former une longue et vaste « galerie » à l'ouest du marché.

Mais avant de donner suite à cette idée, une importante question devait être résolue. La démolition du *gulden Halleken* nécessitait la suppression du grand escalier de la Halle aux draps, établi dans cette petite halle, car, d'après le projet, l'étage de tout le nouvel édifice serait porté sur des piliers avec voûtes. Il fallait donc construire un nouveau *steeghere*, afin d'avoir accès à la Halle aux draps, et de là à la chambre des échevins, par la porte ouverte à l'est, dans le mur de refend de ces deux bâtiments.

---

(1) Compte 1563.

La grave « question de l'escalier » fut d'abord mise à l'étude ; on ouvrit même, parait-il, un concours, car plusieurs personnes présentèrent, dès, peut-être avant 1575, divers plans (*patroonen*) d'un « nouvel escalier de la Halle »; une indemnité de vingt-quatre livres parisis leur fut accordée pour ce travail (1).

Il faut croire qu'aucun de ces projets ne fut approuvé, car nos magistrats résolurent de consulter un homme spécial et compétent. Ils s'adressèrent à maitre Jan Sporeman, ingénieur-architecte de Gand, et le chargèrent de dresser un plan de la « nouvelle galerie et du nouvel escalier que la ville avait l'intention de faire construire » (2).

Afin de pouvoir dresser un plan complet (*goed bequam patroon*), maitre Jan, à la demande des échevins et de Messire Van Sweveghem, commissaire ordinaire, se rendit à Ypres, pour y prendre une vue des lieux et étudier le terrain. Il passa plusieurs jours en notre ville (3), puis, avant

---

(1) « Diversche persoonen over tmaken diversche patroonen om eenen nieuwen steghere van de Halle. » (Compte 1575.)

(2) « Meester Jan (Sporeman), ingeniaris en architecte van Ghendt, over de patroon by hem betrocken, zoo wel van den nieuwen steeghere van der Halle als van der galerie die men in intentie heeft te makene *aen de oostzydc van der Halle*, mitsgaders over de costen van tvoyage by hem ghesupporteert int commen naer deze stede, ende aldaer stille linghende om inspectie ende veue te nemen van de plaetse by laste van myne heeren voghdt ende scepenen . . . . c. ℔. » (Compte 1576.)

(3) « Meester Jan Sporeman, ingeniaris, woonende tot Ghendt, ter cause dat hy ten vezoucke van myn heeren voghdt ende scepenen ende by laste van myn heere van Sweveghem, commissaris ordinaire, ghecommen es van Ghendt tot binnen deser stede, omme inspectie te nemene van der plaetse daer myne heeren begheeren eenen nieuwen steeghere ende galerie te stellene, ten fyne van daer naer een goed bequam patroon te makene, xij ℔. xvj s. » (Compte 1575.)

la fin de l'année (1575), il envoya de Gand, par le messager Vramondt, les plans et devis de la nouvelle galerie et du nouvel escalier (1). Il fut payé à cet ingénieur-architecte une somme totale de cent douze livres seize sous, pour son travail, frais de route et de séjour (2).

Ces plans et devis furent promptement approuvés, et l'on se hâta d'acheter des matériaux afin de mettre sans retard la main à l'œuvre ; nos trésoriers payèrent, en 1576, deux cent trente-neuf livres, pour fourniture et transport de Warnêton à Ypres de vingt marches en pierre bleue *(Blaeu sausyne steen)* (3) ; nos comptes indiquent l'équarissage de ces pierres (4).

On avait donc décidé de bâtir avant tout « le nouvel escalier de la Halle ».

Mais ici se présente une question qui mérite d'être examinée.

« La nouvelle galerie » devait être bâtie au côté est de la Halle ; les instructions données à maître Sporeman le disent clairement. Mais où cet architecte proposait-il d'établir le nouveau *steeghere?* devant le beffroi? ou, comme il l'est aujourd'hui, dans l'angle sud-est de la Halle? on ne trouve sur ce point aucune indication positive dans les registres de nos trésoriers.

(1) « Jan Vramondt, bodde op Ghendt van ghebrocht thebbene een beslach met patroon van Mr Jan ingeniaris woonende tot Ghendt, xxxij s. » (Compte 1575.)

(2) Total des deux comptes ci-dessus.

(3) *Sausyne steen*, pierre des écaussines.

(4) « Anthonis Credo over den coop ende leveringhe van twyntich trappen van blaeu sausyne steen, elc van een sticke, acht voeten lanck (2m. 19), zeven dumen dicke ende veertien dumen breedt, dienende om eenen nieuwen steghere voor de Halle, te elleven pondt van den sticke, ghelevert tot Waestene, compt ijc xx ℔., ende over vrecht van Waestene tot Ypre metter oncosten der anclevende neghentien ponden twee schellen, compt samen, ijc xxxix ℔. ij s. » (Compte 1576.)

D'après le compte de 1576, les vingt marches en pierre étaient, il est vrai, destinées à la construction d'un *steeghere voor de Halle*, mais cette indication ne résout pas la question, car le mot flamand *voor* signifie à la fois « devant » et « pour »; il ne nous apprend donc pas si ces marches devaient servir à bâtir cet escalier « devant » ou « pour » la Halle.

D'un autre côté, il est ici fait mention, non du beffroi, mais de la Halle. Enfin on n'a trouvé jusqu'ici dans nos comptes de 1574 à 1578, aucune indication qui permette de déterminer l'emplacement de ce *steeghere;* si l'on eut projeté alors de le placer « devant » le beffroi, nos trésoriers ne nous auraient-ils pas donné quelque renseignement précis sur un travail de cette importance et qui devait modifier essentiellement — pour ne pas dire dénaturer — le style primitif du monument?

Ce n'est donc pas, croyons-nous, maître Jean Sporeman — rendons lui cette justice — qui eut la mauvaise pensée de proposer, en 1575, la construction du grand escalier extérieur à double rampe qui, placé plus tard devant le beffroi et restauré en 1826 « dans le goût du jour », a heureusement été démoli, vers 1848.

Bien qu'aucun texte formel ne le prouve, il est probable que, d'après les plans de l'ingénieur gantois, le nouveau *steeghere* de la Halle devait être construit dans l'angle sud est de la Halle aux draps, comme il y existe encore aujourd'hui. Les dimensions des marches de l'escalier actuel se rapprochent en effet de celles des pierres transportées de Warnêton à Ypres en 1576, si toutefois on tient compte, pour la largeur et la longueur, de la partie encastrée dans les murs, et pour la hauteur, de l'usure inévitable, par suite d'un long usage. Il n'en est pas de même quant au nombre de ces mar-

ches (1); mais nous verrons plus loin qu'on en acheta d'autres plus tard.

Mit-on la main à l'œuvre en 1576? on serait tenté de le coire, car Jean Sporeman fournit encore en 1577 divers dessins et épures pour « le nouvel ouvrage de l'escalier » (2); mais, d'un autre côté, d'après des documents d'une date plus récente, c'est, comme nous le verrons, beaucoup plus tard seulement que le Magistrat résolut de démolir l'ancien *steeghere*.

Quoi qu'il en soit, si les travaux furent commencés en 1575 ou 1576, on fut bientôt obligé d'en ajourner l'exécution, à cause des troubles religieux de 1576 à 1584, date de la reprise de la ville d'Ypres par les troupes d'Alexandre Farnèse.

Premier ajournement!

Après la restauration de la domination espagnole, pendant plus d'un quart de siècle, paraît-il, on se borna à examiner des projets, sans agir.

C'est en 1606 seulement que les trésoriers de la ville prièrent nos magistrats de prendre « une résolution définitive sur la construction des nouveaux bureaux » (ABSOLUTE *resolutie up het rechten van de nieuwe comptoiren)*; des expressions « *absolute* » et « *het rechten* », ne peut-on pas inférer, d'un côté qu'on avait longtemps délibéré déjà sur cette affaire, et que les trésoriers insistaient pour obtenir enfin une décision; de l'autre que

(1) En 1576, on acheta vingt marches mesurant en: Longueur 8 pieds; Hauteur 7 pouces; Largeur 14 pouces. L'escalier près du *Nieuwerck* se compose de vingt-neuf marches, dont trois à l'extérieur, et mesurant hors d'œuvre en: Longueur 6 pieds 2 pouces; Hauteur 6 pouces; Largeur 12 1/2 pouces.

(2) « Meester Jan over tmaken van diversche bewerpen ende patroonen om tnieuwe werck van de steeghere, lx ℔. » (Compte 1577.)

certains travaux, par exemple, de démolition ou pour fondations étaient faits et qu'il ne s'agissait plus que de bâtir les murs en élévation (*rechten*) ?

Cette demande fut soumise à l'assemblée communale composée des avoué, échevins, conseillers et chefs-hommes; c'est des registres aux délibérations de ce « petit conseil » que sont extraites les diverses résolutions que nous aurons à analyser ici.

A cette époque les projets de 1575 étaient, semble-t-il, complètement abandonnés, peut-être même oubliés ! On ne parlait plus alors d'une galerie à construire à l'est de la Halle, mais de chambres et bureaux à établir à l'autre extrémité du *stedehuus* (vers l'ouest).

Le conseil chargea donc (29 novembre 1606) les commissaires de la trésorerie d'examiner d'abord avec le concours d'ouvriers compétents — de maîtres ouvriers (*baesen*) de la ville — la situation des lieux, à l'extrémité ouest de l'hôtel de ville et de rechercher ensuite si entre la chambre des XXVII (*berecht-camere*) (1) et les chambres d'archives, il ne serait pas possible d'approprier de nouveaux bureaux (2); ceux-ci auraient au besoin pu être établis en saillie, sur le passage sous le Beffroi et la Halle (3), comme les *comptoiren* de la chambre des échevins bâtis, vers 1509, au-dessus de la cour orientale des Halles. — Un rapport complet et définitif devait être

---

(1) *Berecht*, *bericht*, conseil, avis et *camere* chambre, donc chambre du conseil, *raedecamere*, c'est-à-dire la chambre des XXVII, collége consultatif mais qui, on l'a vu, avait toutefois voix délibérative dans la grande assemblée communale : *groot gemeente*.

(2) Cette idée a été partiellement réalisée en 1844 et 1845. — A cette époque, on a construit deux nouvelles et belles salles d'archives dont l'une est couverte de charmante voûtes.

(3) Voyez plan A, 14a et B, 5.

présenté au conseil, dès que cette inspection des lieux et ces projets seraient faits (1).

On pouvait donc espérer un prompt résultat.

Mais.... l'étude de ce nouveau projet par une commission devait occasionner naturellement de nouveaux retards....

Second ajournement !

Ce n'est que trois ans plus tard que fut fait un rapport écrit sur « l'appropriation d'une partie de la Halle à l'usage de bureaux, greffe, vierscaere, trésorerie, chambre pupillaire et autres chambres. Ce projet était complet; son exécution devait faciliter la marche régulière de tous les services administratifs.

Des commissaires à la trésorerie donnèrent communication de leurs propositions au conseil, le 4 janvier 1610 et, sans doute, vu l'importance de la question à résoudre, le grand bailli assista à cette séance. L'assemblée adopta les conclusions du rapport.

On pouvait croire que rien ne retarderait l'exécution de cette résolution « définitive » et que l'on commencerait immédiatement les travaux,... mais l'assemblée décida que le projet adopté serait, avant d'être mis à exécution, soumis à l'avis de l'ingénieur de la cour ou de divers maîtres d'Anvers d'une compétence incontestée

(1) « Den xxix^n van novembre 1606. »

« Up t'verzouck (van de ghecommiteerde ter tresorie) van absolute resolutie up het rechten van de nieuwe comptoiren, was gheresolveert dat zy met de wercklieden alvoren zien zouden de plaetse van der halle tusschen de berechtcamere ende tende van den secrete comptoire ende of min aldaer nyet ghevoughelyck de voors: comptoiren zoude connen maeken uuterlick, met het insteken van den muere, ende de zelve comptoiren makende uutspryngheende ofte uuthanghende, omme de zelve inspectie ghedaen ende dies rapport ghehoort, absolutelyck te resolveren. »

en pareille matière. De là un troisième ajournement d'autant plus prolongé qu'une nouvelle commission fut chargée, le 13 février suivant, d'assurer la prompte exécution de la résolution prise le quatre Janvier précédent.

A cette fin, l'avoué et les échevins déléguèrent, comme commissaires, Jan van Courtewille et Christiaen Ryckebusch, échevins, Adrien van Schrieck (1), et Laureys Neckebaert, conseillers, à charge bien entendu d'en référer au conseil avant d'agir (2).

On a vainement cherché ces rapports, dans nos archives, mais d'après nos comptes, on prit, en 1611 (2e trimestre), l'avis de Charles et de Jacques de Boek.

Les de Boeck étaient-ils ingénieurs de la cour ? ou maîtres à Anvers? Quoi qu'il en soit, ces hommes spéciaux démontrèrent que les projets conçus par les maîtres

---

(1) Adrien van Schrick, auteur de plusieurs ouvrages importants, fut échevin de la ville en 1606, 1608, 1610, 1612, 1614, 1616, 1619 et remplit le mandat de conseiller, les autres années. Il rendit de grands services à la commune, et mourut le 26 Décembre 1621. (Voy : *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale.*)

(2) « Den iiijen dach van Lauwe 1610, met raeden ende hoofmannen ende ter presentie van mynenheere den Hoog-bailliu. »

« Up de schriftelicke propositie van weghen eenighe vande ghecommiteerde ter tresorie dese stede overghegheven, raekende t'accomoderen ende approprieren vander halle, maeken van de nieuwe comptoiren, vande greffie ende vierscaere, item de tresorie, weeserie ende andersins by den zelve ghescrifte breeder verclaert, was gheresolveert tzelve te doene ende effectueren, ende ten dien bende t'ontbieden ende beschryven den ingeniaris van t'hof, ofte meester wercklieden van Antwerpen, die daertoe bequaemst ende best zal connen verstaen ».

« Ende waeren naderhandt, te weten up den xiijen february 1610, tot effectueren ende vulcommen van de voors : resolutie ende dierigeren vande debvoiren danof dependerende, by mynheeren vooghdt ende schepenen ghecommiteert Jonchr Jan Chrisostomus van Courtewille ende d'heer Christiaen Ryckebusch, als scepenen, metgaders Jonchr Adriaen van Schrick ende d'heer Laureyns Neckebaert als raeden, alles up rapport daert behooren zal ».

d'Ypres et approuvés par le conseil, le 4 janvier 1610, étaient très défectueux ; ils firent un nouveau projet et proposèrent de construire une galerie à l'est de la Halle ; un plan horizontal (*platte grondt*, « plan par terre ») était joint à leur travail (1).

On reconnut la réalité des inconvénients signalés ; tout était donc remis en question, et, quand il fut convoqué, le 2 Mars 1611, pour délibérer sur cette affaire, le conseil se trouva en présence de plusieurs projets nouveaux présentés par Charles et Jacques de Boek.

Grand fut l'embarras de nos édiles... Que faire ?... On nomma une nouvelle commission, mais on eut l'heureuse idée de la composer de maîtres ouvriers (*Baesen*) de la ville, et non de licenciés *in utroque*, de nobles hommes, de propriétaires et autres architectes amateurs.

Cette commission fut formée de neuf maîtres : maçons, charpentiers, tailleurs de pierres, menuisiers et autres gens de métiers, savoir : Joos Pyl, Rogier Verraes, Guillaume Staessen, Cyprien Lammen, Jooris Heuckele, Adriaen Jacobs, Passchier Vande Velde, Claeys Ryckassez et Andries Provengier.

Ces maîtres avaient été chargés, (le 9 avril 1611), d'examiner tous les plans alors soumis au conseil, y compris celui d'une nouvelle conciergerie (2); ils se mirent activement à l'œuvre et dès le 28 du même mois, ils présentèrent

---

(1) « Charles ende Jacques de Boek van ghemaect thebbene een project van de galerie ende van den platte grondt op de oostzyde van der Halle ende bovendien van gheexamineert thebben de concepten van de andere meesters ende met reden betooght de inconvenienten die deruut zoulen moghen ryzen.
lxxij ℔. »
(Compte 1611.)

(2) A cette époque, on avait déjà fait quelques travaux à la vieille conciergerie. Voyez plus loin : *La Conciergerie*, page 270.

leur travail aux grand bailli, avoué, échevins, conseillers et chef-hommes, réunis dans « la chambre commune » ou chambre scabinale.

L'idée de construire des bureaux, etc., à l'ouest de l'hôtel-de-ville, — près du Beffroi — avait été complètement abandonnée, sans doute à cause des inconvénients signalés par Charles et Jacques de Boeck.

Deux projets seulement firent l'objet d'un examen sérieux. D'après l'un de ces projets (projet de Boeck), les bureaux seraient établis à l'est et à l'extérieur de la Halle sur une galerie ; d'après l'autre, on démolirait les « trois » faces orientales (1) du monument, on les rebâtirait dans un nouveau style, puis des bureaux, un greffe etc., seraient appropriés en partie dans cette nouvelle construction, en partie dans la Halle aux draps.

En hommes bien appris et pleins d'égard pour les architectes étrangers, leurs « honorés et savants confrères », nos maîtres yprois déclarèrent que ces deux projets étaient fort beaux (*schoon stuck werck*) etc..... Mais....... sous prétexte d'économies, en réalité sans doute, par amour propre d'auteur, ils proposèrent de ne pas les exécuter et d'établir les nouvelles constructions dans des conditions entièrement différentes et d'après un plan élaboré par la commission elle-même (2).

Il est assez difficile de se rendre parfaitement compte du projet proposé par nos maîtres yprois, car ceux-ci s'en réfèrent à des plans etc., qui n'ont pas été retrouvés; toutefois de l'ensemble des explications données, il paraît résulter que la commission proposa : 1° d'ajourner le

---

(1) Les faces avec galbes de la Halle aux draps, de la chambre des échevins (et chapelle), enfin de la *vierscaere*.

(2) Ce rapport est très complet, mais trop développé pour pouvoir être imprimé en note; nous le publions en annexe. (Voyez Annexe A.)

projet d'une reconstruction totale et de compléter la galerie existant au nord du *gulden Halleken*, « travail que l'on pourrait exécuter plus tard » (*indien myn heeren willen de galderie voortmaken connen altyd dat doen*); 2° de bâtir des bureaux et la chapelle, au-dessus de la petite cour orientale de la Halle, sur colonnes ou galerie, mais de manière à conserver la chambre des XXVII, sans empiéter sur la Halle aux draps et sans faire des changments importants au siége scabinal, notamment au buffet, et à la cheminée etc.

D'après ce plan, la chambre des échevins aurait reçu désormais la lumière du jour non plus à l'ouest mais à l'est, vers la place.

Le projet des *baesen* était, croyons-nous, tel que nous venons de l'indiquer; toutefois nos lecteurs pourront vérifier nos appréciations en consultant le mémoire de la commission même. (Annexe A.)

Les neuf maîtres avaient joint à ce mémoire deux plans — du rez de chaussée et de l'étage (*twee platte gronden*), — deux dessins des murs en élévation (*twee opstaende patroonen*), des devis, diverses notes (1) etc; — nos

---

(1) Mr Jooris Henckel, *bildesnydere*, Paschier Vande Velde, *scrynewerckere*, Adriaen Jacobs, Claeis Rycaseis ende Andries Provengier, Meester timmerlieden, Guilleme Staesin, Cypriaen Lommen ende Rogier Verraers, meester metsers ghevacheert hebbende ter cause als vooren elck viij daghen ende van tdebvoir bij hemlieden ghedaen, int maeken van *twee platte gronden*, *twee opstaende patroonen* ende de diversche andere schriefturen ende estimatien om te soucken ende vynden eenighe goede ordonnantie int veranderen van eenighe wercken in de Halle...... clviij ℔. » (Compte 1611, qui indique les professions des divers maîtres consultés. — Le nom de Joos Pyl n'est pas cité dans ce libellé ; ce maître maçon fut payé à part ; l'art : qui le concerne suit celui qu'on vient de lire. « Joos Pyl, metser van zynen style, woonende te Winnezeele, alhier ontboden om zyn advys te ghevenen van den wercke van der Halle, ende daertoe ghevacheert x. d. te vj ℔.. lx ℔. » (Compte 1611.)

magistrats purent examiner ce dossier et comprendre ainsi — mieux que nous — ce projet. Sans tenir compte des diverses résolutions prises antérieurement, ils approuvèrent encore les conclusions du rapport et décidèrent qu'on commencerait « immédiatement » (*ten eersten*) les travaux (1).

Résolution excellente, mais qui fut suivie hélas ! d'un quatrième ajournement.... de près de deux années. En attendant une décision, maître Joris Heuckel, tailleur de pierres et statuaire (2), fit, en 1611, un autre plan d'escalier pour la Halle (*Halle steeghere*) (3), puis on n'entendit plus parler du « nouvel ouvrage. »

Ce n'est qu'au commencement du mois de janvier 1613, qu'on reprit l'affaire. Le 13 de ce mois, le conseil animé d'un beau zèle.... nomma une nouvelle commission composée de MM. de Cortewille, premier échevin, Van Schrick, échevin, Ghelein van den Broucke et Pierre Vermeersch, conseillers. Ces délégués reçurent mandat de tout préparer pour l'adjudication et de s'aboucher avec trois fournisseurs qui désiraient être chargés de cette entreprise (4).

Mais on ne put, paraît-il, se mettre d'accord ; les pourparlers n'aboutirent pas, donc cinquième ajournement !

---

(1) Voyez annexe A.

(2) Voir note precedente.

(3) « M. Joris Heuckel, steenhauwer, voor maken van een patroon van den Nieuwen Hallesteegher en andere diensten. xl lb. » (Compte 1611.)

(4) « Den ij Lauwe xvjc xiij met mynheere den hoochbailliu, raeden en hoofmannen. »

« Upt poinct van de nieuwe comptoiren waren ghecommiteert tot t'prepareren van dien ende omme te sprcken met de dry leveraers die hemlieden presenteren, mynheer de voorschepene (de Corteville) ende Schrieck. van schepenen, M. Ghelein van den Broucke ende Pieter Vermeersch, van raeden, metgaders die van der tresorie. »

Comme nous l'avons dit, une espèce de fatalité semblait poursuivre cette affaire; depuis de longues années, on examinait, on délibérait, on faisait des plans, on nommait des commissions. On avait proposé de placer les nouveaux bureaux, à l'est, à l'ouest, au centre de l'hôtel de ville; on avait pris cinq ou six résolutions « définitives » et toujours des obstacles, des hésitations entravaient et retardaient leur exécution; bref, après six années de nouvelles études, aucune suite n'avait été donnée à la résolution « finale » prise en 1611.

En séance du 22 septembre 1618, une proposition nouvelle fut faite au conseil; elle semblait devoir concilier à la fois et les nécessités administratives et les exigences financières de la ville.

On proposa donc de conserver les chambres construites en 1375, à l'est du siége scabinal, d'en réparer les murs à l'extérieur, de couvrir d'une couche de ciment ou d'un enduit *(plackerie)*, les voûtes en mauvais état (ou les gites) de ces bureaux, afin de mettre ceux-ci à l'abri des incendies, puis d'approprier le mieux possible ces divers locaux. Mais on proposa aussi de démolir l'ancien escalier du *gulden Halleken* et de remplacer cette « vieille petite Halle » par une galerie ouverte construite d'après un plan dont M. Vander Stichele, trésorier de la ville, indiqua, verbalement et séance tenante, les dispositions.

Ce projet modeste ne devait pas nécessiter de trop grandes dépenses; il plut au conseil, et (22 septembre 1618) l'assemblée se déclara disposée à l'exécuter, en attendant que la situation financière de la ville permit de faire mieux.

Toutefois, démolir le grand escalier de la Halle était une grave question; aussi le conseil, quelque bien disposé

qu'il fût, décida-t-il provisoirement *(by provisie)* de ne prendre aucune décision et d'ajourner encore l'affaire. Cet ajournement fut de courte durée (1).

Quatre jours plus tard seulement (26 septembre), après une nouvelle délibération, on résolut de faire acter au registre la décision provisoirement prise le 22, et l'on décida « irrévocablement » que l'ancien *steeghere* du *gulden Halleken* serait démoli; les trésoriers furent chargés de veiller à l'exécution de cette résolution (2).... Mais.., ils n'eurent pas à en exécuter toutes les dispositions... car cette décision, comme toutes les résolu tions précédentes, ne fut pas, du moins, complètement maintenue...

Si l'on doit regretter les fréquentes hésitations qui entraînèrent, durant de longues années, l'ajournement

---

(1) « Den xxij 7bre 1618. »

» Was by mynheeren voocht ende schepenen gheresolveert te lasten de ghecommiteerde ter tresorie te reparerene taensicht van de comptoiren staende an den oostghevele vander halle deser stede, ende dat in zulker voughe dat dezelve comptoiren van onder verzekert moghen wezen met plackerie jeghens t'vier, ende voorts zo gheproportionneert dat de zelve moghen wezen gheryfinck an elck. Consenterende ten dien eynde dat den ouden steghere daer onder staende zal moghen gheweert zyn ende in plaetse van dien ghemaeckt zyn eene open galderie achtervolghens tproject ende model hedent mondelyck vooren ghehouden by den heere vander Stichele, tresorier deser stede, als by provisie ende tot onderstant de stede voorzien zal wesen van middelen suffisante tvoors: gheresolveert werck te maeken »

(2) « Den xxvj 7bre 1618, dese revolutie te boucke ghestelt synde ende mynheeren vooghdt ende schepenen voren ghelesen zynde, was die ghoet ghevonden ende conforme d'intentie van de voorn: vooghdt ende schepenen ghereserveert dat zy verstaen met de zelve te lasten de tresoriers ghecommiteerde ter tresorie, ende in plaetse van 't voors: *consenteren ten dien eynde, hebben gheordonneert,* te stellen *ordonneren ten dien eynde dat de oude steegher daer onder staende zal gheweert wezen,* etc Naer welcke correctie zal d'acte uutghegheven worden. »

d'un travail utile, on ne peut que féliciter nos magistrats, d'avoir ratifié, le 26 septembre, leur résolution du 22 du même mois, et d'avoir condamné définitivement le vieil escalier du *gulden Halleken*, mais on doit les féliciter surtout d'avoir plus tard renoncé au projet de replâtrer les anciennes chambres, car s'ils eussent maintenu ce projet, la ville d'Ypres n'eût probablement jamais possédé son élégant *Nieuwerck* et l'on verrait peut-être encore aujourd'hui, à l'est de notre monument, au lieu de ce charmant édifice, des constructions diverses, délabrées et sans unité de style; d'anciens bâtiments grossièrement réparés, d'autres transformés sans goût, dans un but exclusif d'utilité, seraient restés longtemps encore debout...

Telles furent sans doute les réflexions que firent les bourgeois d'Ypres, quand ils apprirent qu'il était question de réparer et de replâtrer, les vieilles chambres à l'est de la halle; ces réflexions et observations eurent leur écho jusques dans la chambre des échevins.

Quand le conseil se réunit, le 2 octobre 1618, pour délibérer à nouveau sur cette interminable affaire, les membres de l'assemblée trouvèrent sur le buffette — outre le texte d'une résolution prise « anciennement » *(voortyden)* par l'avoué, les échevins, les conseillers et les chefs-hommes, — un ancien plan *(model)* d'une belle galerie et d'un nouvel escalier.

Ces documents — depuis longtemps oubliés et exhibés par les commis à la trésorerie — avaient été retrouvés dans les archives de la commune, peut-être par l'archiviste du temps, par quelque vieux « clercq », ou par un de ces chercheurs dont la passion pour « les vieux papiers » provoque parfois encore les dédains, même la risée des ignorants,.... et cependant, l'auteur de cette découverte, dont nous regrettons de n'avoir pu retrouver le nom

pour le citer, ici ce chercheur rendit un service éminent à la ville! c'est à lui peut-être que nous devons notre *Nieuwerck!* Le conseil en effet trouva ce vieux modèle parfait; séance tenante, il décida de le faire exécuter et de donner ainsi suite à une résolution prise autrefois « solennellement et après mûr examen » *(zeer rypelyc ende solemnelyc ghetrocken)* par l'avoué, les échevins, les conseillers et les chefs-hommes de la ville!

L'assemblée avait ordonné, le 26 septembre (1618), de démolir le vieil escalier du *gulden Halleken* et sans doute d'en bâtir un autre; le 2 octobre suivant, elle maintient cette résolution, mais modifiant sa délibération de cette date concernant la conservation partielle et la réparation des vieux bâtiments, elle décida de raser complètement toutes les vieilles constructions qui se trouvaient à l'est de la Halle et d'en élever, sur le terrain déblayé, d'autres entièrement neuves, conformément au « vieux plan » déposé sur le « buffette ».

Cette décision fut enfin irrévocable ! pour en assurer la prompte et définitive exécution, le conseil chargea, séance tenante, les commis à la trésorerie, d'acheter et de réunir durant l'hiver 1618-1619, tous les matériaux nécessaires, afin de pouvoir commencer les travaux, dès les premiers jours du printemps prochain; il manifesta même le désir de voir jeter, si c'était possible, les fondations du « nouvel ouvrage » avant la fin de l'hiver.

Ces travaux devaient être poursuivis avec toute l'activité possible, dans la mesure bien entendu des ressources de la ville, c'est-à-dire sans ajourner le payement des intérêts ou l'amortissement des rentes et des autres charges qui devaient être soldées sans retard ni répit.

Toutes les anciennes constructions devaient donc être rasées; toutefois il fut ordonné aux trésoriers de con-

server les piliers qui supportaient, depuis 1375, les chambres à l'est du siége scabinal (1).

Cette réserve était dictée par un mesquin esprit et un désir irréfléchi d'économie. Ce fut une idée malheureuse qui, mise à exécution, eut des conséquence fatales....; mais n'anticipons pas sur les événements.

Notre *Nieuwerck* fut donc construit, d'après un ancien *model* retrouvé, en 1618, dans les archives de la ville ; mais quel avait été l'auteur de ce dessin ? nos documents ne le nomment point.

Nous avons vu qu'en 1576 un ingénieur-architecte de Gand fit pour nos échevins les plans d'un nouvel escalier de la Halle et d'une galerie à construire au côté est de notre monument. C'est dans ces conditions que fut bâti le *Nieuwerck* et qu'il existe encore. Le *model* découvert en 1618 était alors fait « de temps ancien » (*voortyden*), depuis beaucoup de temps » (*veile tydts*)..... N'aurait-il

---

(1) « Den ij 8ber 1618, present mynheeren hoochbailliu, voocht, ende schepenen, andermael in deliberatie gheleyt gheweest hebbende de redenen waeromme niet en diende vulcommen te wesen de voorgaende resolutie van xxij der voorgaende maendt int regard van t'repareren van de comptoiren maer dat dezelve comptoiren gheheelyc behoorden afghesmeten te wesen ende van nieux opghetemmert naer de resolutie hiervoortyden by voochdt Sch: Rad: ende hoofm: zeer rypelyc ende solemnelyc ghetrocken achtervolghens tmodel daer of noch bewaert ende hier gheexhibeert van weghe de ghecommiteerde ter tresorie. Was gheresolveert te volghen de zelve oude resolutie, in conformiteyt van de welcke de zelve ghecommiteerde ter tresorie ghelast waren dese wintere te doene de provisie van de materiaelen daertoe van noodich ende ten uutcomen tzelve werck aen te gaene, selfs oock de fondamenten te legghen desen anstaende wyntere van zoo vele die gheleyt connen wesen zonder te weren de colonnen up de welcke de comptoiren nu zyn rustende, omme ten toecommende zomer tzelve werck te vulcommen zoo veil tzelve gheschieden can zonder interest ende uutstel van renten ende andere noodzaekelicke lasten die de stede moet draeghen ende gheen uutstel en vercrighen. »

pas été dessiné, en 1576, par l'ingénieur-architecte de Gand?... ne serait-ce pas, d'après les projets primitifs de maitre Jean Sporeman, « ingénieur-architecte à Gand ». que fut édifié notre *Nieuwerck*, et construit le nouvel escalier dans l'angle sud de la Halle aux draps, là où se trouvait alors la chambre des munitions (*munitie camere*) (1)? En un mot, maitre Sporeman ne serait-il pas l'auteur du plan primitif de cet élégant édifice? On trouve dans nos archives un dessin, non signé il est vrai, mais portant la date de 1575 ; serait-ce le *model* dessiné par ce maître, puis approuvé vers cette année par le conseil? D'après ce projet, la construction ne devait avoir qu'un étage, mais nous verrons plus loin que c'est pendant l'exécution des travaux, que l'on décida d'en ajouter un second. Ce projet de 1575 indique du reste presque tous les détails et en partie l'ensemble de notre *Nieuwerck* actuel. On est donc porté à croire que Sporeman est l'auteur des premiers plans de cette coquette construction.

En tout cas, les commis à la trésorerie s'occupent immédiatement des études définitives. On dresse des devis, on rédige des projets de conventions et maître Lievin Pluvion copie les anciens plans et fait d'autres dessins (2).

Jacques de Pamele, seigneur du Quesnoy, échevin, et Pierre Van de Casteele, commis à la trésorerie, sont chargés de soumettre à l'approbation du grand bailli (3), « le *model* des *comptoiren* que l'on avait résolu, passé beaucoup de temps (*over veile tydts*), d'élever à l'est de la Halle » ainsi que le plan d'un escalier qu'on se

---

(1) Voyez plan A, 12.

(2) « Mr Lieven Pluvion van t'uuttrecken van 't model van de comptoiren ende andere diensten... xxiiij. » (Compte 1619.)

(3) « Messire Charles van Ydeghem, seigneur de Wyse, remplissait alors ces fonctions depuis 1590 ; il mourut le 15 août 1630.

proposait dès lors de placer dans « la chambre des munitions. » Le 22 mars 1619, ces délégués font connaître au conseil que le grand bailli a approuvé ces projets ; l'assemblée ordonne alors aux commis à la trésorerie de les faire exécuter au plus tôt (1).

A la fin de cette année, les fondations du nouvel édifice étaient jetées, on put apprécier alors quelle serait la largeur exacte des bureaux. Cette largeur parut-elle insuffisante à quelques-uns ? on proposa, paraît-il, de donner à ces chambres plus de surface et de déplacer, à cette fin, les maçonneries déjà exécutées.

Le conseil, voulant éviter sans doute de nouveaux retards, ne partagea pas cet avis, mais il décida que les voûtes de l'ouvrage seraient construites en pierres (1[er] décembre 1619.)

Une résolution — peu explicable — fut prise en cette même séance ; l'assemblée ordonna aux trésoriers de se mettre en rapport avec des maîtres ouvriers de Gand et, si l'on pouvait tomber d'accord, de leur confier l'exécution d'une partie importante des travaux (2). Cette

(1) « Den xxij[en] maerte 1619 Jon[r] Jaques de Pamele, heere van Quesnoy, schepene, ende Jon[r] Pieter Vande Casteele, ghecommiteerde ter tresorie ghesonden gheweist hebbende an mynheere den Hoochbailliu, om hem te communiqueren tmodel vande comptoiren die over veile tydts gheresolveert zyn gheweist te maeken aen toostende vande halle, metgaders eenen steghere daeronder commende door de munitiecamere, hebben rapport ghedaen dat den voorn: heere hoochbailliu t'concept hem diensaengaende ghetoocht goedt ghevonden hadde; ende was overzulckx ghelast met twerk voortegaen metten eersten. »

(2) « Den x decembre 1619, present V : Sc : R : H : ende de ghecommiteerde ter tresorie, was gheresolveert de comptoiren up te maeken up de breede, als gheleyt zyn de fondammenten ; wel verstaande dat de voutsuren ghestelt zullen zyn in steen. Tot welcken eynde zyn ghecommiteert mynheere den vochdt met de ghecommiteerde ter tresorie ende ghelast t'ontbieden wercklieden van Ghendt. »

mesure devait mécontenter vivement — faut-il le dire? — les chefs de nos corporations ouvrières. Confier à des maîtres étrangers, même en partie, ce grand travail, n'était-ce pas constater l'incapacité des maîtres yprois ? Mais il fallut se résigner et se soumettre.

Les trésoriers firent donc appeler à Ypres Laureins de Haeze, maître tailleur de pierres, et Gilles van Waesberghe, maître maçon, tous les deux de Gand ; après quelques pourparlers, examen des plans et explications, on fut d'accord.

Les maîtres gantois s'obligèrent de fournir, équarrir, tailler et mettre en œuvre tous les matériaux et spécialement les pierres *(orduyn steenen)* nécessaires pour édifier les façades des nouveaux comptoirs et ce, moyennant la somme de cinq mille quatre cents livres parisis (2700 florins). Dans cette somme étaient comprises les indemnités dues pour frais de route et de séjour.

Cette convention fut signée, croyons-nous, le 19 février 1620, car à cette date les trésoriers remirent à maître de Haeze une livre de gros (douze livres parisis) pour les pauvres de Gand *(godtspenninck)* et, suivant l'usage du temps, seize livres à titre de « présent pour les dames des entrepreneurs (1) ».

La première pierre du *Nieuwerck* fut posée le 12 juin 1620 par Messire Jean van Ydeghem, seigneur de Wyse,

---

(1) « Me Gilles van Waesberghe ende Laureins de Haeze anghenomen hebbende te leveren ende te maeken ofte besnieden de materialen tot erectie van de nieuwe comptoiren an de oostghevele van de halle volghens accord met die vander tresorie. ghemaect, es betaelt volgens d'ordon: van den xix sporcle xvj^{c} twintigh om by hemlieden ghedistribueert te zyne an de aermen van de stede van Ghendt, ende quittan: hier ghesien . . xv ℔. »
(Compte avril 1619 à avril 1620.)
« An de zelve om hemlieden huisvrauwen . . . . xvj ℔. »
(Même compte.)

grand bailli de la ville et châtellenie d'Ypres, et Messire Jean Chrisostome de Courtewille, avoué de la ville, posa la seconde pierre (1).

Aussitôt les entrepreurs s'empressèrent de remplir leurs engagements avec une telle activité que, dès le mois d'octobre 1621, ils avaient complètement exécuté les stipulations de leur contrat; le 23 de ce mois, il leur fut payé la somme de cinq mille deux cent trente-six livres, qui, avec celle de cent soixante-quatre livres antérieurement soldée à compte et pour frais de route, formait la somme totale de cinq mille quatre cents livres stipulée dans la convention conclue au mois de février 1620 (2).

Mais cette entreprise ne comprenait que la fourniture, la pose des pierres et la grosse maçonnerie. Beaucoup d'ouvrages de charpenterie, de menuiserie, de ferronnerie et autres encore étaient faits aussi vers la fin de 1621; des matériaux et fournitures de toute espèce: bois, briques, carreaux. avaient été livrés; puis, il avait fallu songer à la décoration des façades, y faire tailler des moulures et ornements etc.

---

(1) Nos chro. MS.

(2) « Betaelt aen Laureins De Haeze, M[r] steenhouwere, v[m] ii[c] xxxvi ℔. parisis. welcke somme, met i[c] lxiiij ℔. parisis in t'voorgaende acte by memorie ghebroght, es de volle betalinghe van vyf duust viere hondert ponden parisis die hy ontfaen moeste voor de leveringhe vande orduyn steenen, met ij[c] ℔. parisis voor t'voyage by hem ende by M[r] metser Gilles van Waesberghe van Gendt tot in dese stede ghedaen, om te spreken ende advyseren up het poinct van dese nieuwe comptoiren up cruusvaulten, ende raekende den cost ende t'uprechten van diere te contracteren ende accorderen zoo ghedaen es, naer inhouden vanden contracte by hemlieden beede onderteeckent rustende ter tresorie ter collacie vanden iii[n] quartier ghesien met ordonnancie vanden 23 octobre 1621, ende quitantie, v[m] ij[c] xxxvi ℔. »

(Compte spécial intitulé: *Nieuwe vaussure, schepenen capelle, cameren ende comptoiren ande Oostzyde vander Halle.* — 1[er] janvier au 31 X[bre] 1621.)

Nos trésoriers donnent sur tous ces ouvrages des détails, si curieux, si complets et si nombreux qu'il ne serait possible ni de publier ici en note ni même de résumer tous les libellés de ces comptes. Nous nous bornerons donc à en analyser quelques-uns et nous en imprimerons d'autres à la suite de ce travail (annexe B). Ces extraits du compte spécial (1[er] janvier au 31 décembre 1621) offrent un certain intérêt; ils font connaître les noms des principaux maîtres ouvriers d'Ypres, les travaux qu'ils exécutèrent et les prix des matériaux, au commencement du XVII[e] siècle.

Notons d'abord un acte de vandalisme, pour ne pas dire une profanation déplorable, qui démontre combien peu l'on respectait alors la mémoire des morts. On plaça sous les colonnes, des pierres tombales... enlevées à l'église de S[t] Martin; le receveur de cette église, Jacques Denis, vendit ces pierres à la ville au prix d'une livre le pied courant.!! (1).

Outre les cinq mille quatre cents livres montant de leur entreprise, Van Waesberghe et De Haeze touchèrent encore en 1621 plusieurs sommes importantes, entr'autres : Cent quatre-vingt-dix livres, pour fourniture et taille de la corniche; — six cent trente-six livres pour livraison de pierres non prévues au devis et huit cents livres pour taille et fourniture des galbes placés au sud et au nord de l'édifice; ces deux galbes et le pignon central (la chapelle) avec sa belle fenêtre avaient été commandés le 30 mai 1621 (2).

---

(1) « Jacques Denis, ontfangher van S[te] Maertens kerke, lx ℔. x s. voor leveringhe van 60 voeten $^{1}/_{2}$ zarcksteenen te xx s. den voet om te legghen onder de bassementen . . . . lx ℔. x s. » (Compte 1621.)

(2) « Den xxx[en] meye 1621 was gheresolveert by mynen heeren voocht

Un autre sculpteur — étranger aussi, croyons-nous, à la ville — nommé de Bocourt (1), tailla les bases et les chapiteaux des colonnes; Jan de Corte (2), maître yprois, sculpta deux *lampetten* (culs de lampe?) pour clefs de voûte et six mascarons (*troignen*) à placer à l'extérieur.

Ainsi les divers ornements si gracieusement traités du Nieuwerck sont les œuvres de ces trois sculpteurs-ornemanistes.

Les trois grandes croisées formant « Bretêque (3) » dans la face sud, et vingt-et-une doubles croisées furent faites et fournies par Jan van de Velde.

Jan de Vos, plombier, entreprit, le 11 août, de faire et de placer les gouttières (4).

La grosse ferronnerie avait été commandée à Gand; comme les pierres achetées en cette ville ou à Béthune; les ancres et autres grosses ferrailles furent transportées à Ypres, de Warnêton où elles avaient été amenées par la Lys.

Enfin on fit les approvisionnements nécessaires d'ardoises, carreaux et briques de toutes espèces.

Tous ces matériaux, avant d'être mis en œuvre, étaient

---

ende schepenen t'aucthoriseren de ghecommiteerde ter tresorie om te besteden ande steenhauwers ende meester metsers van Ghent drie driecanten operghevels van de comptoiren te wetene eene van zuyden een andere van noorden ende een in de middel op den oosten. »

(1) Nous n'avons pas retrouvé ailleurs ce nom dans nos comptes.

(2) Il appartenait à une famille qui donna plusieurs statuaires remarquables à la ville.

(3) C'est à dire le fenêtrage de la façade sud vers la place. C'est donc de la chambre au premier étage du Nieuwerck — servant de bretêque — qu'on fit au XVII[e] siècle les publications des ordonnances scabinales et des autres actes de l'autorité.

(4) Registres des résolutions des commis à la Trésorie. Registre du 20 juin 1609 au 23 avril 1723, f° 33.

mesurés, examinés (expertisés) et repris par Guillaume Staessen, conducteur ou surveillant des travaux.

En même temps qu'on travaillait ainsi au « nouvel ouvrage (1) », on construisait le nouvel escalier de la Halle. C'est encore de Haze qui livra les marches et les pierres de Brabant pour faire ce *Hallesteeghere*. Cet escalier ne fut complètement achevé qu'en 1630. L'une des clefs de la voûte qui le couvre, porte encore cette date.

D'après le compte spécial qui nous a fourni tous ces renseignements, il fut payé du 1er janvier au 31 décembre 1621 pour le Nieuwerck : dix-sept mille trois cent quarante-six livres parisis et quelques schellen.

On avait donc travaillé très activement.... très vite. Mais avait-on travaillé bien ?...

Dès les premiers jours de l'an 1622, de sourdes rumeurs s'étaient répandues en ville; des maîtres-ouvriers venaient examiner, d'un air narquois, « le nouvel ouvrage »; le soir on chuchotait dans les tavernes..., on y entendait parler de fissures, de voûtes qui cédaient, de lézardes, de fautes commises, d'ouvrages mal faits... et ces rumeurs devinrent générales, quand on vit étançonner les voûtes et les murs du *Nieuwerck !...*

Bientôt les maîtres-ouvriers d'Ypres, froissés d'avoir vu confier ce grand travail à des étrangers, déclarèrent avec une satisfaction à peine déguisée, que l'édifice était mal construit.... qu'il ne pouvait tenir... qu'il croulerait.....

Nos chroniqueurs locaux racontent que ces sinistres prévisions se réalisèrent ; « le *nieuwerck*, disent-ils, s'effondra, et les ouvriers gantois, honteux et confus,

(1) Pour les détails des ouvrages et fournitures mentionnés ci-dessus voyez annexe B.

s'enfuirent de la ville... poursuivis par les huées de la populace yproise (1) ».

Ce récit n'est pas complétement exact.

Subissant l'influence du mécontentement général et du dépit éprouvé par nos ouvriers — que la préférence donnée à des maîtres étrangers avait irritéset humiliés,— nos annalistes racontent comme un fait, ce qui ne fut qu'une éventualité... Mais malheureusement trop probable !...

L'espèce de fatalité qui avait si longtemps retardé et entravé la construction du « nouvel ouvrage », semblait en effet s'attacher à cet édifice....; il fut bientôt officiellement constaté que le désastre prévu était inévitable.

D'après un rapport fait au conseil, en sa séance du 9 mars 1622, le *nieuwerck* s'affaissait (*was beghevende*) de jour en jour, malgré toutes les mesures prises, pour le soutenir, par un homme spécial (sans doute un ingénieur) envoyé de Gand !

Nonobstant les étançons que l'on y plaçait de tous côtés, les lézardes devenaient de plus en plus larges et les déchirements de plus en plus apparents !

Quelles étaient les causes de ce désastre ?

Les travaux avaient-ils été mal exécutés ? Il serait difficile de le croire, car les entrepreneurs de Gand ne perdirent pas la confiance de nos échevins; ceux-ci leur firent encore, comme on le verra plus loin, des commandes pour le *Nieuwerck*, puis pour la conciergerie (2). Nos magistrats n'auraient certes pas continué à s'adresser à des maitres dont l'incurie et l'incapacité auraient été les causes d'une pareille catastrophe.

---

(1) Nos chroniques manuscrites.

(2) Voyez plus loin : *La conciergerie*, page 270.

Avait-on travaillé trop vite ? Les maçonneries n'avaient-elles pas pu se tasser graduellement et s'asseoir solidement ? Les plans n'avaient-ils pas été établis, et les portées et poussées des voûtes, calculées d'après les règles de l'art ? Cette dernière conjecture n'est pas dénuée de vraisemblance puisqu'on augmenta plus tard le nombre des colonnes qui devaient porter ces voûtes.

Mais c'est à la décision prise de maintenir les anciens piliers supportant les chambres bâties en 1375, qu'il faut attribuer surtout ce désastre. Assis d'un côté sur des colonnes neuves ayant pour fondations des pierres sépulcrales et des maçonneries nouvelles, de l'autre sur des vieux piliers, rongés par le temps, mais à bases immuables, le « nouvel ouvrage » pouvait-il se tasser d'une manière uniforme ? ne devait-il point fatalement se lézarder et finalement tomber en ruines ?

Nos magistrats, en hommes pratiques, ne perdirent pas leur temps à récriminer; ils avaient pu constater les fautes commises et se hâtèrent de les réparer. On convoqua les principaux maîtres maçons et charpentiers de la ville pour leur demander conseil.

Nos maîtres Yprois oublièrent sans peine que leur amour propre avait été froissé. Ils triomphaient du reste! N'étaient-ils pas appelés à juger l'œuvre si mal réussie de leurs rivaux? à devenir les conseillers, en quelque sorte les coopérateurs, de ces mêmes magistrats qui leur avaient infligé l'humiliation de méconnaître leur habileté? l'appel fait à leur expérience, à leur lumière, n'était-il pas une éclatante et complète réhabilitation?

Dès leur première délibération, nos maîtres Yprois furent unanimement d'avis que, dans l'état où il se trouvait, le nouveau bâtiment ne pouvait rester debout *(niet en es houdelic staende)* et qu'il fallait 1° tout au

moins enlever (*aflezen*) les voûtes, les piliers et toutes les maçonneries à une hauteur suffisante pour établir au rez-de-chaussée de l'édifice des colonnes entièrement neuves et en plus grand nombre, 2° reconstruire ces voûtes et 3° faire d'autres ouvrages... « pour réparer les erreurs et corriger les fautes commises. »

Ainsi, on proposait de démolir tout le rez-de-chaussée — la galerie et les voûtes — du *Nieuwerck* et pendant qu'on les reconstruirait, de soutenir l'étage de l'édifice, avec sa charpente, au moyen d'une forêt d'étançons.

C'était là une entreprise hardie : son exécution était-elle exempte de périls? Une telle masse de maçonnerie pouvait-elle, sans se lézarder, rester en quelque sorte suspendue, durant le temps nécessaire, pour faire au rez-de-chaussée les importants travaux indiqués? dès lors une nouvelle catastrophe n'était-elle pas à redouter?

Cette crainte semble avoir été partagée par les cinq principaux maîtres ouvriers que nos édiles convoquèrent (le 8 mars) pour délibérer à nouveau avec eux sur cette grave affaire.

Ces cinq maîtres déclarèrent qu'on pouvait avoir quelqu'espoir de conserver en partie le *Nieuwerck*, en donnant suite à la proposition de leurs confrères, mais qu'il serait beaucoup plus prudent et plus sûr de démolir tout le bâtiment, puis de le reconstruire avec les anciens matériaux. A l'appui de leur proposition, ils firent remarquer que ces démolition et reconstruction totales n'occasioneraient pas des dépenses excessives, qu'elles coûteraient à peine cinq cents florins de plus que l'exécution du projet de reconstruction partielle.

Le conseil partagea cette opinion et demanda, séance tenante, si et à quelles conditions les auteurs du

projet ou quelques-uns d'entr'eux consentiraient à entreprendre le travail proposé.

Dès le lendemain, fut conclue entre nos magistrats d'une part, Pierre et Jean de Bueq, Quentin Brixis et Guilain Vermeulen d'autre part, une convention, d'après laquelle ces quatre maitres s'engagaient, solidairement et sous caution, à démolir le « nouvel ouvrage », puis à le rebâtir, pour la somme de quatre cents livres de gros, plus un pot de vin de cinquante livres parisis et ce aux condititions suivantes:

Les entrepreneurs s'obligeaient:

1° A exécuter le travail *perfectim*, sous leur responsabilité, et à le garantir de toute lézarde, fissure etc., tant dans les voûtes que dans les murs.

2° A employer les anciennes pierres de Brabant, actuellement mises en œuvre.

3° A remplacer, à leurs frais, celles de ces pierres qui ne pourraient plus être utilisées.

4° A achever le travail avant la fin du mois d'août de l'année courante.

De leur côté nos magistrats prenaient l'engagement de fournir :

1° Les briques d'Houpelinnes et Freilenghien jugées nécessaires.

2° Les colonnes avec bases et chapiteaux qui devaient remplacer les anciens piliers.

3° Le mortier, la chaux et autres matériaux.

4° Les pierres de Brabant dont on aurait besoin pour donner à la nouvelle façade une hauteur de cinq pieds de plus qu'à l'ancienne.

Ainsi non seulement on réparait la faute commise, en mettant les vieux piliers au rebut, mais on profita encore de la circonstance, pour donner plus d'élégance au bâti-

ment en le relevant de cinq pieds, pour lui donner un second étage.

Le même jour une autre convention fut passée avec trois charpentiers: Andries Provengier, Clais et Jean Ryckasseis.

Moyennant une somme de trente livres de gros et un pot de vin de cinquante livres parisis, ces maîtres s'engagèrent à démonter, puis à remonter la charpente et à remplacer, sans frais pour la ville, les pièces de bois brisées, sauf les voliges à ardoises (*schailliebert*) (1).

Pour achever un tel ouvrage en une campagne de six mois (Mars à Août), on n'avait pas de temps à perdre; aussi se mit-on immédiatement au travail. Magistrats et entrepreneurs remplirent scrupuleusement leurs obligations. Tandis que ceux-ci exécutent leurs entreprises, les trésoriers se hâtent de conclure des marchés avec des maîtres ouvriers de divers états.

Le 14 février 1622, Nicolas Bullaert, demeurant au Quesnoy, entreprend la fourniture de toutes les grosses ferrures nécessaires aux fenêtres *de la nouvel ouvrage et vaussure au boult de la halle* (2).

Le 12 mars 1622, Guillaume de Kerle, couvreur, s'engage d'ôter les ardoises couvrant le toit du Nieuwerck, et de les replacer après la reconstruction dudit toit (3).

Le 16 mars 1822, les entrepreneurs Adrien Provengier, Clais et Jean Ryckasseis, s'obligent à faire des ouvrages supplémentaires au toit pour la somme de six livres de gros (4).

(1) Voir annexe C, procès verbal de la séance du neuf mars 1622.

(2) Registre des résolutions des commis à la trésorerie du 20 juin 1609 au 22 avril 1723, fol. 2, v°.

(3) Même Reg: fol. 36, r°.

(4) Même Reg: fol. 36, v°.

Le 3 juin 1622, Claeis Flahau (1) entreprend de fournir toutes les petites ferrailles nécessaires pour ouvrir et fermer les portes et les fenêtres du 1r et du 2e étages du Nieuwerck, ainsi que les ferrailles devant servir comme ornement, telles que rosaces et autres objets, et ce à raison de 20 ₶ parisis pour chaque croisée (2).

Et le 27 juillet 1622, Guillin Vermeulen et consorts ayant entrepris de rebâtir le nouvel édifice du Nieuwerck, entreprennent en outre la maçonnerie du deuxième étage, à la journée, à 40 sous parisis par jour (3).

En même temps que les trésoriers passent ces marchés et beaucoup d'autres, ils font transporter, à pied d'œuvre, tous les matériaux nécessaires, achetés non plus à Gand mais presque toujours à des fournisseurs yprois.

Les extraits de comptes (1622 et 1623) que nous publions en annexe (D et E) donnent l'indication des sommes payées aux divers entrepreneurs, maitres ouvriers, fournisseurs et l'on constate, par la nature même des dépenses soldées, qu'en 1623 et, même dès la fin de l'année précédente, les travaux étaient assez avancés pour qu'on pût s'occuper des ouvrages de parachèvement, puis de l'ameublement des nouveaux *comptoiren*.

Ainsi, un peintre nommé Antheunis reçoit en 1622 quarante livres parisis pour avoir peint à l'intérieur de ces comptoirs les armes du Roi d'Espagne et de la ville d'Ypres; — on reçoit des carreaux d'Anvers pour faire les pavements; — plusieurs verriers et entr'autres Clais et Jan Babinga, fournissent du verre pour une somme de deux cent vingt-neuf livres.

---

(1) Clais Flahaut était garde de l'Horloge de la ville.
(2) Reg: cité, fol. 46, v°.
(3) Même Reg: fol. 39, r°.

La famille Babinga (*alias* de Babinga) était une famille de peintres verriers renommés ; en 1603, nos échevins avaient commandé à Tymothée de Babinga une grande verrière pour la Chapelle de Notre-Dame de Thuyne, dans l'église des pères Récollets. Cette verrière n'avait pas coûté moins de deux cent vingt-quatre livres dix-sept sous (1).

Notons ici que l'on plaça, sous les nouvelles colonnes, comme sous celles posées auparavant, des pierres sépulcrales enlevées encore à l'église de S[t] Martin et vendues par Jacques Denis, son receveur, à raison de vingt schellen le pied (2). Est-il étonnant après cela qu'il n'existe plus dans cette église aucune ancienne inscription funéraire ni pierre tombale ? l'enlèvement de ces pierres était d'autant plus injustifiable que leurs épitaphes rappelaient sans doute la mémoire de plus d'un bienfaiteur des pauvres ou de cette église.

En 1623, on paie aux divers entrepreneurs qui avaient donc rempli leurs obligations, dans le délai fixé, les sommes dues pour solde de leur entreprise et pour travaux imprévus (*overwerck*). — On place des croisées, des chassis, des cloisons. — Des verriers, Jan Van Brielen, Passchier Betheman, Peeter Wastain et Maillaert Stuvaert livrent aussi et posent des quantités plus ou moins consi-

---

(1) « Tymotheus de Babinga glaswerker van ghemaekt thebben een glasveinster in de Capelle van Maria van Thuune, patronesse deser stede, van den hoochde van xviij voeten en half ende breet thien voeten inhoudende c iiij [xx] v voeten dies de 87 voeten ende iij vierden voets syn geschildert glas ten pryze van xl s. p. den voet, clxxv ℔. x s. Ende resterende iiij [xx] xvij voeten wit glas te ix s. de voet, xliij ℔. xiij s., ende van andere glasveinsters gherepareert thebben in de zelve capelle, v ℔. xiiij s. T'samen ii[c] xxiiij ℔. xvij s. » (Compte de la ville 1603.)

(2) Compte spécial 1622.

dérables de verre à vitres incolore. Enfin on commande à Pieter Moenens le nouveau mobilier des bureaux: des casiers (*loketten*), des tables, des armoires (*schapraen)*, des escabeaux, des bancs et Jan de Zomere livre les draps rouges, nécessaires pour couvrir les bureaux des greffiers et des trésoriers.

Enfin, en 1624, on solde encore quelques rares dépenses en souffrance, puis on meuble la chapelle (1) et l'on construit une nouvelle « conciergerie » (2).

Notre *Nieuwerck* était donc complétement achevé et meublé avant 1624.

D'après les comptes spéciaux intitulés *Nieuwe Waussure, schepenen capelle, cameren, ende comptoiren ande oostzyde van der Halle*, il fut payé pour la construction première, la démolition et la reconstruction de tous ces édifices, du 1er janvier au 31 décembre :

1621	17,346	livres	13	sc.	et	9	d.	parisis.
1622	15,627	»	16	»	»	6	»	»
1623	5,211 (3)	»	8	»	»	8	»	»
1624 (4)	566	»	4	»	»	8	»	»
Total	38,752	»	3	»	»	7	»	»

La valeur intrinsèque du florin de Brabant était, suivant M. Chalon (5), (1618 à 1690) de francs 2,45, donc

---

(1) Voy: plus haut: *La chapelles des Échevins*, page 157.

(2) Voy: plus loin: *La conciergerie*, page 270.

(3) Déduction faite de 75 livres pour ameublement de la chapelle.

(4) Extraits du compte de cette année 1624: 1° solde de compte au verrier Passchier Belleman 32 ℔. 9 s. 8 d.
et 533 ℔. 15 s. 0 d.
566 ℔. 4 s. 8 d.

Pour lambrissage de 2 comptoiren.... peut-être les bureaux suspendus à l'ouest du siége scabinal ? Ces comptoiren furent-ils alors restaurés ?

(5) *Revue Belge de Numismatique*, 1871, p. 190.

la valeur de la livre parisis ou 1/2 florin de fr. 1,225. La construction du nouvel ouvrage n'aurait ainsi coûté qu'une somme équivalente à 47,471 fr. 21 centimes.

Mais il ne faut pas perdre de vue que la valeur indiquée est la valeur *intrinsèque* du florin de Brabant calculée à raison de fr. 222-22 le kilogramme d'argent fin et non sa valeur d'échange ou relative aux prix des denrées (1).

Il est, d'un autre côté, possible et même probable que certains travaux et diverses fournitures furent alors portées au compte général de la ville, rubrique : *stoffe en werken*, (matériaux et travaux.)

Les maîtres ouvriers d'Ypres reconstruisirent le Nieuwerck dans d'excellentes conditions, *perfectim*, comme ils s'y étaient engagés (2). On n'en peut douter, car en 1860 on ne voyait encore dans cet édifice ni fissures ni lézardes... mais le temps — *tempus edax*, — avait rongé les ornements de ses façades et celles-ci faisaient contraste avec le beffroi et la Halle qui venaient d'être complètement restaurés.

L'administration communale, d'accord avec le gouvernement, résolut donc de restaurer aussi cette partie de

---

(1) En évaluant avec M. Chalon, la valeur intrinsèque du patard de Brabant (*stuyver*) à 12 cent. 23/100, on pouvait, d'après nos chroniques, acheter en 1632 pour :

3 Patards (Fr. 0,3669) un pain de 8 livres.

2 Patards (Fr. 0,2446) vingt-cinq œufs et pour la même somme une pièce de beurre. Nos annalistes font observer, il est vrai, qu'en 1632 les vivres étaient exceptionnellement bon marché.

(2) Nos lecteurs trouveront dans le recueil des actes de l'administration communale d'Ypres, 1° Une note sur le Nieuwerck, due, pensons-nous, à Mr Diegerick. (Actes. VII. p. 132.) 2° Une description de cet édifice, par l'architecte Scoonejans, croyons-nous, (VII, p. 130) et 3° de nombreux détails sur la reconstruction faite à notre époque (Actes. VI et VII passim). Nous croyons pouvoir nous dispenser de reproduire, même d'analyser ici ces documents.

notre monument. Les colonnes et les voûtes encore en parfait état de conservation, furent maintenues, mais on démolit, puis on reconstruisit — comme en 1622 — toute la façade est et les deux pignons sud et nord.

En 1860 et 1861, on prépara les matériaux; les anciens ornements et décorations furent exactement copiés. Mr Thoris, ornemaniste-sculpteur, secondé par divers ouvriers de la ville, fit ces ouvrages de sculpture (1), puis on procéda aux démolitions, enfin à la pose de la première pierre de cette reconstruction.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette notice, de citer ici quelques extraits d'un document officiel (2), qui nous rappelle aujourd'hui, dans notre retraite, le souvenir d'anciens collaborateurs et vieux amis, et l'un des meilleurs épisodes de notre longue carrière administrative et politique.

« La pose de la première pierre de la restauration du *Nieuwerck*, porte ce document, a eu lieu, le 10 août 1862, par le ministre de l'intérieur, Mr Alphonse Vandenpeereboom, à l'occasion de sa première visite officielle dans sa ville natale . . . .

. . . .

« Lorsque Mr le Ministre, ainsi que les autorités qui l'accompagnaient, fut arrivé sur la magnifique estrade dressée devant le pignon sud du *Nieuwerck*, Mr l'échevin Beke, faisant fonctions de Bourgmestre, lui adressa un discours, dans lequel il retraça l'historique du bâtiment des Halles et du *Nieuwerck*, et pria Mr le ministre de vouloir bien procéder à la pose de la première pierre.

---

(1) Les statuettes sont l'œuvre de Mr Puyenbroeck, statuaire à Bruxelles.

(2) *Recueil des actes de l'administration communale de la ville d'Ypres*, V. p. 509. *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville d'Ypres, pendant l'exercice* 1862.

« Mr le ministre... répondit au discours de Mr l'échevin Beke et posa ensuite une pierre commémorative, portant pour inscription : « RESTAURATUM 1862. »

« Le procès verbal de la cérémonie fut dressé, séance tenante, écrit sur parchemin, signé par Mr le ministre et par les autorités présentes et déposé dans une boîte en plomb soudée, incrustée dans ladite pierre.

« Dans la même boîte furent déposés :

« 1° Un exemplaire des treize jetons de présence du conseil communal, (années 1849-1861.)

« 2° Un exemplaire de toutes les monnaies du royaume qui se frappaient à cette époque.

« 3° Une plaque en cuivre portant l'inscription suivante :

« LA PREMIÈRE PIERRE DE LA RESTAURATION DU *Nieuwerck* A ÉTÉ POSÉE PAR Mr ALPHONSE VANDENPEEREBOOM, COMME MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, LE 10 AOÛT 1862.

« *Étaient membres de l'Administration* : MMrs PIERRE BEKE et PAUL BOURGOIS, ÉCHEVINS, *le premier faisant fonctions de* BOURGMESTRE.

MM. THÉODORE VANDEN BOGAERDE,
CHARLES VANDE BROUCKE,
AUGUSTE DE GHELCKE,
PIERRE-LÉOPOLD-FRANCOIS BOEDT,
CHARLES BECUWE,
CHARLES LANNOY,
LOUIS VAN ALLEYNNES,
LOUIS VAN HEULE,
LÉOPOLD MERGHELYNCK
et AUGUSTE BEAUCOURT,
} CONSEILLERS.

JULES DE CODT *était* SECRÉTAIRE (1) ».

---

(1) Archives d'Ypres.

II.

LA CONCIERGERIE.

L'usage — longtemps et scrupuleusement observé par nos magistrats communaux — de prendre des repas et surtout des « rafraîchissements », dans leur siége, ou prétoire scabinal, date de l'époque où nos échevins s'installèrent dans la chambre dans la Halle... et qui sait? si le jour même de leur installation, ils n'y donnèrent pas un banquet d'inauguration?

Pour retrouver l'origine de ces repas fraternels et de ces libations corporatives, il faudrait la chercher peut-être dans les antiques coutumes de la gilde germanique.

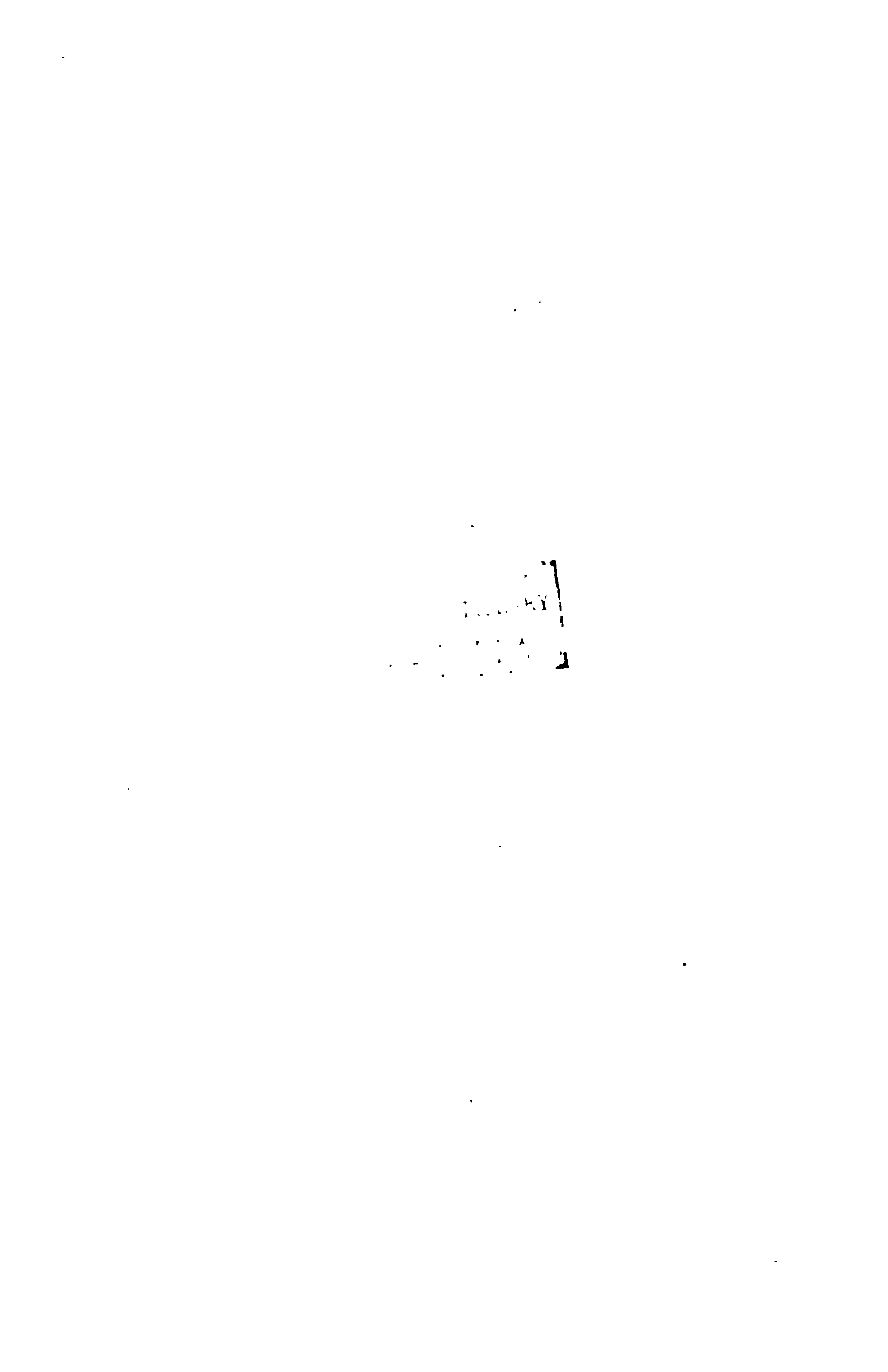
« Dans les mœurs primitives de la Scandinavie, la *gilde*, dit Stécher, était le repas solennel qui, trois fois dans l'année, réunissait tous les hommes libres d'un même canton...; plus tard on continua, comme au temps de Tacite, à traiter à table des plus grandes affaires » (1).

Au haut moyen-âge, les conjurations de serfs, puis nos gildes ouvrières et autres fraternités maintinrent

---

(1) *Recherches historiques sur les coutumes etc... des gildes et corporations, par* Félix de Vigne. — *Introduction par* J. Stécher.





religieusement cette « hoine coutume ». Pourquoi nos magistrats, formant une gilde communale, ne l'auraient-ils pas suivie?

L'usage de ces repas corporatifs, importé et nationalisé sur « le rivage saxon des Gaules » par les germains qui colonisèrent la West-Flandre, est d'ailleurs toujours resté populaire dans ces contrées. Aujourd'hui encore, à Ypres, pas de négociations, pas de transactions, pas de réunions fraternelles, pas de fêtes surtout... sans banquet !

Mais revenons au XIV[e] siècle : à cette époque — nos comptes le prouvent — les échevins d'Ypres fidèles aux bonnes traditions de l'hospitalité Flamande, offraient toujours des régals, dans leur chambre, aux grands personnages qui la visitaient; et alors même, qu'ils n'avaient pas de nobles visiteurs à « régaler », nos magistrats éprouvaient fréquemment le besoin de se réconforter ou de se rafraîchir; chaque jour, durant leurs réunions scabinales, des « breuvaiges », parfois des comestibles leur étaient présentés par le garde de « la cambre des kannes »; nos échevins avaient donc leur échanson comme les grands seigneurs du temps.

La « cambre des kannes », attenante au siége scabinal, était une dépendance indispensable de ce prétoire; c'est là qu'étaient rangés, en bon ordre, les « broeks et les cruckes » — peints ou émaillés aux armes d'Ypres (1), — et destinés à servir le vin ou la cervoise aux seigneurs de la loi; on gardait aussi dans cette chambre la vaisselle, et plus tard l'argenterie de la ville (2).

Cette « cambre » servait peut-être aussi de buvette ; on voit en effet par nos comptes qu'elle était entretenue

(1) Comptes.
(2) Id.

avec soin et qu'on en couvrait le pavement de « mattes destrain » (1), comme la chambre des échevins elle-même (2).

Ces « cruckes et ces broeks » suivaient nos magistrats, quand ils besognaient hors de leur chambre : par exemple dans le « Belefroy » pour voir les priviléges (3); parfois même, nous l'avons dit, on servait sur la tour un repas, à l'occasion de ces visites ou inspections.

Toujours, en temps de troubles, on banquetait plus qu'à l'ordinaire.... sans doute pour se distraire des malheurs du temps: C'est probablement parce que la ville se trouvait de nouveau dans une situation troublée, en 1380, qu'on dépensa cette année la grosse somme de treize livres dix-neuf sous, pour le banquet donné dans la chambre des échevins, quand la loi fut renouvelée (4).

Du reste, les festins organisés à l'occasion de ces renouvellements furent de plus en plus splendides, et l'on se ferait difficilement une idée de la quantité de victuailles et de vins que l'on y consommait ; il est vrai que ces festins se prolongeaient durant de longues heures du jour, puis durant toute la nuit ; alors déjà — comme aujourd'hui — on prétendait sans doute à Ypres que « on ne vieillit pas à table » (5).

---

(1) *Mattes destrain*, nattes de paille.

(2) « A Jehan le Grave pour faire les mattes destrain et estouper (*stoppen*, réparer) en le cambre des echevins... et en le cambre des kannes. »
(Compte 1323.)

(3) « Pour cous fais par eschev'ns quand ils allèrent vir (*voir*) les privileges sur le bellefroy, xxv s. » (Compte 1359.)

(4) « Verteerd up scepene camere als de wet vermaect was, omme wyne, brood spise ende ij pond targie, xiij ℔. xix sous. » (Compte 1380.)

(5) Nous donnerons dans nos *Ypriana* quelques détails sur les renouvellements de la loi, les festins etc.

Comme nous l'avons dit, ces usages gastronomiques et bachiques furent constamment maintenus, d'âge en âge, et les rubriques : « dépenses de tables, vins etc. », de nos comptes prouvent que ces dépenses furent parfois très considérables; elles étaient si excessives, au commencement du XVe siècle, que, le 24 Juillet 1418 (1), le grand conseil dut intervenir et faire un règlement pour mettre un frein à ces abus. Serait-ce alors, afin de rendre l'accès de « la cambre des kannes » moins facile, donc moins fréquent, qu'on supprima cette « cambre », et qu'on l'établit hors du *stedehuus*, « dans une maison spéciale »? Cette maison reçut le nom de « Conciergerie » parceque le concierge du siége scabinal, l'ancien garde de la « cambre des kannes » y eut son logement (2) ? Il n'est, en tout cas, plus fait mention de cette chambre des kannes, par nos trésoriers du XVe siècle, après l'achèvement du *stedehuus* ; c'est alors donc, croyons-nous, que fut prise cette décision.... grave, puisqu'elle contrariait les habitudes... et les appétits.... traditions de nos respectables magistrats.

Notons toutefois que d'après nos annalistes Yprois, la première conciergerie fut construite en 1342 au coin de la place et derrière le chœur de l'église de St Martin (3). Nous n'avons trouvé aucun document authentique confirmant cette allégation.

---

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 811.

(2) « Pieter Welzoete, glaswerkere van diversche glasen vermaect, in thuus daer de concierge van scepenen camere woondt. . . iij ℔. viij s. » (Compte 1553).

(3) « Wiert digt by de Halle aan den hoeck van de groote markt, op de zyde van St Maertens-choor een huys gebouwd voor de concierge of portier van het stadhuys zynde een herberg die heden nog in wezen is genaemd de *Conciergerie.* ». (Ch. ms. anno 1342.)

Les broeks, les cruckes, les kannes et la vaisselle de la ville, furent donc transportés dans cette nouvelle maison..... Mais, l'habitude est une seconde nature, aussi les anciens abus ne furent-ils pas déracinés; la conciergerie devint la taverne privilégiée, ce qu'on nommerait aujourd'hui la société, le cercle des échevins, des officiers et autres gens du *stedehuus*.

Une chambre particulière, convenablement meublée, y fut bientôt réservée à ces magistrats et chacun d'eux y eut son siége garni d'un coussin vert (1), nos échevins et leurs officiers s'y réunissaient régulièrement et après avoir consommé gratuitement, durant la journée, les « breuvaiges » et comestibles que le « conciergier » leur apportait dans leur chambre, ils prenaient encore dans la conciergerie, après leurs séances, des collations, de la cervoise et du vin, sinon gratuitement, du moins à bon marché, car les denrées et « breuvaiges » qu'ils y consommaient étaient exempts d'accises et d'autres droits.

Cette conciergerie du siége scabinal — nommée d'ordinaire « la conciergerie » tout court — était considérée comme une dépendance de l'hôtel-de-ville et devint bientôt pour les gens du *stedehuus*, ce qu'était, pour les gens d'église, la cantine ecclésiastique appelée par le vulgaire : « le chapitre bibal » (*het kapitel Bibael*) (2); là aussi, certains « breuvaiges » dont les quantités étaient

(1) « Olivier De Smedt, concierge van scepenen camere, van verschoten ghelde voor tmaken van twalf groene cussens, metgaders den incoop van de stoffe daer toebehoorende de zelve dienende om myn heeren van de wet, xj. ℔. xiij s. » (Compte 1572.)

(2) L'entrée du *kapitel biebael*, transformé avant 1815 en salle de spectacle, s'ouvrait à l'intérieur du cloître de S[t] Martin, habité par les chanoines, « leurs supposts, familiers et autres gens d'église. »

déterminées et limitées, étaient livrés à la consommation, sans payer les droits d'accises (1).

La conciergerie devait nécessairement être à proximité du *stedehuus;* elle fut en effet construite, dès le principe, au nord de la place, à l'angle du bâtiment de la *vierschaere* c'est-à-dire à peu près, là où se trouve aujourd'hui le cabaret qui porte encore ce nom.

La conciergerie primitive, bâtie depuis longtemps, était en mauvais état au XVII[e] siècle; avant 1611, on y avait fait quelques réparations et cette année, il fut même question de la reconstruire (2); on ne donna pas suite alors à ce projet.

Mais quand, vers la fin de l'année 1622, furent achevées les charmantes façades du *Nieuwerck*, on comprit que la « vieille conciergerie » ferait un contraste choquant avec ces nouvelles constructions; on chargea donc des maîtres de dresser des plans, afin de reconstruire la petite façade de ce vieil édifice dans la proportion et en harmonie avec celles du nouvel ouvrage ou *Nieuwerck* (3).

Mais ces maîtres *(baesen)*, après examen, furent unanimement d'avis qu'une reconstruction partielle ne permettrait

---

(1) Ce privilége donna lieu à de longs conflits entre les échevins et l'abbaye, puis le chapitre de S[t] Martin. Une convention curieuse du 22 Juillet 1533 régla les droits et les priviléges des deux parties en cause (*Arch. Yp. Inv.* N° 1902.) D'autres conflits surgirent encore plus tard à ce sujet entre la ville et le chapitre de la cathédrale de S[t] Martin.

(2) *Résolutien van HH. ende RR.* 9 Avril 1611. (*Arch. Yp.*)

(3) « Den xix november 1622 ».

« Was gheresolveert te maeken het ghevelken vande oude conchiergerie in steene naar den heesch ende proportie van het nieuwe werck vande comptoiren, ende ten dien eynde de werclieden te doen maken verscheyde patronen vande welcke t'beste ghevolcht te zyne. »

(Registres des résolutions des avoués, échevins, conseillers et chefs-hommes. Les résolutions qui suivent (en note) sont extraites des mêmes registres.

pas d'atteindre ce but et que, pour obtenir cette uniformité et cette harmonie, il était nécessaire de raser la vieille conciergerie, puis de la reconstruire avec des matériaux neufs. Les trésoriers appuyèrent cette proposition et le conseil l'adopta en sa séance du 12 janvier 1623 (1).

On ne tarda pas à commencer les travaux.

Laureins de Haeze (de Gand), un des premiers entrepreneurs du *Nieuwerck*, fournit, outre les pierres de Brabant nécessaires pour faire les murs de façade, les pierres taillées pour les croisées, pour la décoration du galbe et pour les belles fenêtres *(staentvinsters)*, placées du côté du cimetière, au dessus de la corniche. C'est aussi de Haeze qui fit l'arcade si finement sculptée de la porte d'entrée (2).

(1) « Den xij january 1623. De ghecommiteerde vande Tresorie in camere ghecommen zynde, gaven te kennen dat zoo zy ghelast hadden gheweest van weghe dit magistraet up te maeken den ghevele van de oude conchiergerie (jeghenwoordelic bewoont by jonc^e Jan de Visch) met brabansch steen, up den voet ende corresponderende met twerck vande nieuwe galerie, ten effecte van dien upgheroupen hadden verscheide wercklieden die alle ghesaemelick hemlieden gheadviseert hadden dat den zelven ghevel niet wel en was accomodeirlick zonder te behouden groote disproportie, ten waere dat de zelve conchiergerie gheheel waere ter aerden gheleyt, de materiale van die vercocht, ende gheheelick ghestelt in steene zoo van zuyden als van westen, dynckende hemlieden oock allesins te betamen dat tzelve zoo zoude gheschieden omme verscheyde redenen die sy vortbrochten, was tzelve advys goetghevonden ende overzulck deselve ghecommiteerde ter tresorie gheauctoriseert omme tzelve gheheele huys af te doene lesen ende wederomme te doen optimmeren, te weten, van suyden achtervolghende den heesch vande nieuwe galerie ende naer proportie vande stagie derselver, metgaders van westen met brabantsche cassynen uutbrynghende de beede de ghevels innewaerts ter straete tot jeghens den uutersten solder. »

(2) Ceci prouve encore, soit dit en passant, que, contrairement aux allégations de nos chroniqueurs, ce tailleur de pierres, malgré ses mesaventures, n'avait pas perdu la confiance de nos échevins si l'on fut obligé de démolir le *Nieuwerck* d'abord construit par des entrepreneurs de Gand. Cette catastrophe ne doit donc pas être attribuée à l'incurie de ces entrepreneurs, mais comme on l'a dit, à la regrettable décision d'assoir ce nouvel ouvrage ur de vieux piliers. (Voyez plus haut: *le Nieuwerk*.)

Toutes les autres sculptures et décorations *(ciraed)* de la façade furent faites par deux maîtres yprois, Jooris de Heuckele et Charles Cotton; ces maîtres livrèrent aussi les pierres d'Avenes « bien seches » employées pour ces sculptures (1).

Jan Hardinois entreprit des travaux de charpenterie et de menuiserie.

Pieter Viedenier fit un comptoir et une chambre; c'est probablement pour décorer cette chambre, spécialement réservée aux échevins, que Claeys Moreel tailla et fournit de nombreux bois sculptés qui coûtèrent deux cent quatre-vingt-cinq livres quatre sous et six deniers.

Le montant de ces entreprises et d'autres encore, ainsi que les prix des matériaux, sont indiqués dans les libellés des comptes que nous publions plus loin en annexe (F).

Le chiffre total des dépenses pour la construction de la nouvelle conciergerie, spécialement mentionnées dans les comptes des années 1624 et 1625, s'élève à six mille six cent quarante-neuf livres cinq sous et deux deniers parisis (fr. 8145-66) (2).

Aucun de ces libellés n'indique les sommes payées pour achat de bois, pour exécution de la maçonnerie en

---

(1) « Up den 21 ougst 1624 Mr Jooris Heuckele ende Charles Cotton, steenhauwers, hebben hedent by deze ten dienste van de stede vercocht ende beloft te leveren ende te maeken metten eersten alle de cardouchen die er behouven zullen tot het ciraed van het nieuwe metsewerck van de oude conciergherie deser stede, ende dat van goet ende oprecht drooghe avesne steen die zy beloft hebben by dese goet te houden den tydt van viere jaeren innegaende date deser, up peene van interest te betaelen daer toestaende ten profycte van der stede; ende dit ten pryse van vyf ponden ende vyfthiene schelen parisis van den sticke. »

(2) La valeur *intrinsèque* du florin était de 1680 à 1690, de fr. 2,45, donc celle de la livre parisis de fr. 1,225.

briques ni pour quelques autres travaux encore : ces sommes figurent-elles, sans désignation spéciale, dans les comptes généraux de la ville, sous la rubrique : *werken ende stoffe* (travaux et matériaux)?... ou bien certaines entreprises, — par exemple celles des pierres, de la charpenterie et de la menuiserie — comprenaient-elles à la fois la fourniture et la mise en œuvre des matériaux ? Dans le doute il n'est donc pas possible de savoir si la somme de 6649 liv. parisis indique, d'une manière précise, ou approximativement, la dépense totale faite pour construire « la nouvelle conciergerie ».

Cet édifice existe encore ; malgré les ravages du temps et quelques réparations faites sans goût, il n'a pas perdu les caractères généraux de son style primitif, il a même conservé son ancien nom et jusqu'à un certain point sa destination première ; le cabaret qui y est établi, porte aujourd'hui pour enseigne : LA PETITE CONCIERGERIE.

Durant l'occupation française, après la prise de la ville d'Ypres par le général Moreau (1794), l'organisation communale fut profondément modifiée, — autres temps autres mœurs — l'ancienne conciergerie cessa d'être le lieu de réunion de nos administrateurs municipaux. Dès lors, ce bâtiment n'ayant plus de destination spéciale et n'étant plus considéré comme étant d'utilité communale, fut aliéné par la ville.

D'après un acte passé devant maitre Joseph de Coninck, le 4 Nivose an IV (25 décembre 1795), Longinus de Codt et consorts (magistrats de la ville ?) vendirent la conciergerie à Jacques de Clercq et celui-ci revendit (1) cet immeuble, le 11 Brumaire an VI (1 novembre 1797) à

---

(1) Acte passé devant Maître de Coninck. (Archives de la famille Struye, à qui cet immeuble a appartenu plus tard.)

Philippe Verhaeghe, pour la somme de mille couronnes, plus deux couronnes de « Denier à Dieu » et huit couronnes de « Couvre-chef, » soit mille et dix couronnes (1) (cinq mille huit cent cinquante-huit francs). Cette maison était alors (2), comme aujourd'hui, le cabaret nommé « la petite conciergerie. »

Vers cette époque, on appropria pour servir d'estaminet et de logement au concierge de la Mairie, les locaux de l'aile est de l'hôtel de ville qui étaient autrefois des dépendances de la *vierschaere*, locaux devenus disponibles depuis que l'autorité municipale avait cessé d'exercer des attributions judiciaires.

Enfin, il y a peu de temps, on transforma ces derniers locaux en salle de répétition pour la musique et en lieu de réunion pour le personnel du corps des sapeurs pompiers. Afin d'approprier ces locaux à leur destination nouvelle, on démolit en partie les caves et cabanons voûtés qui durant des siècles servirent de prison... Alors disparurent les derniers vestiges de la séculaire *vierschaere*.

---

(1) La couronne valait alors cinq francs quatre-vingts centimes.

(2) Ce cabaret etait alors (1797) loué à François de Waeghenaere, au prix annuel de quarante huit couronnes.

RESTAURATION DES HALLES AU XIX[e] SIÈCLE.

On raconte à Ypres, que, peu de temps après la prise de cette ville par les armées de la république française (1794), un membre de la municipalité proposa de démolir le Beffroi et la Halle; d'après lui, « ces bâtiments auraient été trop grands et sans utilité pour la commune dont les ressources seraient insuffisantes ponr entretenir de tels édifices ! ! »

Ces monuments, « vestiges de l'ancien régime », rappelaient peut-être trop d'ailleurs « les abus d'un autre âge » ! notre municipal aurait donc proposé de les raser, de vendre les matériaux et de construire « une jolie petite Halle ou mairie » en rapport avec les besoins de la localité et d'un entretien peu coûteux....

Bien que ce récit soit déjà légendaire à Ypres, nous hésitons à croire qu'il ait pu se rencontrer, même en 1794 ou 1795, un « citoyen sans-culotte » assez insensé pour faire une semblable proposition.

En tous cas, si cette motion a été faite, elle ne fut heureusement pas adoptée ; mais nos municipaux semblent avoir confié au temps, la mission d'accomplir l'œuvre

de destruction. D'ailleurs à l'époque de la république, du directoire et même sous l'empire, les monuments de l'antiquité grecque et romaine seuls étaient en honneur ; on qualifiait dédaigneusement de « vieux bâtiments *gothiques* » les magnifiques édifices de style ogival construits au moyen-âge. D'un autre côté, à cette époque de domination étrangère, la ville d'Ypres était sans resources aucunes ; ses édiles auraient-ils pu songer à restaurer leurs monuments ?

Nos Halles étaient donc dans l'état le plus pitoyable, quand en 1815, après la bataille de Waterloo, les anciennes provinces Belgiques furent délivrées de la domination française.

De 1815 à 1830, — bien que le goût ou plutôt la mode du style grec et romain fût encore dominant, — on comprit qu'il importait, sinon de restaurer, du moins de conserver nos monuments nationaux; la « régence » de notre ville fit donc exécuter alors, aux Halles d'Ypres, les travaux de réparation et d'entretien les plus urgents.

Les immenses toitures, qui laissaient entrer la pluie de toute part, sont remises en bon état. On répare les murs dans les quels l'eau du ciel s'infiltrait, en un mot on exécute les grosses réparations que réclame la conservation du monument et l'on fait même quelques « embelissements » plus ou moins heureux.

Ainsi, les belles fenêtres de la Halle furent garnies de « jolies croisées » en bois peint d'un style ogival quelque peu fantaisiste et l'on reconstruisit le grand escalier, à double rampe, qui, placé devant le beffroi, donnait accès à la grande salle du monument.

Cette reconstruction se fit, d'après les plans de M. Roelandt, architecte de Gand, « dans le goût du jour », c'est-à-dire conformément à toutes les règles de l'archi-

tectures grecque, et l'on posa, sur les deux piliers terminant la balustrade du nouvel escalier, des lions soutenant les armoiries d'Ypres. Ces lions sont aujourd'hui placés à l'entrée de la ville par la rue de Menin.

Comme le constata notre ami et successeur regretté, Mr Pierre Beke, Bourgmestre d'Ypres (1), dans le discours qu'il prononça, le jour de l'inauguration de la chambre des échevins restaurée (2), « la Belgique avait reconquis, en 1830, son indépendance, elle s'était donné les institutions les plus libres du monde!

« Elle voulut rattacher le présent aux grands souvenirs du passé et démontrer à tous que le nouvel ordre des choses n'était que la conséquence logique de ses anciennes et glorieuses traditions. Elle en trouva la démonstration dans ses majestueux monuments civils et dans ses splendides églises.

« Ces vastes hôtels-de-ville, ces beffrois imposants dominant les faites des autres monuments des cités, proclamaient l'énergie avec laquelle les communiers ont lutté pour la conquête de leur affranchissement, de leurs droits et de leurs priviléges.

« Ce sont ces efforts qui ont développé dans le cœur de nos populations, ces idées d'indépendance et de liberté

---

(1) Mr Pierre Beke, né le 13 Mai 1814 à Ypres, docteur en droit, fut conseiller communal (24 Octobre 1842), conseiller provincial (1849), échevin de la ville d'Ypres (29 Janvier 1855), président de la chambre de commerce (1855), bourgmestre de la même ville (4 Novembre 1862), membre de la chambre des représentants (1868 à 1870), chevalier de l'ordre de Leopold 1861. Il mourut le 23 Octobre 1875. Durant sa longue et laborieuse carrière, cet homme de bien, intelligent, dévoué, populaire, d'une loyauté exemplaire, rendit de nombreux services à sa ville natale.

(Voy: *Notice biographique* et *discours prononcés sur la tombe de Pierre Beke. Ypres, Ange Van Eeckhout* 1875.

(2) 8 Août 1869. Voy: *Ann. Soc. West-Fl.* t. IV, p. 222.

inscrites actuellement dans nos lois, comme dans nos cœurs!

« Le gouvernement issu de la rénovation de 1830 comprit qu'il était de son honneur et de son devoir de perpétuer ces souvenirs afin de démontrer que la liberté n'était pas née en Belgique, avec les événement de 1830, mais qu'elle y avait des assises profondes depuis des siècles et que le nouvel ordre de choses devait son origine aux aspirations anciennes et constantes des populations Belges.

« Il fut donc résolu de restaurer les monuments, témoins des hauts faits de nos pères, et de les rétablir dans leur style et leur splendeur primitifs ».

Une Commission Royale des monuments avait été créée vers 1835. Cette création est due à l'initiative personnelle du Roi Léopold I, le sage et glorieux fondateur de notre dynastie nationale (1).

La ville d'Ypres, animée des sentiments que son bourgmestre exprima si bien en 1869, fut une des premières en Belgique qui conçut le projet de restaurer ses monuments et de s'associer ainsi à la patriotique pensée du gouvernement et de son chef constitutionnel.

C'était une entreprise hardie, considérée comme téméraire par les gens timides, comme irréalisable par quelques administrateurs préoccupés avant tout de la situation financière de la commune: Ypres était une modeste petite ville! elle avait peu de ressources! ses Halles étaient immenses! Le temps en avait rongé toutes les sculptures et décorations! où trouver les fonds nécessaires pour faire de tels travaux?

(1) La lettre de S. M. qui provoqua la formation de cette commission, est déposée dans les archives du département de l'intérieur.

Aussi, dans le principe, n'osa-t-on songer qu'à entreprendre quelques restaurations partielles.

En 1840, l'administration avait été obligée de faire exécuter d'urgence, — et pour éviter les malheurs que menaçaient d'occasionner la chute des moëllons, — un commencement de restauration, à la galerie qui entoure le toit de l'hôtel de ville; mais le peu de moyens dont elle pouvait disposer, l'avait empêchée de continuer ce travail, à l'achèvement duquel ne pouvaient suffire les ressources communales et bientôt, ajoute ce rapport officiel, si le gouvernement ne vient tendre une main secourable à la ville, on verra dépérir un des plus beaux monuments du royaume qui faisait l'admiration des étrangers » (1).

Ce cri de détresse fut entendu d'abord par le conseil communal, qui vota au budget de 1841, un premier crédit de 6000 francs, pour restaurer les galeries du monument (2), puis par le gouvernement et l'autorité provinciale: un arrêté royal, du 16 Novembre 1842, alloua, sur les fonds de l'état, un subside de 3000 francs par an, pendant six années « pour aider l'administration communale de la ville d'Ypres, à faire restaurer le bâtiment des Halles »; l'autorité provinciale s'engagea de son côté à intervenir dans ces dépenses pour les mêmes sommes.

La commune pouvait donc disposer, — y compris le crédit de 3000 fr. à voter tous les ans sur son propre budget — d'une somme annuelle de 9000 fr., soit, pour les six années, de 54,000 francs.

---

(1) *Recueil des actes de l'administration communale. — Rapport sur la situation de la commune, présenté le 4 Octobre* 1841. t. II, p 253. Nous empruntons à ces rapports, à nos souvenirs personnels, à divers documents officiels et aux comptes, etc. de la ville, les détails qui suivent.

(2) Budget 1841.

Certes, ces allocations devaient être insuffisantes pour achever d'aussi importants travaux; cependant l'administration n'hésita plus dès lors à entreprendre résolument une restauration complète ; en son bon droit elle avait confiance, et restait convaincue que l'autorité supérieure, continuerait d'accorder ultérieurement son concours, indispensable pour accomplir l'œuvre entreprise.

A dater de 1843, on se mit au travail, avec un enthousiasme patriotique.

Les rapports annuels sur la situation de la ville donnent le détail des sommes dépensées et des travaux faits chaque année; nous croyons pouvoir renvoyer nos lecteurs à ces documents officiels; il suffira de rappeler ici quelques faits présentant un intérêt particulier.

Les travaux furent exécutés, sous la haute surveillance de la commission Royale des monuments, d'après les plans et sous la direction de M. Dumont, architecte de Bruxelles(1), artiste de mérite, qui construisit en Belgique les premières prisons cellulaires, ayant un cachet monumental.

L'établissement des échafaudages, l'achat et le transport des matériaux, la sculpture des premières pierres taillées et d'autres ouvrages préparatoires exigèrent des dépenses considérables et retardèrent le commencement de la mise en œuvre de ces matériaux, pendant plus d'une année.

Mais en 1845, après dix-huit mois de travail, la partie supérieure du Beffroi était restaurée (2); la restauration de ses quatre faces — en briques blanches — jusqu'à la deuxième galerie et de ses tourelles fut achevée avant la fin de l'année suivante (1846) (3).

---

(1) *Rapport* 10 *fév.* 1844 (*Actes.* III, p. 47.)
(2) *Rapport* 19 *septembre* 1845 (*Actes.* III, p. 217.)
(3) *Rapport du* 11 *décembre* 1846 (*Actes.* III, p. 325.)

Cette même année, le conseil décida (28 octobre 1846) qu'il serait frappée par Mr Wiener, une médaille commémorative de la restauration des Halles d'Ypres (1).

Mais bientôt surgit une question importante et dont la solution exigeait un examen sérieux.

L'escalier à double rampe, restauré avec tant de soin avant 1830, pouvait-il être conservé et, s'il disparaissait, que devait-on mettre à sa place?

Cet escalier ne datait évidemment point de l'époque même de la construction du monument; l'appareil et les ornements du mur de face qu'il recouvrait en partie, le prouvèrent à toute évidence; ce *steeghere* ne figure pas même, sur le plan de la ville gravé, vers 1610, par Guillaume du Thielt, il était donc de construction relativement récente; d'ailleurs les escaliers extérieurs à double rampe, étaient inconnus à l'époque de la construction du monument et même beaucoup plus tard.

L'escalier de la Halle constituait ainsi, à la fois, un anachronisme matériel et un hors d'œuvre, d'autant plus regrettable que par son style grec, il contrastait avec tous les autres dispositions et ornements de l'édifice; sa masse disgracieuse coupait les lignes graves et immenses de la Halle aux draps et dénaturait le style général de cette construction du XIII siècle.

L'archéologie et nos documents condamnaient donc cet hors d'œuvre... mais *le Halletrap* avait toutes les sympathies des « vieux bourgeois d'Ypres »; il eut ses défenseurs fanatiques; on écrivit de longs mémoires pour démontrer qu'il devait être maintenu; l'idée de le voir disparaitre souleva l'opposition la plus vive et cette

---

(1) Même rapport. Voir notre *Essai de numismatique Yproise*, page 181, planche X, N° 1.

« question de l'escalier » faillit dégénérer en question électorale, entre les conservateurs et les amis du progrès.

Toutefois l'administration locale ne craignit pas de braver l'orage et les membres de la commission des monuments étaient trop éclairés pour ne pas soutenir nos édiles.

Mais, que mettre à la place de cet escalier après sa démolition?

On avait trouvé dans les archives de la ville, le vieux plan d'une tribune ou bretêque de style renaissance que nos échevins du XVIe siècle avaient fait tracer par un architecte inconnu, et qui devait être établie au dessus de la baie ogivale de porte donnant accès au passage sous le beffroi. Il fut un instant question d'exécuter ce projet absurde et ridicule; mais bientôt on abandonna sagement cet idée: l'escalier fut condamné à disparaître et disparut en 1848 (1).

Puis on décida de ne rien mettre à sa place, c'est-à-dire de rendre au monument son aspect primitif.

L'état et la province s'étaient engagés à intervenir pour une somme de 3000 fr. par an, pendant six années ; cette période expirait en 1848 et les travaux bien que toujours poursuivis avec activité, étaient loin d'être achevés.

En séance du 11 octobre (1847), le conseil communal avait décidé que la commune continuerait à intervenir pour une somme annuelle de 3000 francs, jusqu'à complet achèvement des travaux, à condition que l'état et la province consentissent à prendre le même engagement. Ces conditions furent acceptées sous certaines réserves (2).

---

(1) Compte 1848.

(2) *Rapport du 2 octobre* 1848. (*Actes*, V, p. 207.) — Ces réserves donnèrent lieu plus tard à des difficultés financières; la liquidation des subsides resta parfois en souffrance.... mais l'état et la province finirent par les payer. — On put donc toujours continuer les travaux.

On continua donc ces travaux avec persévérance et courage.

En 1849, on plaça quatre grandes fenêtres neuves au beffroi, on renouvela des galeries de cette tour et, durant l'hiver, on prépara dans les ateliers, vingt-deux fenêtres nouvelles (1) qu'on posa l'année suivante à l'étage de la Halle, puis on acheva successivement toutes les autres fenêtres.

Les anciens et disgracieux cadrans qui faisaient tâche sur le beffroi furent remplacés par des cercles de fer, (1850 et 1851) (2) et l'on commença pendant cette dernière année à garnir quelques fenêtres de vitraux incolores, à lamelles de plomb (3), d'après un dessin très simple tracé par l'architecte Dumont.

Le Beffroi et la façade méridionale de la Halle étaient presque complètement restaurés en 1853 (4).

On entreprit, dès l'année suivante, la restauration de l'aile occidentale, vers la rue de l'Anguille; on démolit aussi et l'on reconstruit (1854) la svelte et coquette tourelle posée en encorbellement vers la petite place, à l'angle nord-ouest du monument; les corbeaux, fleurons et autres pierres sculptées avaient été préparés pendant l'hiver précédent.

Au 31 décembre 1854, la somme dépensée depuis 1842 s'élevait à 118,614 francs (5).

Durant la campagne de 1855, la galerie de l'aile occidentale (rue de l'Anguille) fut renouvelée (6), et l'on

---

(1) *Rapport du* 13 *septembre* 1850. (*Actes*, IV, p. 207.)
(2) Comptes 1850 et 1851.
(3) Comptes 1851.
(4) *Rapport du* 10 *octobre* 1853. (*Actes*, IV, p. 503.)
(5) *Rapport du* 22 *octobre* 1855. (*Actes*, V, p. 38.)
(6) *Rapport du* 11 *novembre* 1856. (*Actes*, V, p. 144.)

plaça toutes les fenêtres au premier étage de cette façade, en 1856 (1).

Vers la fin de 1857, cette aile (ouest), l'aile sud et le Beffroi étaient presque restaurés; il ne restait à y faire que divers ouvrages complémentaires et à renouveler le faîtage et les portes à pentures (2) du monument, ouvrages importants que l'on ajourna, afin de pouvoir poursuivre sans retard, la restauration de l'aile nord faisant face à l'église de S[t] Martin. Ces travaux complémentaires sont activement poursuivis et en 1858 on renouvelle les cheneaux en plomb de cette aile nord: ce fut une grosse dépense.

A la fin de cette année (1858), les crédits votés et mandatés depuis 1842 pour la restauration de la Halle et du Beffroi s'élevaient à . . . . fr. 151,450
L'état était intervenu pour 57,000
La ville » » 51,200
La province » » . . . . 43,250 (3).

On avait donc dépassé, de 100,000 fr. à peu près, les prévisions de 1843, évaluant la dépense totale à 54,000 francs... et les restaurations n'étaient pas achevées, celles du *Nieuwerck* n'étaient pas même commencées... ! ! !

En 1859 et 1860, tout en continuant — mais avec moins d'activité — ces restaurations, on dressa les plans de la reconstruction du *Nieuwerck*, puis des restaurations et décorations intérieures de l'ancienne chambre des échevins et de la Halle; des statues étaient posées dans les croisées murées de ce monument (4).

---

(1) *Rapport du* 30 *octobre* 1857. (*Actes*, V, p. 231.)
(2) *Rapport du* 19 *juin* 1858. (*Actes*. V, p. 428.)
(3) *Rapport du* 1 *octobre* 1859. (*Actes*, V, p. 534.)
(4) Voyez plus loin: *Statues des Halles*, pag. 296.

La réédification du *Nieuwerck* nécessita des dépenses considérables; elle était achevée vers la fin de 1862(1); les restaurations à peu près complètes du Beffroi et de la Halle avaient été terminées l'année précédente (2) : il ne restait alors à placer que les portes en bois de chêne à pentures en fer et la crête ou faitage à poser sur la toiture du monument.

Ces ouvrages et d'autres — en quelque sorte complémentaires — furent faits de 1863 à 1870.

Durant cette période, les décorations intérieures de l'ancienne chambre des échevins et de la Halle absorbèrent la presque totalité des crédits dont l'administration pouvait disposer. La restauration monumentale et artistique de l'ancien prétoire scabinal était achevée en 1869. La chambre des échevins restaurée fut solennellement inaugurée le 9 août de cette année (3).

A dater de 1870 jusqu'en 1876, on exécuta encore quelques travaux au monument, et la décoration intérieure de la Halle se poursuivit depuis lors.... mais très lentement.

Il avait été constaté, depuis quelque temps déjà, que le campanile du Beffroi était en mauvais état ; sa charpente et spécialement ses montants étaient si vermoulus que l'on n'osait même plus mettre en branle l'antique cloche communale.

L'exécution de ce travail difficile et coûteux, avait été ajournée d'année en année. La démolition et la reconstruction partielles du beffroi devait en effet entraîner de grandes dépenses.

---

(1) Voyez plus haut: *Le Nieuwerck*, p. 234.
(2) *Rapport du* 4 *Octobre* 1862. (*Actes*, VI, p. 362.)
(3) Voyez : *Ypriana*, t. II, *La chambre des échevins*.

En 1877, l'habile architecte-ingénieur de la ville, Monsieur Heyninx, soumit à l'administration des projets qui permettraient d'exécuter ces ouvrages urgents, sans trop de frais et dans des conditions excellentes ; il proposait, en effet, de renoncer à la démolition même partielle du campanile et d'en renouveler les pièces de bois vermoulues, en conservant l'ensemble de la construction : c'était une entreprise difficile et hardie. Ce projet fut approuvé par la Commission Royale des monuments, puis par l'administration communale.

Le devis dressé par l'architecte ne s'élevait qu'à	fr. 14,713,00
L'État s'engagea à intervenir dans cette dépense pour	4,904,35
La province pour	3,678,25
La ville pour	6,130,40

Les travaux projetés furent exécutés, durant l'été de l'année 1877, sous la direction de l'auteur du projet. On renouvela successivement les montants, formés de deux lourdes pièces de bois accolées, et toute la charpente du campanile proprement dit, puis une ferme et diverses parties du comble ou charpente du beffroi.

Ces travaux difficiles et hardis furent exécutés avec un plein succès.

Deux inscriptions gravées sur des feuilles de plomb, placées entre les pièces de bois formant le montant (nord), rappellent l'exécution de ces ouvrages.

Nous croyons pouvoir transcrire ici le texte de ces inscriptions; on les retrouvera dans six siècles, si les pièces de bois placées en 1877 résistent à l'inclémence de notre climat aussi longtemps que celles qu'elles remplacent.

Voici le texte de ces inscriptions :

TEN JARE 1877,

DE KONING LEOPOLD II REGERENDE,

ZIJNDE

LODEWYK VAN HEULE, BURGMEESTER,

HECTOR BOSSAERT, AUGUSTE VANDEN BOGAERDE,	SCHEPENEN,
RIDDER AUGUSTE HYNDERICK, ERIC BOUCKENAERE, RIDDER GUSTAF DE STUERS, AUGUSTE SOENEN, THÉOPHILE CORNETTE, LODEWYK VAN ALLEYNES, ALFONS VERSCHAEVE, AUGUSTE BRUNFAUT, AUGUSTE BEAUCOURT, FRANS GRAVET, JULIAEN VANDE VYVER,	RAADSHEEREN,

en FERDINAND VANDAELE, SECRETARIS,

Heeft men onder het bestier van Frans Heyninx, Ingenieur-Bouwmeester der stad, de acht staanders van het klokhuis op dezen toren vernieuwd.

A coté de cette inscription en langue nationale se trouve la traduction en langue française :

L'AN 1877,

SOUS LE RÈGNE DU ROI LÉOPOLD II,

LOUIS VAN HEULE, ÉTANT BOURGMESTRE,

HECTOR BOSSAERT, AUGUSTE VANDEN BOGAERDE,	ÉCHEVINS,

Chev: Auguste Hynderick,
Eric Bouckenaere,
Chev: Gustave de Stuers,
Auguste Soenen,
Théophile Cornette,
Louis Van Alleynes,
Alphonse Verschaeve,
Auguste Brunfaut,
Auguste Beaucourt,
François Gravet,
Julien Vande Vyver

} conseillers,

et Ferdinand Vandaele, secrétaire,

Il a été procédé, sous la direction de François Heyninx Ingénieur-architecte de la ville, au renouvellement des huit montants qui soutiennent le campanile de cette tour.

La seconde inscription porte:

1877.

Jaar der vernieuwing van de acht staanders van het klokhuis der Hallentoren

Desiderius Blieck, *Toeziener.*
Amandus Forrez en Zoon, *Timmerlieden.*
Hendrik Clément en Zoon, *Klokspeelders.*

Outre la somme de 14,713 fr. montant du devis des travaux entrepris en 1877, — devis qui sera peut-être dépassé car il est impossible de prévoir le coût exact de semblables ouvrages — les dépenses faites de 1841 à 1871 pour la restauration des Halles d'Ypres, se sont élevées, d'après les comptes de la ville, à la somme totale de fr. 263,775, 74.

Il a été payé :

Par la ville	95,733,29.
Par l'état	88.000,00.
Par la province	80,042,45.
	263,775,74.

Dans cette somme, les frais de la reconstruction du *Nieuwerck* figurent pour fr. 53,393-61.

Les dépenses considérables faites pour les statues, pour la réparation du campanile en 1877 et pour les restaurations et décorations intérieures du monument, ne sont pas comprises dans cette somme de 263,775 francs.

Dès 1843, M^r le ministre de l'intérieur, à la demande de l'administration communale d'Ypres, avait chargé Mr Dumont, architecte à Bruxelles, de dresser les plans de la restauration de nos Halles et d'en diriger l'exécution ; ces plans furent toujours soumis à l'approbation de la Commission Royale des monuments et ce collége inspecta les travaux, au moins une fois par an.

Mr Dumont remplit son mandat avec intelligence et zèle jusqu'au 30 mars 1859 date de sa mort ; il était âgé de 47 ans seulement !

Cet architecte distingué avait fait une étude approfondie de nos monuments nationaux du moyen-âge et des principes de l'archéologie ; c'est à cet artiste éminent que la ville d'Ypres doit les belles restaurations de son Beffroi, de sa Halle aux draps et de son église de St Martin.

C'est en effet cet architecte qui fit les plans de ces ouvrages et en dirigea l'exécution de 1843 à 1859.

Monsieur Dumont eut pour successeur, de 1859 à 1865, un de ses meilleurs élèves, Mr Schoonejans, architecte à Bruxelles, qui, enlevé à la fleur de l'âge (1865), fut rem-

placé cette année par M[r] Van Isendyck, architecte aussi à Bruxelles. Enfin M[r] Heyninx, quand il fut nommé en 1870 architecte-ingénieur de notre ville, dirigea les derniers travaux.

La surveillance journalière de ces restaurations a été confiée, depuis 1843, jusqu'en 1870 à M[r] Liévin Deghels, architecte-surveillant des travaux communaux, qui a rendu, avec dévouement et fidélité, de réels et constants services à la ville, pendant un demi siècle.

D'après les rapports annuels de la Commission Royale des monuments, tous ces ouvrages ont été faits dans les meilleures conditions, et cette appréciation est confirmée, dans sa généralité, non seulement par l'opinion publique, mais aussi par les archéologues les plus compétents.

Pour compléter la restauration de notre admirable monument, il reste à achever quelques ouvrages de détail, puis à reconstruire la façade de notre Hôtel de ville, travail important que le puissant concours seul du gouvernement pourra permettre à la commune d'entreprendre.

Nous avons fait connaître qu'aux XIV[e] et XV[e] siècles — peut-être au siècle précédent — le campanile du beffroi et ses toitures (1), les toitures de la Halle (2), l'image de Notre-Dame et son tabernacle (3), étaient peints et dorés, ornés de blasons et d'emblêmes héraldiques! Restaurer un monument, n'est-ce pas le rétablir dans son état primitif? faut-il rendre aux Halles d'Ypres leurs anciennes décorations polychromes.

Cette question d'art et d'archéologie ne mériterait-elle pas en tous cas, d'être soumise à l'examen de la Commission Royale des monuments?

---

(1) Voyez page 22.
(2) Voyez page 118.
(3) Voyez page 85.

LES STATUES DES HALLES.

Autrefois, en Flandre, la commune natale, ayant ses libertés, ses lois et ses coutumes spéciales, était la vraie patrie des bourgeois; aussi l'amour du clocher, ou plutôt le patriotisme de nos ancêtres, fut-il, durant des siècles, ardent et toujours vivace ; mais le respect, on pourrait dire la vénération de nos pères pour leurs comtes, n'était ni moins vif, ni moins sincère... quand ces princes, fidèles à leurs serments, respectaient les franchises de la commune, et restaient ainsi les « droicturiers seigneurs du Pays ».

A toutes les époques, ces deux sentiments s'affirmèrent en notre ville, par des signes ou indices extérieurs.

Le dragon du Beffroi symbolisait l'indépendance et les franchises de la commune; l'espèce de culte que les bourgeois d'Ypres vouaient à cet emblème témoigna toujours de leur patriotisme local comme leur respect, leur vénération pour les droituriers seigneurs du comté se manifestèrent par les « *pourtraittures* » de ces princes qui, de bonne heure, ornèrent notre siége scabinal.

En 1468, on voyait dans cette chambre des échevins les images de tous les seigneurs et dames du pays qui, depuis 1322, avaient porté la couronne comtale de Flandre. Ces images y avaient été successivement peintes par des maitres renommés, peu de temps, soit avant, soit après la joyeuse entrée de ces seigneurs en leur bonne ville d'Ypres. Nous nous occuperons ailleurs (1) de ces intéressantes œuvres d'art.

Ces peintures couvraient dès 1468 — comme elles couvrent encore — toute la frise qui se déroule sur la paroi est du siége scabinal ; il ne fut donc pas possible d'y ajouter les portraits des successeurs de Charles le Téméraire, quand ce prince périt, en 1476, sous les murs de Nancy.

Les images de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche, de Philippe le Beau et de Jeanne d'Arragon ne figuraient pas encore en 1512, dans notre chambre ; ne pouvant y faire peindre ces images, nos échevins résolurent, vers cette année, de compléter la galerie historique des portraits de leurs souverains, en faisant placer les statues des descendants du Téméraire dans des fenêtres figuratives du Beffroi et de la Halle aux draps.

Ils s'adressèrent à Cornelis Laenem (2), tailleur de pierres *(steenhouwere)* ou plutôt statuaire *(beildhouwere)* à Bruges.

Ce maître fit, fournit et posa en 1512 une statue en pierre de « l'empereur » puis, l'année suivante, une autre statue du « Roi de Castille. »

---

(1) Dans notre étude sur « la chambre des échevins d'Ypres » que nous espérons pouvoir publier dans le tome II de nos *Ypriana*.

(2) D'après plusieurs de nos annalistes, ce statuaire se nommait Lambin. Nous orthographions ici ce nom tel qu'il est toujours écrit dans nos comptes.

Aucune de ces statues ne pouvait représenter Charles — plus tard Charles V — qui fut, il est vrai, Empereur et Roi, car le petit fils de Marie de Bourgogne n'obtint le titre de Roi de Castille, conjointement avec sa mère — Jeanne d'Arragon dite la folle,— qu'en 1518 (1), et c'est le 28 juin 1519 seulement, que Charles fut élevé au trône impérial.

L'une des statues de Laenem ne pouvait donc représenter en 1512 que l'empereur Maximilien qui, comme époux de Marie de Bourgogne, avait porté le titre de comte de Flandre; l'autre, en 1513, que son fils, Philippe le Beau, comte de Flandre et Roi de Castille.

La première coûta quatre-vingt douze livres dix sous, la seconde une livre de moins, et dans cette dernière somme était comprise celle de trois livres dix sous, payée à titre de gratification (*lyfcoop*) (2) ou comme « denier à Dieu », en garantie de la parole donnée, lors de la conclusion de la convention faite avec maître Cornelis.

---

(1) Dans une lettre adressee aux échevins d'Ypres le 10 mai 1518, Charles annonce qu'après avoir « esté recu et juré a Roy en ses royaulmes de Castille, Léon, Grenade et leurs appartenances », il a fait, la veille, son entrée en sa cité de Saragosse. Cette lettre originale, datée de Saragosse, donne de très intéressants détails sur les cérémonies de cette entrée. Ce document se trouve aux archives d'Ypres et a été publié par Monsieur I L.A.Diegerick. (*Société d'Emulation*, 1853 et tiré à part, p. 8.)

(2) Lyfcoop : *Lijfkoop, Liefkoop : epulum emptionis causâ..*, *arra* (arrha) *epularis*, (Kilian), denier à Dieu.. payé pour garantir la sûreté de la parole donnée, quand on faisait un marché, une acquisition, une entreprise. Cette somme servait à donner un repas, un régal à cette occasion : de là *epulum emptionis* etc. *causâ*, *arra epularis*. L'usage de ce « denier à Dieu » était fort ancien à Ypres. Il est question de *Lyfkoop* dans nos comptes du XIVe siècle. Cette coutume existe encore, surtout dans nos campagnes, mais la somme payée à titre de denier à Dieu ne sert plus à donner un repas: elle se nomme et est un « pourboire ».

Ces deux statues furent posées, l'une en 1512 (1), l'autre en 1513 (2), contre le beffroi, au-dessus de la voûte.

Une telle décoration artistique n'avait pas été prévue par les constructeurs de notre halle, mais dès la fin du XV[e] siècle, nos architectes flamands, subissant l'influence du mauvais goût de leur époque, dénaturèrent, plus d'une fois, nos anciens monuments; sous prétexte de les restaurer et de les « embellir », d'après les règles d'une prétendue *renaissance* de l'art, ils y multiplièrent les sculptures d'un genre nouveau, les statues et des ornements d'un type bâtard. En tous cas, la décision prise par nos échevins témoigne, comme nous l'avons dit, de leur respectueuse vénération pour les anciens seigneurs du pays. Ce sentiment resta longtemps vivace et traditionnel; aussi notre galerie historique fut-elle successivement complétée.

Dès 1514, maître Laenem fit et fournit deux nouvelles statues qui furent aussi posées contre le Beffroi, au dessus de la voûte (3).

Bien que nos trésoriers ne nous donnent encore aucun

---

(1) « Meester Cornelis Lanem, steenhouwere, woonende te Brugghe, van ghemaect ende ghelevert t'hebbene eene ymage ende steene beilde van den keysere ende dat ghestelt aen de Halle boven de vaulte, alnaer de vorrewarde ende bespreken met hem daer ofghemaect, iiij[xx] xij ℔. x s. » (Compte 1512.)

(2) « Meester Cornelis Lanem, steenhouwere van Brugghe, van ghemaect ende ghelevert t'hebbene een ymage ende steenen beilde van den Coninck van Castillien, ghestelt boven de vaulte, bi vorwarden met hem ghemaect, daer in begrepen iij ℔. x s. voor den lyfcoop, iiij[xx] xiii ℔. x s. » (Compte 1513.)

(3) « Meester Cornelis Laenem, steenhauwere te Brugghe, van ghemaect ende ghelevert t'hebbene twee steenen ymagen, ende die ghestelt boven der vaulte volghens en voorworden met hem daer op ghemaect. . . . ciiij ℔. » (Compte 1514.)

renseignement à ce sujet, ces deux « images de pierre » *(steenen ymagen)* représentaient, croyons-nous, Marie de Bourgogne, femme de Maximilien d'Autriche et Jeanne d'Arragon, l'aimante épouse (1496) de Philippe le Beau.

Nos annalistes yprois mentionnent en effet les statues de comtes et de « comtesses » de Flandre qui décoraient le Beffroi, dès les premières années du XVIe siècle. Quelles princesses autres que les femmes des princes dont les statues venaient d'être placées, aurait-on pu y faire figurer légitimement aux côtés de ces seigneurs? et n'est-il pas au moins très vraisemblable, pour ne pas dire certain, que, dès lors comme plus tard, nos échevins, fidèles à d'anciennes traditions, unirent, devant le beffroi, comme de 1322 à 1468, sur la frise de leur siége scabinal, les comte et comtesse qui avaient été unis par le mariage ?

Un tailleur de pierres et d'images *(steenhauwere en beildesnydere)*, nommé Adrien Denys, fit et fournit, en 1530 et 1531 aux échevins, quatre nouvelles statues en pierre blanche d'Avesnes, *(wit Avennesteen)*; il lui fut payé pour son travail et pour fourniture des pierres, la somme de deux cent seize livres de gros (1).

Comme « les images de pierre » fournies par Laenem

---

(1) « Adriaen Denys, steenhauwere en beildesnydere, in minderinghe van den ij^c xvj l. grot: die hem by mynen heere van der wet gheconsenteert zyn voor tmaken ende leiveren van vier ymagen van graven ende princen, van wit avennesteen volghende den bespreken met hem daer of ghemaect, lxxij ₶. » (Compte 1530.)

« Adriaen Denys, steenhauwere, in volle betalinghe van den ij^e xvj ₶. die hem by mynen heeren van der wet toegheleit zyn, over zynen salaris van ghemaect ende ghesneden thebbene, metsgaders der leveringhe van der steenen, van vier ymagen van graven ende grafneden om die ghestelt te syne « voor de Halle » volgens den bespreken, cxliiij ₶. » (Compte 1531.)

garnissaient les deux fenêtres figuratives du beffroi, au dessus de la voûte, on posa les quatre nouvelles images dans les deux fenêtres, murées aussi, de la Halle aux draps, à droite et à gauche de la tour. Ce placement n'eut lieu qu'en 1532; Denys dirigea lui-même cette opération et reçut, pour ce travail, une gratification de douze livres (1).

Maître Adrien Denys était un statuaire Yprois; nos trésoriers indiquaient en effet toujours la localité habitée par des maîtres étrangers qui travaillaient pour nos échevins; aucune indication de ce genre ne figure dans leurs registres, à la suite du nom de maître Adrien.

Une famille de ce nom habitait du reste notre ville à cette époque; elle est mentionnée plus d'une fois dans nos documents des XVI[e] et XVII[e] siècles, et nous verrons plus loin qu'un de ses membres était maître peintre à Ypres au commencement du XVII[e] siècle. En tous cas, Adrien Denys fit, au moins, deux de ses statues en notre ville, où deux grands blocs de pierre lui avaient été envoyés en 1530 (2); nous croyons donc pouvoir revendiquer ce maître et le classer au nombre de nos statuaires yprois.

D'après nos trésoriers, les nouvelles statues représentaient « des comtes et des comtesses » *(graven ende grafneden)* (3), comme celles faites en 1512 et 1514; mais les noms des princes et princesses à qui l'on érigea ces

---

(1) « Adriaen Denys, steenhauwere, van dat hem bi voorwarden toegheleit es van ghemaect thebbene vier steenen ymagen ende « die ghestelt » op de Merct boven de vaulte, xij ℔. » (Compte 1532.)

(2) « Van den ontladene van twee grote steenen om de ymagen boven de vaulte, xvj s. » (Compte 1530.)

(3) Compte de 1531 cité.

nouvelles statues, de 1530 à 1532, ne sont pas cités dans nos comptes. Cette omission est regrettable, car nous nous trouvons ainsi dans l'impossibilité d'indiquer d'une manière certaine quels personnages représentaient les images sculptées par Adrien Denys.

Des annalistes yprois prétendent, qu'on voyait devant la Halle les statues « de six ducs et de six duchesses de Bourgogne (de Philippe le Hardi à Philippe le Beau) qui avaient régné de 1384 à 1506.

Si l'on pouvait ajouter foi à ces chroniques, Denys aurait donc taillé quatre statues de ces ducs et duchesses. Mais ces annales fourmillent d'erreurs ; ainsi nos chroniqueurs ajoutent que ces « douze » statues avaient été placées en 1513(1). Or cette dernière assertion est évidemment inexacte; nous venons en effet de constater que Laenem ne fit que quatre images de 1512 à 1514, que Denys en fournit seulement quatre autres de 1530 à 1532 et nous verrons plus loin que quatre nouvelles statues furent encore posées plus tard, mais qu'elles ne représentaient aucun des personnages indiqués dans nos chroniques.

Ces annotations ne nous semblent donc pas être dignes de créance; les auteurs de ces écrits, en général peu instruits et qui vivaient aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, n'ont-ils pas considéré comme portraits de ducs de Bourgogne, ceux d'autres princes ?

Les « portraitures » de nos quatre grands ducs de Bourgogne et de leurs dames étaient du reste peintes déjà sur la frise de la chambre scabinale; n'est-il pas très vraisemblable qu'on voulut compléter cette galerie de portraits historiques, en ajoutant devant la Halle aux

---

(1) Nos chroniques manuscrites, anno 1513.

statues de Maximilien, de Philippe le Beau et de leurs femmes, placées de 1512 à 1514, celles de leurs successeurs ?

Diverses indications, pour ainsi dire éparses dans nos comptes, semblent du reste confirmer cette conjecture. Ainsi, en 1532, on fit divers ouvrages « aux images de sa majesté imperiale et de sa femme récemment *(onlancx)* placées au-dessus de la voûte » (1). Ces images « récemment faites » en 1532, n'étaient-elles pas celles de l'empereur Charles-Quint, alors dans toute sa puissance et d'Isabeau de Portugal, l'impératrice sa femme? C'est-à-dire deux des statues fournies par Denys de 1530 à 1531 et placées par ce maître en 1532 ?

Quant à l'autre groupe, posé la même année par maître Adrien, nous n'avons trouvé aucun renseignement qui puisse servir de base à des indications même probables. Philippe, fils de Charles-Quint, était né en 1527, il n'avait donc que trois ans en 1530; on ne peut admettre que l'on érigea une statue à cet enfant et nous verrons que celle-ci fut faite seulement beaucoup plus tard.

Mais ne peut-on pas se demander si ce second groupe ne représentait pas Marie de Hongrie et son époux? Après la mort de Marguerite d'Autriche, sa tante (1530), l'empereur venait de confier le gouvernement des Pays-Bas à sa sœur Marie et de lui déléguer des pouvoirs étendus; nos échevins ne crurent-ils pas pouvoir ériger à leur nouvelle gouvernante, une statue à l'occasion de son installation, pour ne pas dire de son avénement?

---

(1) « De ymagen representerende de persoon van de K. M. ende van ziner huusvrouwe onlancx ghemaect ende ghestelt boven de vaulte. » (Compte 1532.)

Des portraits en pied de Charles et de sa sœur Marie, figuraient, il est vrai, et déjà depuis près de quinze ans, sur la grande verrière de notre chambre des échevins (1), mais les enfants de Philippe le Beau et de Jeanne d'Arragon furent longtemps très populaires à Ypres; il est donc au moins possible qu'on voulut en 1530, placer encore devant la Halle, leurs statues, à côté de celles de leurs ancêtres.

Ces conjectures sont-elles fondées? nous hésitons à l'affirmer positivement: quoi qu'il en soit, elles ont pour bases des faits certains et des appréciations très-vraisemblables.

Au moyen-âge, les statues qui ornaient les façades des monuments anciens, tant civils que religieux, étaient toujours posées dans des niches très-ornées et couronnées d'un dais; elles étaient ainsi abritées contre les intempéries des saisons, et formaient une décoration plus complète.

Nos échevins de 1532 voulurent encore se conformer à cet usage; ils pensèrent sans doute que les fenêtres figuratives du beffroi et de la Halle, ménagées dans l'épaisseur du mur, ne seraient pas un abri suffisant et que leurs belles moulures, comme les élégantes broderies de leur tympan, ne seraient pas un encadrement assez riche pour leurs comtes; ils résolurent donc de faire confectionner, pour y placer les nouvelles statues, de grands « tabernacles » en bois, fixés contre la façade du monument.

Il eut été facile d'imiter le tabernacle de Notre-Dame du beffroi, réparé en 1377, sous la direction de maître

---

(1) Nous nous occuperons de cette verrière dans la notice que nous nous proposons de publier sur « la chambre des échevins. » (*Ypriana*, t. II).

Biaunevue (1); cette niche élégante était en parfaite harmonie avec le style général de nos Halles, mais, comme nous venons de le dire, au XVIe siècle, les restaurateurs de nos monuments avaient déjà la manie d'innover et la prétention de faire mieux que leurs prédécesseurs. Dominés par le mauvais goût de l'époque, les architectes de la ville proposèrent d'établir ces niches nouvelles, dans le style dit de la *renaissance*.

Les nouveaux tabernacles furent donc un mélange capricieux d'ordres grecs et d'ornements maniérés, pastiches de l'art antique; ils se composaient de colonnes fantaisistes, portant une architrave *(Capiteel)* (2), avec frise ornée d'arabesques; chacune de ces lourdes constructions figurait ainsi une espèce de portail..... du plus mauvais goût.

Joos Stoop fit, en 1531, les deux tabernacles dans lesquels on plaça les quatre statues récemment fournies par Adrien Denys et formant deux groupes. Il fut payé une somme de cent trente-deux livres (3) et de plus douze livres pour ouvrages supplémentaires (4) non prévus dans la convention faite entre nos échevins et ce ménuisier, (*timmerman*). C'était donc des constructions d'une certaine importance.

D'après Viollet-le-Duc, « le moyen-âge avait très fré-

---

(1) Voy : plus haut, *N.-D. de la Halle*, p. 82.

(2) Kapiteel : *epistylium* (Kilian). épistyle, architrave, portail.

(3) « Jeos Stoop, timmerman, van in taske ghelevert thebbene twee capiteelen staende voor de vaulte boven de twee ymagen onlancx daer ghestelt, volgens den bespreke met hem ghemaect, cxxxij ℔. » (Compte 1531.)

(4) « Joos Stoop, timmerman, in recompense van zekeren overwercke ende leveringhe van houtte bi hem ghedaen int maken ende leveren van twee tabernakelen int jaer verleden ghestelt boven der vaulte, xij ℔. »

(Compte 1532.)

quemment coloré la statuaire et l'ornementation sculptée à l'extérieur des édifices publics et, pendant la renaissance, il restait quelques traces de ces traditions » (1); celles-ci étaient encore vivaces à Ypres au XVI[e] siècle.

Maitre Hubert Penneman avait exécuté, en 1518, divers ouvrages de peinture à l'image de Notre-Dame de la Halle (2); en 1532, les nouvelles statues de Denys et leurs tabernacles furent aussi ornés de peintures *(vercierd met scilderie)*; ces ouvrages décoratifs étaient alors, comme aux siècles précédents, faits par des maitres et coûtaient cher, car l'art d'enluminer et de colorier la statuaire et l'ornementation sculptée, demandait des études spéciales, une grande expérience, une suite d'observations sur la nature même (3).

Aussi nos échevins chargèrent-ils un peintre très renommé alors, Jan Morisses, d'étoffer les nouvelles statues et leurs tabernacles.

Ce maitre exécuta ce travail avec le plus grand soin (4) et reçut, d'après convention, une somme de deux cent-dix livres (5). Le chiffre élevé de cette rémunération prouve

(1) *Dictionnaire*, t. VIII, p. 273 et 275.

(2) « Meester Hubert Penneman, scildere, van wercke ghedaen aen onse Vrauwe beilde, boven de vaulte, xl ℔. » (Compte 1518.)

(3) Voy: Viollet-le-Duc. t. VIII, p. 275.

(4) « Willem Bevele van dat hy gheleent hadde de zeil cleederen om daer mede te deckene de twee ymagen boven de vaulte om die te stofferene met scilderie ende mede dat die voort bedeghen zyn . . . . v ℔. » (Compte 1532.)

(5) « Jan Morisses van dat hy bi voorwarden met hem ghemaect vercierd heift met scilderie de ymagen representerende de persoon van de K. M. ende van ziner huusvrouwe onlancx ghemaect ende ghestelt boven de vaulte, cxxvj ℔., ende van overwercke ghedaen in tstofferen van de colonnen ende tabernakelen der boven ende terzyden ghestelt... iiij xx iiij ℔. komt ccx ℔. » (Compte 1532.)

à la fois l'importance que l'on attachait alors encore à ces œuvres d'art et le talent de notre peintre yprois.

Vers 1540, on restaura les statues de la Halle et leurs niches. Jean Blomme, sculpteur en bois (*bildesnydere*), répara les sculptures de l'un de ces tabernacles (1) et Jan Morisses restaura encore les étoffages des autres, notamment de celui dans lequel était placée l'image de « l'ancien duc Philippe » (Philippe le Beau) (2). En 1540, ces tabernacles étaient peints à l'huile et décorés de dorures (3).

Malgré leurs ornementations, leurs sculptures, leurs peintures et leurs dorures, ces massives constructions d'une style bâtard furent toujours des hors d'œuvre disgracieux ; elles firent longtemps tache sur notre monument d'un style ogival si pur (4).

On ne trouve dans nos comptes aucune mention de statues qui auraient été faites de 1532 à 1600.

Philippe, prince d'Espagne, était cependant venu à Ypres, le 28 juillet 1549, et, en présence d'un grand nombre de nobles seigneurs, y avait prêté à la commune les serments accoutumés, comme futur souverain, seigneur, prince naturel (5), c'est-à-dire comme héritier présomptife de la couronne comtale; puis, le 28 octobre 1555,

---

(1) « Jan Blomme, bildesnydere, van ghesneden thebbene een van de tabernakelen boven de ymagen van den graven. . . . . . . xviij ℔. » (Compte 1540.)

(2) « Jan Morisses, scildere, van in taske ghenomen ende geschildert t'hebbene tabernacle, boven de houde Hertoghe Philips . . . . xv ℔. » (Compte 1540.)

(3) « Jan Morisses, scildere, van den stofferene eene van den tabernakelen met olyevarve gouden ende andere, volghende voorwaerden met hem ghemaect, xv ℔. (Compte 1540.)

(4) Voyez les dessins du temps conservés aux archives d'Ypres et les anciennes gravures représentant la Halle.

(5) *Arch. Yp. Inv.* N° 1720. (Collection de l'auteur).

trois jours après l'abdication de son père (25 octobre), il avait encore prêté à Bruxelles, aux états de Flandre, les serments d'usage et reçu ensuite les serments de ces états (1). Philippe II avait été reconnu ainsi comme seigneur de ce comté; dès lors, ou vers cette époque, la statue du nouveau souverain eût pu figurer à côté de celles de ses prédécesseurs. Mais lors de l'inauguration de ce monarque, la réforme avait déjà de nombreux partisans en notre ville, et plus tard le parti des états y eut grand nombre d'adhérents dévoués, vaillants défenseurs, énergiquement hostiles à la domination espagnole ; on conçoit que les chefs de la commune ne purent se résoudre à glorifier le Roi d'Espagne, si impopulaire déjà, en plaçant son image devant la Halle.

Après la prise d'Ypres, en 1584, et la restauration de la domination espagnole, les magistrats installés par Alexandre Farnèse, quoique dévoués de cœur et d'âme à Sa Majesté Catholique, n'osèrent peut-être pas encore lui élever une statue, car le souvenir du régime barbare imposé au pays, d'après les instructions du Roi, par le duc d'Albe, d'odieuse mémoire, dominait encore l'opinion publique. Nos échevins se bornèrent donc à faire peindre par un peintre d'Ypres, Frans Moenaert, les armes d'Espagne, sur les tapisseries du siége scabinal (1584) (1), puis à faire placer (1589) sur la porte de Messines le blason du Roi, sculpté par Urbain Taillebert (2) et peint encore par Moenaert (3).

(1) *Arch. Yp. Inv.* N° 1807 et 1808. Ce dernier document donne la relation circonstanciée du conseiller pensionnaire Keingiart, de tous les voyages et démarches faits par lui à l'occasion de l'abdication de Charles-Quint depuis le 7 octobre 1555 jusqu'au 27 décembre suivant.

(2(Compte 1584.

(3) Compte 1589.

(4) Même compte.

Quoi qu'il en soit, Philippe II n'eut pas, de son vivant, comme ses prédécesseurs, sa statue à Ypres.

Peu de temps avant sa mort (13 septembre 1598), ce monarque avait transféré, sous certaines réserves, la souveraineté des Pays-Bas, à sa fille Isabelle et à l'archiduc Albert qu'elle épousa.

L'avénement des archiducs fut accueilli avec joie; après une longue ère de guerres et de troubles, on espérait voir se rétablir la paix et se constituer peut-être une Belgique indépendante; cet espoir fut, il est vrai, déçu et ne devait se réaliser qu'en 1830, mais il exerça une heureuse influence sur les esprits et fit oublier momentanément les rigueurs de la domination espagnole.

Nos échevins résolurent donc, vers 1600, de compléter la galerie des portraits de leurs souverains. Alors, mais alors seulement, quatre statues nouvelles furent ajoutées aux huit images en pierre qui, depuis 1532, ornaient la façade méridionale de notre Halle aux draps; elles y formèrent deux nouveaux groupes et représentaient, d'un côté du Beffroi, l'archiduc et l'archiduchesse (Albert et Isabelle), de l'autre, le Roi défunt et sa femme (1), donc Philippe II et la reine d'Espagne.

Avant de commander ces statues à divers statuaires, nos échevins chargèrent Frans Denys, peintre yprois, « de peindre les personnes de Philippe, Roi d'Espagne, et de sa femme (*zynder huusvrauwe*), de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle (2). »

Frans Denys était, croyons-nous, un descendant de

---

(1) *Den overleden Conynck van Spengien Philippus met zynder huusvrauwe.* (Compte 1602.)

(2) « Frans Denys, scilder van zynen style, van gescildert theblene naer tleven de persoon van Flips Conynck van Spaengne, van hoger gedachte, ende van zyne huusvrauwe, mitgaders van Albertus ende zyne huusvrauwe

maitre Adrien Denys, du sculpteur qui avait fourni à la ville les statues placées en 1532. Maître Frans fit, non des tableaux, mais de simples esquisses, car il ne reçut pour ce travail que la minime somme de douze livres, et cependant ces esquisses étaient coloriées, probablement teintés (*gescildert*); les hauts personnages dont les noms viennent d'être indiqués, y étaient peints *naer tleven*, porte notre compte, c'est-à-dire en pied et de grandeur naturelle.

C'est d'après ces esquisses ou modèles (*patroon*), que furent faites les statues nouvelles.

Nicolas le Poot tailla en pierre d'Avesnes les images du Roi et de la Reine d'Espagne ; les trésoriers lui payèrent pour salaires, transport et pose de ces statues une somme de trois cent quatre-vingt-onze livres (1), soit un peu plus de cent quatre-vingt-quinze livres (246 francs) (2) pièce.

Urbain Taillebert sculpta la statue de l'archiduchesse et Jan Robyn celle de l'archiduc (3). Ils reçurent l'un et

---

haerlieden hoocheden, dienende voor een patroon om de voors : persoonen by den bildesnydere te snyden in avenesteen . . . . xij ℔. » (Compte 1600.)

(1) « Nicolas le Poot, bildesnydere tot Ryssel, van ghesneden thebbene in avenesteen de voorn : persoonen van den conynck van Spaiengnene ende zyne huusvrouwe, ii^c lij ℔. metgaders xiiij ℔. xij s. verteerdt by den zelven bildesnydere en Joos Verbeke, meester metser deser stede, in 't besteden van den selven wercke, ende van vrecht van Ryssel tot Yper, van tinstellen ende rechten van de zelve bilden, metgaders ander oncosten dan of dependerende . . . . iij^c iiij^xx xj ℔. iiij s. » (Compte 1600.)

(2) De 1499 à 1511, la valeur intrinsèque du florin — deux livres parisis — était de fr. 2,52. (CHALON.)

(3) Urbain Taillebert, bildesnyder, van ghesneden thebbene in steen de bilden van de princesse Elisabeth Clara Eugenia, c iiij^xx ℔. ende Jan Robyn van insghelycx ghesnedene thebbene in steen de bilde van de Eerdtshertoghe Albertus gelycke, c iiij^xx ℔. t' samen . . . . iii^c lx ℔. » (Compte 1600.)

l'autre cent quatre-vingt livres (226 francs), quinze livres de moins que Nicolas le Poot. Nos comptes ne nous apprennent pas si le prix de la pierre était compris dans ces sommes.

Nicolas le Poot habitait Lille; nous ne possédons aucun renseignement sur ce statuaire; Jan Robyn (alias Robins) et Taillebert étaient des maîtres yprois.

Le premier fut, croyons-nous, le père de George Robins « sculpteur remarquable par l'élégance de ses productions et jouissant d'une grande et légitime réputation », qui naquit à Ypres au XVII[e] siècle (1).

Quant à Urbain Taillebert, il fut incontestablement un des sculpteurs les plus renommés et les plus habiles que notre ville ait produits; plusieurs de ses œuvres — que l'on admire encore — attestent son remarquable talent. C'est à ce sculpteur-statuaire que l'on doit l'autel de Notre-Dame des sept douleurs, avec ses statues, dans notre église de S[t] Pierre; le *Salvator mundi* placé sur l'arcade à l'entrée du porche de notre église de S[t] Martin et les magnifiques stalles qui s'étendent aux deux côtés du chœur de cette église.

Taillebert fit encore beaucoup d'œuvres remarquables pour sa ville natale et pour d'autres villes; il n'est pas possible d'en dresser ici le catalogue: rappelons toutefois que les primitives statuettes si nombreuses, si élégantes, du beau jubé de Dixmude, en partie détruites plus tard, mais tant admirées jadis, étaient dues au ciseau de notre sculpteur Yprois.

La statue de l'archiduchesse Isabelle, faite par ce maître en 1600, était sans doute aussi un chef-d'œuvre;

---

(1) *Biographie des hommes remarquables de la Flandre-Occidentale*, t. II. p. 150.

malheureusement, cette œuvre de Taillebert, qui contribua à réparer les ravages faits par les iconoclastes du XVI[e] siècle, fut brisée par d'autres iconoclastes, en 1792!

Les quatre nouvelles statues posées en 1600, furent, comme leurs aînées, peintes encore par Frans Moenaert, mais de deux tons seulement (1); c'est ainsi, d'après Viollet-le-Duc, que l'on coloria, à dater du XV[e] siècle, la statuaire et la sculpture à l'extérieur des monuments. « La peinture appliquée à la sculpture, ajoute cet auteur, lui donnait ainsi une valeur singulière; malheureusement ces traditions se perdirent définitivement depuis le XVII[e] siècle » (2). On voit que les magistrats d'Ypres étaient restés fidèles à ces bonnes traditions de l'art décoratif du moyen-âge.

Aucune statue nouvelle ne fut placée devant la Halle, pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles; aurait-on pu faire figurer sur ce monument, vieux témoin de l'autonomie et de l'indépendance de la libre commune, les images de souverains étrangers ou de leurs gouverneurs-généraux, qui, contempteurs du régime communal, traitaient nos provinces et nos villes en pays conquis et donnèrent même ce nom à notre *Westflandre?*

Douze statues, formant six groupes, décoraient donc, à dater des premières années du XVII[e] siècle, les Halles d'Ypres; ces groupes posés sous des espèces de lourds portiques en bois, étaient placés un de chaque côté du

---

(1) « Frans Moenaert, schilder, van gheschildert thebbene met twee coleuren de bilden van hoogher ghedachten den overleden conynck van Spengien Philippus met zynder huusvrauwe ende van heerlieder hoocheden, onlancx nieuwe ghestelt voor de Halle deser stede bi conventie, xlviij ℔. » (Compte 1602.)

(2) Viollet-le-Duc: *Dictionnaire*, t. VIII, p. 275.

tabernacle de Notre-Dame, contre le beffroi, deux à l'est et deux à l'ouest de cette tour; statues et portiques étaient couverts de peintures polychromes.

Ces images représentaient, non pas, comme le disent nos chroniqueurs, douze ducs de Bourgogne, mais les princes et princesses qui, de 1476 jusqu'en 1698, à leurs nombreux titres, ajoutaient celui de .comte et comtesse de Flandre, c'est-à-dire : Maximilien, Philippe le Beau, Charles-Quint, Philippe II et leurs nobles dames, de plus les archiducs Albert et Isabelle et peut-être la sœur de Charles-Quint, et le prince, son époux.

Les grands tabernacles dont nous avons parlé, disparurent on ne sait quand; en tous cas on n'en voit plus aucun indice sur les dessins de la Halle faits au XVIIIe siècle, mais les statues élevées, plus peut être par le respect que nos pères vouaient à leurs princes que par la reconnaissance publique, avaient été restaurées en 1762 (1). Elles ornaient encore la Halle aux draps en 1792.

Une bande de sans-culottes français détruisit cette année, en une heure, ces images que les siècles avaient respectées !

Le 12 Décembre (1792), le général français Omoran, commandant une brigade du corps d'armée sous les ordres du général La Bourdonnaye, était entré à Ypres, sans coup férir, car la place avait été évacuée par les autrichiens à la suite de la bataille de Jemmapes. Dès le lendemain une vive agitation régnait dans la ville. Les volontaires français, guidés par des sans-culottes, parcoururent nos rues, aux cris de: liberté! égalité! ou la mort!.... à bas les aristocrates! Partout où passait la

---

(1) Nos chr. MS.

bruyante colonne, les armoiries des familles nobles, l'écusson même de la libre commune et tous les insignes rappelant le gouvernement impérial, furent enlevés et détruits.

Les statues des halles pouvaient-elles être épargnées? n'étaient-elles pas d'odieuses images de tyrans? C'est alors que ces statues plusieurs fois séculaires furent arrachées de leurs piédestaux et brisées en mille pièces. Bientôt leurs débris éparpillés sur le grand escalier de la Halle et sur le pavé de la place, n'y formèrent plus que des amas de décombres !

Nous avons décrit ailleurs ces scènes de dévastations (1); nous nous bornons à rappeler ici que les œuvres d'art dues au ciseau de Laenem, de Denys, de le Poot, de Robyns et de notre grand statuaire Urbain Taillebert, disparurent, d'après M. Lambin, dans la fatale journée du 13 décembre 1792.

Mais le souvenir de cette décoration historique resta. Les vieux bourgeois le transmirent à leurs enfants ; personne toutefois, pendant de longues années, n'osait espérer qu'un jour nos statues des Halles seraient rétablies !

Cet espoir se réalisa cependant plus promptement qu'on n'eût pu le prévoir.

Certes, de 1792 à 1815, durant l'occupation de notre pays par la France, nul ne put songer à rendre à nos halles leur ancienne décoration historique ; alors, on laissait tomber ce monument en ruines; un gouvernement étranger cherchait même à effacer les derniers vestiges de nos institutions nationales et à faire oublier la mé-

(1) *Description des fêtes etc... de* 1854. Brochure déjà plusieurs fois citée, p. 16.

moire des anciens seigneurs de nos provinces; eût-il consenti à laisser replacer les statues de nos comtes qui, pendant des siècles, avaient maintenu, avec le coucours des libres communes, l'indépendance de la Flandre ?

Après la chûte de l'empire français et la libération de notre territoire, on s'occupa (de 1815 à 1830) non à restaurer nos monuments nationaux dans leur style primitif, mais à y exécuter les réparations les plus urgentes, afin d'en assurer au moins la conservation; alors encore il ne pouvait donc être question de leur rendre leurs anciennes décorations soit monumentales soit historiques.

C'est quelques années seulement après que la Belgique eut reconquis, en 1830, son indépendance et se fut constituée, que l'on put entreprendre de telles œuvres de réhabilitation et chercher à réveiller le souvenir de nos anciens souverains, en même temps que de nos anciennes institutions nationales.

Nous avons vu (1) que la restauration des Halles d'Ypres fut sérieusement entreprise à dater de 1843. Ces travaux étaient déjà assez avancés en 1849, pour que l'autorité locale pût songer à faire replacer les statues renversées en 1792.

D'après nos chroniqueurs, ces œuvres de sculpture représentaient, — outre le lion tenant les armes de la ville, et notre Dame de Thuyne, — six ducs et six duchesses de Bourgogne; ces indications, on l'a vu, étaient erronées, mais on n'en possédait pas d'autres alors, car les documents que nous venons d'analyser n'avaient pas encore été retrouvés.

L'administration communale proposa donc (12 janvier

---

(1) Voyez *Restauration des Halles au XIXe siècle*, p. 281.

1850) de replacer devant le beffroi et la Halle restaurés, le vieux lion héraldique, l'image de la patronne d'Ypres ainsi que les douze statues des princes et princesses de la dynastie de Bourgogne qui, depuis Philippe le Hardi jusqu'à Philippe le Beau, avaient été les droituriers seigneurs du comté de Flandre.

Cette proposition fut, en même temps qu'une demande de subsides, transmise au gouvernement et à l'autorité provinciale.

La Commission Royale des monuments s'empressa d'appuyer les propositions et les demandes de subsides faites par la ville; le 16 octobre (1850), Mr le Ministre de l'intérieur approuva le projet dû à l'initiative de nos magistrats et promit, afin de faciliter son exécution, d'intervenir, pour moitié, dans la dépense évaluée, y compris les frais de placement, à huit mille francs, à la condition toutefois que le restant de cette dépense serait payée moitié par la province, moitié par la commune.

Le conseil communal avait accepté cette proposition le 14 avril 1851, mais la députation permanente du conseil provincial, malgré les démarches les plus réitérées, montra peu d'empressement à y souscrire; enfin, un an plus tard, le 14 avril 1852, ce collége fit connaître que « la province désirant aider au rétablissement des statues de la Halle ferait mandater les quart des dépenses.... mais seulement quand les divers termes de son concours dans les ouvrages généraux de restauration seraient liquidés »... Ces termes ne devaient expirer que dans cinq ou six ans!!

Nos magistrats avaient le vif désir de mettre leur projet à exécution, dans un bref délai. Cette réponse les contraria donc vivement. De pressantes instances sont aussitôt faites pour obtenir une solution immédiate, elles restent inef-

ficaces; la députation maintient sa décision et répond même « qu'il convient d'attendre pour commander les statues, que l'affaire relative à celles qui devaient être exécutées pour l'hôtel de ville de Bruges ait reçu une solution ».

Notre conseil communal protesta contre cet ajournement indéfini peut-être, car l'autorité locale de Bruges pouvait le prolonger à son gré; mais il protesta surtout contre « un système qui aurait pour conséquence de subordonner la solution de nos affaires locales au bon vouloir, aux convenances, à l'activité plus ou moins grande d'une autre administration communale quelconque », puis l'assemblée, usant de son droit, décida « qu'elle n'attendrait pas pour commander les statues nouvelles, que l'affaire relative à celles qui doivent être exécutées pour l'hôtel de ville de Bruges, ait reçu une solution et qu'en attendant la liquidation des subsides promis par la province, l'avance en serait faite par la caisse communale. »

En principe, cette résolution était irréprochable; elle avait pour base l'autonomie et l'indépendance de la commune; mais le conseil, justement froissé, avait, pour sauvegarder sa dignité blessée et ses droits contestés, formulé, à l'appui de cette résolution, des considérants dans les termes les plus vifs... trop vifs peut-être....; quoi qu'il en soit, un arrêté royal du 4 juillet 1852 annula cette délibération.

Nous avons cru pouvoir mentionner ici ce conflit né à l'occasion de nos premières statues nouvelles, conflit regrettable sans doute, mais qui prouve en tous cas, avec quelle ténacité l'autorité communale poursuivait l'exécution de ses projets, avec quelle énergie elle défendait ses prérogatives, ses droits et sa dignité méconnus.

Le collége échevinal s'empressa de donner suite à la

résolution du conseil; il se mit immédiatement en rapport avec Mr Puyenbroeck, statuaire à Bruxelles, et conclut bientôt avec celui-ci une convention provisoire, par laquelle cet artiste s'engagea à faire et fournir à la ville : 1° le modèle d'un lion communal, 2° une image de Notre Dame, et 3° douze statues, et ce moyennant la somme de sept mille cinq cents francs, y compris la fourniture des pierres d'Avesnes et quelques débours accessoires. Les frais de transport et de placement de ces œuvres d'art étaient évalués à cinq cents francs; la dépense totale devait donc s'élever à huit mille francs.

Enfin, après des négociations longues et difficiles encore, Mr le ministre de l'intérieur approuva (6 août 1853) cette convention et promit d'intervenir pour la moitié, (4000 fr.), dans cette dépense.

On le voit, ce n'est ni sans peines, ni sans efforts que notre administration communale parvint à assurer l'exécution des premières décorations extérieures de nos halles. Sa persistante énergie avait triomphé de tous les mauvais vouloirs, de toutes les oppositions; désormais nos magistrats ne rencontrèrent plus d'obstacles.

Mr Puyenbroeck, artiste aussi habile qu'actif et consciencieux, s'empressa d'exécuter ses engagements et les remplit promptement. Dès le 3 juillet 1854, on put poser contre la halle une première statue, celle de Philippe le Hardi, puis les onze autres, le lion héraldique, enfin l'image de la patronne d'Ypres.

Ces œuvres d'art restèrent provisoirement voilées, car l'autorité locale, heureuse et fière d'avoir pu mener ses projets à bonne fin, avait décidé d'inaugurer avec éclat « les nouvelles statues des Halles » et de procéder à cette inauguration solennelle au mois d'août, pendant la fête communale.

Cette fête commémorative de la délivrance d'Ypres, après le siége de 1383, est, on le sait, célébrée tous les ans, en notre ville, avec un traditionnel enthousiasme, depuis cinq siècles, à peu près depuis l'époque même de l'avénement, en 1384, de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male dont les statues venaient d'être placées les premières devant notre monument.

Pouvait-on choisir une époque meilleure, que celle de notre *Thuyndag*, pour replacer l'image de la patronne d'Ypres dans son tabernacle séculaire du beffroi ? pour inaugurer les premières statues nouvelles de nos comtes? pour réinstaller enfin contre le donjon de la commune, l'antique lion tenant les armoiries de la ville, ce vieux témoin du passé si glorieux de la grande cité flamande, au moyen-âge ?

Ces fêtes d'inauguration eurent lieu le 4 août 1854, elles furent splendides. Sans parler des bals, des grands tirs à l'arc, d'un festival, des joûtes sur l'eau et autres fêtes populaires données à cette occasion, la commune organisa, d'accord avec le clergé, un magnifique cortége civil et religieux, rappelant en même temps les *ommegangen* et les processions d'autrefois.

Dans le cortége civil figuraient des groupes représentant les corporations et métiers d'Ypres, en costumes du XVIe siècle, avec leurs bannières historiques, leurs écussons et leurs attributs. A la tête marchaient les drapiers, les tisserands et les foulons, puis venaient, en parure, les frères de nos quatre anciennes gildes armées.

Une grande cavalcade historique, composée de six groupes, suivait ces serments. Chaque groupe se composait d'un des ducs de Bourgogne et de sa noble dame dont les statues devaient être inaugurées. Ces grands personnages portaient les brillants costumes de leurs

époques, leurs chevaux étaient richement caparaçonnés, des écuyers tenaient fièrement le blason, d'autres la bannière de leur seigneur; des chevaliers, des pages, des gens d'armes, d'autres officiers et serviteurs entouraient leur maître.

Cinq cent quatre-vingt-sept personnages brillaient dans ce cortége historique.

A la suite de cet *ommegang* rappelant le passé, se pressaient quatre cent trente-neuf jeunes gens, élèves de nos établissements d'enseignement moyen, publics et privés ; ils symbolisaient l'avenir : tous portaient des oriflammes aux couleurs nationales.

La procession religieuse se divisait en cinq sections : chacune des quatre paroisses avait organisé des groupes spéciaux. On y voyait leurs étendards, statues de saint, châsses, en un mot toutes les richesses de leurs trésors. Un groupe (paroisse de St Martin) figurait, d'après une gravure de Guillaume du Thielt, la belle procession de Notre Dame de Thuyne, en 1609 ; il était formé d'élèves du collége communal représentant : des pères récollets portant l'image de la patronne d'Ypres, les chanoines de la cathédrale, l'Évêque Maes, le grand bailli, l'avoué, les échevins et autres magistrats de la ville, tous en costumes (parures) du XVIIe siècle.

Le clergé, Mgr Malou, évêque de Bruges et les autorités communales suivaient la processien simulée de 1609.

Enfin le char de la ville et de Notre Dame de Thuyne fermait cet immense et brillant cortége dont la garde civique, les sapeurs pompiers, des élèves de diverses écoles et les membres de plusieurs sociétés et confréries locales, portant des oriflammes, formaient la haie.

Les enfants des familles les plus notables de la ville, couverts de soie, de velours et de pierreries que les dames

d'Ypres avaient mis avec empressement à leur disposition, symbolisaient sur ce char (1) la ville d'Ypres, et autour d'elle, les arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie; Notre Dame de Thuyne, des anges, les quatre paroisses et les quatre églises d'Ypres (2).

Cet long cortége parcourut lentement les principales rues de la cité, dont toutes les maisons étaient décorées de tentures et de drapeaux; arrivé sur la place, il s'y développe en formant les méandres les plus pittoresques et les plus majestueux.

Jamais la grande et belle place de notre cité ne fut le théâtre d'un spectacle aussi grandiose ! Au pied du Beffroi pavoisé s'élève une vaste estrade couverte de tapis; le drapeau national et la bannière de la ville flottent sur le donjon communal, aux fenêtres des maisons, sur de grands vénitiens et s'harmonisent avec les milliers d'étendards et d'oriflammes, qui émaillent le cortége.

Les autorités communales et l'évêque entouré de son clergé montent lentement les degrés de l'estrade ; le silence se fait, il est absolu, solennel.

L'évêque bénit l'image de la patronne d'Ypres; puis le bourgmestre, B[on] vander Stichele de Maubus, déclare inaugurées les nouvelles statues des halles !

Alors les voiles tombent !... moment solennel !... le canon tonne, les tambours battent aux champs, les corps de

---

(1) Par M. de Bruck, artiste-peintre de notre ville.

(2) Pour les détails voyez la brochure : *Description des fêtes et cérémonies religieuses célébrées à l'occasion de la restauration de l'image de N. D. de Thuyne... et des statues des ducs de Bourgogne replacées dans la façade des Halles, à Ypres — le* 9 *août* 1854. — *Ypres. Lambin, fils.* 1854.

Voyez aussi : *Recueil des actes de l'administration communale*, V. p. 43 et notre *Essai de numismatique yproise*, p. 209.

musique, le carillon, une bruyante fanfare, — placée, comme jadis aux jours de fête (1), dans la galerie supérieure du beffroi — font entendre l'air d'Ypres; les cloches de toutes les églises sonnent à pleines volées et la cloche banale qui, depuis 1377, avait si souvent appelé nos pères, soit aux armes pour défendre leur commune, soit sur le marché pour y assister à de joyeuses fêtes, — la vieille cloche « des trois frères » — mêle sa grosse voix aux vingt-cinq mille voix humaines qui répètent: *hip! hip! hourra! vivat Ypres!*

Cette explosion d'un patriotique enthousiasme, succédant au silence le plus solennel, électrise la foule; il a, pendant toute la soirée, dans la ville entière, — brillamment illuminée, — de longs et incessants échos !

La description que nous venons de faire de cette fête inaugurale pourra sembler un peu étendue et l'on nous reprochera peut-être d'avoir donné à ce tableau des teintes trop vives, mais la date du 9 août 1854 ne réveille-t-elle pas les meilleurs souvenirs? Jamais fête plus splendide ne fut célébrée! Alors l'amour de la ville natale y dominait tout.... même les passions politiques, il unissait tous les « enfants d'Ypres » !

Le souvenir de cette belle journée est resté vivace dans la mémoire de tous ceux qui, comme nous, en ont été les témoins; nos vieux co-bourgeois nous pardonneront donc cette digression, ils nous sauront même gré, pensons-nous, d'avoir remis sous leurs yeux quelques détails des brillantes et fraternelles festivités du 9 août 1854.

Ces premières « statues nouvelles » furent placées dans l'ordre suivant :

---

(1) Voyez gravure III.

Au centre du monument, contre l'antique donjon communal, dans une niche couronné d'un dais à pyramide, reproduction exacte (1) du « tabernacle primitif » :

NOTRE DAME DE LA HALLE.

A l'occident :

Dans deux fenêtres figuratives de la Halle :

PHILIPPE LE HARDI et MARGUERITE DE MALE.

JEAN-SANS-PEUR et MARGUERITE DE BAVIÈRE.

Dans la fenêtre murée du Beffroi :

PHILIPPE LE BON et ELISABETH DE PORTUGAL.

A l'orient :

Dans la fenêtre murée du Beffroi :

CHARLES LE TÉMÉRAIRE et MARGUERITE D'YORCK.

Et dans deux fenêtres murées de la Halle :

MAXIMILIEN D'AUTRICHE et MARIE DE BOURGOGNE.

PHILIPPE LE BEAU et JEANNE D'ARRAGON (2).

Au dessus du tabernacle de Notre Dame au niveau de la galerie crénelée des Halles :

LE LION HÉRALDIQUE tenant les armes de la ville d'Ypres (3).

Outre ce lion et l'image de Notre-Dame, douze statues décorèrent donc dès 1854, comme autrefois, la façade méridionale de notre grand monument.

Cette décoration à la fois historique et monumentale produisait le meilleur effet; nos magistrats communaux se demandèrent bientôt s'il ne serait pas convenable et possible de lui donner plus d'importance encore et même de placer devant la Halle les images de tous les

---

(1) Cette nouvelle niche fut taillée par Jean Pelgrim d'Ypres, modeste mais habile menuisier-ornemaniste.

(2) Ces treize statues furent sculptées par M. Puyenbroeck.

(3) Taillé par Jean Pelgrim, d'après un modèle fourni par M. Puyenbroeck.

princes et princesses qui furent jadis les seigneurs et dames du comté de Flandre?

Le projet de former ainsi une galerie historique complète de tous les anciens souverains du pays était grandiose, mais sa réalisation n'était pas facile, car il devait occasionner des dépenses considérables et les ressources de la modeste commune étaient restreintes; le gouvernement consentirait-il à accorder de nouveaux subsides? l'autorité provinciale, froissée, ne persisterait-elle pas à refuser son concours?

Ces difficultés éventuelles n'arrêtèrent pas nos magistrats, ils soumirent leurs propositions à la Commission Royale des monuments; ce collége donna une approbation, aussi complète que sympathique, à ce projet dû encore à l'initiative de nos édiles, et le transmit au gouvernement; celui-ci l'approuva en principe et, pour faciliter son exécution, sollicita lui-même le concours de la province.

Les solennités du 9 Août avaient eu un immense retentissement; l'opinion publique blâmait hautement l'abstention injustifiable de l'autorité provinciale; la députation permanente revint à des sentiments meilleurs.

Une commission mixte, composée de délégués du gouvernement, de la province et de la ville (1), fut chargée de « régler tout ce qui concerne la décoration extérieure du bâtiment des Halles d'Ypres.

---

(1) La commission se composait de M. Schayes, conservateur du Musée Royal d'antiquités, membre de l'Académie Royale de Belgique, savant archéologue, auteur de plusieurs publications des plus remarquables, délégué par le gouvernement; de M. Benoit Vrambout, membre de la députation permanente, délégué par la province; de MM. F. Vande Putte, curé de Boesinghe, archéologue, historien, etc. et Alphonse Vandenpeereboom, membre de la Chambre des représentants, et premier échevin de la ville d'Ypres, délégués par cette commune.

Aussitôt cette commission se réunit à l'hôtel de ville d'Ypres, (3 Septembre 1855). On lit dans le procès verbal de cette séance (1) :

« La commission, après inspection du monument,
» émet l'avis qu'il faut avant tout s'occuper de la façade
» principale; la façade principale est composée de 24 fe-
» nêtres murées, à doubles baies; les six fenêtres du
» milieu contiennent aujourd'hui la série des ducs de
» Bourgogne.

» La commission pense qu'il faut placer dans cette
» façade principale, les comtes de Flandre, depuis
» Thierry d'Alsace jusques et y compris Charles-Quint.

» Les statues des ducs de Bourgogne placées aujour-
» d'hui seront, au fur et à mesure de l'exécution des
» statues, placées dans l'ordre chronologique.

» Ultérieurement et après l'achèvement de la façade
» principale, la commission est d'avis que l'on pourrait
» placer les statues des comtes de Flandre qui précèdent
» Thierry d'Alsace, dans la façade latérale et qui ont la
» même ordonnance d'architecture.

» Quant au mode d'exécution, la commission est d'avis
» que, puisque Mr Puyenbroeck a justifié la confiance de
» l'autorité, elle peut partager l'opinion émise par le
» gouvernement de lui confier l'exécution de nouvelles
» statues, sauf à faire approuver les dessins et modèles
» par la commission. »

Ce premier travail de la commission était fautif et incomplet. Ainsi qu'elle l'avait constaté elle-même, vingt-

---

(1) Ce procès-verbal et ceux dont on lira plus loin des extraits, ont été rédigés à la hâte et séance tenante; leur texte n'est ni très littéraire ni même toujours correct, mais il formule clairement les décisions prises. Nous croyons donc pouvoir reproduire ici ces textes *officiels*, sans y rien changer.

quatre fenêtres, à doubles baies, s'ouvrent dans la façade principale de la Halle; la série des comtes, de Thierry d'Alsace jusqu'à Charles-Quint, ne se compose que de dix-sept princes ; toutes les fenêtres n'auraient donc pas été garnies de statues; d'un autre côté quelques-uns de nos comtes avait contracté plus d'un mariage et le procès-verbal du 3 Septembre n'indiquait pas laquelle des épouses devait figurer à côté de ces princes; enfin il n'était fait aucune mention des statues à poser éventuellement dans les fenêtres murées de la façade nord.

Cette première étude devait donc être rectifiée et complétée.

M[r] le ministre de l'intérieur pria la commission (9 Octobre 1855) « de dresser un plan d'ensemble de toutes les statues à exécuter.., d'arrêter la liste des personnages et d'assigner à chacun sa place, sur un croquis indiquant, pour chaque façade, l'emplacement et la désignation des statues. »

La commission se réunit de nouveau (1855), à l'hôtel de ville d'Ypres; après discussion et délibération elle proposa de poser :

1° Dans les vingt-quatre fenêtres à double baie de la façade sud, la série des vingt-quatre comtes de Flandre et de leurs femmes, depuis Baudouin de Mons jusqu'à Charles-Quint et Isabeau de Portugal.

2° Dans les dix fenêtres de la façade latérale (ouest), aussi à doubles baies, la série des sept comtes et comtesses de Flandre qui précèdent Baudouin de Mons et Richilde jusqu'à Baudouin bras de fer et Judith, et les statues de six forestiers de Flandre.

« La série des comtes de Flandre étant épuisée, porte le » procès-verbal, et la commission, eu égard à l'ordonnance » architecturale de la façade nord qui est la même que

» les deux autres, étant unanimement d'avis qu'il faudra » donner au bâtiment des halles un complément de dé- » coration qu'exigera nécessairement l'achèvement des » deux premières façades », proposa de placer dans les onze fenêtres à doubles baies de la façade nord, vingt-deux statues « d'hommes remarquables auxquels la ville » d'Ypres a donné le jour et qui se sont distingués » dans la carrière des armes, des sciences, des arts, » qui ont présidé aux destinées de l'industrie drapière » si florissante jadis et à laquelle le bâtiment des » halles fut érigé, comme un palais. Elle s'est arrêtée » encore aux hommes qui personnifient en eux les privi- » léges de la commune, la châtellenie, l'érection de » l'évêché et qui rappellent à la ville d'Ypres, son « ancienne gloire et son ancienne splendeur que la déco- » ration du bâtiment des halles est destinée à refléter » sur la ville actuelle. »

La commission inscrivit ensuite, à l'encre rouge, les numéros un à quarante-cinq inclusivement, sous les quarante-cinq fenêtres murées, figurées sur un croquis des trois façades puis, dans une annexe, à côté de quarante-cinq numéros correspondants, les noms de quatre-vingt-dix princes, princesses et personnages dont elle proposait de placer la statue dans chaque fenêtre et dans chaque baie.

Toutefois, d'après la commission, la série des hommes remarquables d'Ypres nominativement désignés par elle dans l'annexe, ne parut pas devoir être définitivement arrêtée « mais pouvoir être modifiée, si, avant l'exécution, » la commission découvrait et si on lui désignait parmi » les hommes auxquels Ypres a donné naissance, des » personnages plus dignes de figurer que ceux actuelle- » ment désignés. »

La commission prit encore les résolutions suivantes:

« Pour les comtes qui ont contracté plus d'un mariage, » elle désigne la femme qui a donné naissance au suc- » cesseur au comté.

» Arnould III, dit le malheureux, n'ayant pas été marié, » la commission est d'avis de placer, dans une des baies » de la fenêtre murée, Philippe vicomte d'Ypres, fils de » Robert le Frison, lequel, s'il n'a pas été comte de » Flandre, eût été un prétendant légitime au comté, » après la mort de Charles le Bon. »

Elle émit en outre l'avis:

« 1° que l'on pourrait faire, tous les ans, quatre statues.

« 2° que celles placées actuellement seront au fur et à » mesure de l'exécution des statues, placées comme » celles-ci dans l'ordre chronologique.

« 3° qu'il conviendra que les quatre statues à exécuter » annuellement soient choisies d'abord de manière à gar- » nir le centre du bâtiment des Halles.

« En terminant, elle exprima le désir que l'interven- » tion active et généreuse du gouvernement et de la » province puisse accélerer l'achèvement de la décoration » d'un des plus beaux monuments du pays. »

La commission résolut ainsi — et ce qui est rare — résolut promptement toutes les questions; elle présenta un projet d'ensemble aussi mûrement étudié au point de vue historique et monumental, que nettement défini, dans tous ses détails.

D'après ce projet, la décoration des halles d'Ypres devait se composer de:

Une statue de la patronne d'Ypres.

Un lion héraldique.

Soixante-huit statues représentant des seigneurs et dames du pays.

Et vingt-deux autres statues représentant des hommes remarquables nés à Ypres.

Donc de quatre-vingt-douze statues.

Comme on l'a dit, quatorze de ces images avaient été inaugurées l'année précédente (1854); il en restait soixante-dix-huit à exécuter — quatre par an; la décoration extérieure du monument ne devait ainsi être achevée qu'en vingt années, c'est-à-dire vers 1875.

L'autorité supérieure avait approuvé les propositions de la commission mixte; nos magistrats se hâtèrent de conclure avec M. Puyenbroeck une nouvelle convention.

Ce statuaire s'engagea à fournir, pour la somme de deux mille francs, tous les ans quatre statues formant deux groupes et de plus, les quatre socles historiés qui devaient les porter. Le prix de la pierre à employer était compris dans cette somme et les frais de placement furent évalués à cinquante francs par statue; chaque statue mise en place devait ainsi coûter cinq cent cinquante francs.

Le gouvernement s'obligea à intervenir dans cette dépense annuelle de deux mille deux cents francs, pour la moitié (1100 fr.), la province pour un quart (550 fr.), la ville pour le quart restant (550 fr.).

Toutes les questions historiques, archéologiques et financières étant ainsi réglées, M. Puyenbroeck se remit à l'œuvre; il remplit encore parfaitement tous ses engagements et les remplit même plus promptement qu'il n'y était tenu par son contrat.

Douze nouvelles statues devaient être achevées en trois années (1856 à 1858), donc au mois de décembre 1858; mais, avec l'autorisation de la ville, l'artiste en avait fourni dix-huit dès le mois de juin de cette année. Nos magistrats résolurent (2 mai) de les inaugurer encore pendant

la fête communale du mois d'août suivant. On se hâta d'enlever les statues posées en 1854 et de les placer, ainsi que les statues nouvelles, dans l'ordre chronologique indiqué par la commission de 1855.

Cette inauguration solennelle se fit le 1r août (1858). Un document officiel (1) rend compte de cette cérémonie.

« Viugt-sept corps de bourgeois armés, porte ce docu- » ment, — quatorze corps français et treize belges — » composant, y compris les musiques, un effectif de près » de 1,800 hommes, étaient massés en bon ordre sur la » grande place; les membres du conseil communal et les » officiers commandant ces divers corps étaient placés » sur une estrade élevée en face de la rue de Lille. » Un membre de l'administration, M. l'échevin Vanden- » peereboom, prit alors la parole et dans une allocution » chaleureuse, il retraça à grands traits la glorieuse his- » toire des comtes dont les statues voilées encore devaient » être inaugurées. Bientôt des applaudissements partis » de l'estrade retentirent sur toutes les lignes, les musi- » ques militaires firent entendre le chant national Belge, » car les voiles étaient tombés! C'était un grand et émou- » vent spectacle ! »

Les français — presque tous « flamands de France » — accourus à cette fête internationale, ne furent certes pas les assistants les moins enthousiastes; ils étaient fiers d'être flamands d'origine en regardant notre Beffroi et les statues de princes qui plus d'une fois avaient conduit à la victoire les milices communales de Cassel, de Bergues, de Douai et de Lille.

---

(1) *Recueil des actes de l'administration communale*, V, p. 536. — Voyez aussi notre *Essai de Numismatique Yproise*, p. 211.

Trente statues de comtes et comtesses de Flandre décorèrent ainsi, dès 1858, la façade méridionale de nos halles; dix-huit autres devaient compléter la décoration de cette façade principale du monument; elles furent inaugurées le 16 septembre 1860, en présence de S. M. Léopold I, Roi des Belges, et de sa Royale famille.

Les fêtes et solennités organisées à cette occasion ont été décrites (1); nous avons constaté alors que cette visite et ce voyage du souverain belge dans les localités les plus voisines de la frontière française, empruntèrent aux circonstances politiques de cette époque, comme au patriotique enthousiasme des populations flamandes, le caractère d'une manifestation nationale (2).

Le Roi « voulant donner un témoignage de haute satisfaction à M. Puyenbroeck, auteur des statues » placées, lui remit, à Ypres, la croix de l'ordre de Léopold.

La décoration de la façade des halles était ainsi achevée dès 1860. Les cinquante statues qui la composaient représentaient la patronne d'Ypres, le lion communal et, dans l'ordre chronologique de leurs règnes, les vingt-quatre comtes et vingt-quatre comtesses, qui furent les seigneurs et dames du comté de Flandre, depuis l'avénement de Baudouin de Mons jusqu'à l'abdication de Charles Quint.

Pour compléter la décoration du monument dans les conditions proposées, en 1855, par la commission mixte, il restait en 1860 à placer quarante-deux statues, dont vingt dans la façade ouest et vingt-deux dans la façade nord.

---

(1) *Visite du Roi et de la famille Royale à Ypres* — 16 *septembre* 1860. — *Bruxelles, Bruylant-Christophe*, 1874.

(2) Voyez notre : *Essai de numismatique yproise*, p. 193.

Par son contrat, M. Puyenbroeck s'était engagé à fournir quatre statues chaque année ; il n'en devait donc exécuter que vingt de 1856 à 1860 : il en avait achevé trente-six pendant ces cinq années; désireux de terminer son œuvre le plus tôt possible, l'artiste, aussi zélé que désintéressé, consentit à en faire vingt autres encore, par anticipation et à ne recevoir la rémunération de son travail qu'au fur et à mesure de la liquidation des subsides promis par le gouvernement et par la province.

Ces vingt statues de nos sept premiers comtes et comtesses — de Baudouin Bras de fer à Baudouin de Lille — et de six forestiers purent être posées dans les fenêtres murées de la façade ouest du monument, en 1862 et 1863, mais elles ne furent plus solennellement inaugurées comme en 1854, 1858 et 1860. A cette époque, ils étaient passés les jours de ces fêtes auxquelles l'union de tous les bourgeois d'Ypres permettait de donner un si vif éclat ; les discordes politiques commençaient hélas ! alors déjà à dominer l'amour de la ville natale.

Toutefois l'autorité communale finit par exécuter toutes les décisions prises en 1855. Dix ans plus tard (24 novembre 1865), elle rappela au gouvernement que « l'état et la province s'étaient implicitement engagés à continuer l'allocation des subsides nécessaires pour achever entièrement la décoration extérieure du monument » et que onze fenêtres de la façade nord, entièrement restaurées aussi, attendaient encore vingt-deux statues.

Ces nouvelles négociations trainèrent en longueur; elles n'aboutirent que vers 1868 ; alors la province s'engagea à maintenir son concours, et le gouvernement consentit même plus tard à augmenter de cent francs par statue (total 2200 fr.), les subsides annuels qu'il allouait

précédemment, à condition que la commune consentit de son côté à augmenter les siens de onze cents francs soit cinquante francs par statue. Chacune de ces dernières images coûta donc six cent cinquante, au lieu de cinq cents francs.

La commission mixte n'avait pas définitivement arrêté la liste des personnages dont les statues devaient figurer dans les fenêtres murées de la façade nord; elle avait même déclaré, dans son rapport, que cette liste pourrait être modifiée. Une proposition fut faite dans ce sens au conseil communal, le 18 août 1871.

Le 21 octobre, le collége échevinal proposa à l'assemblée de charger une commission spéciale de réviser les propositions provisoires faite en 1855. M. Diegerick, archiviste de la ville, fut nommé secrétaire de cette commission spéciale, composée de membres du conseil communal; mieux que personne notre savant archiviste pouvait par ses conseils et ses connaissances faciliter l'accomplissement de la mission confiée à ces délégués.

Dans son rapport du 21 octobre, le collége avait émis l'opinion que l'on pourrait écarter de la liste provisoire, proposée par la commission de 1855, « des personnages indiqués simplement comme ayant été de valeureux guerriers, des poètes dont le souvenir est complétement perdu et, peut-être aussi, des moines dont la réputation n'a guère dépassé le seuil de leur couvent. Quelques noms nouveaux de personnages plus dignes des honneurs de l'apothéose avaient été indiqués, notamment par MM. Alphonse Vandenpeereboom, ancien bourgmestre, et Charles Vanden Broucke, conseiller communal d'Ypres (1). La

(1) *Archives communales.* (Rapport du 21 octobre 1871.)

commission spéciale examina ces propositions, en adopta plusieurs et arrêta promptement une liste de vingt-deux personnages remarquables nés à Ypres.

Le conseil accueillit ces conclusions de la commission et le collége fit exécuter les vingt-deux nouvelles statues; six furent commandées à M. Puyenbroeck ; l'exécution des seize autres fut confiée à trois sculpteurs yprois ; M. Ed. Fiers en fit six, M. Comein et M. Lefevre en exécutèrent chacun cinq. Toutes ont été placées successivement en 1874 et 1875, dès qu'elles étaient achevées et fournies par leurs auteurs.

La première statue (de Philippe le Hardi) avait été posée dans une fenêtre figurative de la façade sud le 3 Juillet 1854.

On plaça la dernière (de l'évêque de Wavrans) dans la dernière fenêtre murée de la façade nord, jour pour jour, vingt-et-un ans plus tard, c'est-à-dire le 3 juillet 1875.

La splendide décoration monumentale des Halles d'Ypres n'a donc pu être achevée qu'en vingt-deux années ! Sans parler du lion d'Ypres, elle est formée de quatre-vingt-onze statues, en pierre d'Avesnes, posées sur socles historiés, ornés d'armoiries et de figurines.

Dans cette galerie historique figurent les statues de la patronne d'Ypres, des seigneurs et dames du pays depuis le premier Forestier de Flandre, Liederic, jusqu'à Philippe II, Roi d'Espagne, exclusivement, et de vingt-deux personnages remarquables nés à Ypres.

Ces œuvres d'art ont coûté frs. 54,335, non compris quelques menus frais. (Annexe G.)

Un tableau (Annexe H), indique les noms des princes, princesses et personnages représentés devant nos Halles et la place qu'y occupe chacune de leurs statues.

Notre présente notice est-elle complète ?

En créant cette vaste galerie de portraits historiques, nos magistrats ont cherché à atteindre un double but : ils ont voulu donner à nos Halles une imposante décoration monumentale, et glorifier aussi nos anciens souverains et divers hommes remarquables nés à Ypres.

Ce premier but est atteint et nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs tous les renseignements que nos archives, le recueil imprimé de nos actes communaux et nos souvenirs personnels nous ont fournis sur les statues anciennes et modernes des Halles d'Ypres.

Mais pour glorifier les princes et les personnages que ces statues représentent, pour faire apprécier les titres que les uns et les autres ont acquis à la reconnaissance de la postérité, ne conviendrait-il pas de donner ici sur chacun d'eux, quelques détails biographiques?

Plusieurs des hommes remarquables, dont les images ornent la façade nord du mouument, étaient depuis longtemps oubliés; aujourd'hui même, ils sont peu connus : espérons que leurs biographies complètes seront publiées un jour.

Quant aux seigneurs et dames du pays, de Liederic de Buc à Charles-Quint, dont les statues composent la galerie historique de notre halle, leurs biographies ont été publiées par des historiens érudits, mais ces grands travaux historiques ne sont pas à la portée du vulgaire. Un résumé de ces savantes publications, rédigé spécialement au point de vue de notre histoire locale, — à l'usage des classes populaires d'Ypres, — serait donc un travail aussi intéressant qu'utile; il complèterait l'œuvre patriotique de réhabilitation si heureusement accomplie par nos magistrats.

Un tel travail comblerait d'ailleurs une regrettable lacune historique; Ypres, l'ancienne métropole industrielle de la Flandre, la grande et puissante commune flamande du moyen-âge, attend encore son histoire!

Ce travail permettrait de rappeler les bienfaits, dont de bons princes ont doté nos ancêtres, les luttes que ceux-ci ont dû soutenir contre d'autres seigneurs, oublieux de leurs serments, pour conserver les libertés, les droits, les franchises de la commune d'Ypres, et pour défendre son indépendance contre les ennemis du dehors. Ce travail permettrait aussi de faire connaitre les causes de notre prospérité d'autrefois et d'en retracer un brillant tableau; de rechercher l'origine de nos institutions communales et de décrire leur développement; de faire l'histoire de nos grands monuments, de nos établissements d'utilité publique et de bienfaisance; de glorifier la vaillance et les vertus de nos aïeux, en un mot de retracer les grands faits trop peu connus de nos glorieuses annales Yproises.

Mais ce n'est pas au déclin de la vie que nous osons espérer de pouvoir entreprendre et surtout achever une tâche aussi ardue, aussi longue à accomplir; nous devons donc nous contenter de réunir et de préparer des matériaux que d'autres, plus jeunes, mais non plus dévoués que nous à notre ville natale, pourront, espérons le, utiliser un jour, pour écrire: Une HISTOIRE POPULAIRE DE LA VILLE D'YPRES, *sous les règnes des princes dont les statues décorent les Halles de cette ville.*

LES HALLES D'YPRES.

—

GRAVURES ET PLANS.

—

GRAVURES.

Ces gravures — à l'eau forte — ont été dessinées les unes, d'après nature, les autres d'après des illustrations de manuscrits ou d'ouvrages imprimés; il peut être utile de donner quelques renseignements à ce sujet, et d'expliquer la signification de divers détails qu'on y voit.

Frontispice.

Ce dessin dans le style des beaux frontispices que l'on trouve dans des ouvrages publiés aux siècles derniers, a été composé par M. J. Boutry.

Sur une grande draperie, étendue et tenue par des génies, au-dessus des mots YPRIANA, les armes d'Ypres dans un cartouche, telles qu'elles figurent sur le cachet

dont les échevins de cette ville faisaient usage au XVII[e] siècle, pour cacheter leurs lettres officielles; sur la partie inférieure de la draperie est figuré le plan de la ville en 1640.

Au-dessus de cette draperie, dans un encadrement orné, sur lequel sont posés deux génies, s'étend une vue de la place et ville d'Ypres, prise, à la même époque, hors de la porte de Lille ou du sud; au bas de l'encadrement, sur une targe, le monogramme de l'auteur des YPRIANA.

Le plan et la vue d'Ypres sont des réductions d'une gravure du grand ouvrage — FLANDRIA ILLUSTRATA — de Sanderus, publié à Cologne, en 1641. La targe avec monogramme est la reproduction de l'avers d'un jeton offert, en 1877, à l'auteur de l'ESSAI DE NUMISMATIQUE YPROISE (1), par des membres de la Société Royale Belge de Numismatique.

L'ensemble et les détails de cette composition artistique sont du meilleur goût et d'un style excellent.

I. Les Halles en 1877.

Cette vue, prise d'après nature, de l'est de la grande place, laisse voir l'ensemble des faces est et sud du monument, la façade de la conciergerie; à l'arrière-plan, la partie supérieure du chœur avec galerie et pinacles et le transept — restaurés —, de l'ancienne cathédrale de S[t] Martin, et à gauche la tour de cette église.

Les Halles d'Ypres ont été souvent dessinées à ce point de vue, mais rarement avec autant d'exactitude et de talent. Cette eau-forte rappelle le fini de certaines gravures anglaises.

---

(1) Voyez *Revue de la Société Royale Belge de Numismatique*, 1877, p. 568. — Ce même monogramme figure sur l'*ex libris* de l'auteur.

II. Les Halles. Vue à vol d'oiseau, p. 1.

Cette gravure est un extrait d'un immense plan (1m70 sur 1m10) de la ville d'Ypres, vue à vol d'oiseau et portant la suscription : HYPRA FLANDRIARVM CIVITAS MVNITISSIMA.

Les bois gravés qui ont servi à tirer cette grande planche sont déposés aux archives de la ville.

Il est facile de constater que ce plan date du XVIe siècle, mais en quelle année et par qui fut-il dessiné, gravé et publié? on l'ignorait encore en 1872, M. Alphonse Diegerick, bibliothécaire et archiviste adjoint de la ville d'Ypres, a découvert depuis lors, dans nos archives communales, des documents qui donnent la solution complète de ces questions. Les détails qui suivent sont extraits de l'intéressant ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE YPROISE, publié en 1873 (1) par ce jeune, mais déjà érudit et consciencieux Bibliophile.

En 1564, le grand conseil d'Ypres *(groot gemeene)* alloua à Jan Thevelin et à Jakob Mailjaer Destrez, un subside *(gratuiteyt)* de six livres de gros, pour les aider à publier un plan de cette ville *(pourtraicture ende descriptie van deze stede)*.

Thevelin était un peintre yprois, il jouissait au XVIe siècle d'une certaine renommée, et fit divers ouvrages pour nos échevins; nos lecteurs retrouveront son nom mentionné dans le tome II de nos YPRIANA (Chambre des échevins).

---

(1) *Ann. West-Flan.*, t. VI, p. 180.

D'après les documents publiés par M. Alph. Diegerick, Destreez était graveur sur bois *(figuersnyder)* et imprimeur *(drucker)*. Notre plan est la seule œuvre connue de ce graveur et aucune impression yproise du XVIe siècle ne porte son nom, probablement parce que Jacob était, non maître, mais compagnon où ouvrier imprimeur chez Josse Destreez — son père(?), sans nul doute son parent — qui fut le premier maître-imprimeur établi à Ypres (1547-1573).

Ainsi, le plan dont M. Boutry a reproduit un extrait, date de 1564; il a été dessiné ou peint par Jan Thevelin, puis gravé sur bois et imprimé par Jacob Mailjaer Destreez.

Outre cette édition *princeps*, il en existe deux autres : l'une tirée par Domyn Ramault, imprimeur yprois du XVIIe siècle, l'autre publiée, en 1815, par Annoy-Vande Vyver, imprimeur-libraire à Ypres.

Cette dernière édition n'est ni tout-à-fait correcte, ni même complète, sans doute parce qu'en 1815 les bois gravés étaient déjà fatigués; l'éditeur a du reste eu le mauvais goût d'y faire imprimer, en caractères modernes, les noms des rues et un abrégé chronologique de l'histoire d'Ypres.

Bien que défectueux, les exemplaires de cette troisième édition se vendent cher, et se vendront plus cher encore, car ils sont « peu communs » et les bois gravés sont aujourd'hui dans un tel état de vétusté qu'on doit les considérer comme complètement hors d'état de servir à de nouveaux tirages; il serait donc très difficile pour ne pas dire impossible de publier une quatrième édition.

Quant aux planches des deux premières éditions, elles sont *rarissimes;* nous avons eu cependant, il y a plus de 30 ans, la bonne fortune de pouvoir nous en procurer

un exemplaire; il est précieusement classé dans notre collection de dessins, gravures et vues de la ville et de la place d'Ypres.

Notre exemplaire appartient-il à l'éditions *princeps* de 1564? ne date-t-il que du XVII[e] siècle? il serait assez difficile de le constater, car il ne porte ni millésime, ni aucune indication caractéristique; en tous cas, tiré avec des bois en bon état, il est aussi net et pur de dessin que complet; c'est sur cet exemplaire que M. Boutry a calqué sa gravure.

Celle-ci représente ainsi très exactement tous les bâtiments et locaux formant, en 1564, donc avant la construction du *Nieuwerck*, « les Halles d'Ypres » et les divers édifices qui s'élevaient alors non loin de ce monument.

Cette eau-forte est un document archéologique intéressant et de plus, comme elle est la reproduction fidèle de l'œuvre de Thevelin et de Destreez, avec ses incorrections, mais aussi dans son style original, elle offre un spécimen curieux de l'art de la gravure sur bois, à Ypres, vers le milieu du XVI[e] siècle.

II[bis]. Les Halles, p. 6.

C'est un croquis, au trait — le squelette — de la gravure II; les NN[os] qui y sont inscrits, puis reproduits dans une légende annexée, permettront au lecteur de se rendre facilement compte de la situation de tous les édifices et locaux de nos Halles, en 1564, et de divers détails dont nous nous sommes occupé dans nos YPRIANA.

III. Le Beffroi d'Ypres vers 1363, p. 7.

Cette gravure peut, à première vue, sembler bizarre et être considérée comme une œuvre fantaisiste ; elle présente cependant un intérêt réel; pour le démontrer, il suffira de donner quelques explications.

Les archives d'Ypres possèdent un magnifique manuscrit intitulé : LIVRE DE TOUTES LES KEURES; d'après M. le chanoine Vande Putte, il a été écrit en 1363 (1), et postérieurement à 1381, suivant M. Gheldolf (2).

Il n'est pas impossible de concilier les opinions de ces deux savants; les dates des Keures et les écritures diverses de ce manuscrit démontrent en effet qu'il n'a été compilé, ni en une seule année, ni par un seul scribe. Rien n'empêche donc de croire que la première partie de notre *Keurbouc* date de l'année indiquée par le savant chanoine et que postérieurement à 1381, comme le dit M. Gheldolf et même plus tard, on le complèta, en y transcrivànt d'autres Keures.

En tous cas, il est certain, d'après nous, et nous avons cherché à le démontrer (3), que la première partie de notre manuscrit fut écrite vers 1363. Il importe de noter cette date, car notre gravure est dessinée, d'après une des charmantes et naïves vignettes qui enrichissent un des premiers feuillets de ce *Keurbouc*.

Cette vignette n'est certes pas *la pourttraitture* fidèle de notre Beffroi, loin de là, mais elle nous a conservé quelques détails curieux et comme elle fut peinte vers

---

(1) *Ann. West-Fland.*, t. II, p. 179.
(2) WARNK., V, 18.
(3) Voyez plus bas, p. 134 : *La petite Halle dorée.*

1363, ces détails nous renseignent sur certaines ornementations de notre donjon communal, vers le milieu du XIVe siècle.

Ainsi, malgré ses incorrections, ce dessin prouve que depuis cinq siècles les dispositions générales du Beffroi d'Ypres, c'est-à-dire l'ensemble de son style et de son caractère, n'ont pas été modifiées et qu'en 1363 sa base n'était pas masquée par le grand escalier démoli vers 1848, par conséquent que cet escalier était une construction de date relativement moderne. On y voit aussi qu'au XIVe siècle, le Beffroi avait son dragon et ses aigles, enfin que dans son campanile étaient suspendues seulement deux cloches : la cloche communale ou banale et sans doute la cloche du travail *(wercklocke)*, car alors déjà les heures du commencement et de la cessation du travail devaient être annoncées aux drapiers et autres ouvriers de Halle; Ypres était en effet une importante cité industrielle au XIVe siècle.

Les « ymagines » de notre vignette semblent faire allusion à cette situation florissante, attestée du reste par des documents de nos archives; en plaçant sous la large baie ogivale de la porte, un portefaix *(pinder)* chargé d'un lourd ballot de laine qu'il transporte aux ateliers de la Halle ou vers la chapelle des drapiers, notre miniaturiste n'a-t-il pas voulu rappeler l'activité et la prospérité de la draperie à son époque; et n'est-ce pas dans le même but, qu'il a fait figurer, dans la galerie supérieure du donjon communal, trois personnages embouchant d'immenses trompettes?... Mais la présence de ces « artistes » dans une telle position, nécessite un mot d'explication.

Autrefois, « les seigneurs de la loi » d'Ypres avaient, comme les seigneurs féodaux, une espèce de cour ou maison composée de nombreux officiers et serviteurs. Parmi

ceux-ci figuraient les « *fifres* et les *trompers* de la ville ». Ces musiciens gagistes, portant les insignes et les armoiries de la commune sur les « parures » qu'ils recevaient, tous les ans, des échevins, jouaient un rôle populaire, et surtout bruyant, dans les processions, les *ommegangen* et dans toutes les solennités ou fêtes communales.

C'est du haut du beffroi, que ces *trompers de la ville* lançaient de bruyants accords, quand un nouveau comte de Flandre faisait sa joyeuse entrée à Ypres, et dans d'autres grandes circonstances encore.

Au XIV[e] siècle, en temps surtout de guerres et de troubles, les moyens de transport étaient difficiles ; aussi la matière première faisait-elle parfois défaut à nos drapiers; alors la misère était affreuse à Ypres; plus de travail, donc plus de pain quotidien pour les ouvriers! l'arrivage des laines d'Angleterre, plus tard d'Espagne, assurait au contraire, pour quelque temps au moins, la prospérité de la draperie et par conséquent le bien-être de nombreux travailleurs de la grande cité.

C'était là un événement heureux et d'une importance extrême; aussi, dès que les « niefs » apportant la laine nouvelle, débarquée à Nieuport ou à l'Ecluse, étaient signalées dans l'Yperlée, par les guetteurs au beffroi, nos échevins s'empressaient-ils d'ordonner à leurs *trompers* d'annoncer à tous, la bonne nouvelle, par de brillantes fanfares exécutées dans la galerie supérieure du donjon communal. Alors le commun et les gens des métiers accouraient sur la place, la commune entière était en liesse.

C'est afin de rappeler un de ces événements heureux pour la draperie, alors si florisante, que notre peintre Yprois de 1363 a figuré au haut du beffroi, trois *trompers* sur la naïve vignette qu'il a peinte dans le *Keurbouc*.

L'antique usage de donner de tels concerts n'est jamais complètement tombé en désuétude à Ypres; à notre époque, dans diverses circonstances solennelles, nos magistrats communaux l'ont remis en pratique; ainsi, le 16 septembre 1860, quand le Roi Léopold I visita notre ville, comme jadis, lors de la joyeuse entrée de nos comtes, des fanfares annoncèrent du haut du beffroi, l'arrivée du chef constitutionnel et populaire de la Belgique; l'on a pu constater alors que, tout en évoquant le souvenir d'une ancienne coutume locale, ces accords aériens, répétés par les échos, produisaient au loin, les effets les plus inattendus et les plus étranges, mais aussi les plus harmonieux et les plus imposants.

Ainsi notre gravure, par les détails qu'on y voit et les souvenirs qu'elle évoque, a un véritable intérêt archéologique et, qu'on nous permette de le faire remarquer, en rappelant aussi, dans ses détails comme dans son ensemble, nos vieilles gravures sur bois, son mérite, au point de vue de l'art, est incontestable.

IV. Le dragon du Beffroi, p. 28.

Le dragon placé sur le Beffroi d'Ypres depuis 1692, a été descendu de sa haute position en 1877; il a donc pu être dessiné d'après nature, avec une grande exactitude; notre gravure en reproduit parfaitement les caractères héraldique et archéologique; tout y est indiqué, même les diverses pièces de cuivre battu dont il est formé et jusqu'aux rivets qui les rattachent solidement les unes aux autres.

V. Les aigles du Beffroi, p. 38.

Ces aigles ont été dessinés, d'après nature, dans les circonstances et conditions indiquées ci-dessus ; afin de mieux reproduire leur caractère, l'un des « oiseaux » est représenté de face, l'autre vu de trois quarts ; M. Boutry a dessiné la tête de l'un d'eux, dans des proportions un peu plus grandes, afin de pouvoir mieux caractériser leur regard d'aigle.

VI. La cloche de retraite, p. 71.

La signification de cette « danse des morts » ou « danse macabre » est expliquée page 75. En 1877 il a été possible de faire surmouler les ornements de toutes les cloches du Beffroi. La gravure VI a été dessinée, d'après un plâtre (en bas relief) coulé dans un de ces moules, donc pour ainsi dire, d'après nature.

VII. Notre-Dame du Beffroi, p. 82.

Cette image a été placée en 1854 : son tabernacle et le fragment de la Halle que représente cette charmante gravure ont été dessinés, d'après nature, en 1877.

VIII. La Chapelle des drapiers ou du Saint-Esprit, p. 122.

Cette eau-forte, rappelant aussi les anciennes gravures sur bois, est encore la reproduction de l'une des vignet-

tes du *Keurbouc;* représente-t-elle exactement la chapelle des drapiers vers 1363? on en peut douter, car aucun document ne nous apprend que cette chapelle fut primitivement entourée d'une muraille crénelée et flanquée d'échauguettes. Le dessin de nos gravures N°s II et IIbis N° 17 où l'on ne voit ni mur ni créneaux, donne-t-il une idée plus exacte de la primitive chapelle? ou bien le mur crénelé qui existait vers 1363 aurait-il été démoli avant 1564?

A défaut de renseignements authentiques, il est impossible de résoudre ces questions, mais telle qu'elle est peinte dans notre *Keurbouc,* la vignette donne encore quelques renseignements intéressants.

Le clocher surmonté d'un coq et sa cloche indiquent que cet oratoire était déjà privilégié en 1363 et le grand sac de laine que des doyens « en parure » referment, avec soin devant leur chapelle, ne laisse-t-il pas croire que nos pieux drapiers y faisaient bénir les matières premières de leur industrie, avant de les remettre aux gens des métiers, chargés de les transformer en beaux draps d'Ypres? notre miniature révèlerait donc encore ainsi un antique usage local? Une telle coutume aurait du reste été parfaitement en harmonie avec les constantes tendances religieuses de nos vieilles gildes ouvrières. Notons encore ici que les portefaix transportant, d'après notre gravure, vers les ateliers au rez-de-chaussée de la Halle, un ballot de laine, déjà béni sans doute dans la chapelle, nous donnent — autre détail, — une idée du costume des *pinders* d'Ypres, au XIVe siècle.

IX. La nouvelle Chapelle des drapiers ou du Saint-Esprit, p. 129.

Cette chapelle est ici représentée telle qu'elle était vers l'époque de sa reconstruction, en 1621 : elle a été dessinée, mais sur une échecelle plus grande, d'après une des gravures qui illustrent la FLANDRIA ILLUSTRATA de Sanderus(1), ouvrage imprimé, nous l'avons dit, à Cologne en 1641, donc vingt ans à peine après l'achèvement de notre oratoire.

On remarquera que la façade principale de cet édifice était de même style que celles des chapelles de l'hospice *la Belle* et de la chapelle dite du curé ou du St Sacrement, à l'église de St Martin, bâties, vers la même époque, la première en 1616, la seconde en 1623.

X. La petite Halle ou Gulden Halleken, p. 131.

C'est encore une reproduction, imitant aussi nos anciennes gravures sur bois, d'une vignette peinte dans le *keurbouc*. Voyez pages 131 à 135 du texte, les détails donnés sur ce charmant édifice et sur la publication qui y est figurée. — Nous ne pourrions rien y ajouter.

XI. La Chambre des XXVII ou du Conseil, p. 196.

La jolie façade de ce pittoresque édifice, reconstruite vers 1621, (voyez p. 203) semble avoir échappé jusqu'ici à l'attention des archéologues, car on n'en trouve aucun

(1) Voyez *Flandria Illustrata*, 1re édition, p. 357.

dessin dans les ouvrages illustrés représentent les anciens monuments d'Ypres. C'était une lacune à combler. La vue a été prise d'après nature, en 1877, dans la cour occidentale des Halles.

XII. Le Nieuwerck et la façade de la Conciergerie, p. 234.

D'après nature; la vue est prise de la grande place, en 1877.

On a cru pouvoir esquisser, à l'arrière-plan, quelques pignons rappelant l'ancienne abbaye de St Martin qui servirent plus tard de dépendances pour l'évêché, quand vers 1635 l'évêque Jansenius eut fait construire le bâtiment qui porte encore son nom : « le quartier Jansenius », aujourd'hui un couvent des pauvres Claires.

XIII. Le Nieuwerck et la Conciergerie, p. 270.

Vue prise, en 1877, d'après nature, du cimetière de St Martin. On y voit les façades : occidentale de la Conciergerie et nord du Nieuwerck, un fragment de la façade de l'hôtel de ville telle qu'elle fut reconstruite, d'après nous, vers 1498, enfin la base d'une tourelle et une partie de l'appareil en grès de la primitive façade bâtie de 1375 à 1380. Les maisons à pignon, au côté sud de la place, que l'on entrevoit à l'arrière-plan, sous la galerie, sont légèrement esquissées, d'après un tableau peint vers la fin du XVIIe siècle (1).

Toutes ces reproductions et vues sont dessinées et gravées, comme nous l'avons dit, par Mr Julien Boutry.

---

(1) Collection de l'auteur.

PLANS.

A LA SUITE DE CE VOLUME.

Plan A. Les Halles d'Ypres; Rez de chaussée (XVIe siècle).

Plan B. Les Halles d'Ypres; Étage (XVIe siècle).

Ces deux plans sont dressés, d'après des indications données par d'anciens documents et divers vestiges des constructions primitives.

Plan C. Les Halles d'Ypres; Rez de chaussée (1877).

Plan D. Les Halles d'Ypres; Étage (1877).

Les plans **A** et **B** ont été dressés, les plans **C** et **D**, levés, et tous les quatre ont été dessinés par M. Heyninx, ingénieur-architecte de la ville d'Ypres.

Les armoiries communales qui y figurent sont gravées sur pierre, par M. de Cleermaeker, graveur à Bruxelles, d'après des sceaux, jetons et méreaux anciens et modernes d'Ypres.

Des légendes inscrites à côté de ces plans expliquent la destination des divers locaux de nos Halles au XVIe siècle et à notre époque.

ANNEXES.

A.

Le Nieuwerck. — Extrait du Registre des délibérations des commis à la Trésorerie (18 Août 1611.)

Den xviij van April 1611.

Alzoo up den xxviij Maerte lestleden, gheleydt zynde in deliberatie t'poinct van t'maecken van de comptoiren, van de greffien ende andere commoditeyten, te wetene of men die maeken zoude van binne ofte van buuten toosthende van der Halle, voor finale revolutie, by mynen heeren den Hoochbailliu, vooghd, schepen, raeden ende hoofmannen gheraeden ghevonden hadde gheweest alvoren daer up te hooren het goet dyncken ende advys van meesters metsers, timmerlieden ende andere werclieden hemlieden dies verstaende ; ende dat daer toe gheemployeert gheweest hebbende Joos Pyl, Rogier Verraes Guillaume Staessen, Cypriaen Lammen, Jooris Heuckele, Adriaen Jacobs, Passchier Vandevelde, Claeys Ryckassez ende Andries Provengier, respectivelyc M[rs] metsers, timmerlieden, steenhauwers ende schrynwerckers, de zelve werclieden (naer dien zy daertoe behoorlick in orde ghestelt hadden gheweest

ende communicatie ghehad hadden van de schriftelycke redenen die voor het een ende andere werck te vooren gheschreven ende gheconcipieert zyn gheweest) daerop overghebracht hadden huurlieden voors: goetdyncken ende advys by ghescrifte, danof tinhouden hier naer volght van woorde te woorde :

« Alzoo up den ix april 1611, by myneheeren vooghdt ende schepenen der stede van Yper, ghecommiteert zyn gheweest neghen meester werclieden onder metsers, timmerlieden, steenhauwers ende schrynwerckers, om te overziene al zulcke timmeringhe die alreede ghemaect ende ghedaen zyn over de nieuwe conchiergerie, met noch eenighe andere partyen van wercken ende edifitien die mynheeren van wille noch zyn te maeken, dat namelick aen het oosthende van de Halle over een nieuwe galderie, alwaerof wy diversche patronen ende betrecken ghesien hebben, het welck een schoon stuck werck zoude wezen indient alzoo volcommen ware. Ten ij^{e} so hebben wy noch een ander betreck ende patroon ghezien om de drie ghevels van der Halle af te breken ende wederom van nieux op te maken, op sulcker voughen als het patroon voors: uitwyst, het welck ook een groot ciraet wezen zoude indient alzoo ghemaect ware. Item toedien te maken zekere comptoiren die men fonderen moet uut den grondt van de amonitie, met noch andere twee comptoiren daer neffens, die men up het pavement der Halle zal moghen maken ende stellen, altsamen ten dienste van de greffier deser stede, alwaerof oock een zekere plate grond is. Maer alzoo wy daerop rypelyck ghelet hebben, soo heeft het ons goedt ghedocht danof eenen anderen platten gront of te maeken om daerby te betooghen om het zelve werck op een betere maniere te maeken ende te mindere coste, alsoo wy wel hopen dat myn voors : heeren wel sullen verstaen. Ende daer en boven int scepenecamere seer cleen veranderinghe vallen sal, want niet noodich en sal zyn het buffet te vertransporterene, ofte de vierstede te veranderen. Item, om te vynden de capelle dieder oock sekerlick moet byzyn, daerof hebben wy in onsen plattengrond wat willen betooghen, ten bequaemsten dat ons goet ghedacht heeft, hoe wel ten zal geen gracie hebben,

want dat het ghebrocken werck es, ende gheen beter middel en hebben connen bevinden. Ende alzoo wy meesters wercklieden voors : up alles rypelick hebben ghelet, ende in alles wel overzien zoo t'wel noodich es om een ghemeente ende public ; in alles goet contentement te gheven, alzoo wy wel weten dat myne voors : heeren altyds een ooghe daer up hebben omme den stadts pennynck ten bequaemsten te employeren dat doenlyc is, soo hebben wy bevonden dat de ghevels met het andere binnenwerck up sulcker voughe ghemaect als het patroon uutwyst, ende de selve dickte van mueren op te gaene alsoo de zelve nu jeghenwoordich staet meer soude costen dan tachtich ponden grooten boven de galderie, te weten beide ghenomen tot den xxvij camere, want wy seer gheradich vynden dat de xxvij camer sal blyven staen, want mynheeren er daermede vele costen sullen ontgaen, ende daerenboven van binnen een schoon stick werck is, ende indien myn voors : heeren willen de galderie voirtmaken, connen altyts dat doen alst hunlieden belieft. Voorts alsoo wy bevonden en ghesien hebben dat de ghevels ende andere binnenwercken tot sulcken meerderen prys commen dan de galderie, ende daerenboven in de galderie veel meer gherief sal ghevonden werden dan in het voors : binnenwerck, ende de Halle daerenboven eenich deel soude moeten afghenomen syn, soo hebben wy met ghesaemder handt goet ghevonden dat de galderie zal ghemaeckt syn ende de ghevels gherepareert daert noodich bevonden zyn zal, dat om veel redens wille. Onderteekent met huerlieden handteeken : Joos Pyl, Rogier Verraes, A. Jacobs, Clays Ryckaseis, by laste Jooris Heuckele, by laste Christiaen Lammen ende Guillaume Staessen. — Tvoorscreven advys ghelezen ende ghetoont, was by mynen voors : heeren den Hoochbailliu, Vooght, Scepenen, Raden ende Hoofmannen gheresolveert t'zelve te achtervolghen ende ten eersten te effectueren.

B.

Le Nieuwerck. — Extraits du compte spécial intitulé : « Nieuwe vaussure, Schepenen-capelle, cameren ende comptoiren ande oostzyde van der Halle ». (1 Janvier au 31 Décembre 1621.)

Den zelven Mr Laureins de Haeze, ic iiijxx x ℔. viij sch. parisis voor de leveringhe ende tmaeken van een lyste vande brantove van dese comptoiren met een creuse overspringhende drie duymen ende half, dycke vyfve duymen ende half, diepe onderhalven voet, om daerup de steenplate te legghen, lanckx de voorseide lyste een hondert neghentiene voeten, die ontfaen es ende ghemeten by Guillaemes Staessen volghens andere conventie rustende ende ghesien alsvooren, met ordonn. ende quitan . . . . ic iiijxx x ℔. viij sh.

Anden zelven Mr Laureins, viijc ℔ parisis voor leveringhe van vlaemschen orduyn avynkele ende andere cyraet dienende om het upmaeken van twee driecanten, deene ande zuutzyde, ende t'andere ande noordtzyde van dese nieuwe comptoiren, by andere voorwaerde ghemaect den iiijen hoymaent vanden zelven jaere rustende ende ghesien als vooren, by ordonnantie ende quittancie . . . . viijc ℔ par.

Den zelven Mr Laureins de Haeze, in voldoeninghe ende betaelinghe vande orduyn steenen die hy heeft ghelevert ende ghebauwen boven tgonne dat hy byden voorseiden contracte ghehouden was te leveren, welcke overleveringe was dienende om de convenable proportie ende verchieringhe vande wercke, by ordonnantie ghegheven uuyt crachte van authorisatie van myne heeren vooghdt ende schepenen met quitantie. . . .
vic xxxvi ℔.

Sebastiaen de Bocourt ii^{c} lxiiij ℔ parisis voor leveringhe van zesse passementen mette cappiteelen, elck passement metten capiteel te xliiij ℔ parisis, by ordonnantie vande xi^{en} lauwe 1621 met quittantie . . . . ii^{c} lxiiij ℔ par.

Matheus Bernaerdt, smet te Ghendt i^{c} lxix ℔ viij sh. twee grooten ende half voor leveringhe van diversche stycken isere weghende 8995^{tigh} ponden, dannof de specificatie staet up d'andere zyde vande ordannantie vanden iij^{en} mei xvi^{c} eenentwintich, met quitantie ten voornoemden quartiere ghesien, in welcke begrepen zyn eenighe oncosten inde voorseide specificatie oock verclaert, doende in ponden parisis. ij^{m} xxxij ℔ xvii sh. vi d.

Pauwels Toebast van schipvrechte voor de voorseide viij^{m} ix^{c} iiij^{xx} xv^{tighl} ponden ysere van Ghendt tot Waesten upde kaije, tot viij ℔ parisis tduust, ende lviij sh. parisis by hem betaalt voor den tol te Meene tzaemen by ordonnancie ende quittantie . . . . lxxiiij ℔ xviiij sh. par.

Den voorseiden Bernaerdt iij^{c} x ℔ xviij sh. vi d. parisis voor leveringhe van 47^{tigh} anckers met viere glaesen bancken inde voorgaende ordonnantie niet begrepen, wegende tsaemen 1375^{tigh} pond te iiij sh. vi d. parisis tpondt, begrepen xij sch. parisis van tselve te voeren te Ghendt inde schaele, ende van te weghen xxi sh. parisis, by ij ordonnantien met quitantie . iij^{c} x ℔. xviij sh. vi d.

Diversche voerlieden, van vrecht van tvoorseide steenen, ysere ende van pavement teghels van Waesten tot in dese stede, conforme de billietten ten voorseide kwartiere ghesien ende gherekent. . . . . iiij^{c} x ℔. xv sh. vi d.

De w^{e} Francc Cousin, van t'gonne zy betaelt heeft te Waesten voor de materialen van dese comptoiren, aldaer van Gendt ende Bethune aenghebroght, met haar provisie ofte vacatie volghende haer specificatie ende rekeninghe beghinnende x^{e} 7bre 1620 tot den 4 Octobre 1621, staende boven d'ordonnantié ende quittantie ghesien hier vooren. . . . i^{c} vi ℔. xvii sh. par.

Jacques Gruusson, voor leveringhe van 4000 roode brieken gheleghen int fondament, by ordonnantie met quittantie . .

Den zelven Gruusson, voor leveringhe van ix^{m} v^{c} brycken binnen den vi^{den} Novembre tot den xv^{en} Novembre daernaer verbrocht ande Halle steeghere van dese comptoire, by ordonnantie met quitantie . . . . i^{c} iij ℔. x sh. par.

Clays Gruuson, voor leveringhe van neghen duust brycken om te verwercken anden zelven steeghere, by ordonnantie met quittantie. . . . . iiij^{xx} i ℔.

Den zelven Clays, voor leveringe van neghen duust vyf hondert brycken oock om te verwercken anden zelven steeghere, by ordonnantie ende quitt . . . . . . iiij^{xx} v ℔. x. sh.

Maillaert de Brune ende Charles De Waele, voor leveringhe van xiij^{m} bricken hart ende hausteenen om de vaussure, te xv ℔ parisis t'duust, by ordonnantie met quittantie. . . . ij^{c} v ℔. viij sh.

Charles de Waele, voor leveringhe van ix^{m} hartsteenen ende werckstcenen te xv ℔ xvi sh. parisis t'duust, by ordonn. ende quittan . . . . i^{c} xlii ℔. iiij sh.

Den zelven, van iiij^{m} v^{c} hausteenen te xv ℔ xvi sh. parisis t'duust, by ordon. met quitan . . . . . . lxxi ℔. ij sh.

Den zelven, voor leveringhe van xv^{m} v^{c} hau ende wercksteenen te c ℔ xvi sch. t'duust, by ordonn. ende quitan. . . . ij^{c} xliiij ℔. xviij sh.

Jan Wycke, voor leveringhe van ij^{m} witsteenen te xv ℔ xvi sh. parisis t'duust, by ordonn. ende quitantie. xxxi ℔. xij s. par.

Satbaes Wycke, voor leveringe van v^{m} witsteenen te xvij ℔ parisis tduust, by ordon. ende quitan . . . iiij^{xx} v ℔ par.

Gillis Samin, voor leveringhe van viij^{m} tweentzeventigh voeten abbelen berdt te iiij ℔ x sh. parisis thondert om t'onderstellen de vaussure, by ordon. ende quit. . . . xxxix ℔. v s. par.

Robert Doemerel, voor leveringhe van ij^{m} i^{c} xlvij^{tigh} voeten abbelen berdt te iiij ℔ xii sh. par. t'hondert, by ordonnantie met quitantie. . . . . iiij^{xx} xliij ℔ xii sh. par.

Den zelven, voor leveringhe van iij^{m} vij^{c} voeten abbelen berdt te iiij ℔ xvii sh. parisis, t'hondert by ordonnantie met quitantie i^{c} lxx ℔ iiij sh. par.

Den zelven, voor leveringhe van ii^{m} iij$_{c}$ xxv^{tigh} voeten abbelen berdt te iiij ₰ x sh. parisis t'hondert, by ordonnantie met quitantie . . . . i^{c} iiij ₰ xii sh. vi d.

Den zelven Doemerel, van noch een andere leveringhe van twee duust i^{c} xliiij^{tigh} voeten abbelen berdt te iiij ₰ x sh. par. t'hondert, by ordonnantie met quitantie . iiij^{xx} xvi ₰ vij sh.

D'heer Jan Meeze, voor leveringhe van xxii^{m} schallien te xxi ₰ parisis t'duust, by ordonn. met quit. . . iiij^{c} lxii ₰.

Guillaume de Keerle, up rekeninghe van tverdecken vande schaillien dacke, by ord. ende quit. . . . . . i^{c} ₰ par.

Den zelven, in volle betaelinghe van tzelve verdecken daer inne ghemeten zyn, by Guillaemes Laessen, zesthiene roeden een quart ende drie voeten, van twintigh voeten viercante elcke streckende roede, by ordon. met quit. . i^{c} lxxvi ₰. vij s. p.

Jan Vanden Velde, voor leveringhe van drie cassinen vensters ande bretesque, by voorwaerde te xxxiiij ₰ parisis t'stick, i$_{c}$ ij ₰ parisis; xxiiij ₰ parisis by hem ghewonnen sneerst inneghestelt hebbende t'leveren ende het maeken vermelt int volghende article, vij ₰ parisis voor en tonne bier ghepresenteert ande gonne die up verneersen schrieuen, t'zaemen by ordonn. vanden ij^{en} decembre 1621 met quit . . i^{c} xxxiij ₰.

Den zelven Vanden Velde, vij^{c} xvi ₰ parisis voor t'leveren ende maeken van xxi^{tigh} dobbele ramen met de fitsen ende houdtvasten daeranne dienende, te xxiiij ₰ parisis t'stick, begrepen xl sh. parisis die hij heeft ghegheven an Nicolas Bukkaerd, annemer van t'yserwerck behouvende ande zelve veinsteren, by ordon. ende quit. . . . . vij^{c} xvi ₰ parisis.

Jan Vanden Brielen, glaesen werkere, xii ₰ parisis die hy heeft ghewonnen neerst in stellende het glaesen werck an desen comptoiren, by ordonn. ende quitan . . . . xij ₰.

Jan de Corte, voor t'snyden van zesse troignien ende twee lampetten dienende ande vaussure, by ordoun ende quitan.
xiiij ₰ par.

H^{t} de Vos, up rekeninghe van tgonne hy goet heeft van wisselen van loot gheleit an dit ghestichte ende zyne daeghheuren, by ordon. met quitan. . . . . iij^{c} ₰ par.

Gilles van Wasberghe, in handen van Gilles Penneman, schippere te Ghendt, van schipvrecht van 13000 pabaerteghels tot vi ℔ parisis t'duust, den viij^{en} lauwe xvi^{c} twee ende twintigh, ontfaen by Guillaemes Staessen, dese betalinghe wesende in minderinghe van dese teghels, by ordonnantie ende quitan. lxxvii ℔.

Jan Ricasseis, Andries Provingier ende Claeys Ricasseis, up rekeninghe van het accoordt raekende het afdoen vande cappe by ordan. ende quitan. . . . . i^{c} xx ℔.

Quinten Bricxsens, Pieter ende Jacques de Back, ende Guilain Vermeulen, voor een pot win hemlieden gheiont int besteden van dit gesticht af te lesen ende hermaeken, t'welck zy anghenomen hebben te doen, by ordon. met quit. . i^{c} ℔.

De zelve, up rekeninghe van het tzelve werck, by twee payementen, twee verscheiden ordann. met twee quitan. tzamen . v^{c} ℔.

Guillaeme de Keerle, up rekeninghe van vichtigh ponden grooten die hy moet ontfaen van tafweeren van de schaillien van dese comptoiren ende de zelve te herdecken, by ordonn. ende quitan. . . . . ij^{c} ℔. (1).

Sebastiaen Brigode, up rekeninghe ende advanchement van het yserwerck, dienende an dese comptoiren, by hem te leveren, by ordonn. ende quitan. . . . . vi^{c} ℔.

Laureins de Haeze, voor leveringhe van xvi steegher trappen van Escochinne steenen en den steegher an dese nieuwe comptoiren, ghemeten by Guillaemes Staessen ende bovonden 127 voeten te xl st. parisis den voet, by ordonn. ende quitan. ij^{c}liiij ℔.

---

(1) Cet article et les trois precédents devaient figurer au compte de 1622 — puisque les conventions faites portent la date de 1622 — il est probable que le compte de 1621 n'était pas clos, quand on a fait ces payements et qu'on les a inscrits au dit compte, ayant encore des fonds disponibles sur les recettes de cette année.

Den zelven de Haeze, voor leveringhe van 686 1/4 brabant steenen te 27 st. par. den voet, ende 149 voeten 1/4 lysten te 16 st. par. den voet, by ord. ende quit. . xlv ℔. xii sh. ix d.

Diversche voerlieden voor de vrecht van de voorseide xvi trapsteenen ghevoert van Waesten tot in dese stede, by viere billietten ghedateert den 23 en 25 maerte 1622 tzaemen bedraghen. . . . . xix ℔. iiij sh.

Pieter Waestiaen, up rekeninhe van zyn smeden ende tasschen van yseren stycken dienende an dese comptoiren . xlviij ℔.

Somme xvii^{m} iij^{c} xlvi ℔. xiii sh. ix d. par.

C.

« Nieuwerck. » — Extrait du registre aux délibérations des commis à la trésorerie. (9 Mars 1622.)

Den ix^{o} Maerte 1622.

Alsoo het nieuwe werck ghemaect an toosthende vander halle deser stede van daghe te daghe hem was beghevende, niet jeghenstaende alle de beterynghe ende verzekeryngde die eene vande wercklieden tselve ghemaect hebbende, hier ghesonden van Ghendt, daer an hadde connen doen, in zulcker voughen dat tselve werck nietjeghenstaende verscheyden schooren daer mede het nu tsedert de zelve beteryughe heeft moeten gheschoort wesen van lancx zo weer es splytende, zo eyst dat mynheeren Voochdt, Schepenen, Raden ende Hoofmannen daer op rypelick gheledt ende daer over gheroupen hebbende alle de principalste meesters temmerlieden ende metsers deser stede, die al bescheydelic hun advis by ghescrifte overghegheven hebbende, bevonden zyn t'accorderen ende over

een te commen dat tselve werck niet en es houdelick staende, maer dat ten besten commende moet afghelesen wesen de vaulte, metsgaders de pilaren, ende voorts twerck daer boven zoo hooghe dat men daer onder zoude connen stellen ander pilaeren meer in ghetale, ende meer andere zaken doen die nootsaekelyek dienen ghedaen te wesen tot den standt ende correctie van de faulte van tselve werck, zoo is gheresolveert gheweest, alle de voorn: advysen ghesien, dat men uut alle de advysen nemen zoude de vyf principaelste, ende die voors: ghedeputeerde naerder hooren up de noodsaeckelicheyt van tselve afbreken ende redenen die zy hebben om tselve zoo te oordeelen. Dewelcke, up den viij^n deser maendt ghecompareert ende naerdien ondervraecht zynde up eenighe cleene discrepatien die in heurlieder advysen bevonden waeren, over een commen dat men nimmermeer zeker en zal wesen up tzelve werck, ten zy tselve afghelesen zy gheheelick ende vanden gronde nieuwe ghemaect up den voet ende met de materialen die zy daertoe suggereerden, hoewel zy nochtans wel eenighe hope hadden van tselve werck te houden staene, aflesende alleenelick de vausuren ende pilaeren, maer dat het nochtans verre tsekerste was tzelve werck gheheel af te lesen, te meer dat d'oncosten niet meer en zouden bedraghen, tgheheele werck aflesende, dan de voors: vaussuren ende balcken daer omtrent vyf hondert guldens eens. Van welcken advyse nu al de zelve wercklieden ghevonden zynde, was hemlieden ghelast des anderdaghs, als wanneer rapport van tselve ghebesoigneerde ghedaen wierde by ghescrifte, te compareren om alsdan te verclaeren voor wat somme zy, ofte eenighe van hemlieden, zouden willen annemen tselve gheheele werck af te lesen ende wederomme op te maken thaerlieder costen ende periclen, zoo verre dat zy te passe zouden moeten brynghen alle het brabants steen, ende daer het ghebrocken es ofte noch met aflesen zoude commen te breken, supplieren thaeren coste. Dieswelcken anderdachs zyn ghecompareert in schepenen camere ter presentie van Voochdt, Schepenen, Raeden en Hoofmannen, ten dien eynde andermael vergadert, Quintin Brixis, Pieter ende Jacques de Bacq, mid-

gaders Guilein Vermeulen, die ghesaemdelick zeyden tsamen ghesproken thebben ende in compaignie van hun vieren ghereet te zyne an teverden t'aflesen ende upmaken van tselve gheheele werck, in zulcker voughen dat zy zouden borghe doen dat zy tselve zouden gheven vulcommen, perfectim ende vry van alle bracke ofte splete houden staende zoo wel in de vaerstaren dan in de mueren, ende daerinne oorboren alle het brabansch steen dat jeghenwoordelick daer in veroorboort is; ende zoo verre dat daer in eenighe quame te breken ofte van alsnu ghebroken ware, daer voren nieu te leveren t'hunnen coste; ende dat meer es, tselve werck gheheelick vulcommen thebben voor den uutganck van de maent van ougst eerst commende, wies zullen van stede weghe ghelevert wesen Houplinsche ende Verlinghemsche brycken, die zy noodich, zegghen te wezen tot het maeken van de nieuwe vaulte, item, de nieuwe pilaeren die boven d'oude moeten ghevought syn met de bassementen ende capiteelen daer toe noodich, ende voorts alle tmoortele, calck ende andere materiaelen die daer toe zullen noodich wesen, zoo van ghelycken alle het brabandsche steen noodich om tselve werck te verheffen vyf voeten hoogher, dan het nu jeghenwoordich es. WelcKe presentacien myneheeren Voochdt, Schepenen, Raeden ende Hoofmannen hebben gheaccepteert, ende naer verscheide recessen met de voors: wercklieden veraccordeert dies angaende, in zulcker voughen dat zy voor t'vulcommen van tselve werck, medsgaders alle de conditien hierboven verclaersd ende elcke van diere in bysondere, zullen hebben vier hondert ponden grooten ende vyftich guldens voor een pot wyn; welcke somme zy hebben vicissim ghearresteert ende hemlieden hebben laeten condamneren in alle de voorn: conditien, zoo wel de perfectie van twerc angaende als den tyt binnen den welcken tselve ghemaect moet wesen. Actum ter plaetse ende in tgheselschip voorscreven den ix^n Maerte xvj^c twee en twintich. Ende was hemlieden van Godspenninch toegheleyt vj ß par.

Eodem, ghesproken zynde met de timmerlieden, te wetene Andries Provengier, Jacques ende Jan Ryckasseis, ende van

hemlieden verstaen hebbende dat het schooren ende upwynden van de cappe vyf voeten hoogher dan die nu is, ende aldaer die te houden staende al den tyt dat twerc zoude dueren, zoude moeten costen veertich ponden grooten, daer het aflesen ende wederomme uprechten van de zelve cappe, uutgheweert alleenelick de schaillien, maer costen zoude dertich ponden grooten ende daer by op vele naer zoo groote brake niet ghecauseert wesen in den oostghevel van der halle, was dezelve somme van dertich ponden grooten hemlieden oock gheaccordeert, boven vyftich ponden parisis voor een pot wyn. Daer zullen zy oock schuldich zyn alle het hout af te doene zonder eenighe brake, ende nieuw leveren voor tghone zoude commen te breken met af ende anzetten, ghereserveert alleenelyck t'schailliebert, ende voorts daer in wercken naer den heesch van den wercke ende ordonnantie van myne heeren. Ende waeren voorts de ghecommiteerde ter tresorie gheauthoriseert omme te besteden tweiren ende wederomme legghene van den schailledake met diesser verder an cleeft.

D.

Nieuwerck. — Extrait du compte du 1 Janvier au 31 Décembre 1622.

NIEUWE COMPTOIREN.

Chrystiaen Loot, voor leveringhe van 12 carren ½ calck, te iiii ₰. xvi sl. par. de karre, by ordonn. ende quitan. van den 25en mey 1622 . . . . lx ₰.

Sebastiaen Brigode up rekeninghe van zyne leveringhe van ysere, by ordon. vanden xien Juny 1622, met quitan. im iiii ₰.

Den selven, by een ander ordonn. met quitt. iiiic iiiixx xiii ₰.

Den selven, in volle betalinghe van 235 ponden ysere tot viii st. par. tpont, by andere ordonn. en de qnittan. . viii^e ₶.

Mailliaert Strunaert, voor tmaken van 197 glasen roeden ghemeten 511 voeten tot een blancke de voet, noch van tverlanghen van 93 oude glasen roeden die te cort waren, tot 1 sh. par. tstick, tzamen by ordonn. ende quitan. xliii ₶. iii sh. vi d.

Sebastiaen de Beaucourt, voor 50 dagh-heuren van drie zyne wercklieden wel ghehauwen hebbende de bassementen ende cappyteelen, by oorden. van den ix^en mey 1522 met quitan. ij^c xxxii ₶.

Jacques Denis, ontfanghere van Ste Maertins kerke, voor leveringhe van tzestich voeten zarcksteenen, te xx sh. parisis elc voet, by oordon. met quitan. . . . . lx ₶.

Quinten Bricxsens, Jaques ende Pieter de Back, Guilene Vermuelene, by drie distincte oordonnantien met drie quittantien up rekeninghe van hemlieder metsement . . . . ii^m iiii^c ₶.

M. Jooris Heuckele ende Charles Cotton, steenhauwers binnen dese stede, up rekeninghe van hun leveringhe van steenen, by twee distincte oordonn. ende twee quitan. . . i^m ii^c iii ₶.

Lauwereins de Haze, steenhauwere tot Gendt, van leverynghe van Brabant steen dannoff de sticken ende de voetmate ghespecifieert zyn boven d'ordonn. ende quittan. tzydert den 7^en July 1622. . . . . ix^c yliii ₶. viii sh.

Den selven, van andere leverynghe van Brabant steen tsydert den 13 hoymaendt 1622 tot den ix^en oust daernaer, al ghemeten ende ontfaen tselve tvoorgaende by Guilliames Stasen, by oordon. ende quitan . . . . xv^c xxiii ₶. iiii sh.

Philippes De la Forterie ende Henry Provoost, voor leverynghe van 45000 roode houplinschen brycken, te viii ₶ x sh. par. tduust, by oordonn. ende quitan. . . . iii^c iiii^xx ii ₶ x sh.

Diversche voerlieden, van vrecht van 'tvoorschreven steen, beghinnende den 12 mey 1622, by diversche billietten, bedraghende. . . . . ii^c xxxi ₶.

Noch diversche voerlieden, van vrecht vande voorseide houplinsche steenen brieken, by diversche billieten ghecalculeert i^c iiii^xx xi ₶ viii sh.

François Cousyn, van zyn provisie van den ontfanck ende voortsendt van Antwerpsche paveerteghels, trapsteenen, ende Brabant steen, ghesonden by Lauwereins de Haze, volghende zyn rekenynghe ende specifiatie staende boven d'ordon. beghinnende 23 Decembre 1621 tot den 6 augst 1623 met quitan. lxvi . iiii sh.

Jaques Verbeke, van leveringhe van 117 pourpoincten te xxx ℔. parisis thondert, by ordon. met quitan. xxxv ℔ ii sh.

Antheunis de P^{bre}, van geschildert te hebben de wapenen van de Co Ma^{t} van Spaignien ende van dese stede bin dese comptoiren, by ordon. ende quitan. . . . . xl ℔

Quinten Bricxsens, Jaques ende Pieter de Back ende Guilem Vermeulen, de dagheheuren die zy hebben ghevrocht met hun knapen, by specifiatie van zes billietten oordonn, ende quitan. iii^{c} xxxvii ℔. v sh.

Andries Provengier, Andries Andriessen ende Jan Ryckaseis, in volle betalynghe van het afdoen van de cappe van dese comptoiren ende die wederomme up te rechten, begrepen xxx ℔. par. van overwerck, volghende de bestedinghe ghedaen up den ix^{en} maerte 1622 by ordon. ende quitan. . . . ii^{c} lyx ℔.

Clais ende Jan de Babinga, by oordon. van den 25 ougst 1622, met quitan. van glasen werck volghende de voorwaerden rustende ter tresorie, ghemaect 17^{en} novembre 1621 ende de voetmate ghenomen by Cuilliames Staessen . . ii^{c} xxix ℔. vi sh.

M. Jooris Heuckle ende Charles Cotton, voor 91 daeghheuren die hun knechten hebben ghevrocht an dese comptoiren, te xl st. par. sdaeghs, beghinnende v^{en} oust 1622 tot den 1^{en} October 1622, by ordon. ende quitan. . . . . i^{c} iiii^{xx} ii ℔.

Guilliames de Keerle, in volle betalinghe van vi^{c} ℔. par. die hy ontfaen moeste by voorewaerde up den 12^{en} maerte 1622 ghemaeck ter tresorie, voor tondtdecken ende aflesen van schaillien up den dake van dese comptoiren, ende de selve weder te decken ende leggen, tzynder rysque zynde alle de schaillien die breken zouden, by ord. ende quitan. iii^{c} ℔. par.

Quinten Bricxsens, Jaques ende Pieter de Back ende Guilem Vermeulen, in betalinghe van het overwerck van de eerste

anneminghe, volghende d'estimatie ende prisie van Clais Verrues, Matheus vanden Bulcke, Lyeven Burreman ende Cypriaen Lammen, daertoe van weghen van die vander tresorie versocht ende ghecommitteert, gheedt zynde den 1^{en} September 1622, by partien ghespecifieert ende by hemlieden respectievelick onderteeckent, boven d'oordon. van den xix^{en} Decembre 1622 van den selven jaere met quitan. begrepen vi ℔. par. by myne heeren vooghdt ende schepenen hemlieden toegheleit in het principal metsement . . . . i^{l} iiii^{xx} ii ℔. iiij sh.

De selve persoonen, voor hemlieden daeghhueren in het decken van viere lysten ofte cornicen van beede de driecanten zuudt ende noordt, beghinnende den xix^{en} Septembre 1622 tot ende met de weke van den xv^{en} der selven maendt, volghende hun specifiacie staende boven d'ordon. met quitan. lxv ℔. xii sh.

Guillaemes de Keerle, vande vermeerderinghe van het schailliewerck volghende het decygnement ende particularisatie van Guillaemes Staessen staende boven d'ordon. met quitan. xlii ℔. x shp.

Clays Du Bois, van leveringhe van coordewerck an Jacques De Back ende Guylein Vermeulen, dienende omme de stellinghe te maeken an dit metsement, by specifiatie by dese metsers onderteekent staende boven d'ordon. van den x^{en} Novembre 1622 met quitan. . . . . xliii ℔. xiii sh.

M. Jooris Heucle ende Charles Cotton, in volle betaelinghe van een ordon. van ii^{m} viii^{c} iiii^{xx} xvi ℔. xv sh. par. vanden x^{en} ende xiii^{en} octobre 1622, van leveringhe van steenen overghesien ende ghemeten by Guillaemes Staessen, by rekeninghe ende specifiatie van den zelven, oock by hem onderteeckent, staende boven de voorseyde ordon. wordt hier uytghetrocken xvi^{c} iiii^{xx} xiij ℔. xv sh. par. en de resterende xii^{c} iii ℔. par. es gherekent by een partie ande twee ordon. up rekeninghe van dese somme totale ende rekeninghe van den 1^{en} quartiere van desen jaere fol. 38 v^{so} art. 4, dus hier met quitan. xvi^{c} iiii^{xx} xiii ℔. xv sh.

Pieter ende Jacques de Back ende consoorten, up rekeninghe

vande eerste iiii^{c} ₶. die zy ontfaen moeten voor dit metsement, by orden. van 23 maerte 1623 met quitan . . . vi^{c} ₶. par.

Pieter Caudron, voor leveringhe van iserwerk ende thandtwerck staende boven d'ordonnantie vanden 1^{en} oust 1622 tot ende metten 28 octobre 1622 daernaer, al overghenomen by Guillaemes Staessen, volghende zyn schryftelyck verclaers by hem onderteekent, met ordon. ende quitan. iiii^{c} xliiii ₶. v sh. p.

Somme xv^{m} vi^{c} xxvii ₶. xvi sh. vi d. parisis.

E.

Nieuwerck. — Extrait du compte du 1^{r} Janvier au 31 Décembre 1623.

NIEUWE COMPTOIREN.

Nicolas Bullaert, wonende tot Quesinet (Quesnoy?), voor leveringhe ende handwerck van clincken, yseren roosekens ende andere dinghen dienende om 24 casynen, te vij ₶ par. tstick, by ordonn: met quitan: up rekeninghe . . xlix ₶.

Den zelven, by ordonn: van 27 mey 1623, met quittance, up rekeninghe voor tzelve werck . . . . . . xxxv ₶.

Den zelven, in volle betaelinghe van de voors: leveringhe, begrepen vi ₶ par. voor leveren van naghelen om t'voors: yserwerck aen te slaene, by ordonn: met quitan: iiij^{xx} x ₶.

Claeis Flahaut, up rekeninge van leveringhe van dobbele clincken ende van yserwerck van zulcke sorte als tvoorgaende, by orbonn: met quitancie . . . . cxx ₶.

Den zelven, by andere ordonn: met quitan: up rekeninghe van tzelve werck . . . . lx ₶.

Noch by andere ordonn: met quitan: up het zelve, xxxvj ℔.
Noch by ordonn: met quitan: . . . . xxxvj ℔.
Claeis de Babinga, van glaesenwerck in ordonn: van 27 juny 1623 ghespecifieert, met quitan: . . . . lxxij ℔. iiij s.
Jacques ende Pieter de Buck, Guylein Vermeulen ende Quentin Bricxsis, in volle betalinghe van iiij^c ℔ gr: die zy moesten ontfaen by voorwaerde ghemaect met myne heeren vooghdt ende schepenen in daten ix maerte 1622, tot t'upmaeken van dit werck, by ordonn: met quitancie . . vj^c ℔.
De zelve, in betaelinghe van vele daeghueren boven t'voors: aenghenomen werck, beghinnende den 21 meye 1623 tot ende metten xix wedemaent daer naer, begrepen iiij ℔ par: die zy hebben ghedaen an de oude ghevele van de halle, al by rekeninghe, specificatie ende denominatie van werckelieden beschreven boven d'ordon: ende quittancie . . i^c liij ℔. vj d.
M^{er} Jooris Heuckele ende Charles Cotten, voor leveringhe van diversche soorten van steen ghemeten by Guillaemes Strossen ende by hem onderteekent boven dordonn: van 17 juny 1623, met quittancie . . . . v^c xlviij ℔. viij s.
De zelve, voor t'snyden ende behauwen van tzelve steen, by specificatie in de rekenynghe staende boven d'ordonn: met quittancie van date voorscreven . . iij^c lxxvij ℔. xvj s.
Jan vande Velde, voor leveringhe van 14 brabantsche ramen te xv gulden ende half tstick, begrepen vj ℔ p. die hy ghewonnen heift deze leveringhe nederst instellende up den laatsten hooymaendt 1623, by ordon: ende quit: . . iiij^c xl ℔.
Pieter Moenens, voor leveringhe van zeven casynen ten voors: prys begrepen iij ℔ p. van instellinghe ten voorscreven daghe, by ordon: ende quittancie . . . . . . ij^c xx ℔.
Robert Buisson, voor leveringhe van zeven cassynen als vooren, begrepen iij ℔ p. van instel ghewonnen ten zelven daghe, by ordon: ende quit: . . . . ij$_c$ xx ℔.
Jan de Roy, voor leveringhe van zilen, stylen ende reghels om de weeghen, by verneeringhe anghenomen den 13 7bre 1623, met ordon: ende quitt: . . . . i$_c$ x ℔. xix d.
Hubrecht Provingier, voor leveringhe van hout ende hand-

werck van de weeghen, den 13 7bre 1623, by verneersinghe anghenomen ende behoorlyc vulcommen, by visitatie ende attestatie van Jan Ricasseys, boven d'ordonn: ende quittan: i^{c} vij ℔. vij s.

Jan van Brielen, van leveringhe 24 voeten glaesen werck in de tweede stagie, beghinnende van de capelle zuutwaert, met het driecante op de merct, te vij s. iiij d. p. den voet, by bestedinghe op den laetsten hooymaend 1623, ghemeten ende onderteekent by $Guille^{e}$ Staessen, by ordonnancie ende quitt: $iiij^{xx}$ x ℔. xviij s. viij d.

Den zelven, vj ℔ p. die hy heeft ghewonnen nederst inghesteld hebbende hetzelve werck, by de voors: ordonn: ende quit: . . . . vj ℔.

Passchier Bekeman, up rekeninghe van zyn anghenome leveringhe van glazenwerck ten voornoemde daghe, streckende van de capelle noordwaert, by ordon: met quit: xxviiij ℔.

Den zelven, by andere ordonnantie ende quittancie ter ghelycken cause . . . . xxxvj ℔.

Denzelve, nederst inghestelt hebbende de leveringhe ende instellinghe van tvoors: werck by attestatie onderteekent Cocle, met quittancie . . . . vj ℔.

Pieter Wastaen, voor leveringhe ende handwerck van tselve by ordon: van iij^{n} oust 1623, met quitt: j^{c} xxvij ℔. xiiij s. vj d.

Claeis Flahau, op rekeninghe van leveringhe van clyncken ende andere yserwerck, by ordonn: met quitt: . . lxxij ℔.

Den zelven, op rekeninghe van het zelve werck, by ordon: ende quitt: . . . . lx ℔.

Den selven Claeis Flahau, in volle betalinghe van al het yserwerck dat hy ghemaect heift ende ghelevert om het stofferen van 24 cassynen, te xx ℔. pars. tstick, by voorwaerde ghemaect den iij^{n} juny 1623, ordonn: ende quitt: $iiij^{xx}$ xvj ℔.

Den zelven, voor leveringhe van yserwerck van vier cassynen vensteren, te vij ℔ p. tstick, boven de 24 voorgaende. By ordonn: ende quit: . . , ... , . . . xxviij ℔.

Jan de Roy, voor leveringhe van 600 voeten droogen abbeelen berdt te vj ℔ p. thondert, by ordonn: ende quitt: xxxvij ℔.

Pieter Wennaeme, timmerman, voor leveringhe van twee solderboomen elck lanck 14 voeten, dicke viere ende vyf dumen ende half; twee balcken lanck 19 voeten, dycke 8 ende 10 dumen ende een dume spannende op zynen kant, met andere leveringhen begrepen in de bestedinghe van den xix^{n} october 1623, by ordon: ende quitt: . . . ij^{c} vj ℔.

De W^{e} Jacques Boeteman, voor leveringhe van twee groot hondert delen, by ord: met acquit . . . . . iij^{c} xij ℔.

Pieter Moenens, voor t'leveren van loketten, taffelen, schapraen, schabellen ende bancken, den 2 december 1623, by specificatie van soorte ende fatsoen, boven d'ordonnancie met quitance . . . . j^{c} iiij^{xx} xj ℔. viij s.

Hubrecht Provingier, voor t'schaven ende leggen van de solderhoomen an de tweede stagie ende van t'maecken van een valdeure ende een stegherken, by ord: ende quit: lxxij ℔.

Claeis Rycasseis, van t'leggen van den upperzolder, lanck 100 voeten ofte daer ontrent, breedt 21 voeten, by bestedinghe, begrepen viij ℔ p. van nederst instel. By ordonn: met quitt: . . . . j^{c} xiij ℔.

Claeis Flahau, by viere distincte ordonnancien ende quitt: voor t'maeken van sloten, handtaven, schildekens, schietplaten, crammen ende roosekens, bedraeghende te gaedere iiij^{xx} xiij ℔.

Andries Andriesson, voort leveren van het hout ende tmaeken van trondwerck van der capelle, behoorlycke ghedaen conforme de bestedinghe by visitatie van . . . . . , ordon: van den 27 sporcle 1624 met quitt: . . . lxxv ℔.

Maillaert Stuvaert, voor leveringhe van 420 voeten glasen ram tot een blancke de voet. By ord: met quitt: . xxxiij ℔. ij s.

Jan de Zomere, voor leveringhe van 23 ellen incarnaet bondue stawet te ix ℔ p. d'elle, om de comptoiren van de grefliers Van Ackere ende Revel, ende 12 ellen incarnaet stawet te vij ℔ p. d'elle, ghelevert an de ghecommiteerde ter tresorie. By ordonn: met quitt: . . . . ij^{c} iiij^{xx} xj ℔.

Somme v^{m} ij^{c} iiij^{xx} vj ℔. vij s. viij d.

F.

Conciergerie. — Extrait du compte de la ville d'Ypres du 1r Janvier au 31 Décembre 1624.

Laureins de Haeze, van de leveringhe by hem ghedaen tot de wercken van de oude conchiergerie, van t'naervolghende orduun werck, te wetene: jclxxiij voeten vensterwerck te xvj s. parisis den voet, comt vc xxxiij ₶. viij sc. par.; over de boghe vande deure xv ₶ par. ende voor xliiij voeten dobbel pinant tot iiij ₶ par. den voet jc lxxvj ₶, parisis tzaemen by ord: ende quit: vijc xxix ₶. viij s. p.

Jan Vande Velde, over ghemaect ende ghelevert thebbene de bancken dienende tot twee camers in de nieuwe comptoiren, met de lambrisseringhe daer boven van t'portael, mantelhout an de deure, begrepen den instel ende verneerspenninghen, by ord: ende quit: . . . . vc xxxiij ₶. xv sc. p.

Laureins de Haeze, voor leveringhe van brabants steen tot het nieuwe stedehuus neffens de comptoiren, by specificatie, ordon: van den ijden 9bris 1624 met quitt: . . . . ijm ixc xxxiij ₶. xix s. iij d.

Den? zelven de Haeze, over de leveringhe van brabantsche avinckels (?) staende up het driecante ter maerct van tvoors: huus vande oude conchiergerie, metgaders vande drie staentvinsters commende naest t'kerckhof, by accorde vc ₶ par. ende boven desen noch zeven voeren brabants steen te zes ponden zeven schelen parisis het voer, begrepen het factorie ghelt xliiij ₶. ix st. t'saemen by ordon: ende quit: . . . . vjc xliiij ₶. ix s. p.

Guillaume de Keerle, over de leveringhe van xij$_c$ schaillien te wetene, ix^c tot het nieuwe stedehuus by de comptoiren deser stede ende drie hondert tot het decken van de schoofen der zelve nieuwe comptoiren, te xxij ₶ het duust, xxvj ₶. viij sc. par., ende van twee hondert ende zeventhiene voeten bert te iij ₶. x sc. p. t'hondert, tot het voors: huus ix ₶. xvj s. par. tzaemen by ordonnantie van den 30sten decembre 1624 met quitt: . . . . xxxvj ₶. iiij sc. par.

Den zelven, over het decken van t'voors: huus met schaillien voor achte roeden en half ende een vierendeel ende half, met noch xxiij voeten, elcke roede lanck vier hondert voeten, tot xvj ₶. par. de roede, by ordonn: van den 21^e decembre 1624, met quittance . . . , . . . , . . j^c xlij ₶. xix sc. p.

Jacques van Pouille, voor de leveringhe by hem ghedaen up den 23^e ende 31^e oust 1624, van xxij karren calck tot het nieuwe stedehuus an de nieuwe comptoiren, metgaders van vyf karren calck tot de Elverdinghe brugghe te vj ₶ p. de karre, by ordon: ende quitt: . . . . j^c xxxvij ₶ par.

Claeys de Gruson, over leveringhe ghedaen den 17 february 1625 van 2000 roodsteen tot tstedehuus an de nieuwe comptoiren, by ordon: ende quitt: . . . . . . xviij ₶ par.

Jan Hardinois, over tmaeken van zeker timmerwerck in t'voorn: nieuwe huus by bestedinghe van verneersen den xviij lauwe 1625, by ordonn: ende quit: . . . . j$_c$ xv ₶. par.

Charles Cotton ende Jooris Heuckele, over leveringhe van avesne steen ende andere tot t'voorn: huus, by specificatie ordon: ende quit: . . . . v^c lxiij ₶. par.

Pieter Viedenier ende Jan Hardinoys, over tmaeken van een camere ende een comptoir int bovenschreven huus, by ordon: ende quit: . . . . xlij ₶. par.

Cornelis Lamoot over tmaeken ende leveren van vyfthien cassynen tot t'voorscreven huus, te xxij ₶. par. het stick, daer inne begrepen de leveringhe van alle de houdtvasten ende ysere lysten om de voors: cassynen, by ordonn: ende quit:
iij^c xxx ₶. p.

Claeys Moreel, over de leveringhe van diversche partien van ghesaegden boutte tot het nieuwe stedehuus by de nieuwe comptoiren ende andere stede wercken, by biliette beghinnende den 27e 7bre 1624 ende eindende 21e april 1625, by ordon : ende quitancie . . . . iijc iiijxx v ₶. iiij s. vj d.

1 Janvier au 31 Décembre 1625.

WERCK ENDE STOFFE.

Cornelis Lamoot, over tmaeken ende leveren van een nieuwe dobbele cassynen int nieuwe stedehuus neffens de nieuwe comptoiren, by ordonnan : van den ix Juny 1624 met quit. xxiiij ₶. p.

Sebastien Brigode, over de leveringhe van diversche soorten van naghelen, ghespecifieert by billitte, tot t'voors : stedehuus, by ord : met quit. . . . . xlix ₶. par.

Jan Van Briele, over ghelevert ende ghestelt hebbende int nieuwe stedehuus, neffens de nieuwe comptoiren, vyf hondert lxvj voeten glaesen te vijd iiij pen : par. den voet, by ord. ende quit. . . . . ijc viij ₶. xs viijd.

G.

TABLEAU

indiquant les sommes payées pour exécution, fourniture de pierres d'Avesnes et pose des nouvelles statues et de leurs socles historiés, par l'État, la Province et la Ville.

	l'État.	la Prov.	la Ville.	Total.
1 Image de Notre-Dame à fr. 1200	600	»	600	1,200
1 Lion Héraldique : Modèle f. 200 } f. 335.	100	»	100	200
Exécution 135 }	»	»	135	135
68 statues, princes et princesses, à fr. 550.	18,700	9,350	9,350	37,400
22 statues, personnages remarquables, à f. 700.	8,250	3,025	4,125	15,400
	27,650	12,375	14,310	54,335
A déduire une somme de 50 francs par statue pour frais de placement etc. des 90 statues. — Princes et personnages				4,500
Il a donc été payé aux sculpteurs pour honoraires, fournitures de pierres, expédition, etc. . . .				49,835

La ville a payée en outre les frais de transport, la pierre pour le lion et quelques autres menus frais.

Ces sommes assez minimes du reste ayant été prélevées sur les crédits ordinaires portés aux budgets annuels, il n'est pas possible d'en indiquer exactement le montant.

H.

TABLEAU

indiquant les noms des princes, princesses et personnages qui figurent devant les Halles d'Ypres et la place que leurs statues y occupent :

—

Beffroi,

Au centre, au dessus de la voûte :

Notre Dame de la Halle.

A la hauteur de la galerie :

Le lion tenant les armes d'Ypres.

—

La série des forestiers, comtes et comtesses de Flandre, ducs et duchesses de Bourgogne, etc., commence à l'angle nord de la façade ouest des Halles. Les groupes, composés de deux statues, sont placés, dans les fenêtres murées de cette façade et de celle du sud, dans l'ordre chronologique, comme suit :

Façade Ouest. — (du Nord au midi.)

1e groupe.	Lideric et Antoine, Forestiers.	
2e	—	Estorède et Burchard, »
3e	—	Odoacre et Engelram, »
4e	—	Baudouin Bras de Fer et Judith de France.
5e	—	Baudouin le Chauve et Elstrude d'Angleterre.

6e — Arnould le Grand et Alix de Vermandois.
7e — Baudouin le Jeune et Mahaut de Bourgogne.
8e — Arnould le Jeune et Susanne d'Italie.
9e — Baudouin le Barbu et Ogine de Luxembourg.
10e — Baudouin de Lille et Alix de France.

Façade Sud. — (de l'Ouest à l'Est.)

11e groupe. Baudouin de Mons et Richilde.
12e — Arnould le Malheureux et Philippe, vicomte d'Ypres (1).
13e — Robert le Frison et Gertrude de Saxe.
14e — Robert de Jérusalem et Clémence de Bourgogne.
15e — Baudouin à la Hache et Agnès de Bretagne.
16e — Charles le Bon et Marguerite de Clermont.
17e — Guillaume de Normandie et Jeanne de Savoie.
18e — Thierry d'Alsace et Sibille d'Anjou.
19e — Philippe d'Alsace et Isabeau de Vermandois.
20e — Baudouin de Hainaut et Marguerite d'Alsace.
21e — Baudouin de Constantinople et Marie de Champagne.
22e — Ferrand de Portugal et Jeanne de Constantinople.
23e — Guillaume de Dampierre et Marguerite de Constantinople.
24e — Gui de Dampierre et Mahaut de Béthune.
25e — Robert de Béthune et Iolende de Bourgogne.
26e — Louis de Nevers et Marguerite de France (2).
27e — Louis de Male et Marguerite de Brabant.
28e — Philippe le Hardi et Marguerite de Male.
29e — Jean sans Peur et Marguerite de Bavière.
30e — Philippe le Bon et Isabelle de Portugal.
31e — Charles le Téméraire et Marguerite d'Yorck.
32e — Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne.
33e — Philippe le Beau et Jeanne d'Arragon.
34e — Charles-Quint et Isabeau de Portugal (3).

---

(1) Voir la décision prise par la commission spéciale, pages 329 et 330.

(2) Les groupes 26 à 31 figurent aussi dans la chambre des échevins sur la frise de la paroi est.

(3) Les groupes 1 à 34, ainsi que la statue de Notre-Dame de la Halle ont été faits par M. Puyenbroeck. Le Lion tenant les armes d'Ypres a été exécuté par M. Jean Pelgrim, d'après un modèle fourni par ledit M. Puyenbroeck.

Face Nord. — (de l'Ouest à l'Est.)

35e groupe. Marguerite Voet et Jean Medem.
36e — Salomon Belle et Christine de Guynes.
37e — Pierre Broederlam et Beatrix, sa femme.
38e — Jean Yperius et Jehan Yperman.
39e — Pierre Vander Zype et Jean d'Oultre.
40e — Jacques de Paepe et Melchior Broederlam.
41e — Joos Destreez et Charles d'Ypres.
42e — Henri de Codt et Joos Lancsaem.
43e — Chrétien de Wulf et Claude de Clerck.
44e — Jean Thomas et Guillaume du Thielt.
45e — Félix de Wavrans et le Vicomte de Patin (1).

---

(1) Les groupes 35, 36 et 37 ont eté faits par Monsieur Puyenbroeck; 38, 39 et 40 par Monsieur Fiers, d'Ypres; 41, 42 et la 1e statue du groupe 43, par monsieur Comein, d'Ypres; la 2e statue du même groupe 43, ainsi que les groupes 44 et 45, par M. Lefevre également d'Ypres.

TABLE

alphabétique des noms de lieux et de personnes cités dans le tome premier des YPRIANA.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

N

O

P

Q

R

U

V

W

Y

Z

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES DU

TOME PREMIER DES

YPRIANA.

LES HALLES D'YPRES.

Les Halles d'Ypres.

Appréciation de Schayes (1). — De nos annalistes et de divers historiens. — Leurs erreurs. — Mémoire et écrits de Mr Lambin. — But de notre travail (2). — Causes qui ont donné lieu à la construction de la Halle (3). — Trinité monumentale (4). — Destination. — Construction. — Conservation. — Vastes proportions du monument etc. (5).

Le Beffroi d'Ypres.

Style du Beffroi. — Il fut bâti, d'après Mr Lambin, en 1200 (9). — Conjectures à l'appui.

Les échevins n'eurent jamais leur siége sur le beffroi. — Erreurs légendaires (10). — Réfutation. — Les massacres de

La Halle aux draps.

La petite Halle.

Le nouvel ouvrage vers l'est du siége scabinal.

Le nouvel ouvrage de la Halle.

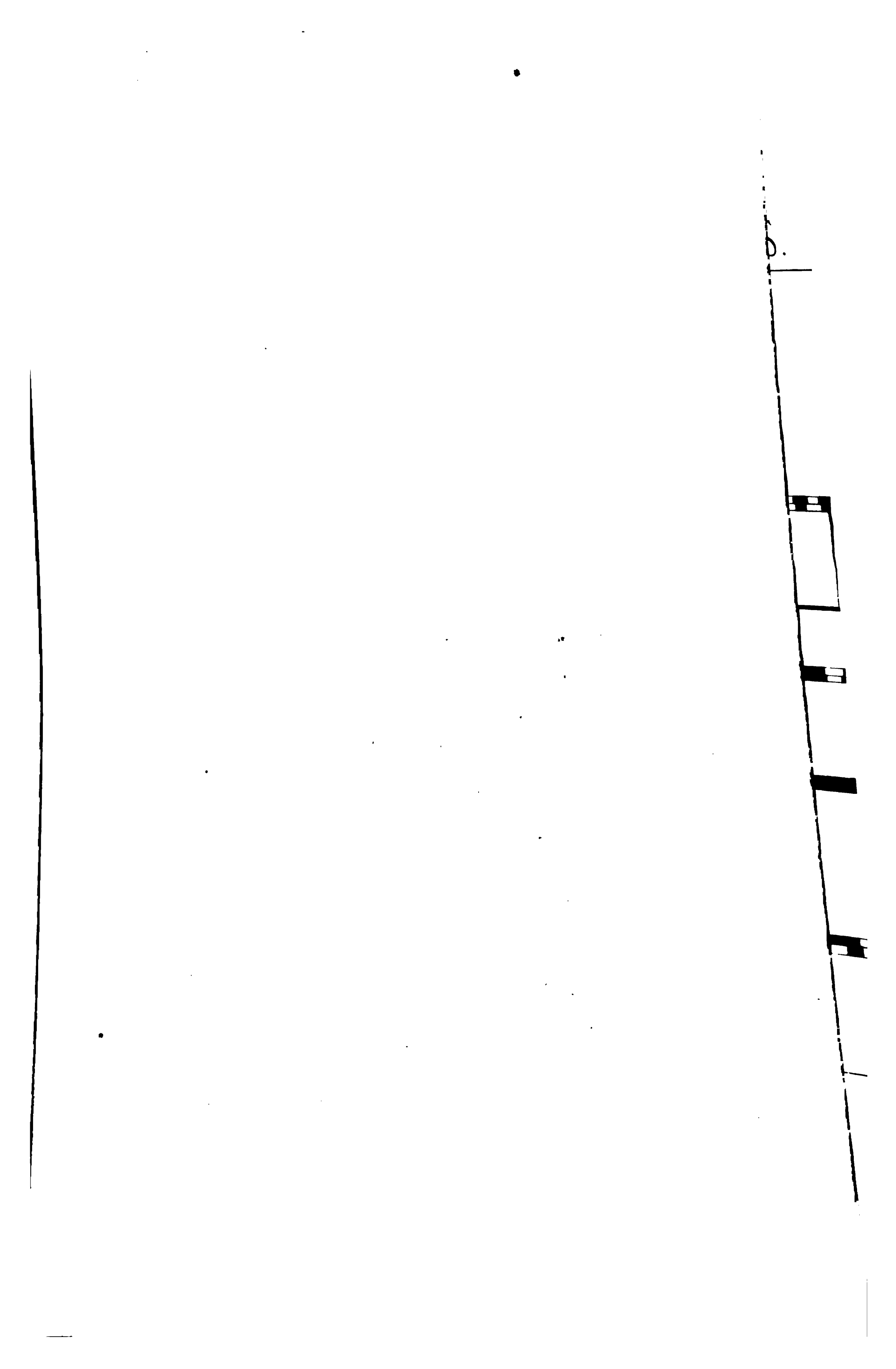
Le Nieuwerck et la Conciergerie.

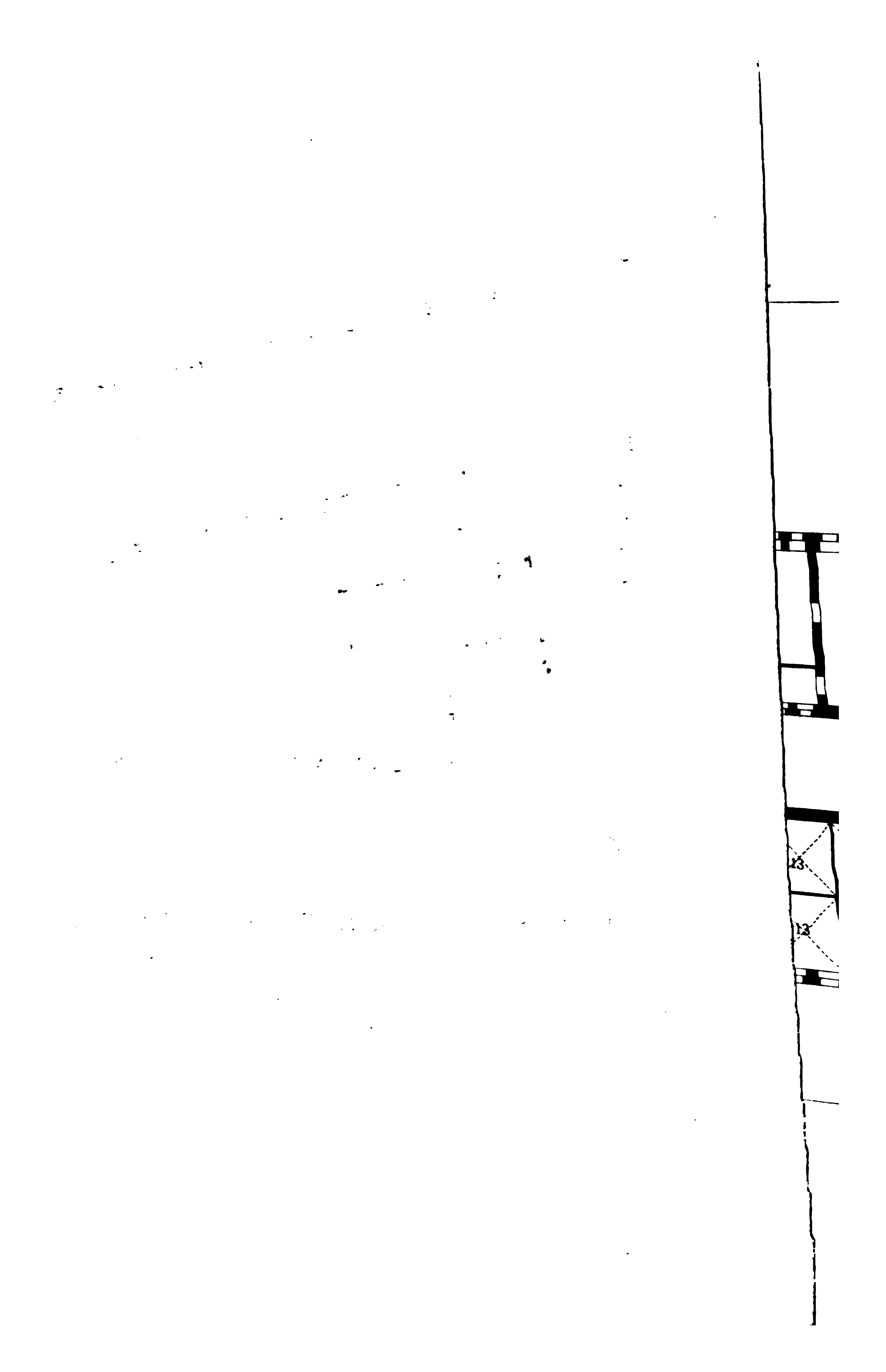
Les statues des Halles.

Gravures et Plans.

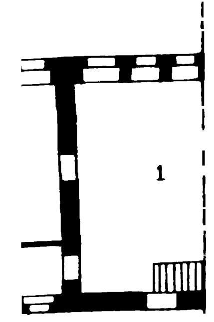
Annexes.


ALS NIET BUYGT NIET MAER BLYFT VROOM PEERBOOM





13
13



6

